

Marie-Christine Gilbert, BA, MA

L'antifédéralisme dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique (1763–1867)

Analyse contextuelle d'un discours invisible

Thèse présentée à la
Faculté des Études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de doctorat en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Marie-Christine Gilbert, Ottawa, Canada, 2015

RÉSUMÉ

L'histoire du fédéralisme au Canada est connue, mais il en va autrement de sa critique dont nous n'avons en général que des évocations parenthétiques et marginales. Or, aux États-Unis, et depuis peu en Europe, ce domaine a fait l'objet d'études approfondies. De cet exercice de réflexion est né un concept théorique : l'antifédéralisme. Présenté de la sorte, il renvoie aux langages politiques utilisés par les opposants qui critiquent ou rejettent la structure fédérale. Plus encore, il fait référence à un projet politique qui s'inscrit dans un débat d'idées.

Dans la présente thèse, nous démontrons que le fédéralisme canadien est confronté à ce type de langage en empruntant les voies du contextualisme de l'École de Cambridge. La preuve de son existence étant sa récurrence dans des textes et des contextes distincts, nous concluons donc qu'il existe un antifédéralisme canadien. Aussi les interventions des opposants ne sont-elles pas futiles ; elles puisent, comme aux États-Unis, une part importante de leurs principes dans des courants de pensée antérieurs, notamment le républicanisme.

ABSTRACT

The history of federalism in Canada has most often been studied from the general point of view of its partisans. Such is not the same for its critics, which in general have parenthetical and marginal evocations. In United States, however, and recently in Europe, the thought and principles of the Anti-Federalists have been viewed as an alternative mode of political discourse, an 'anti-federalism'. In other words, a language used by the opponents to criticize the federal structure with a distinct political project.

In this thesis, we argue that Canadian federalism is faced with a similar type of language. In order to demonstrate it, we use the conceptual and theoretical frameworks of the Cambridge School of political thoughts. Borrowing its interpretive strategy of contextualism, we show how, by recurring in many contexts and texts, this language comes into existence – allowing us to speak of a Canadian anti-federalism. This brings us to the conclusion that the opponents' interventions are not futile; they draw, as in United States, on earlier republican thoughts, values and ideas, which are essential for the understanding of federalism.

À François, mon magnifique et brillantissime mari, pour le bonheur, la reconnaissance et le très grand amour qu'il me témoigne chaque jour ;

À tous mes mentors, et surtout à Linda, pour son érudition et sa grande générosité intellectuelle ;

À Shaun, pour cet autre regard nietzschéen sur les choses de la vie.

REMERCIEMENTS

Au cours de la rédaction de cette thèse, j'ai eu la chance d'avoir un soutien et des conseils exceptionnels de personnes de très grande valeur. J'aimerais les remercier. Tout d'abord, Linda Cardinal, ma directrice de thèse, de qui j'ai beaucoup appris et qui m'a enseigné à toujours remettre en question les thèses et les démonstrations admises sous l'impulsion de nouvelles considérations. Je lui suis reconnaissante aussi de m'avoir fait profiter de son talent inné à pousser la recherche au-delà des limites du connu. Je garde jalousement en mémoire cette expérience pour la suite des choses.

Je remercie également les membres de mon comité de thèse, Dimitri Karmis et Paul Saurette, pour leurs commentaires instructifs lors de la défense de mon projet. Ils ont su utiliser un langage à la fois pertinent et authentique qui démontrait bien leur respect pour ce que je désirais accomplir. Un clin d'œil particulier à Dimitri, pour sa complicité, ses conseils et les longues heures passées à réfléchir sur les typologies du fédéralisme. Je ne saurais passer sous silence la patience infinie de mon partenaire de vie François qui, lors de mes nombreuses insomnies, m'écoutait jusqu'au petit matin débattre de mon sujet. Son esprit rationnel m'a permis de comprendre bien des choses. D'abord, que l'angoisse existentielle des universitaires et leur besoin de révolutionner le monde par l'entremise d'idées nouvelles sont des sentiments conditionnels au métier. Ensuite, que si le « syndrome de l'imposteur » ne disparaît jamais, il s'atténue néanmoins. Je tiens aussi à lui dire merci pour son sens de l'humour fabuleux, *à nous deux, nous sommes Voltaire !*

J'aimerais rendre hommage à certains amis qui me sont chers et qui ont été des dîners et des fêtes gourmandes à Sainte-Adèle ô combien nécessaires à l'équilibre mental durant l'écriture d'une thèse. Merci à Claire-Emmanuèle et Guy, Céline et Jean-Claude, Daniel et Catherine, Linda et Pierre, Louise et Louis. Si j'ai pu écrire cette thèse avec un esprit de béatitude, c'est grâce à vous tous. De même, je salue mes collègues du Musée des beaux-arts du Canada, Anne, Lauren, Raven, Caroline et Andrea pour leurs gentils mots d'encouragement durant les mois où j'y travaillais en plus d'écrire cette thèse. Un petit velours va à Mylène et Ivan, car ils m'ont donné la chance de mener à bien ce projet. Enfin, je veux dire merci à mes mentors Benoît Pelletier, Guy Laforest et Réjean Pelletier pour m'avoir transmis leurs connaissances et expériences du fédéralisme canadien. C'est grâce à vous si je peux écrire sur le sujet aujourd'hui.

En terminant, je me dois de remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ; le CRIDAQ, le Ministère de la Formation et des Collèges de l'Ontario, l'École d'études politiques et la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa pour les fonds et les nombreuses bourses qu'ils m'ont octroyés tout au long de mon parcours. Une dernière pensée va à Diane Grégoire, mon mentor littéraire, pour ses accords de majesté.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	p. II
Remerciements	p. IV
Table des matières	p. V
Introduction	p. 1
L'angle mort des études sur le fédéralisme au Canada	p. 3
La critique du fédéralisme : perspectives états-uniennes	p. 5
La pensée antifédéraliste au Canada comme objet de recherche	p. 12
Découpage des chapitres	p. 12
Chapitre 1 : Bilan des études sur le fédéralisme au Canada et importance accordée aux critiques	p. 15
<i>Quelques mots sur les termes employés dans le premier chapitre</i>	p. 16
Partie I : Prolégomènes à l'étude des critiques du fédéralisme au Canada anglais	p. 18
Les historiens du XIX ^e siècle	p. 18
Les impérialistes : le mépris des opposants fondé sur des convictions	p. 19
Les continentalistes : un oubli contextuel	p. 24
Les historiens du XX ^e siècle	p. 26
Les nationalistes constitutionnalistes : des opposants sans vertu	p. 26
Les turnériens : une absence de fondements idéologiques	p. 30
Les laurentiens : un mépris par convictions	p. 37
Les régionalistes : une reconnaissance hétéroclite	p. 40
La nouvelle histoire : une approche marxiste de la critique	p. 49
Le mot de la fin	p. 51
Partie II : Prélude à l'étude des critiques du fédéralisme au Canada français	p. 52
Le nationalisme de survivance et les historiens des XIX ^e et XX ^e siècles	p. 52
La tendance libérale : une sympathie discrète	p. 52
La tendance conservatrice : une négation dogmatique	p. 59
Le néo-nationalisme : une critique en temps réel et le retour du mépris	p. 63
Le courant moderniste : l'omniprésence de la théorie du pacte	p. 69
Le mot de la fin	p. 72
Conclusion	p. 75
Chapitre 2 : Cadre théorique et méthodologie	p. 79
Partie I : L'École de Cambridge	p. 80
Le contextualisme : la méthode	p. 85
Le contextualisme pocockien	p. 86
La matrice : le paradigme républicain	p. 89
<i>Le paradigme républicain lors de la Révolution de 1776</i>	p. 90
<i>Le paradigme républicain lors des débats constitutionnels de 1790</i>	p. 91
Partie II : L'antifédéralisme états-unien	p. 93
Un amalgame de langages politiques.....	p. 93
Les langages antifédéralistes avant les Articles de la Confédération 1780	p. 93

Les langages antifédéralistes entre 1780–1787	p. 97
La rhétorique fédéraliste et la réaction des Antifédéralistes en 1787	p. 98
Les fondements idéologiques de l'antifédéralisme.....	p. 102
<i>L'idée de république et la vertu</i>	p. 102
<i>L'idéal fédéral</i>	p. 103
<i>Constitution et corruption</i>	p. 104
<i>Tableau I</i>	p. 106
<i>Tableau II</i>	p. 107
La remise en contexte pour étudier notre cas	p. 108
Définitions conceptuelles	p. 108
<i>Langages, discours, textes</i>	p. 108
Moments potentiels de manifestations du langage antifédéraliste au Canada	p. 109
Périodisation : les contextes	p. 110
<i>Les régimes politiques de 1763 et 1774</i>	p. 111
<i>Le régime politique de 1791</i>	p. 111
<i>L'Acte d'union de 1840 et les débats constitutionnels</i> <i>de 1864–1867</i>	p. 112
<i>Les critiques du fédéralisme après 1867</i>	p. 112
Limites du cadre théorique et de la méthodologie	p. 113
<i>Les pièges de l'interprétation</i>	p. 113
<i>Le révisionnisme républicain</i>	p. 114
 Chapitre 3 : Les origines de la pensée antifédéraliste au Canada	p. 115
Partie I : Les requêtes pour une Chambre d'assemblée	p. 118
Les arguments des uns et des autres.....	p. 118
Fondements idéologiques derrière les requêtes pour une Chambre d'assemblée	p. 121
<i>Commerce, liberté, vivre civile, participation, vertu</i>	p. 121
Projet fédéral de l'époque	p. 127
Objections au projet de fédération de Smith.....	p. 129
<i>Le maintien de l'Empire, l'antidémocratie et le commerce</i>	p. 129
Remises en question du régime politique de 1791 et projets fédéraux	p. 132
Fondements idéologiques derrière les querelles de l'Assemblée.....	p. 135
<i>Le langage de la corruption</i>	p. 135
Projets fédéraux de l'époque : Bas-Canada	p. 139
Projets fédéraux de l'époque : Haut-Canada	p. 142
Objections	p. 145
Objections (suite)	p. 149
 Partie II : La remise en question du régime politique sous l'Acte d'union de 1840	p. 155
Continuité des langages critiques	p. 155
Permanence du paradigme républicain	p. 155
<i>L'idéologie du pays (country)</i>	p. 159
<i>Le langage du bonheur</i>	p. 162
Projets fédéraux de l'époque : Bas-Canada	p. 164
Objections	p. 166
Solution fédérale de Lord Durham	p. 168
Objections	p. 169
Fondements idéologiques	p. 174
Conclusion	p. 178

Chapitre 4 : Les langages des opposants au fédéralisme avant 1867 dans les quatre colonies fondatrices..... p. 181

Partie I : Les langages critiques antifédéralistes dans les quatre colonies fondatrices. p. 182

Haro sur le processus	p. 182
Fondements idéologiques des critiques du processus de réforme constitutionnelle ...	p. 185
<i>Le secret, la transparence et la corruption</i>	p. 185
Réactions après la publication des 72 Résolutions	p. 188
<i>L'idole inventée, l'urgence du changement, le salut fédéral</i>	p. 191

Partie II : Les langages des opposants au fédéralisme en colonie p. 194

Le Nouveau-Brunswick	p. 194
Opposition et particularité	p. 196
<i>Le commerce et la prospérité</i>	p. 196
Fondements idéologiques des langages critiques	p. 200
<i>La représentativité, les intérêts communs et l'urgence du changement.</i> p. 200	
<i>L'idéal de propriété et de non-domination</i>	p. 201
La Nouvelle-Écosse	p. 205
Opposition et particularité	p. 207
<i>La taxation, la fin du lien avec l'Empire</i>	p. 207
<i>La corruption, l'antidémocratie, la « nouvelle nationalité »</i> <i>et plus encore</i>	p. 208
Fondements idéologiques des langages critiques	p. 219
<i>Expérience et prudence</i>	p. 219
Le Canada-Uni	p. 220
Opposition et particularité	p. 223
Canada-Ouest	p. 224
Fondements idéologiques des langages critiques	p. 228
<i>Impérialisme et une exception républicaine.....</i>	p. 228
Canada-Est	p. 229
Fondements idéologiques des langages critiques	p. 238
<i>La liberté et la vertu contre le commerce</i>	p. 238
Conclusion	p. 242

Chapitre 5 : La critique du fédéralisme après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 p. 243

Partie I : L'union fédérale de 1867 et les colonies indépendantes p. 244

Terre-Neuve	p. 244
Opposition et particularité	p. 249
Île-du-Prince-Édouard	p. 250
Opposition et particularité	p. 251
Fondements idéologiques des langages critiques	p. 253
<i>Le conservatisme burkéen?</i>	p. 253

Partie II : La critique du fédéralisme après 1867 p. 255

Le Québec et l’Ontario	p. 255
Fondements idéologiques	p. 260
<i>Le républicanisme</i>	p. 260
Conclusion	p. 262
Bibliographie	p. 275

INTRODUCTION¹

Envisagé à la fois comme principe normatif et forme d'organisation politique, le fédéralisme s'étudie sous différents angles d'analyse. En tant que concept, il relève d'une multitude d'acceptions évoluant au gré des événements politiques, ce qui donne lieu à des « guerres de langages » dès l'instant où les acteurs de la scène politique transforment toute différence d'interprétation en conflit². À plus forte raison, le langage du fédéralisme au Canada s'est construit au regard du pouvoir – de ses multiples appareils étatiques institutionnels et idéologiques – et en fonction d'autres langages qui eux se sont élaborés et armés hors du pouvoir³. Au fil du temps, la *doxa* du fédéralisme a su retenir l'attention des chercheurs, bien qu'ils aient peu scruté l'ensemble des opinions négatives émises à son endroit. En fait, il manque à la réflexion sur le fédéralisme canadien, une analyse approfondie de sa critique. Certes, des auteurs en histoire et en sciences sociales mentionnent les interventions des acteurs qui se sont opposés au projet de confédération de 1867 – ou qui l'ont critiqué par la suite, mais de manière anecdotique seulement. Quoi qu'il en soit, en aucun cas, ils n'ont retracé les fondements idéologiques de ces « langages critiques » du fédéralisme ni ne leur ont donné un statut théorique. La présente thèse a pour objet de combler cette lacune.

Il est raisonnable de penser que les interprétations du fédéralisme – celles qui en soulignent les défauts, les imperfections et qui, de la sorte, s'opposent à la vision dominante – ont été frappées d'une forme subtile de mépris, d'une *invisibilité* ne correspondant pas vraiment à une non-présence physique, mais bien à une non-existence au sens social du terme (Honneth, 2008). Axel Honneth définit cette forme active d'invisibilité comme le fait

¹ Nous suggérons au lecteur de faire une première lecture sans lire les notes de bas de page, car la plupart d'entre-elles, bien que nécessaires, ne sont présentes que pour appuyer le propos ou donner des références supplémentaires.

² Par « guerres de langages », nous entendons toutes les interprétations du fédéralisme qui s'affrontent dans la sphère publique. Cette expression de Roland Barthes laisse entendre qu'il existe des rapports de force entre les systèmes discursifs et « que la guerre des langages n'est pas la guerre des sujets ; ce sont des systèmes langagiers qui s'affrontent [...] » (1984, p.136).

³ Toujours selon Barthes, « [d]ans les sociétés actuelles, la division des langages porte sur leur rapport au Pouvoir. Il y a des langages qui s'énoncent, se développent, se marquent dans la lumière (ou l'ombre) du Pouvoir, de ses multiples appareils étatiques, institutionnels, idéologiques. [...] Et, en face, il y a des langages qui s'élaborent, se cherchent, s'arment hors du Pouvoir et/ou contre lui » (1984, p. 136). Le langage signifie ici la faculté d'exprimer sa pensée et de communiquer au moyen d'un système de signes conventionnels constituant une langue. Voir l'explication de Barthes dans « Éléments de sémiologie », *Communications*, vol. 4, 1964, p. 91-135.

de « regarder à travers quelqu'un ». Pour tout dire, il s'agit du pouvoir de traiter avec dédain des personnes présentes à nos côtés, en nous comportant envers elles comme si elles n'existaient pas dans notre espace environnant ou en nous gardant d'employer à leur égard toute expression positive ou empathique qui accompagne habituellement l'acte de reconnaissance (*ibid.*). Or, les acteurs qui ont critiqué le projet fédéral ne figurent pas toujours dans les livres d'histoire, et le cas advenant, ils y sont souvent dépeints de manière péjorative. L'*invisibilité* s'exprime dans ce cas-ci en ignorant ceux qui s'opposent au projet d'union fédérale ou en portant atteinte à leur dignité, dans le but manifeste de les priver d'une forme légitime de reconnaissance sociale (*ibid.*, p. 247). Tout au plus, reconnaît-on que leur langage exerce une influence sur le type de régime fédéral qui sera adopté – pensons aux 72 résolutions. Mais les historiens s'abstiennent d'en faire état en ce qui concerne la compréhension du fédéralisme et de ses fondements idéologiques. Du moins, jusqu'à ce qu'une relecture de l'histoire dans les années 1990–2000 s'y intéresse dans le contexte des débats entourant la fondation du Canada⁴.

En outre, la reconnaissance de la critique du fédéralisme en histoire semble largement mobilisée à des fins stratégiques pour défendre l'idée d'un compromis fédéral, à savoir que le fédéralisme découle de concessions mutuelles des partis en présence. Cette interprétation met certes en lumière la mésentente qui existait en 1867, mais uniquement pour justifier le type de régime fédéral qui sera adopté par la suite. En fait, au lieu d'exposer les rivalités et les positions irréconciliables, elle véhicule l'idée d'une sorte de conciliation qui supprime, pour un temps, le conflit lui-même. Mythe ou réalité, le discours portant sur le compromis fédéral entre les différents segments de la nation aura pour effet délétère de faire disparaître les dissensions internes, mais celles-ci resurgiront plus tard, lorsque les conditions réelles et

⁴ Guy Laforest et Stéphane Kelly ont amorcé un travail de réorganisation des interprétations de la Confédération canadienne, en particulier du pacte fédéral, à la lumière des écrits de Janet Ajzenstat, Paul Romney, Ian Gentles et William D. Gairdner (1999). Voir Laforest et Kelly, (2004, p. 527-547). Les contributions rehaussant de manière significative la connaissance du sujet en histoire demeurent incomplètes, car le désenchantement manifesté par les historiographies nationales ainsi que les multiples façons d'appréhender l'histoire ayant alimenté « la nouvelle sensibilité » n'ont pas encore mené à la réalisation d'études poussées sur l'origine de la pensée idéologique des critiques du fédéralisme. Cela risque de changer, puisque le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) et la Faculté de droit de l'Université Laval souligneront en 2014, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le 150^e anniversaire de la Conférence de Québec tenue en octobre 1864. Quelques historiens comptent en particulier réexaminer le discours des critiques du projet fédéral de 1864, ce qui pourrait donner matière à une réflexion plus exhaustive sur le sujet. Voir le site *La conférence de Québec, 1864*, en ligne <http://www.conferencedequbec.org/> [page consultée le 11-04-2014].

institutionnelles du fédéralisme ne combleront pas les promesses faites par les partis⁵. En somme, cette reconnaissance historique des critiques est loin d'avoir amélioré leur statut. Tout bien considéré, elle n'a servi qu'à produire des représentations conformes au discours national dominant et, partant de ce fait, n'a pas entraîné une reconnaissance du pouvoir des critiques et de leurs idées.

Ce qui nous conduit à une deuxième constatation : les critiques du fédéralisme n'ont encore aucune visibilité dans la mesure où il est difficile aujourd'hui de contrer les présupposés socioculturels du passé. L'attitude adoptée à leur endroit demeure méprisante et s'exprime autrement dans la sphère sociale à l'aune des relations complexes liant le Canada anglais et le Québec. Quiconque dénonce les visées centralisatrices du régime fédéral au Canada, ou présente une vision différente du fédéralisme, est étiqueté comme rétrograde, voire xénophobe⁶. La manière dont la critique du fédéralisme a été interprétée en histoire au Canada a peut-être influé sur le degré d'intégration de cette dernière dans la réalité politique actuelle. Chose certaine, ce mépris flagrant soulève des questions quant à la place accordée à la critique du fédéralisme en histoire et dans la société en général.

L'angle mort des études sur le fédéralisme au Canada

En sciences sociales, le discours académique sur le fédéralisme canadien – induit par différents facteurs et surtout conjugué à des modifications constitutionnelles – a longtemps

⁵ De ce compromis se dégage l'idée que le Canada est le fruit d'un pacte entre deux peuples fondateurs. Du point de vue des Canadiens anglais, le Canada est formé d'un seul peuple et de dix provinces égales. Les Québécois, en revanche, considèrent le Canada comme un pays binational, c'est-à-dire formé de deux peuples fondateurs (Paquin, 1999). Selon cette dernière interprétation, George-Étienne Cartier aurait consenti au projet de confédération de 1867 convaincu que celui-ci accorderait au Québec l'autonomie nécessaire pour protéger sa langue, sa tradition de droit civil et sa religion. Or, plusieurs auteurs remettent en question cette thèse : au premier chef, Jean-Charles Bonenfant, suivi de Stéphane Paquin. Ce dernier soutient que pareille idée ne repose sur aucun fondement historique. Voir respectivement Bonenfant, (1963) et Paquin, (1999).

⁶ L'expression exacte utilisée pour désigner ce mépris est le *Québec bashing*, mais elle ne s'applique pas toujours au fédéralisme comme tel. Le *Québec bashing*, est en fait « une attitude symptomatique de dénigrement du Québec et, plus particulièrement, des francophones et des souverainistes qui y vivent. Cette attitude s'exprime surtout dans le Canada anglais, mais on la retrouve aussi au sein même du Québec de la part de certains fédéralistes, principalement anglophones, mais parfois aussi francophones. Ce dénigrement peut prendre plusieurs incarnations. Dans ses formes les plus virulentes, il consiste en des attaques *ad hominem* associant les Québécois, ou certains d'entre eux, à des nazis, talibans, terroristes ou à d'autres formes d'extrémisme. De façon générale, ces détracteurs fondent leurs jugements sur des paradigmes et des théories sociales qui assimilent la défense des intérêts collectifs de la société et du peuple québécois à du fanatisme, de l'intégrisme ou du sectarisme. » Ce phénomène ne date pas d'hier, pensons aux discours de Pierre Elliot Trudeau dans les années 1960 et à son livre *Le fédéralisme et la société canadienne-française* (1967). Pour lire d'autres exemples convaincants, voir le site Internet suivant d'où cette citation est extraite : http://fr.wikipedia.org/wiki/Qu%C3%A9bec_bashing [page consultée le 01/02/2014].

porté sur les aspects juridiques de la souveraineté partagée, les pouvoirs et l'autonomie des entités fédérées⁷. Il s'est ensuite orienté vers les principes dynamiques, politiques et pragmatiques du fédéralisme inhérents aux relations intergouvernementales⁸. Puis, il s'est poursuivi d'un point de vue sociologique et philosophique en mettant en avant les idées de reconnaissance de la diversité et celle d'unité entre les différentes composantes nationales⁹. Confrontés au problème politique de les réconcilier, notamment après le référendum de 1995, les politologues ont ensuite orienté la conversation vers la notion d'asymétrie constitutionnelle et administrative pour terminer avec les questions de minorités nationales et de multination (Gagnon et Tully, 2001 ; Seymour et Gagnon, 2012)¹⁰.

Plus tard, les résultats des recherches portant sur l'origine idéologique de l'union fédérale ont révélé que ce champ d'intérêt a longtemps été délaissé, ce qui en retour a donné lieu à une pluralité de travaux sur les intentions des Pères de la Confédération et sur les fondements idéologiques de la fédération canadienne dans les années 1990–2000¹¹. Un autre rapport de force discursif est entré en scène opposant les tenants des thèses libérale et républicaine : les deux nous rappelant derechef que les fondements idéologiques du fédéralisme sont peut-être plus riches que nous serions portés à le croire. L'influence idéologique derrière l'argumentation de ceux qui critiquent l'union fédérale est en partie sortie de l'oubli, mais comme nous l'avons mentionné, uniquement au regard de la proposition fédérale de 1864, ce qui exclut d'emblée les autres contextes dans lesquels elle aurait pu se manifester. Dès lors, il est impossible de dire si les idées avancées par les opposants en 1867 s'inscrivent en continuité¹².

L'approche contemporaine du fédéralisme n'est guère différente : la dimension idéologique critique est également reléguée au second plan, car un glissement s'est produit

⁷Nous pensons à Rémillard, (1983) ; Russell, (1983) ; Smiley, (1987) ; Simeon et Robinson, (1990) ; Pelletier, (1996).

⁸ Citons par exemple : Simeon, (1972) ; Bakvis et Skogstad, (2008) ; Savard, (2011) ; Graefe, Simmons et White, (2013)

⁹ Notamment, Resnick, (1991) ; Weber, (1994) ; LaSelva, (1996) ; Laforest et Gibbins, (1998) ; McRoberts, (1999) ; Kymlicka, (2001) ; Seymour, (2002).

¹⁰ Respectivement : Pelletier, (2004) ; Milne, (2005) ; Smith, (2005) ; Cardinal, (2008) ; Pelletier, (2008).

¹¹ Voir : Stewart, (1986) ; Vipond, (1991) ; Ajzenstat et Smith, (1997) ; Laforest et Kelly, (2004) ; Ajzenstat et coll., (1999) ; Chevrier, (2006).

¹² Les récents travaux de Marc Chevrier, Louis-George Harvey Stéphane Kelly et Samuel Trudeau, (2013) sur la continuité du discours républicain en Amérique française de 1703–1967 nous portent à croire qu'il en existe une, si tant est que certains de ses défenseurs soient aussi des opposants au régime fédéral de 1867. Mais leur analyse du discours républicain ne se rattache pas nécessairement à la critique du fédéralisme, qui elle implique de prendre en considération d'autres plans fédéraux.

dans la manière d’appréhender le fédéralisme. De principal objet d’analyse, il est effectivement devenu une simple variable à prendre en considération pour expliquer d’autres phénomènes sociaux et politiques, tels que les politiques en matière de santé, d’environnement et de commerce, ainsi que tout ce qui touche aux droits de la personne (Fafard et Rocher, 2008). Récemment, nous avons constaté que ceux qui étudient le fédéralisme tentent de réintroduire le passé dans le présent en espérant trouver les raisons du malaise des uns et de la méfiance des autres envers ce type d’organisation politique (Karmis et Rocher, 2013). En clarifiant les concepts de confiance et de méfiance, et en les appliquant à l’analyse du système politique canadien, François Rocher par exemple, nous révèle que la méfiance vient de loin. À vrai dire, elle a pris racine au Bas-Canada dans le discours des opposants au projet fédéral de 1867 et dans les moments de refondation qui ont changé de façon dramatique la nature des rapports au sein de l’espace politique, par exemple, lors de l’adoption en 1982 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (Rocher, 2013). Bien qu’elle soit innovante, cette manière d’analyser délaisse toutefois les fondements idéologiques à la base du discours des personnes connues pour s’être méfiées du système fédéral.

La critique du fédéralisme : perspectives états-uniennes

Nous constatons qu’aux États-Unis les opposants au fédéralisme et leurs discours sont maintenant « visibles » dans les sphères publique et universitaire. En effet, la relecture des débats sur la Constitution de 1787, portée par la nouvelle réflexivité historique, a su mettre en évidence les fondements idéologiques des critiques grâce au concept discursif d’*antifédéralisme*. En quelques mots, ce concept renvoie à un discours politique qui véhicule sa propre vision du monde à différentes époques. Ainsi, au milieu du XX^e siècle, des historiens états-uniens ont pu démontrer que les opposants au projet de Constitution de 1787 – nommés « Antifédéralistes » – n’étaient pas des hommes sans idées, mais des acteurs au discours politique particulier reposant sur des principes idéologiques distincts (Turner Main, 1961 ; Bailyn, 1967 ; Wood, 1969 ; Storing, 1981 ; Allen et Lloyd, 2002)¹³.

¹³ Les différentes nomenclatures, le sens à donner à certains termes (*Antifederalists*, *Anti-Federalists* et *antifederalism*) et les principaux emprunts à la langue française seront expliqués en détail dans le chapitre 2. Par souci d’uniformité, lorsqu’il sera question d’acteurs politiques, c’est-à-dire d’*Antifederalists* (terme anglais), nous utiliserons son équivalent français, soit « Antifédéralistes », qui sera parfois calligraphié avec

En s'imprégnant de leur conception de l'union fédérale et en la replaçant dans divers contextes politiques, d'autres historiens ont établi que bon nombre de leurs craintes exprimées transparaissent dans les débats politiques contemporains (Duncan, 1994 et 1995 ; Cornell, 1999 ; Ketcham, 2003 ; Allen et Lloyd, 2002 ; Borowiak, 2007 ; Wakelyn, 2004). Or, de nos jours, la relecture de l'histoire, basée sur le paradigme républicain de John G. A. Pocock et sur les thèses développées par Bernard Bailyn au sujet de la Révolution américaine, permet d'envisager la critique du fédéralisme tel un langage qui s'inscrit en continuité. Abordée sous cet angle, il appert que l'interprétation particulière des fins de la communauté politique, celle que défendaient les Antifédéralistes lors des pourparlers constitutionnels de 1787–1789, reprend des idées avancées par leurs ancêtres avant la Révolution américaine (1775–1783). Aussi les Antifédéralistes adoptent-ils la position de leurs prédécesseurs en maintenant, dans leur compréhension de l'idéal fédéral, le discours de la vertu (Hutson, 1981).

Afin de saisir l'importance d'un tel travail de réflexion, rappelons qu'au départ les historiens états-uniens se sont désintéressés de la pensée des Antifédéralistes en raison principalement de leur statut de perdants ou de transfuges¹⁴. À ce propos, Herbert J. Storing écrit ce qui suit :

Champions of a negative and losing cause, they have found only a cramped place in the shadow of the great constitutional accomplishment of 1787. They have often been presented as narrow-minded local politicians, unwilling to face the utter inadequacy of the Articles of Confederation or incapable of seeing beyond the boundaries of their own states or localities. They have been described as men without principle, willing to use any argument to drag down the Constitution, yet willing, many of them, when the Constitution was adopted, to change their colors and become enthusiastic Federalists (1981, p. 3).

Par la suite, les Antifédéralistes ont subi les contrecoups de l'interprétation des historiens des XIX^e et XX^e siècles qui analysaient l'antifédéralisme (tel que nous l'entendons aujourd'hui) dans une perspective fédéraliste sans même la remettre en

une majuscule initiale et un trait d'union, « Anti-fédéralistes », à l'instar des auteurs de langue anglaise. Si un auteur fait référence à l'*antifederalism* en tant que concept ou mouvement d'idées, le terme sera ainsi francisé : « antifédéralisme ». Pour l'instant, le terme « Antifédéralistes » renvoie, de manière générale, aux personnes qui se prononcent contre les projets de fédération / confédération présentés par les Fédéralistes de 1780 à 1791 ou contre certaines dispositions de la Constitution de 1787.

¹⁴ Jackson Turner Main a été un des premiers auteurs, en 1961, à exprimer son étonnement quant aux connaissances limitées des chercheurs et des historiens en matière d'histoire constitutionnelle et d'antifédéralisme. Voir : Jackson Turner Main, (1961).

question. Étant des partisans, ces auteurs ne pouvaient que déprécier l'opposition, ce que W. B. Allen et Gordon Lloyd expliquent ainsi :

Unfortunately, much subsequent scholarship has accepted *Federalist* views of the Antifederalists at face value. This is certainly true in the nineteenth century when leading historians dismissed them as "complacent," "visionless," and "negative." In the twentieth century, scholars sympathetic to the Federalists viewed the opposition as "piecemeal" and "disorganized," even "naïve," and their legacy to the American political tradition as minimal or even dangerous (2002, p. xiii-xiv).

Le processus de canonisation de certains textes dans l'historiographie et l'absence d'enracinement idéologique de la pensée critique du fédéralisme expliquent également le manque d'intérêt des historiens à l'égard des Antifédéralistes, tout comme une lecture dite « libérale » des faits. Voici ce que Christopher M. Duncan en dit :

This is what previous scholars (with a few exceptions) who have written about Anti-Federalists have never quite understood; they have grouped them together with their opponents and then judged them by the standards of success and failure contained within Federalist/liberal discourse, attempted to make them into bold advocates of an alternative nationalist theory, demonized them in order to make the Federalists shine even more brightly, or made them ought to be guileless political innocents who are best seen not heard. All of these approaches fail to capture the true essence and importance of Anti-federalist discourse for both the time in which they lived and the political world we inhabit today (1995, p. 128)¹⁵.

Aussi la possibilité que les Antifédéralistes aient été les défenseurs d'un idéal fédéral est-elle rarement envisagée dans les premières historiographies rédigées aux États-Unis. Entre autres historiens, ceux de l'époque ayant suivi la guerre civile (*post-Civil War historians*) qui, vouant un culte à la Constitution, présentaient les Antifédéralistes tels des acteurs suspicieux et irrationnels, dont le discours se révélait sans grande valeur¹⁶. Selon

¹⁵ Duncan précise l'absence de considération par le fait que : « [q]uite often contemporary political discourse must link itself to a past set of achievements or ideas in order to gain legitimacy as a point of view within a particular political tradition. Whenever a group find itself unable to establish that historical linkage, it, and whatever political project it represents, are automatically suspect. They are marginalized within that society until circumstances conspire, or revolutionary action enables, such a mode of discourse to establish itself within a particular tradition or, in the case of some revolutions, to overcome a particular tradition altogether. In the absence of such radical movements or opportunities, successful counterhegemonic movements must find a way to speak within a particular cultural and political tradition while they attempt to change it » (1995, p. 70).

¹⁶ À ce propos, James H. Hutson affirme ce qui suit : « During the last three decades of the nineteenth century the Constitution was regarded with something approaching idolatry. The olympian pronouncement of W. E.

James H. Hutson, « [m]any post-Civil War historians would not credit the Antifederalists with any sincerity or respectability of motive in opposing the Constitution » (1981, p. 341)¹⁷. Pour ces historiens, « Antifederalists were “ignorant, suspicious, bigoted men”; their writing and idea were “foolery,” “nonsense,” “ludicrous,” “rant,” “shallow,” “absurd” » (*ibid.*). Par conséquent, les échanges intellectuels qui auraient pu conduire à la compréhension des principes fondateurs furent exclus de leurs analyses.

Moins enclins à défendre une vision favorable de la Constitution dans leurs écrits, et fortement convaincus que cette dernière résulte de magouillages entre les élites (*upper-class jobbery*), les historiens progressistes des années 1920 vont accorder plus d'importance aux Antifédéralistes en leur attribuant le rôle de « démocrates » à la défense du bien commun. Hutson, en donne cette explication : « Since the Progressives tended to equate the good in politics with the democratic, the Antifederalists became, in their writings, democrats, set off against “conservative,” “aristocratic” Federalists » (*ibid.*, p. 342). S'inspirant de l'ouvrage de Frederick Jackson Turner, intitulé *The Significance of the Frontier in American History* (1893), les progressistes vont défendre l'idée selon laquelle les Antifédéralistes sont l'incarnation même de la démocratie d'une part, parce qu'ils sont de petits propriétaires terriens et des pionniers (*small, inland farmers and frontiersmen*) et, d'autre part, parce qu'ils s'opposent à la Constitution qui s'avère antidémocratique en raison des privilèges qu'elle semble accorder à l'aristocratie¹⁸. Cette nouvelle lecture a pour effet de reconfigurer les débats constitutionnels de 1787–1789 sous un axe conservateur / démocrate ; axe qui sera présenté de manière différente dans les analyses économiques de Charles S. Beard. En effet, celles-ci mettent de côté les aspects idéologiques des débats constitutionnels au profit d'une lecture centrée sur les différences de statut socio-économique observées entre les groupes. De fait, Beard allègue que les idées

Gladstone, that the Constitution was “the most wonderful work ever struck off at a given time by the brain and purpose of man”, was reverently repeated by historians » (1981, p. 342).

¹⁷ L'auteur associe également cette caractéristique aux historiens de la période qui a précédé la guerre civile. Voir, en particulier, Herman von Holst, (1876).

¹⁸ Hutson mentionne à cet effet que « Turner's thesis seemed to prove that the Antifederalists were democrats. The way the process worked can be seen in Charles Henry Ambler's *Sectionalism in Virginia from 1776 to 1861* (1910). A student and disciple of Turner, Ambler began by positing an antagonism in Virginia between the “aristocratic” tidewater and the “democratic” frontier, a tension that became the organizing principle of his monograph. When he reached the ratification of the Constitution in Virginia, he presented a contest between “the democratic leaders of the interior” and “the conservatives of the Tidewater,” “a continuation of the fight between conservatism and democracy” » (1981, p. 344).

philosophiques des Pères fondateurs ne servent qu'à masquer la réalité d'un conflit économique opposant Fédéralistes et Antifédéralistes¹⁹, les premiers représentant le grand capitalisme commercial et financier d'origine urbaine et les seconds, le capitalisme rural des cultivateurs endettés²⁰.

En insistant de la sorte sur les intérêts économiques et la division des classes, les historiens progressistes, dont Beard, ont fait des débats qui entourent la Constitution de 1787 une question empreinte de pragmatisme. Ils ont décrit les Pères fondateurs, y compris leurs opposants, comme des acteurs qui, incapables de faire preuve d'une quelconque sagesse d'un point de vue politique, n'avaient d'autre choix que de s'adapter aux circonstances économiques du moment. Pour leur part, dans les années 1950, les historiens consensuels (*consensus historians*)²¹ ont critiqué une telle vision de l'histoire en affirmant que les opinions de leurs homologues progressistes reflétaient très peu la réalité politique et idéologique de la construction constitutionnelle (Hutson, 1981).

Cecelia M. Kenyon a été la première à alimenter cette argumentation, en précisant toutefois que les idées politiques des Anti-fédéralistes (graphie de cette auteure), bien qu'analogues, n'épousaient pas à la perfection celles des Fédéralistes²². La seule différence idéologique, quelquefois perceptible, résidait dans leur conception rousseauiste de la représentation politique (Kenyon, 1955, p. 9). Or, de l'avis de Kenyon, cet élément n'avait pas assez de poids pour conclure à une réelle division idéologique. Ce nouveau point de vue consensuel, qui a prédominé dans le milieu universitaire au cours des années 1950, a

¹⁹ Selon Denis Lacorne, « [d]ans cette perspective, les “idées” des Pères fondateurs sont dénuées de signification. Leur appel à la vertu, l'idéal d'un “gouvernement solide” [...] ne servent qu'à masquer des égoïsmes particuliers » (1988, p. 870). Chez Beard, « [l]es idées et les doctrines politiques n'existent pas en tant que telles ; elles ne sont inévitablement que le réflexe (*reflex*) du conflit des intérêts » (*ibid.*).

²⁰ Hutson nous rappelle que « [i]n *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States* (1913) Beard segregated Federalists from Antifederalists on the basis of property ownership. It was his thesis that the Federalists represented personality – “money, public securities, manufactures, and trade and shipping” – and that the Antifederalists represented realty – landed property, specifically that held by small, debtor-farmers. Beard believed that both the Constitution and the opposition to it were products of the efforts of these groups to maximize their economic self-interest » (1981, p. 338).

²¹ Ils sont désignés ainsi parce que les historiens de cette époque croient que les Fédéralistes et leurs adversaires adhèrent aux mêmes principes philosophiques.

²² À ce propos, il importe de citer ce passage de James H. Huston : « Kenyon's approach to the conflict over the Constitution was characteristic of the consensus history of the 1950s and 1960s. She stressed the “essential unity of the Federalists and Antifederalists”, not simply in the negative sense that neither conformed to the Progressive definition of democracy, but in the positive sense that “they shared a large body of political ideas and attitudes, together with a common heritage of political institutions” » (1981, p. 347).

mené au désaveu du conflit et a exclu toute prise en considération des antagonismes et des divergences idéologiques entre Fédéralistes et Antifédéralistes²³.

En réaction aux conclusions des historiens consensualistes, les « néo-progressistes », s'appuyant à la fois sur les travaux de Pocock et de ceux de Bailyn, ont soutenu, nous l'avons mentionné, que les opposants étaient, au contraire, fortement imprégnés d'un humanisme civique qui se justifie par le type d'amendements adoptés en 1791. De la tendance néo-progressiste, ce sont, sans l'ombre d'un doute, les analyses de Christopher M. Duncan (1994 et 1995) qui nous intéressent davantage, car ce dernier reprend le concept de « langage politique républicain » et l'idée de continuité du discours des Antifédéralistes. En conceptualisant le discours critique sous forme d'*antifédéralisme*, Duncan en fait « [a]n alternative mode of American political discourse – [a] concrete representation of an American “second language,” a language of republicanism, community, and public happiness » (1994, p. 388). Plus important encore, ce langage ne se limite pas au contexte constitutionnel de 1787, il appartient à d'autres moments de fondation, tels que le changement de régime de 1780 (Articles de la Confédération). L'antifédéralisme n'est donc pas exclusif aux « Antifédéralistes » de la période de ratification ; il s'applique également à ceux qui, jadis, réagissaient de manière négative – avec sensiblement les mêmes principes et valeurs –, aux différents types d'organisations ou d'amendements constitutionnels proposés. Par la suite, d'autres auteurs préciseront cette thèse en mentionnant que l'antifédéralisme est un concept politique pluriel qui se décline selon les classes sociales (Cornell, 1999 ; Allen et Lloyd, 2002 ; Wakelyn, 2004)²⁴. En définitive, l'exercice de réflexion menée aux États-Unis sur la question surpasse celui réalisé au Canada, le premier ayant eu pour effet d'ancrer la reconnaissance des critiques dans un horizon d'expériences qui attestent leur statut idéologique indépendant.

À notre avis, s'il fallait retenir une seule chose de l'évolution de la réflexion historiographique états-unienne, elle se rapporterait indiscutablement au concept opératoire d'antifédéralisme, étant donné qu'il permet de rassembler les discours des critiques en une

²³ À ce sujet, voir l'explication de Christopher, M. Duncan (1994, p. 389).

²⁴ C'est surtout Saul Cornell qui repère, en se basant sur une analyse beardienne, des différences liées aux classes sociales et aux statuts économiques ainsi que des dissemblances idéologiques entre les Antifédéralistes plébéiens et les Antifédéralistes de la classe moyenne (*middling sort*). Étant donné que leur situation respective se différencie sur les plans géographique et social, les groupes en présence défendent des principes et des valeurs distinctes.

unité d'analyse. Or, nous avons remarqué que l'usage du concept ne se limite pas qu'aux États-Unis. Contre toute attente, en France, les concepts de fédéralisme et d'antifédéralisme ont été intégrés dans l'analyse de la construction européenne, même s'ils sont étrangers à la culture politique de ce pays (Vergniolle de Chantal, 2005). Des chercheurs s'en sont servis pour expliquer, de manière théorique, les clivages existants entre les États qui acceptaient de transférer un nombre grandissant de compétences à l'Union européenne et ceux qui refusaient la création d'un autre ordre de gouvernement au détriment de l'État nation (*ibid.*)²⁵. Les débats se perçoivent selon la même dichotomie, soit entre « des "Fédéralistes", partisans d'un renforcement de l'Union européenne, et des "Antifédéralistes", qui privilégient le cadre national » (*ibid.*, p. 3). Les points de discordance portent sur la souveraineté, objet incessant d'une vaste controverse doctrinale et politique en Europe, et sur la communauté de culture dont l'existence est loin d'être évidente pour l'ensemble des pays de l'Union européenne (Massin, 2000).

En somme, l'exemple de l'Union européenne montre que le fédéralisme, ou tout projet d'union ne peut être compris sans que soit présentée l'opposition à laquelle il donne lieu. Il dénote en particulier « [à] quel point l'émergence d'un particularisme régional constitue un obstacle insurmontable pour la perpétuation de l'équilibre fédéral » (Vergniolle de Chantal, 2005, p. 44). Il révèle principalement la présence d'une opposition contre un modèle d'union fédérale précise, mais à une époque et dans un contexte différents de celui des États-Unis. De la sorte, l'appropriation du concept d'antifédéralisme par des auteurs français, et la réflexion historiographique aux États-Unis, nous incitent formuler les questions suivantes : *est-il possible de faire les mêmes constatations dans le contexte canadien ? Autrement dit : Pouvons-nous démontrer que les acteurs d'ici qui critiquent le fédéralisme (ou quelque projet d'union confédérale) à différentes époques au Canada défendent une pensée politique distincte, donc une certaine forme d'antifédéralisme ?* Telle est la question à laquelle nous tâcherons de répondre dans le cadre de cette thèse.

²⁵ Ajoutons en Europe, les Ian Hampsher-Monk, (2010) et M. Burgess, (2006) qui eux n'incluent pas le concept d'« antifédéralisme » dans leurs analyses, mais tiennent compte des acteurs (Antifédéralistes) et de leur idéal fédéral.

La pensée antifédéraliste au Canada comme objet de recherche

La présente thèse s'inscrit donc dans le prolongement du travail de réinterprétation du fédéralisme, mais pose la question différemment sous l'angle spécifique de sa critique. L'hypothèse que nous aimerions avancer se résume ainsi : *il existe un antifédéralisme au Canada qui s'enracine dans des contextes politiques antérieurs et qui, en se reproduisant au fil du temps sous diverses formes (langages), constitue un courant de pensée alternatif qu'une analyse contextualiste nous permettra de mettre en lumière*. D'emblée, nous pensons ici aux réactions des principaux acteurs suivant la publication du projet fédéral en 1864 dans la presse écrite, et cela, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Nous partons du principe que ces interventions sont sérieuses et qu'elles reposent sur des idées distinctes qui renvoient à des préoccupations antérieures sur le vivre-ensemble que nos contemporains qualifient souvent de réactions fondées sur des logiques d'intérêts particuliers. Ces dernières existent bien sûr, mais elles sous-tendent des idéaux et une idéologie politique que nous aimerions porter au grand jour. Notre recherche contribuera, nous l'espérons, à la réalisation d'analyses plus poussées sur le fédéralisme en démontrant que celui-ci est bien plus qu'une théorie de gouvernement, une approche fonctionnelle du pouvoir ou qu'un outil au service d'un idéal national (Simeon, 1972).

Il nous semble essentiel de nous interroger sur l'origine de ce contre-discours puisque la fin des grands débats constitutionnels des années 1980–1990 n'a pas empêché les remises en questions du régime fédéral. Malgré l'absence d'intenses délibérations sur le plan politique, le fédéralisme est mis à l'épreuve au quotidien, soit dans la manière dont les politiciens l'abordent, soit dans la façon dont la population le comprend. Les échanges d'idées sur la nature du fédéralisme canadien sont loin d'être terminés, et, aujourd'hui, on s'en méfie (Rocher, 2013). Nous proposons donc de retourner aux sources de la critique du fédéralisme, afin de comprendre cette lacune importante.

Découpage des chapitres

Dans le premier chapitre, nous réexaminons la question relative à l'invisibilité de la critique du fédéralisme en histoire et en sciences sociales ; invisibilité qui ressort des différentes interprétations du fédéralisme prônées au Canada anglais et au Québec. Nous proposons

d'extraire quelques récits du fédéralisme des grands courants de l'historiographie en vue de rappeler la place accordée aux opposants et à leurs arguments. Passage obligé, ce retour effectué sur les différentes interprétations de l'union fédérale de 1867 permettra d'établir pourquoi les historiens canadiens, anglophones comme francophones, ne tiennent pas compte de leurs idées. Comme aux États-Unis, il semble que les courants historiographiques auxquels ils appartiennent et les moments politiques marquants de l'ascension du pays vers la souveraineté influent sur leur lecture du fédéralisme. Enfin, nous nous intéressons aussi dans ce chapitre à la manière dont les chercheurs en sciences politiques ont interprété le discours critique du fédéralisme.

Dans le deuxième chapitre, nous développons le cadre conceptuel de notre recherche. La première section porte sur les aspects théoriques et méthodologiques de l'École de Cambridge, plus précisément la méthode contextualiste de John G. A. Pocock. Nous y expliquons en outre comment ce dernier a développé son concept de « discours politique » et la manière dont se crée la continuité. La deuxième section concerne l'instrumentalisation de cette méthode dans le cas particulier de l'*antifédéralisme* états-unien. Nous y présentons les différents contextes dans lesquels surgissent les langages politiques qui le constituent. Cette parenthèse nous permet de justifier les moments potentiels de manifestations du langage antifédéraliste au Canada, à la lumière des premières observations formulées aux États-Unis. Quelques définitions conceptuelles, et les limites méthodologiques du contextualisme dont il faut tenir compte, marquent la fin du chapitre.

Les résultats de notre recherche font l'objet du troisième chapitre. Nous revenons d'abord sur les différentes propositions de réorganisations politiques et institutionnelles des colonies de l'Amérique du Nord de 1763 à 1840, et en particulier les réactions qu'elles suscitent. Parmi les contre-propositions se trouvent des projets de fédération/confédération qui, malgré leur abandon, révèlent une certaine conception du vivre-ensemble. Nous situons donc les premiers plans fédéraux dans les débats idéologiques de l'époque et expliquons pourquoi ils seront mis de côté. En outre, cette façon de procéder nous permet de désigner les critiques et de faire connaître leurs arguments. De là découle notre analyse contextuelle en vue d'établir ce qui, de prime abord, semble constituer les origines idéologiques de la pensée critique du fédéralisme.

Le quatrième chapitre est rédigé dans le prolongement de cette analyse, mais il porte uniquement sur le plan d'union fédérale issu de la Conférence de Québec de 1864, car il a suscité un nombre impressionnant de réactions négatives dans les colonies. La publication des 72 Résolutions provoque une multitude de critiques dans les journaux ainsi que des changements de gouvernement dans les colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. En nous plongeant dans le contexte de l'époque, notre intention est de dégager les principaux arguments qui s'y rattachent. C'est pourquoi nous abordons d'abord la question de la particularité du discours critique dans chacune des provinces, ensuite celle de son universalité.

Le cinquième chapitre, plus bref que les précédents, soulève la question de la continuité du discours antifédéral par-delà l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Notre regard se tourne vers les acteurs qui s'en prennent à la gouverne centralisatrice et aux politiques adoptées par le gouvernement de John A. Macdonald. Nous accordons quelques lignes aux partis d'opposition qui se forment après 1867 au Québec de même nous revenons sur le mouvement régionaliste qui voit le jour en Ontario.

Enfin, la conclusion de la présente thèse a pour objet principal le caractère pragmatique de notre recherche, à savoir si elle a permis de mettre en lumière un antifédéralisme canadien, en d'autres termes, un discours politique qui véhicule sa propre vision du monde. Plus précisément, si le contextualisme pocokien nous a aidés à démontrer, comme ce fut le cas aux États-Unis, que les fondements idéologiques de la critique du fédéralisme de la période 1864–1867 se rapportent à des débats antérieurs opposant des visions distinctes de la communauté politique. Enfin, dans le même ordre d'idées, nous discutons de la présence (ou de l'absence) d'éléments républicains américains dans le discours antifédéraliste canadien avant d'en arriver aux limites inhérentes à la thèse et à l'énonciation de quelques pistes de recherche destinées aux chercheurs qui souhaiteraient étudier l'antifédéralisme dans d'autres contextes, voire d'autres pays.

CHAPITRE 1
BILAN DES ÉTUDES SUR LE FÉDÉRALISME AU CANADA
ET IMPORTANCE ACCORDÉE AUX CRITIQUES

Nous avons affirmé dans l'introduction que les opposants au projet fédéral de 1867 sont mentionnés en histoire et en science politique, mais que l'appartenance respective des auteurs à des courants ou parfois leur mépris nous empêche de discerner les fondements idéologiques de leurs discours. Pour en rendre compte, nous proposons, dans le présent chapitre, de revoir les différentes interprétations de l'histoire constitutionnelle aux XIX^e et XX^e siècles. D'entrée de jeu, soulignons qu'il est illusoire de croire que nous pouvons rassembler, en quelques pages, tous les auteurs qui ont écrit sur le sujet. Leur nombre nous obligerait en effet à conduire une analyse dépassant de beaucoup la limite permise dans le cadre de cette thèse. Notre objectif n'est donc pas l'exhaustivité, mais la proximité des ouvrages liés à notre sujet d'étude. Aussi accordons-nous une plus grande importance aux auteurs qui relatent l'histoire du Dominion, particulièrement en ce qui a trait aux pourparlers constitutionnels de 1864–1867 et au sens large, au fédéralisme canadien.

Le présent chapitre se divise en deux parties : la première est consacrée à l'historiographie anglophone et la deuxième, à l'historiographie francophone. Nous avons choisi de les traiter séparément, car ils ont évolué longtemps en vase clos et qu'en ce sens ils abordent différemment l'histoire constitutionnelle (Cros, 2000). Chaque partie se découpe en trois sous-sections. Nous y examinons respectivement la place accordée à la critique du fédéralisme dans les écrits des historiens du XIX^e siècle et du XX^e siècle puis, en complément, dans certains ouvrages de science politique.

Quelques mots sur les termes employés dans le premier chapitre

De nombreux auteurs, en histoire et en science politique, évitent de faire la distinction entre les termes « fédération » et « confédération ». Étant donné que l'un se substitue à l'autre au sein du même ouvrage parfois, il est difficile pour nous d'affirmer hors de tout doute que le sens voulu par un auteur, à une certaine époque, est bien celui que nous croyons. D'autant que notre interprétation risque d'emprunter aux référents contemporains. Pour éviter les anachronismes, nous avons convenu de respecter la terminologie de l'auteur concerné en gardant en tête que, peu importe le terme qu'il a choisi, le sens à lui donner renvoie presque toujours à une union politique de colonies liées entre elles par une constitution. De même,

nous nous permettons d'employer les termes « critique » et « opposition » de manière générique pour décrire une forme de rejet de l'autorité ou de ce qui a cours à une époque donnée. La critique se révèle donc négative, en ce sens qu'il s'agit d'une *capacité de l'esprit à juger une chose à sa juste valeur, en discernant spécifiquement les défauts et les imperfections*. Pour sa part, l'opposition se conçoit ainsi : *un refus, un désir de faire obstacle à – ou de lutter contre quelque chose*. À l'occasion, pour alléger le texte, nous avons aussi recours aux expressions « critiques du fédéralisme », « critiques de l'union fédérale » ou tout simplement « critiques » pour désigner un jugement ou une opinion. En revanche, lorsqu'il s'agit de personnes, nous entendons le plus souvent utiliser « acteurs critiques » ou « opposants ». En ce qui les concerne, nous évitons pour l'instant de leur attribuer le terme « Antifédéralistes », car à cette époque, il n'existe pas de littérature sur ce sujet. Seul Lionel Groulx au Canada français s'en sert pour désigner les membres des partis anti-confédérationnistes dans les Maritimes et au Québec. Mais, le sens n'est pas explicite. Enfin, une explication exhaustive de la nomenclature du terme « antifédéraliste » est fournie dans le deuxième chapitre.

Il y a deux écoles, ou si l'on veut, deux races d'historiens : ceux qui effacent et ceux qui accusent leur personnalité ; ceux qui se désintéressent du présent et qui se contentent de narrer et d'expliquer les événements, et ceux qui, en étudiant le passé, n'oublient pas le présent, qui embrassent une doctrine ou une cause, la font ressortir des faits et en poursuivent le développement.

H.-R. Casgrain (1882–1883).

Partie I : Prolégomènes à l'étude des critiques du fédéralisme au Canada anglais

Les historiens du XIX^e siècle

Le contexte dans lequel les premiers historiens écrivent est particulier dans la mesure où le Canada n'est alors ni un pays indépendant ni une colonie (Cros, 2000). Fédération quasi indépendante depuis 1867, le Canada dispose d'une incontestable autonomie par rapport à Londres, mais il demeure rattaché à l'Empire britannique par sa constitution. N'ayant pas encore d'existence politique claire, son statut reste ambigu (*ibid.*). Les historiens canadiens-anglais du XIX^e siècle sont conscients de cette ambivalence. C'est pourquoi, dans leurs écrits, ils prennent position sur l'avenir politique du pays (Berger, 1986 ; Cros, 2000). Cette prise de position crée un débat entre deux principaux camps : d'une part, les impérialistes qui rêvent d'un Canada fondamentalement lié à l'Empire britannique et, d'autre part, les continentalistes qui envisagent l'avenir du Canada en fonction de son attachement au territoire nord-américain (Cardin, Couture et Allaire, 1997). De cette scission se dégagent quelques idées fortes autour du principe fédéral, conçu en fonction des destins politiques possibles qui s'offrent au Canada²⁶. Autrement, les auteurs s'inspirent des idéologies dominantes, ce qui revient à dire, selon Beaulieu et ses collaborateurs, que les historiens de cette génération cherchent très souvent à reproduire une conscience historique conforme aux aspirations de l'époque (1969). Entre autres, l'idéologie de l'Imperial Federation

²⁶ L'idée de maintenir des liens avec la Grande-Bretagne donne lieu à une proposition de fédération impériale chez les historiens impérialistes, soit une union rassemblant tous les anciens dominions anglais. Ces *imperialists federationists*, ainsi nommés aujourd'hui, estiment en fait que c'est au sein de cette union avec l'Empire que le Canada pourrait le mieux exprimer son sentiment national (Cros, 2000). Différemment, l'accession à une réelle indépendance au terme d'une séparation avec la Grande-Bretagne laisse entendre, chez les historiens continentalistes, la possibilité d'une union politique et commerciale avec les États-Unis (*ibid.*).

League, fondée en 1844 en Angleterre, qui s'implante en sol canadien en 1887 et suscite un regain de patriotisme chez les Canadiens anglais (Defert et Couture, 2009)²⁷.

Les impérialistes : le mépris des opposants fondé sur des convictions²⁸

La lecture de l'histoire des impérialistes se reconnaît par l'importance qu'ils accordent aux valeurs du conservatisme anglais, à la tradition, et par une certaine nostalgie à l'endroit du passé loyaliste (Berger, 1970). Dans leurs récits, les immigrants loyalistes états-uniens de 1783 sont considérés comme les ancêtres des Pères fondateurs canadiens et, même s'ils n'ont pas participé directement à l'acte de naissance du Canada en tant que tel, ils en ont néanmoins insufflé l'esprit. Cette corrélation mène les impérialistes à surestimer le rôle des Pères et à entretenir l'illusion d'une supériorité sociale fondée sur le patriotisme (*ibid.*)²⁹. Accolée à l'histoire constitutionnelle, cette idée de supériorité crée une vision grandiloquente de la Constitution et de l'union confédérale, ce qui, en contrepartie, produit une image négative des personnes qui les contestent. À titre d'exemple, sous la plume de John Charles Dent, l'union (*scheme*) est perçue comme la solution par excellence – imaginée par des individus doués d'une grande sagesse – pour remédier aux désordres politiques occasionnés par l'Acte d'Union de 1840³⁰. Les opposants, comme Joseph Howe à certains moments, ne sont pas nécessairement démonisés, mais leurs arguments sont jugés incohérents³¹. Encore, lorsque Dent accorde quelques lignes aux membres des partis

²⁷ Pour connaître les principaux thèmes de l'idéologie impérialiste au Canada à cette époque, ainsi que les particularités de l'histoire impérialiste en général, voir Carl Berger, (1970).

²⁸ Les personnages les plus représentatifs de ce courant, selon André Baulieu, Jean Hamelin et Benoît Bernier, sont George Robert Parkin (1882), John Charles Dent (1881), William Kingsford (1887) et George McKinnon Wrong (1917) (*ibid.*, 1969, p. 10 et 11). Les historiens impérialistes qui ont travaillé plus particulièrement sur l'histoire constitutionnelle et les autres auteurs que nous avons retenus sont les suivants : John Charles Dent, *The Last Forty Years : Canada since the Union of 1841*, vol. I et II (1881) et *The Canadian Portrait Gallery*, vol. II, (1880); George M. Wrong, *The Federation of Canada, 1867-1917* (1917) et George M. Grant, *Imperial Federation* (1890); *Advantages of the Imperial Federation* (1891) et *Canada and the Canadian Question* (1892).

²⁹ Comme le souligne Carl Berger, « [t]he loyalist tradition began, as did all myths of national origins, with the assertion that the founders of British Canada were God's chosen people. Partly because so many exponents of the tradition were themselves descendants of the loyalists and partly because of the necessities of national hagiography, the original United Empire Loyalists were portrayed as a superior, cultured, and elevated class of men » (1970, p. 99).

³⁰ Dans ses mots : « [the] scheme was to commend itself to the mature intelligence of the ablest statesmen of two continents, as the true and only remedy for a dead-lock in Canadian public affairs » (1881, v. 2, p. 401).

³¹ Dent écrit ceci au sujet de Howe : « During his stay in London he wrote a pamphlet entitled "Confederation considered in the interests of the Empire," in which the opinions expressed were widely at variance with the

d'opposition, tels qu'Antoine-Aimé Dorion, Luther H. Holton et Christopher Dunkin, il passe rapidement sur les motifs qui sous-tendent leurs revendications³². Au plus, ils disparaissent devant la rhétorique convaincante des défenseurs de la Confédération³³.

Nous remarquons que cette interprétation de l'histoire constitutionnelle se rapproche de celles des historiens états-uniens du XIX^e siècle (*post-Civil War historians*) pour autant que l'apologie des Pères fondateurs et de leur projet de constitution ait pour effet délétère de rendre accessoires les opposants et leurs arguments. James H. Hutson à ce propos note d'ailleurs ce qui suit :

During the last three decades of the nineteenth century the Constitution was regarded with something approaching idolatry. [...] Accounts of the Constitutional Convention sometimes become hagiographies, the Founders being considered "to have risen to height of prophecy." How could the opponents of such transcendent proceedings have been anything but fools or rogues? In other words, as long as the Constitution retained its awesome reputation, the Antifederalists would be the whipping boys of historians (1981, p. 342).

À la différence de leurs homologues états-uniens, les historiens impérialistes font l'éloge de la Constitution en premier lieu parce qu'elle s'inspire de valeurs britanniques et, en second lieu, parce qu'elle est synonyme de progrès et d'ascension vers toujours plus de liberté, d'autonomie et d'auto-gouvernance (Berger, 1970)³⁴. Ce qui nous fait voir un autre élément de leur lecture, soit l'importance accordée aux concepts de progrès et de liberté

view formally advocated by the author. The arguments employed were evidently the result of a great strain on the writer's conscience, and they lack logical coherence » (1880, p. 128).

³² Nous en avons ici un exemple : « A few persons disapproved of the federal scheme *in toto*. Others, conspicuous among whom were Mr. A. A. Dorion and Mr. Holton, believed that the time was not ripe for such a project. [...] [Dorion] regarded the larger scheme of a general confederation of the British North American Provinces as being altogether in advance of the necessities of the time » (Dent, 1881, vol. 2, p. 441 et 442). En ce qui concerne Christopher Dunkin, la raison de son objection se résume ainsi selon Dent : « Mr. Dunkin declared that such a union would lead to more serious embarrassment and confusion than had ever existed in Canada » (*ibid.*, p. 442).

³³ En particulier, la rhétorique des Pères fondateurs, tel George-Étienne Cartier. Dent écrit que « [i]n the Lower section of the Province there was a formidable Opposition, but Mr. Cartier's influence – backed, as it was, by the priesthood – prevailed, and some of his speeches on the subject [Confederation] displayed a breath of view for which the world had not previously given him credit » (1881, vol. 2, p. 449).

³⁴ Berger l'explique en ces termes : « In addition to exalting the loyalist tradition, imperialists contended that the history of the dominion was essentially the story of material progress and the steady advance of liberty and self-government » (1970, p. 109). Dent illustre ce fait en reprenant une citation de John Hamilton Gray : « Thus passed away in calm a Constitution which, born in strife and turmoil, sprung from maladministration and rebellion, forced upon a reluctant Province without consulting its people, and against the wishes of the majority of its inhabitants, had nevertheless, during twenty-five years of unexampled prosperity and material progress, laid the foundation deep and strong of true constitutional liberty » Gray, 1872, cité dans Dent, (1881, vol. 2, p. 437).

(Beaulieu et coll., 1969). Dans cette perspective, la guerre de la Conquête est vue comme une œuvre de libération du despotisme de l'Ancien régime (*ibid.*). Le raisonnement est le suivant : n'eût été de la présence des Anglais et, par contrecoup, de la Conquête, les Canadiens français seraient peut-être encore sous le joug de l'Ancien régime, indolents, superstitieux, sans aucune connaissance des libertés constitutionnelles britanniques (Berger, 1970). Par association donc, le régime instauré par la Constitution de 1867 devient le prolongement des droits et libertés du peuple canadien-français. George M. Wrong en dit quelques mots dans *The Federation of Canada 1867–1917* :

The Federation Act made Canada a bi-lingual country in federal affairs. French was placed on a complete equality with English in the federal parliament. It is equally with English the language of the federal laws and of the federal courts. Thus, in a deep sense, the Federation Act gave a fine maturity to a process of historical justice (1917, p. 29-30).

Le recours à la notion d'égalité permet à Wrong de ne pas accentuer les conflits inhérents à la création d'un État fédéral. Il présume en fait que les revendications de justice des membres des classes opprimées, en l'occurrence, les Canadiens français, sont satisfaites³⁵. Cette vision du caractère consensuel de la fédération met fin à un « sentiment d'injustice » au même titre que l'idée de compromis fait disparaître les divergences d'opinions dans la mesure où tout un chacun y trouve son compte. Wrong insiste très souvent sur l'idée de compromis fédéral, ce qui en retour diminue l'importance qu'il accorde aux opposants. Seul Joseph Howe retient son attention : il le décrit comme un habile tribun qui, bien qu'important, manque d'éducation et fait preuve d'inconstance dans son refus d'appuyer le projet en 1865 (*ibid.*, p. 27).

Le type de reconnaissance dévolue aux critiques par les historiens impérialistes est autrement influencé par le contexte politique. L'avenir du Dominion étant incertain et la menace d'annexion se révélant toujours présente, les historiens impérialistes craignent la disparition des valeurs britanniques et des liens établis avec l'Empire. Par conséquent, ils cherchent par tous les moyens à maintenir cet héritage britannique dans le récit de la nation,

³⁵ Carl Berger lui attribue un style d'écriture relevant de la « bonne entente », car Wrong tente constamment de réconcilier les différences entre francophones et anglophones. Comme il l'explique : « Wrong wrote within a tradition of English-Canadian literature on Quebec that endeavoured to reconcile differences and promote a better understanding through a sympathetic interpretation of its history and culture » (1986, p. 17).

d'où leur insistance à rappeler le caractère fondamentalement anglais et monarchique des institutions canadiennes. Ils en viennent à développer une aversion pour les institutions de leur voisin américain qu'ils jugent inférieures. George Monro Grant est au nombre des auteurs qui s'appesantit sur ce statut d'infériorité. À cet égard, il mentionne ce qui suit dans son ouvrage *Canada and the Canadian Question : a Review* :

[...] our Constitution is essentially different from the American is indicated, point after point. It is Parliamentary, after the British model which has been imitated by every other free country, whereas. "The framers of the American Constitution were full of Montesquieu's false notion about the necessity of entirely separating the executive from the legislative." A sovereign authority above the Provinces gave them certain powers, whereas the framers of the American Constitution were forced to content themselves with such powers for the Central Government as a number of Sovereign States were willing to concede. It would take too long to go over the points of difference, one by one, and to show the superiority of our system in every particular (1892, p. 27).

Le sentiment de supériorité touche aussi la société américaine, elle-même jugée chaotique et instable³⁶. Les historiens impérialistes se méfient en particulier de ses visées démocratiques, ce qui se traduit par un certain élitisme et par la dénonciation de la participation citoyenne dans leur narration de l'histoire (Berger, 1970). Peu subtils, ils se servent des interventions des acteurs politiques qui condamnent l'aspect démocratique de la république avoisinante pour livrer leur message, notamment en leur laissant une place prépondérante. Dans le même ordre d'idées, ils relèvent les désagréments de la consultation populaire. Grant, par exemple, considère la démocratie – au sens de participation directe du peuple – comme un obstacle et il en fait la principale raison de l'échec du projet de confédération dans les Maritimes. Il juge par ailleurs qu'un plébiscite sur cette question risque de décontenancer les électeurs³⁷. Quant à Dent, il associe cette requête au Parti rouge

³⁶ Berger précise que les remarques des historiens impérialistes « [i]mplied an interpretation not so much of government but of society and the motives for social behavior. The conviction that the democratic republicanism to the south was unstable and chaotic was deeply embedded in the Canadian mind. The men who forged Confederation were imbued with an abiding suspicion not only of the division of powers in the American federal system but of the erratic and unpredictable course of democracy in general » (1970, p. 155).

³⁷ Il explique que « [b]ut a plebiscite is not known to the British Constitution. Representatives are supposed to represent. In Nova Scotia, the opponents of Confederation asked that it should be submitted at a general election, but the objections to that were stated then pretty much as they are summarized on page 144. "At a general election different issues are mixed together; various questions, local and personal, as well as general, operate on the voter's mind; the legislative questions are confused with the question to whom shall belong the prizes of office; party feeling is aroused; a clear decision cannot be obtained" » (Grant, 1892, p. 12).

et aux *Clear Grits* en ajoutant que « [t]hey not only advocated such reforms as universal suffrage and the abolition of property qualification for members of the Legislature, but pronounced in favour of the repeal of the Union, a republican form of Government, and more or less speedy annexation to the United States » (1881, vol. 2, p. 190). Le raisonnement de Dent procède en fait de la « guerre de sens » qu'il entretient avec les continentalistes, vu que ces derniers, rappelons-le, préfèrent une union continentale avec les États-Unis. Aussi sa perception des opposants est-elle teintée et à ses yeux, ils deviennent presque automatiquement des républicains annexionnistes. Cet extrait le démontre bien :

For some time before the actual coming into existence of the Dominion, it had become apparent that a considerable part of the population was not prepared to receive the new order of things with enthusiasm. In the Maritime Provinces the mercurial state of public opinion was proved by the fact that a strong anti-Union feeling was again prevalent among the people. To such a length was this feeling carried that many persons came out boldly in favour of annexation to the United States. In Lower Canada the *Rouge* party, to a man, were opposed to Confederation, and among them also there was a strong predilection for annexation (1881, p. 473).

En somme, lorsque la Constitution et les Pères sont valorisés, les opposants sont peu cohérents ou ont carrément tort. Quand les impérialistes relèvent le côté consensuel de l'union, ce sont leurs revendications qui disparaissent. De plus, lorsque l'anti-américanisme prend le dessus, les opposants deviennent tout bonnement des partisans de l'annexionnisme. Enfin, il est raisonnable de penser que les historiens impérialistes choisissent de ne pas énumérer les arguments des opposants pour ne pas s'étendre sur un discours qui, comme l'histoire constitutionnelle le montre, ne mène nulle part.

Les continentalistes : un oubli contextuel³⁸

La question de l'acheminement du Canada vers un statut d'État autonome – que les historiens du courant impérialiste conçoivent au regard de l'Empire britannique – est interprétée différemment par les historiens continentalistes. Au sein de ce courant, le caractère britannique du Canada est minimisé pour assimiler la croissance du Dominion à celle des États-Unis (Cros, 2000). Leurs écrits s'articulent autour de trois axes : démontrer l'échec de l'expérience canadienne, discréditer le projet de fédération impériale et faire valoir les avantages et le caractère inéluctable de l'union avec les États-Unis (*ibid.*).

En ce qui a trait à la critique du fédéralisme à l'époque des pourparlers constitutionnels de 1864–1867, ou de la représentation des opposants dans les écrits des continentalistes, force est de constater qu'on en parle très peu. Goldwin Smith s'y attarde cependant quelque peu dans un essai intitulé *Canada and the Canadian Question* (1891), mais il juge inutile de s'étendre sur les arguments pour ou contre l'union fédérale, puisque les raisons évoquées sont connues depuis longtemps. Il déconseille même aux lecteurs de retenir les interventions des acteurs politiques lors des débats sur la fondation du Canada, si ce n'est celles de Christopher Dunkin. Comme Smith le dit :

The debate in the Canadian Parliament fills a volume of one thousand and thirty-two pages. A good deal of it is mere assertion and counter-assertion as to the probable effects of the measure, political, military, and commercial. [...] Almost the only speech which has interest for a student of political science is that of Mr. Dunkin, who, while he is an extreme and one-sided opponent of the measure, tries at all events to forecast the working of the projected constitution, and thus takes us to the heart of the question, whether his forecast be right or wrong. Those who will be at the trouble of toiling through the volume, however, will, it is believed, see plainly enough that whoever may lay claim to the parentage of Confederation – and upon this momentous question there has been much controversy – its real parent was Deadlock (1891, p. 143).

³⁸ Ian Grant qui a étudié le courant continentaliste affirme que « [t]he imperialists were not the only Canadian nationalists in the latter part of the nineteenth century. They were rivalled, if not superseded in the late eighties and early nineties by a significant number of ardent and articulate continentalists who firmly believed that Canada's future must be intrinsically tied to the economic, cultural, perhaps even the political unity of the North American continent » (1972, p. 1). Ce courant est représenté, selon Grant, par Erastus Wiman, Goldwin Smith et Samuel E. Moffett. Or, après avoir lu *Commercial Union Between The United States and Canada* de Wiman (1887), *Canada and the Canadian Question* de Smith (1891) et *The Americanization of Canada* de Moffett (1907), nous avons décidé de retenir uniquement les deux derniers, car Wiman ne traite pas de l'histoire du Dominion et ses nombreuses allocutions (réunies dans un livre) n'en font pas état. Voir, au besoin, Erastus Wiman, « Union Between the United States and Canada: Political or Commercial – Which is Desirable and Which is Presently Possible? » (1891a), « The Struggle in Canada » (1891b) et « Impossibility of Canadian Annexation » (1891c).

Smith ne fait pas l'éloge de la Constitution, car il estime que la victoire des partis en faveur de l'union et l'entrée des provinces réticentes dans la Confédération sont le résultat d'un trafic d'influence. Ainsi, si le Nouveau-Brunswick se joint à l'ensemble, c'est parce que le Colonial Office a exercé des pressions. Dans le même ordre d'idées, la Nouvelle-Écosse serait peut-être restée à l'écart, n'eût été les influences de certaines personnes sur les membres de son Parlement et de l'opportunisme de Joseph Howe qui, à la toute fin, « [...] was gained over by the promise of office » (*ibid.*, p. 142). Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, « [...] she came in some years afterwards, mollified by the boon of a local railway for the construction of which the Dominion paid » (*ibid.*). En résumé, disons que son propre jugement quant à la structure et au fonctionnement de la fédération canadienne sert surtout à contrebalancer la vision des fédéralistes impérialistes.

Les choses sont quelque peu différentes pour Samuel E. Moffett, un autre auteur continentaliste de l'époque. En effet, le discrédit du projet d'union impériale et le détachement affiché devant l'héritage britannique font naître chez lui le besoin d'américaniser le modèle fédéral canadien en lui attribuant des points communs avec le modèle états-unien. Moffett cherche en particulier à démontrer que les différences entre la société canadienne et la société américaine sont moins considérables que le laissent entendre les impérialistes³⁹. Aussi se concentre-t-il sur les extraits des débats portant sur la fondation du Canada qui ravivent l'admiration envers le modèle états-unien⁴⁰. Encore ici, les opposants ou leurs arguments échappent à sa lecture. Mais Moffett prend néanmoins le temps d'écrire quelques mots concernant une remarque critique qui différencie le Sénat

³⁹ Pour Moffett, les Canadiens « [...] are already Americans without knowing it » (1907, p. 114). Lorsqu'il écrit sur le fédéralisme canadien, il prétend que « [...] the British North America Act is clearly an adaptation of the Constitution of the United States » (*ibid.*, p. 39). Cette ressemblance entre les deux modèles d'union fédérative, Moffett la fait correspondre aussi avec le fait que « [t]he Quebec Conference, which constructed its framework was a true Constitutional Convention on the American model » (*ibid.*, p. 31). Le fédéralisme est d'inspiration états-unienne, puisque, comme il le dit, « [t]he relations of the Province and the Dominion to each other are in the main the same as those of the State and the Federation » (*ibid.*, p. 41). Alors qu'il reconnaît, dans sa lecture de l'histoire canadienne, la peur qu'ont les Pères de la Confédération d'être annexés aux États-Unis, il n'en conclut pas moins que « [this] fear of annexation, which seem to obsess all minds, was consistent with a warm admiration for the good features of American institutions, and a willingness to copy them on every fitting occasion » (*ibid.*, p. 33).

⁴⁰ Il fait le contraire des historiens impérialistes qui ne retiennent que les passages négatifs. Il cite notamment cette remarque de John A. Macdonald dans laquelle ce dernier affirme que la Constitution américaine « [...] is one of the most skillfull [sic] works which human intelligence ever created; is one of the most perfect organizations that ever governed a free people » (Moffett, 1907, p. 32-33).

américain du Sénat canadien. Il rappelle cette préoccupation des représentants des Maritimes qui, en 1864, craignent de ne pas être représentés équitablement au Sénat (1907, p. 34 et 35).

Tout compte fait, ni Smith ni Moffett ne nous permettent de déceler les idées qui se cachent derrière le discours des opposants au projet fédéral de 1867, car le sujet ne sert pas leurs propres visées continentalistes.

Les historiens du XX^e siècle

Durant les années 1920, le statut incertain du Dominion hante toujours les historiens (Beaulieu et coll., 1969). Comment définir le Canada ? Voilà ce qui préoccupe ceux qui écrivent à la fin de la Première Guerre mondiale dans un contexte où la déclaration de Balfour en 1926 a formalisé l'égalité entre les dominions et la Grande-Bretagne et au moment où le Statut de Westminster a entériné en 1931 l'ascension du Canada à la souveraineté (Cros, 2000). L'acheminement du Canada vers un statut d'État autonome favorise l'éclosion d'un fort courant nationaliste chez les intellectuels canadiens, et tous cherchent à lui attribuer une spécificité (Beaulieu et coll., 1969). Les nationalistes constitutionnalistes l'imputent à son cheminement constitutionnel, alors que les nationalistes turnériens expliquent le caractère distinct du pays en fonction de sa situation géographique nord-américaine. Pour leur part, l'interprétation des historiens de l'École laurentienne (*staple theory*) repose sur des fondements géographiques et économiques (*ibid.*). De ces différents points de vue émanent des visions particulières de l'histoire du Dominion, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de ses opposants.

Les nationalistes constitutionnalistes : des opposants sans vertu⁴¹

Les historiens nationalistes dits « constitutionnalistes », à l'instar des impérialistes avant eux, associent la genèse du nouveau régime fédéral à l'évolution téléologique du pays vers toujours plus de liberté et d'indépendance (Berger, 1986). Pour Reginald G. Trotter et

⁴¹ Beaulieu et ses collaborateurs précisent que les représentants de ce courant sont Chester Bailey Martin, Reginald George Trotter, Chester William New, Daniel Cobb Harvey, William Smith et George Earl Wilson. Nous n'avons retenu que les deux premiers, car, selon les auteurs, ils sont les plus représentatifs du credo nationaliste, et leurs écrits portent principalement sur l'histoire constitutionnelle (1969).

Chester B. Martin qui représentent ce courant, le pays est un État indépendant qui se distingue par sa tradition constitutionnelle d'inspiration britannique (Cros, 2000)⁴². Leur lecture de l'histoire se caractérise par ce que Beaulieu et coll., nomment le « nationalisme libéral des années 1920 », soit une interprétation marquée par une évaluation positive du processus historique et par la présence de grands thèmes liés à la pensée libérale, tels que le respect des droits et libertés, l'égalité et la justice (*ibid.*, 1969). Ces valeurs apparaissent en filigrane dans l'intérêt qu'ils démontrent à l'endroit du principe de responsabilité et dans l'attention qu'ils portent à la limite du pouvoir de l'État⁴³.

Les thèmes les plus souvent abordés par les historiens nationalistes de cette génération concernent l'avènement du gouvernement responsable dans les législatures des colonies et l'entrée de ces dernières dans la Confédération (*ibid.*). En fait, la notion de gouvernement responsable occupe une place majeure (Berger, 1986). Trotter y voit là une idée révolutionnaire et une étape préliminaire nécessaire à l'établissement d'un système politique fédéral⁴⁴. Chester Martin, lui, insiste sur le fait que le gouvernement responsable est le propre de la nation canadienne et il estime que c'est d'ailleurs ce qui la distingue des

⁴² Trotter relève souvent le caractère britannique des institutions. Dans cet extrait notamment : « The system of government for the new Dominion, as well as for each of the provinces, was based on the free principles of the British parliamentary constitution » (s.d., p. 65).

⁴³ Nous le constatons en particulier chez Trotter, pour qui l'individu rationnel est un sujet libre, capable de jugement sur la nature des gouvernants. Il considère l'idéal de liberté (*freedom*) au sens politique du terme, en ce qu'il permet au peuple – par l'entremise de leurs représentants – d'exercer un certain contrôle sur l'exécutif et de le remplacer. Dans ses mots : « Political liberty means the opportunity to share in government either directly or by helping to choose representatives who make the laws and carry them into effect. It means opportunity for the people to control those who govern them and to change the government by lawful methods. Experience has shown that without political liberty, civil liberty is in danger. Whenever in history men have failed to limit the power of their rulers, power has grown at the expense of the governed. Whenever governments have gained unlimited power they have become tyrannies » (s.d., p. 3). De même, il mentionne que la « [c]ivil liberty, or liberty of the person, means one's opportunity to live his own life free from arbitrary or illegal interference by government, or by other persons, with his movement, conduct, and opinion. Enjoyment of such freedom by the members of a community can never be complete, for the very laws that safeguard the individual's liberties can do so only by placing restrictions on all persons to prevent them from conduct harmful to one another. Law guards the liberties of each of us by limiting the liberty of all. It must restrain even the rulers themselves in the exercise of their authority over their subjects » (*ibid.*, p. 3).

⁴⁴ Dans *Charters of our Freedom* plus précisément, Trotter écrit que le « [r]esponsible government as a remedy for the difficulties of the old representative system in the British North American provinces was a revolutionary idea » (s.d., p. 59). Il ajoute que « [t]he growth of the provinces, politically as well as in other ways, reached a point by the 1860's where union would no longer be premature. With every year political leaders were gaining experience in the working of responsible government and this was preparing them to take the great step of building a national system of government to deal with continent-wide problems » (s.d., p. 64).

autres nations⁴⁵. Dans *Empire and Commonwealth* (1929), il qualifie ainsi cette convention constitutionnelle : « the most dynamic achievement of Canadian politics » (*ibid.*, p. 327).

À l'instar des historiens impérialistes, la fédération canadienne est vue sous l'angle d'un régime politique supérieur à celui des États-Unis, en raison surtout de sa structure centralisée⁴⁶. Trotter et Martin mentionnent souvent qu'aux États-Unis les trop grands pouvoirs détenus par les États ont maintes fois eu pour effet de déstabiliser le pays. Cette conviction les incite à privilégier les citations des auteurs qui en font état et à étayer leurs arguments en citant, entre autres, John A. Macdonald quand il défend la centralisation des pouvoirs. Martin le rapporte ainsi :

The fatal error which they [United States] have committed... was in making each state a distinct sovereignty, and giving to each distinct sovereign power. [...] The true principle of Confederation lay in giving to the General Government all the principles and power of sovereignty, and that subordinate or individual states should have no powers but those expressly bestowed on them (1955, p. 319).

Ce parti pris centraliste, Trotter et Martin le transposent à leur lecture des débats constitutionnels en reproduisant la dualité classique du fédéralisme qui oppose les droits des États (provinces) à ceux de l'Union (l'État fédéral). De la sorte, la critique du régime fédéral devient une dénonciation du renforcement des pouvoirs de l'instance fédérale et, par le fait même, de la perte de souveraineté et d'identité des provinces. Trotter affirme qu'en 1864, dans les Maritimes, l'« [o]pposition was already active, due partly to the separatist instincts of the little community which dislikes the loss of identity involved in union » (1924, p. 125). Il applique ce même raisonnement à l'Île-du-Prince-Édouard qui, jusqu'en 1873, se garde d'entrer dans la Confédération pour ne pas nuire à ses propres intérêts économiques. Selon lui, « the Colony feared that its interests as a fish-producer might be neglected by the Dominion » (*ibid.*, p. 304)⁴⁷. L'opposition se conçoit non seulement selon

⁴⁵ Martin explique, pour sa part, que le « [r]esponsible government, which was the first clear attribute of nationhood to appear, was also to be the last to be completed in its widest amplitude. From first to last its inexorable expansion in range and impact was to be the most distinctive feature of Canadian nationhood » (1955, p. 493).

⁴⁶ Trotter affirme par exemple que, lors des pourparlers constitutionnels de 1864, « [t]he conviction was general that a federation, to be successful, must have a strong central government, for the American Civil War, then being waged, was looked upon widely in the British Provinces as the result of too great local autonomy » (1924, p. 109).

⁴⁷ Martin abonde également dans ce sens quand il note que l'Île-du-Prince-Édouard hésite à se joindre à l'union, parce que W. H. Pope et le colonel J. H. Gray croient que les résolutions sont « politically, commercially, and financially disastrous to the rights and interests of Prince Edward Island » (1955, p. 347).

les intérêts des provinces, mais aussi selon ceux des particuliers. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, Martin soutient que ce sont des groupes d'intérêts qui freinent le processus d'adoption de la Confédération. Les banquiers et les marchands y font obstacle en raison notamment du projet de développement ferroviaire qu'ils entretiennent avec les États-Unis. Or, si la province signe, ce projet risque d'être compromis.

Martin l'attribue aussi aux votes des catholiques de Saint John « who appeared to fear the large influence of Western Canada » (1955, p. 254). Enfin, en Nouvelle-Écosse, c'est le mouvement d'opposition dirigé par Joseph Howe de concert avec William Annan de l'*Anti-Confederation League* qui est « deeply critical of the plan and openly sympathetic with the banking and mercantile interest of Halifax in opposing it » (*ibid.*, p. 357). En ce qui a trait à Howe en particulier, Martin ajoute que celui-ci s'y oppose, car il craint que la Nouvelle-Écosse soit engloutie dans ce vaste ensemble. Il ne tolère pas non plus que la décision sans appel ait été prise sans le consentement de la population (*ibid.*).

En somme, en mettant essentiellement l'accent sur les arguments pragmatiques de l'opposition, tels que les intérêts économiques, politiques ou religieux, Trotter et Martin laissent entendre ainsi que les opposants n'ont pas de motifs vertueux. Cette manière de voir les choses est un des traits de la lecture libérale qui, dans sa narration de l'histoire, cherche à produire un discours moralisateur. Ajoutons que les historiens nationalistes constitutionnalistes tentent à maintes reprises de montrer aux autres nations que l'ascension du Dominion vers son indépendance s'est faite sans heurt ni révolution⁴⁸. Leur récit de la « nation » cherche constamment à mettre en lumière la « normalité » du pays sans trop insister sur les perturbations⁴⁹. Il importe pour eux de faire du Canada un modèle sur la

⁴⁸ Les auteurs que nous avons retenus insistent souvent sur l'absence de révolution dans l'ascension du Canada vers son indépendance. À titre d'exemple, Trotter écrit que « [i]f the United States has been the inspiring prototype of modern federal republics, it is also equally true that British North America, in producing the Dominion of Canada, set the example for the establishment of free national governments in the Britains overseas, and it is further true that she has been the principal exponent of the idea that such governments can maintain their essential autonomy and at the same time retain membership in the larger British commonwealth » (1924, p. 3-4). Martin quant à lui affirme que « [t]he process itself has been unique among the nations of the modern world – a process of incubation, as we have seen, of parliamentary communities developing piecemeal into nationhood without destroying their old association with each other and with the parent state » (1955, p. 495).

⁴⁹ En fait, Trotter et Martin ne s'intéressent guère aux Rébellions de 1837–1838. Trotter en diminue l'ampleur en disant que « in both Canada little rebellions broke out » alors que Martin, n'en parle pas. Comme le précise Carl Berger, « [t]he most remarkable aspect of Martin's analysis of the background to the winning of responsible government was his complete neglect of the rebellions in Upper and Lower Canada and of such radical figures as Mackenzie and Papineau. The rebellions appeared to him as unfortunate aberrations in an

scène internationale, en faisant ressortir les principes moraux de justice, de bien commun et de tolérance inhérente à l'union fédérale⁵⁰. Leur discours reproduit le consensualisme des impérialistes qui, nous l'avons mentionné, élimine la dissension portant sur le projet de 1867 une fois les exigences particulières des provinces satisfaites.

En terminant, disons que la critique, les interventions des opposants ou les réticences manifestées par les provinces à l'endroit du projet fédéral pèsent bien peu devant la formidable quête des nationalistes constitutionnalistes de trouver des réponses aux problèmes de l'édification d'un État national canadien et à donner à celui-ci une spécificité pour qu'il se démarque dans le nouveau « concert des nations ».

Les turnériens : une absence de fondements idéologiques⁵¹

Le XX^e siècle est aussi celui des historiens de l'École de la frontière, autrement nommés les nationalistes turnériens. À la différence des nationalistes constitutionnalistes, et étant plutôt près des continentalistes, les turnériens font une large place à la dimension nord-américaine du pays et à l'influence des frontières sur le développement du Dominion canadien. Ils s'inspirent en cela des observations de l'américain Frederick Jackson Turner qui, dans les années 1890, a utilisé le concept de frontière pour expliquer le développement de la société américaine et pour retracer l'origine du principe démocratique aux États-Unis. Afin de

otherwise steady evolutionary pattern. [...] The success of the reformers in Nova Scotia was aided by the spirit of moderation and a sense of magnanimity, but even in the Canada, where the constitutional conflicts were embedded by racial antagonism, men of moderation who worked for short-range goals won out at the end » (1986, p. 36).

⁵⁰ D'après Martin, « Canada brings into the new world order no mean record of moderation and compromise and toleration, the only tradition in the Americas unbroken by revolution or civil war. Toleration has been indispensable to her own nationhood – not only toleration of opinion but that invaluable flair for what an engineer would call “tolerance” in the play of institutions and politics » (1955, p. 516-517). Pour sa part, Trotter attribue au Canada le rôle de défenseur de la liberté : « In defending our freedom Canadians have become linked more strongly than ever with all British peoples and with all other peoples who cherish freedom and whose hearts are strong in its defense » (s.d., p. 5).

⁵¹ Ce groupe compte, entre autres, Walter Noble Sage, Arthur Silver Morton, Frank H. Underhill et Arthur Regimbald Marsden Lower. Nous avons retenu les écrits des deux derniers, puisqu'ils sont les seuls à appliquer le cadre turnérien à l'histoire du Dominion. Underhill utilise cette approche pour réinterpréter l'histoire des partis politiques et pour démontrer son étonnante ressemblance avec le système de parti de la grande république (Beaulieu et coll., 1969). Quant à Lower, il s'en inspire pour soutenir que l'âme de la nation a surgi de l'environnement. Pour ce dernier, ce sont les bâtisseurs qui ont assuré, de génération en génération, l'existence politique de la nation (*ibid.*). La trame commune des historiens nationalistes turnériens demeure néanmoins la recherche de traits géographiques, politiques et économiques semblables à ceux des États-Unis.

mieux saisir comment cette nouvelle interprétation agit sur la représentation de la critique du fédéralisme, rappelons quelques points essentiels de la synthèse turnérienne.

Selon Turner, l'expansion vers l'ouest des frontières crée une société distincte de celle des grands centres urbains. L'étendue des terres tend à favoriser une société libre qui se consacre au bien-être des individus (1893, p. 221-223). La conquête vers l'ouest des États-Unis et surtout l'absence de structures hiérarchiques donnent ainsi naissance à une nation qui privilégie les principes d'égalité sociale et de justice. Au cœur même de l'idéal démocratique réside donc l'idée que la puissance souveraine appartient aux citoyens qui sont évidemment égaux en droit et en représentation (*ibid.*). Par conséquent, lorsque les premières générations de pionniers donnent à la nation américaine des chefs d'État, l'idéal démocratique, issu de l'environnement, se traduit par une pensée politique américaine indépendante de la pensée européenne (Beaulieu et coll., 1969).

Aux États-Unis, l'approche turnérienne, nous l'avons mentionné dans l'introduction, a été utilisée par les historiens progressistes des années 1920 pour critiquer les historiens de l'après-guerre civile. Ainsi, Charles S. Beard et Vernon Louis Parrington l'ont adoptée pour démontrer que les débats constitutionnels étaient surtout animés par des conflits économiques et des luttes de classes (Beard, 1913; Parrington, 1927). Comme l'explique Carl Berger :

The distinguishing feature of progressive history was the concentration on the persistent and enduring struggle between the mass of the people and powerful economic classes – over the ratification of the Constitution, in the rivalry between Jeffersonian and later Jacksonian democrats and the Federalists (1986, p. 62).

C'est cette nouvelle interprétation de l'histoire qui permet aux turnériens états-uniens de contextualiser les débats entre Fédéralistes et Antifédéralistes dans une logique économique et de démontrer que la Constitution sert surtout les intérêts de l'élite commerciale. Sans trop s'étendre sur le sens des termes employés, Hutson nous rappelle qu'ils avaient la conviction que les Antifédéralistes étaient des « democrats, set off against “conservative,” “aristocratic” Federalists » (1981, p. 342)⁵².

⁵² James H. Hutson ajoute que les progressistes sont convaincus que « [t]he conflict over the Constitution pitted democratic Antifederalists against the Federalist forces of aristocratic reaction » (1981, p. 345). Gordon S. Wood en particulier affirme que la Constitution de 1787 « [w]as intrinsically an aristocratic document

Au Canada, le même phénomène se produit. Il se crée au sein des historiens nationalistes un mouvement critique qui, s'appuyant sur les thèses de Charles S. Beard et de Frederick Jackson Turner, dénonce la lecture victorienne, romantique et idéaliste des constitutionnalistes et de leurs prédécesseurs impérialistes⁵³. Représentés par Frank H. Underhill et Arthur Regimbald Marsden Lower au Canada, les turnériens reprochent à leurs adversaires trois choses : leur manque de réalisme dans le portrait qu'ils dressent de la politique canadienne, leur distance à l'égard des thèses de leurs homologues états-uniens et l'exclusion complète des luttes de classes dans leur explication de l'histoire politique (Berger, 1986, p. 55). Aussi développent-ils une analyse semblable à celle des historiens progressistes états-uniens, à savoir que les débats constitutionnels se tiennent entre des acteurs politiques fédéralistes plus près de l'aristocratie et des opposants plus enclins à défendre les valeurs démocratiques des populations agraires.

Underhill, pour qui la dynamique partisane domine l'analyse, avance par exemple que les intérêts marchands et financiers sont défendus par le parti en faveur de la Confédération, soit le parti libéral-conservateur de Macdonald-Cartier (1956, p. 13)⁵⁴. Ce dernier fait face au parti composé de Rouges du Bas-Canada et de Grits du Haut-Canada, sous la direction d'abord d'Antoine-Aimé Dorion et de George Brown de 1858 à 1860 et, par la suite, de Sandfield Macdonald et Dorion dans les années 1860. Underhill affirme qu'ils sont les défenseurs de valeurs démocratiques (représentation démocratique), qu'ils sont contre les intérêts des capitalistes (donc en faveur de ceux des agriculteurs) et partisans de la séparation de l'Église et de l'État⁵⁵. Après la signature de l'Acte de l'Amérique du

designed to check the democratic tendencies of the period; the conflict over it "was fundamentally one between aristocracy and democracy" ». Voir Gordon S. Wood, (1969) cité dans Hutson, (1984, p. 352).

⁵³ À l'instar des continentalistes, les nationalistes turnériens ne sont pas fascinés par les institutions britanniques et critiquent aussi l'interprétation de l'histoire qui en découle. Ils croient, selon Carl Berger, que leurs prédécesseurs « [w]ere blinkered by a tradition that insisted on the superiority of British compared to Republican institutions, assumed that Canadian life was inherently more stable and ordered than that of the United States, and maintain the belief that the relationship between French and English Canadians had been characterized by toleration, compromise and conciliation » (1986, p. 63). Les turnériens cherchent également à faire ressortir des points communs avec leurs voisins américains. Voir, à ce sujet, *Canadian Political Parties* d'Underhill, (1956, p. 11).

⁵⁴ Dans *The Image of Confederation* (1964), Underhill réitère cette idée en disant que George-Étienne Cartier a été soutenu par une certaine élite financière : « Cartier had the support of the English business interest centring in Montreal, as well as his fellow Frenchmen, against the restless agrarian Grit radicals of the Great Lakes peninsula west of Toronto » (*ibid.*, p. 7).

⁵⁵ Il écrit concernant les Grits que, dans les années 1860, « [t]he separation of Church and State, and Representation by Population, became their main demands. "Rep by Pop" meant increased power for the Grit sections of Upper Canada. Since these areas were mainly agricultural, Gritism meant also attack upon the

Nord britannique, le même clivage se reproduit entre, d'un côté, le parti libéral réformiste sous le leadership d'Alexander Mackenzie et, de l'autre, le parti conservateur de Macdonald qui défend encore les intérêts des élites, principalement sous sa gouverne. Nous retrouvons cette idée dans ce passage :

What Macdonald did was to attach to the national government the interests of the ambitious, dynamic, speculative or entrepreneurial business groups, who aimed to make money out of the new national community or to install themselves in the strategic position of power within it – the railway promoters, banks, manufacturers, land companies, contractors, and such people. [...] The actual functioning nationalism, therefore, that emerged out of Confederation was based on a triple alliance of federal government, Conservative party, and big business interests: government of the people, by lawyers, for big business » (Underhill, 1964, p. 25)⁵⁶.

En mettant l'accent sur ces caractéristiques partisans, Underhill interprète les prises de position qui ont cours lors des pourparlers constitutionnels de la même manière que les progressistes aux États-Unis, soit en substituant à la critique des motifs liés au capitalisme naissant ou en relevant le caractère antidémocratique du processus d'adoption du projet de confédération. Pour étayer son propos, il cite notamment un extrait du *Globe* du 10 août 1867 dans lequel il est question d'un membre des Grits qui manifeste sa colère envers le gouvernement fédéral qu'il croit au service de l'élite financière⁵⁷. Ensuite, Underhill reprend des passages dans lesquels on attribue le renversement des partis en faveur de la Confédération au manque de respect pour la consultation populaire. Il fournit en outre des exemples relativement aux provinces maritimes *avant* l'union de 1867 et lors de la montée

vested interests of Montreal big business – banks, industrialists, wholesale merchants, railways magnates – who supported the Liberal-Conservatives » (Underhill, 1956, p. 15). Carl Berger ajoute que, pour Underhill, « [t]his faction, which found its intellectual centre in Toronto and its organ of opinion in George Brown's *Globe*, was Canada's counterpart of Jacksonian democracy and Lincoln republicanism » (1986, p. 65). Quant aux Rouges, ils seraient des individus « who had absorbed some of the ideas of the revolutionary Paris of 1848; and their chief attack was upon the control of their French-Canadian community by the Church » (Underhill, 1956, p. 15).

⁵⁶ Carl Berger explique ceci : « Underhill contented that in the 1870s and 1880s Liberals and Conservatives were clearly separated by different 'principles of action'. Macdonald "lined up behind his party the transportation and commercial interests with the ambition to repeat for their own profit and power in the northern half of the continent the tremendous expansion which they had seen taking place to the south." The Liberals were thrust into the role of critics of the CPR and the alliance with business » (1986, p. 75).

⁵⁷ L'auteur mentionne en effet que « [w]ith the Grant Trunk and the Bank of Montreal at his back, there is no telling how far reckless financier of the present government [Alexander Galt] may carry his schemes. These institutions are the enemies of the people and popular rights ». Extrait du *Globe* cité dans Underhill, (1956, p. 15).

en puissance des partis anti-confédération *après* son entrée en vigueur⁵⁸. À l'image des historiens progressistes aux États-Unis, Underhill est convaincu que la Constitution promeut les intérêts des particuliers et que l'entrée des provinces réticentes dans la Confédération s'avère un tour de force⁵⁹.

Nous retrouvons sensiblement la même lecture chez A. R. M. Lower, mais ce dernier explique la dichotomie partisane autrement en utilisant les catégories hamiltonienne et jeffersonienne :

In Canada, the two schools of thought (without the names) have been as clearly delineated as in the United States. The Conservative party has been Hamiltonian and the Liberal pretty largely Jeffersonian. In shaping the Federal Constitution, it was mainly Hamiltonianism that prevailed. John A. Macdonald had read, marked (with comments in the margin), and inwardly digested Alexander Hamilton's *Federalist*. A. T. Galt was the representative figure for the financial side of Hamiltonianism: the Bank of Montreal in its original charter (1817) had strongly reflected Hamilton's ideas for the first Bank of the United States, and Galt was nothing if not the embodiment of Montreal finance. Inborn Jeffersonians like A. A. Dorion, instinctively afraid of Leviathan, formed the heart of the Liberal opposition to Confederation (1946, p. 334)⁶⁰.

Deux interprétations du fédéralisme s'opposent dès lors : la vision hamiltonienne qui privilégie un gouvernement central fort et une interprétation jeffersonienne qui prône la dévolution des pouvoirs et l'autonomie des entités fédérées⁶¹. Lower reproduit la

⁵⁸ Il insiste sur le caractère antidémocratique de la Constitution et sur le fait qu'elle n'a pas fait l'objet d'un plébiscite, principalement en Nouvelle-Écosse où, selon Underhill, « [t]he people showed their real sentiments as soon as they got a chance; they voted strongly against the union in the election of 1867, *after* the union had been imposed on them » (Underhill, 1964, p. 4).

⁵⁹ Comme il l'écrit, « [t]he British North American Act was, in form, the work of the British Imperial Parliament, and, in fact, the work of a small élite group of colonial politicians who were in advance of their people. In the days when education on national union would have been creative, *before* 1864, they had done little to educate their people up to wider conceptions of their future. After 1864, the Quebec Resolutions were not submitted to the voters for ratification by general election or referendum. And this lack of an effective popular basis for the new system of politics remained a flaw in the foundations of our national structure ever since » (1964, p. 2).

⁶⁰ Underhill s'adonne à ce genre de comparaison aussi lorsqu'il explique que les « British Americans, French as well as English, rejected the Jacksonian democracy which was sweeping over the United States, along with its manhood suffrage. They accepted the leadership of moderate Whigs or Tories on the model of Great Britain, where manhood suffrage and complete Chartist democracy were also rejected at this time » (1956, p. 12).

⁶¹ Pour Lower, l'idéal fédéral canadien ne représente en rien l'idéal jeffersonien, car : « Jefferson stood in complete opposite : dependence on the small and nearby authority where a man could be an individual, as against the distant, in which he was only a unit – on the county against the State and on the State against the Union; popular conceptions, such as the sovereignty of the people, the election of all officials and for short terms, universal suffrage; democracy of the widest sort, with no class lines, hatred of tyranny of finance,

classification des constitutionnalistes selon laquelle les intérêts du centre se mesurent à ceux des périphéries, mais au regard du référent états-unien. Par conséquent, il attribue aux arguments avancés par les hommes politiques George Brown et Olivier Mowat des caractéristiques jeffersoniennes quand il écrit que « [o]ther Liberals like Brown and Mowat proved Jeffersonian to the extent of first favouring the small confederation (upper and Lower Canada only) and then later on, standing up, like later Calhouns, [sic] for Provincial Rights » (*ibid*, p. 334).

Là où les historiens turnériens, tels qu'Underhill et Lower, se démarquent toutefois, c'est dans l'analyse de la critique qui vient après 1867. En cela, ils se rapprochent encore une fois de leurs homologues états-uniens qui, eux, s'intéressent aux critiques formulées à l'endroit de la Constitution lors des débats sur la ratification en 1791 (*the contest over ratification*). Au Canada, la critique ne renvoie pas à un article en particulier, mais plutôt à la gouverne de Macdonald et à son projet de *nation-building*.

L'absence d'unité, les divisions raciales entre francophones et anglophones ainsi que l'étendue géographique marquent aussi d'un fer rouge l'union fédérale instaurée, mais surtout l'idée sous-jacente d'une « nouvelle nationalité » (*new nationality*). Lower en fait abondamment état dans un chapitre intitulé « The new nation: the critical years ». Il y démontre que l'union fédérale n'a pas créé une nation unie, mais une nation divisée. Il appuie son propos en citant cet extrait d'un article paru dans le journal *The Week* : « The policy of trying to form a nationality of the disjointed and scattered provinces of British North America cut off from the rest of the continent – is a palpable failure » (12 novembre 1885, cité dans Lower, 1958, p. 299). Cet aspect de la critique procède en fait de la lecture « nationaliste » des turnériens qui, devant l'absence de traits distinctifs nationaux, près de cent ans plus tard, s'interrogent toujours sur ce qu'est la « nation » canadienne. Underhill dira d'ailleurs que « [w]e seem to have lost their [the Fathers] clear assurance of national purpose. We are not sure even that we are a nation » (1964, p. 2).

Enfin, les historiens turnériens au Canada se démarquent sur un autre point : la continuité. À titre d'exemple, les travaux d'Underhill sur l'évolution des partis politiques au Canada, bien qu'ils ne soient pas particulièrement orientés sur l'analyse de la critique de

manifesting itself in opposition to central banks; soft money against hard; agriculture against industry; hence free trade; life against 'progress' and efficiency » (1946, p. 334).

l'union fédérale de 1867, révèlent une certaine continuité dans les propos tenus par les partis d'opposition. En effet, la critique du caractère antidémocratique de la Confédération et la conviction qu'elle sert les intérêts économiques ne se limitent pas à ce contexte. Underhill relève ces aspects une première fois dans le discours des partis réformistes qui, après la guerre de 1812, dénoncent la corruption et les politiciens au service de l'élite commerciale. À cette époque, leurs adversaires sont les conservateurs *tories*, porte-parole des grandes familles anglo-saxonnes, rassemblant des membres de l'*United Empire Loyalist*, de l'Église anglicane et quelques gens d'affaires (1956). Ces derniers sont décrits en ces mots par Underhill :

Strong in their anti-American feelings, tending to erect themselves into a colonial aristocracy, suspicious of the equalitarian tendencies of the frontier democracy all around them, equating democracy with the Jacobinism upheavals of the French revolution or the unruly Jacksonian upheavals in the American republic. [They believe] that in every healthy stable society there is a natural governing class and that in their colony they themselves constituted this class (1956, p. 11).

Ce clivage partisan Underhill le prolonge dans les années 1850 avec, nous l'avons mentionné, la coalition Rouge/Clear Grits et la coalition libérale-conservatrice⁶². La division disparaît sous le règne de Wilfrid Laurier en 1896, car, d'après Carl Berger, Underhill est convaincu que les partis ne peuvent échapper aux sirènes du capitalisme :

By the beginning of the century no clear divisions of interests between the parties existed. Both were 'dominated by the business interests of the great Eastern industrial and financial centres, and the essential philosophy of each was to foster national development by handing over the resources of the country to be exploited by triumphant business' (1986, p. 66 et Underhill, 1956).

En conclusion, l'approche turnérienne canadienne nous donne une lecture économique des débats constitutionnels comparable à celle des progressistes états-uniens, dans la mesure où elle exclut le rôle des idées de l'analyse politique. Lower et Underhill affirment en fait que les bases de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, du même coup, les discours des acteurs politiques sont totalement dépourvues de fondements idéologiques. Underhill estime qu'il manque à la Constitution canadienne le génie tant

⁶² Underhill décrit les Grits d'après le cadre d'analyse de Turner : « Representatives of the agrarian frontier democracy of the Ontario peninsula. [...] Canada's counterpart of Jacksonian democracy and Lincoln Republicanism » Underhill cité dans Berger, (1986, p. 65).

politique que philosophique des Pères fondateurs états-uniens et Lower croit que ce ne sont pas les idées, mais la nécessité qui a créé cette union⁶³. Ces deux auteurs reproduisent en cela la remarque cynique de leurs homologues états-uniens à l'endroit du rôle des idéologies en histoire. À ce sujet, Berger mentionne que, chez les turnériens états-uniens, « [i]deas, or at least certain ideas, were sometimes regarded as distortions of reality; the duty of the historian was to reveal their origins and biases in order to free men from their paralysing influences » (1986, p. 62). Leur approche matérialiste/réaliste tend plutôt à montrer que les discours politiques sont monopolisés par les jeux de pouvoir ou, selon Berger, « [...] by the rebate and the bribe, corruption in municipal government, and party subservience to big business » (*ibid.*). Les nationalistes de l'École laurentienne cités dans la prochaine section abondent en ce sens en offrant une lecture « économique » de l'histoire constitutionnelle. Toutefois, ils se démarquent des turnériens sur un point : ils adoptent une attitude condescendante à l'endroit des opposants, telle que l'ont fait les historiens impérialistes du XIX^e siècle.

Les laurentiens : un mépris par convictions

Les tentatives effectuées pour définir la spécificité nationale du pays se poursuivent chez les historiens laurentiens qui, fortement inspirés par la thèse « des produits de base » (*staples theory*), interprètent l'histoire à partir de facteurs géographiques et économiques (Beaulieu et coll., 1969)⁶⁴. Développée par Harold Innis, cette thèse soutient que l'exploitation de tels produits a nourri le dynamisme des secteurs économiques au Canada

⁶³ Underhill le dit ainsi : « Strikingly absent, also, in British America, were such figures as Hamilton, Jefferson, Madison, Franklin, Jay, Adams, and others like them, who combine a genius for hard practical politics with a capacity for philosophy and a habit of looking for the wider and deeper general implications of particular problems. This lack of the philosophic mind to give guidance to the thinking of ordinary citizens has been the weakness of our Canadian national experience throughout history » (1964, p. 3). Lower quant à lui s'exprime de la sorte : « If we introduce overmuch idealism into explaining the formation of either of the North American polities, the record of mankind is against us. So is our own history » (1946, p. 329).

⁶⁴ On nomme ce courant « laurentien » en référence aux études de Creighton sur le système commercial du Saint-Laurent. J. M. S. Careless précise que « his approach, in fact, has been said to establish a “Laurentian School” of Canadian historiography, since it largely rest on the idea that the long St. Lawrence water route and its connections across the continent became the basis of an extensive communications system around which Canada itself took place » (1964, p. 15). Ses représentants sont Marion Isabel Newbigin (1927), Harold Adam Innis, (1930) et Donald G. Creighton (1944, 1964). Parmi ces auteurs, nous avons retenu les écrits des deux derniers, car l'approche économique en histoire laisse peu de place à l'histoire constitutionnelle et à l'avènement de la Confédération.

grâce surtout aux échanges mis en place avec la Grande-Bretagne (Cardin, Couture et Allaire, 1997). Ces derniers agissent en retour sur l'évolution des groupes sociaux et des institutions politiques de même que sur les idéologies (*ibid.*)⁶⁵. Pour Harold Innis et Donald G. Creighton qui représentent ce courant, le trait distinctif du Canada est de toute évidence sa structure économique interne qui repose sur le maintien de ses liens économiques avec l'Europe (*ibid.*). Ainsi, le pays n'est plus strictement un construit nord-américain, comme le prétendent les turnériens.

À cet égard, l'interprétation « laurentienne » de l'histoire s'apparente davantage à la vision des nationalistes constitutionnalistes dans la mesure où l'héritage britannique demeure une variable essentielle. Elle se rapproche également de la lecture des impérialistes du XIX^e siècle en ce qu'elle dresse un portrait négatif de la critique. Ce trait ressort en particulier dans les travaux de Creighton, car Innis n'aborde que les facteurs géographiques et économiques ayant mené à la création du Dominion⁶⁶. Donald Wright qui signe la préface du livre de Creighton, intitulé *The Road to Confederation. The Emergence of Canada, 1863–1867*, affirme en ces mots que, parfois, celui-ci se désintéresse complètement de la question de l'opposition :

It wasn't just Lower-Canadian opposition that Creighton refuse to consider in its own terms, it was Maritime opposition as well. That opposition, moreover, was not insignificant. Prince Edward Island initially refused union. Nova Scotia was bitterly divided. And New Brunswick voters actually rejected Confederation in 1865. Yet Creighton dismissed that opposition as 'parochial,' 'suspicious', and 'jealous.' On one occasion he labelled it 'mutinous' and on another 'fanatical' (1964, p. xiv).

Le jugement que Creighton porte à l'endroit des opposants indique peut-être son parti pris pour les Pères fondateurs, à l'instar des impérialistes avant lui. De fait, sous sa plume, le premier héros de la nation canadienne est John A. Macdonald, parce qu'il assure la

⁶⁵ En effet, dans *The Road to Confederation*, Creighton précise que les « British Americans thought of themselves as British subjects, whose title was not in the slightest diminished by their distance from the center of Empire. They wished to keep British parliamentary government. They hoped to preserve the British connection. The prescriptive force of this political inheritance largely shaped the British American conception of their prospective union » (1964, p. 143).

⁶⁶ Derrière le projet d'union fédérale se cachent des intérêts économiques liés à la traite des fourrures. Pour Innis, ce commerce détermine non seulement la philosophie économique du pays, mais aussi l'orientation politique qui va dominer par la suite au Canada, c'est-à-dire la centralisation des pouvoirs (Cros, 2000, p. 257).

survivance du pays⁶⁷. Encore, le contexte politique dans lequel il écrit y est sans doute pour quelque chose. En effet, lorsqu'il termine *The Road to Confederation* en 1964, le Québec, qui a entamé sa Révolution tranquille, cherche à se détacher de l'emprise conservatrice de l'Église et tente de se redéfinir en tant que nation. Ce mouvement est interprété par Creighton comme une menace, ce qui, selon Wright, a orienté l'écriture de son livre⁶⁸. C'est aussi l'époque des négociations visant à modifier la Constitution et des discussions constitutionnelles qui s'appuient sur les intentions des Pères fondateurs pour apporter des précisions quant à la définition des lieux d'exercice du pouvoir et à la forme fédérative de l'État⁶⁹. C'est à ce moment précis que Creighton discrédite la thèse des deux peuples fondateurs et la réinterprétation de l'histoire qui s'ensuit. Sur un ton incisif, il écrit ceci :

Revolutionary re-interpretations of the past usually have a purpose. In this case, the object of the 'quiet revolutionaries' was to back up a political program with a new theory of federalism. The old view of Confederation as a political union of several provinces must be broken down and discredited; and the conception of Canada as a cultural duality, as a partnership of two different culture or 'nations', must be established in its place (1972, p. 231).

Creighton en profite également pour dire que les intentions des Pères étaient de mettre sur pied une union centralisée et que ces derniers « [w]ere deeply suspicious of the doctrine of States Rights » (1944, p. 305). Comme les historiens impérialistes, il présente la critique du fédéralisme dans une logique binaire qui oppose les intérêts du centre à ceux des périphéries. De la même manière, il fait du principe d'autonomie une demande insensée qui, une fois conjuguée aux revendications de l'Île-du-Prince-Édouard, devient pour lui « a feeling of parochial exclusiveness » (1964, p. 12).

La lecture de Creighton au regard de l'opposition se décline aussi selon l'axe loyaliste/républicain. L'extrait ci-dessous montre bien que le discours des Anti-

⁶⁷ Le raisonnement de Creighton est le suivant : lors de la crise engendrée par la chute de l'Empire commercial, Macdonald avait compris que l'indépendance du Canada ne serait assurée que par la renaissance d'un empire élargi, par l'achat de terres dans l'Ouest et par la construction d'un chemin de fer – prolongement logique de l'axe commercial du fleuve. Encadrée par une politique tarifaire servant de rempart au danger que constituait la concurrence américaine, cette option nationaliste mise en avant par le chef des conservateurs sauva l'Amérique britannique (Beaulieu et coll., 1969).

⁶⁸ Wright dira d'ailleurs que *The Road to Confederation* « [w]as much about the 1960s as it was about the 1860s » Wright cité dans Creighton, (1964, p. vii).

⁶⁹ En particulier, la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces de 1940 (Commission Rowell-Sirois) et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1969 (Commission Laurendeau-Dunton).

confédéralistes du Nouveau-Brunswick est associé à celui des *fenians*. Il affirme que, dans cette province :

The Anti-Confederates became linked with the Fenians, with the aggressive and interfering republicans to the south; sometimes they were stigmatized as the 'Annexation Antis.' [...] One of the main purpose of the Fenian movement was to defeat confederation and thus to prevent the continuation of the British monarchy in British North America. 'Republican institutions have become a necessity to peace and prosperity of your Province', declared a Fenian manifesto that was published in Saint John at the height of the crisis » (1944, p. 374).

Nous pourrions citer d'autres exemples montrant comment Creighton en vient toujours à dépeindre de manière péjorative les partis ou les individus opposés à la Confédération, mais la liste en serait longue. Il suffit de retenir de sa lecture de l'histoire constitutionnelle qu'elle est soutenue par un réflexe de « survivance », de sorte que l'idéologie nationaliste demeure un critère d'interprétation (Beaulieu et coll., 1969). Ne cherchant pas à rehausser l'image des opposants, Creighton perpétue les préjugés des anciens à leur égard⁷⁰. Incidemment, comme aux États-Unis, il faut attendre la fin des années 1960 pour que s'opère un réel changement dans le type de reconnaissance auquel ils auront droit en histoire.

Les régionalistes : une reconnaissance hétéroclite⁷¹

Les historiens contemporains qui écrivent à la fin des années 1960 font face à la réalité politique du pays dans laquelle deux projets nationaux s'affrontent. De fait, le débat porte encore sur le type de fédéralisme instauré en 1867, ce qui entraîne de nombreuses recherches sur les intentions des Pères fondateurs, en particulier, des ouvrages s'inspirant des conclusions du rapport Rowell-Sirois⁷². Leur nationalisme s'imbrique dans une

⁷⁰ C'est le cas de Joseph Howe. À ce sujet, Murray J. Beck affirme qu'« au départ ils [les historiens, dont Creighton] acceptent sans pratiquement de preuve, l'affirmation selon laquelle l'égoïsme de Howe l'aurait poussé à rejeter instinctivement l'union du fait que Tupper et non lui-même aurait participé à son élaboration; de là, ils atténuent la portée des propres arguments de Howe, pourtant profondément en accord avec ses activités et déclarations passées » (Beck, 1975, p. 15).

⁷¹ Cette époque est encore celle de Donald G. Creighton, mais aussi de W. L. Morton et d'une autre génération représentée par P. B. Waite, Ramzay Cook et Stanley B. Ryerson. Nous n'avons parcouru que leurs œuvres dédiées à l'histoire constitutionnelle.

⁷² Le rapport de la commission, déposé en 1940, propose une définition des rôles qui favorise l'extension des charges et pouvoirs de l'État fédéral. Il recommande notamment « la dévolution des fonctions et des pouvoirs d'imposition au gouvernement fédéral », tout en accordant à celui-ci la charge des programmes sociaux

recherche d'authenticité qui les distingue de leurs prédécesseurs, à qui ils reprochent d'ailleurs d'avoir inventé des discours sans source d'appui de même que des scènes historiques sans travail de documentation (Berger, 1986). De plus, étant donné que la question du fédéralisme pose celle de la preuve, nous assistons à des historiographies étoffées de références journalistiques.

Or, l'abondance de sources primaires et l'intérêt de plus en plus marqué pour l'histoire régionale donnent aux opposants une voix différente qui se multiplie dans toutes les provinces et au sein de la société. Le meilleur exemple est l'ouvrage de P. B. Waite, intitulé *The Life and Times of Confederation 1864–1867 Politics, Newspapers, and the Union of British North America* (1962)⁷³. En accordant une place prépondérante aux journaux de l'époque, il retrace l'histoire de la Confédération et, du même coup, de la mouvance critique qu'elle entraîne. Il ne peut en être autrement, car, d'après les explications de Waite :

Not all the people were agreed that Confederation was either necessary or desirable; some who believed in the principle opposed the form; others opposed both. This opposition to Confederation found in the newspapers a natural and ready means of expression. But for those who believed in Confederation the newspapers were not only useful, they were indispensable. [...] It is clear that the newspapers, whether for or against Confederation, would make a vital contribution to its history (1962, p. 17).

C'est surtout après la Conférence de Québec, donc au moment de la publication des 72 Résolutions en novembre 1864 dans *Le Journal de Québec*, que les commentaires négatifs fusent de toute part dans les autres provinces⁷⁴. De fait, le *Courrier du Canada*, le

(assurance-chômage, pensions) et la gestion d'un système de péréquation qui permettrait de redistribuer des sommes aux provinces les moins fortunées. Voir : J. Herman Gay, *Bilan du siècle*, « Présentation du rapport de la Commission Rowell-Sirois » en ligne à l'adresse suivante : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/634.html>

⁷³ Comme Waite le mentionne dans l'introduction, « [t]he history of the Confederation movement lies in many sources, in the despatches of governors to the Colonial Office, in the debates of colonial legislatures, in the letters of public men. It is also in the newspapers. Confederation was great public issue and its ramifications were considerable. It fired the imagination of many men, editors not least, as newspapers from Newfoundland to Vancouver Island bear witness. Its very existence as an issue common to all provinces helps to bring their problems within common understanding » (1962, p. 3).

⁷⁴ Waite mentionne qu'il est difficile de trouver des réactions dans les journaux à la suite de la Conférence de Charlottetown. Les seuls comptes rendus de cette rencontre sont des passages cités çà et là dans les correspondances de George Brown. Quelques journaux adoptent un ton critique, mais seulement au regard du huis clos qui caractérise cette rencontre. Comme il l'écrit, « [t]here were few accounts of the actual meeting of the Conference. The Saint John *Telegraph* of September reported that some members had been in favour of making its proceedings 'an open court', but that this was overruled. [...] The Saint John *Telegraph* sent a correspondent to Charlottetown, and the Charlottetown *Vindicator* published a timetable that was much

True Witness de Montréal et le *British American* de Kingston s'interrogent sur l'ambiguïté du terme « fédéral » et sur l'autorité qui en découle, car, selon P. B. Waite, « [o]n this point, the Quebec Resolutions themselves were enigmatic. No definition of federal was given; perhaps one was not intended » (*ibid.*, p. 111). Par la suite, de nombreux éditoriaux portant sur l'importance de clarifier le terme « fédération » sont accompagnés de quelques remarques péjoratives, dont la suivante tirée du *Halifax Citizen* et qui rappelle que « sectional legislature under a general congress is only a nursery of sectional feeling, a fruitful factory for local jealousies, grievances and deadlocks to progress » (19 novembre 1864, cité dans *ibid.*, p. 114).

Waite consacre une grande partie de son ouvrage aux réactions négatives suscitées par le projet d'union de 1864. Toutefois, à la différence des autres historiens, il s'attarde à chacune des provinces. Cette approche régionaliste lui permet de rectifier certaines fictions, en particulier au Canada-Ouest où, pendant longtemps en histoire, on a laissé entendre que le projet faisait l'unanimité. La critique provenant de cette province se manifeste surtout chez les partisans conservateurs qui, s'ils ne s'opposent pas à l'union des colonies en tant que telle, ne souhaitent pas côtoyer les Grits au sein du nouveau gouvernement⁷⁵. Les journaux conservateurs, dont le *Hamilton Spectator* et le *Toronto Leader*, sont du même avis, tout en déplorant l'absence de consultation populaire et le huis clos de la Conférence de Québec (*ibid.*, p. 121). Les ultra-conservateurs, représentés en Chambre par M. C. Cameron et W. F. Powell, y voient le retour aux divisions et au chaos, alors que quelques libéraux réformistes appartenant au clan de Sandfield Macdonald craignent le gouvernement de coalition qui en découle. Quant aux ultra-libéraux, ils partagent le point de vue des ultra-conservateurs et, selon Waite, « [b]oth opposed the federal principle; both agreed it was expensive in operation and divisive in its effects. Both believed in union of the colonies, but said that the Quebec constitution was nothing but a disconnected jumble » (*ibid.*). Waite souligne cependant que les critiques ne se rapportent qu'à quelques quidams :

copied. These account were however second-hand; the only important first hand source is George Brown » (1962, p. 76).

⁷⁵ Ce fait nous est expliqué ainsi : « Conservatives did not like the Coalition. Some were not even sure they liked Confederation. Even those who did accept it were not above criticizing it. The editor of the *Conservative Canadian Freeman* wrote Macdonald, "I presume it is already known to you that the most active oppositionists to Confederation are to be found among the Conservatives. They cannot tolerate the scheme at all. They fancy it involves the surrender of U. Canada to the Grits" ». Porpos de l'éditeur du *Canadian Freeman* cité dans Waite, (1962, p. 121).

Thus there were cavils against Confederation by several groups in Canada West. Conservatives, Reformers, Liberals, all found reasons to criticize it. The themes reiterated were basically three: a demand for a general election, a dislike of the divisive character of the federal principle, an objection to the expense of a multiplicity of governments. But opposition to Confederation was found among only a small part of the Conservative and Reform parties. On the other side Conservatives and Reformers produced a powerful majority for Confederation. Of all the parts of British North America, Canada West was the most powerful and devoted advocate of Confederation (*ibid.*, p. 131 et 132).

Au Canada-Est, la même constatation est établie. La province privilégie l'union, mais elle se montre critique à son endroit. Waite attribue une autre fois cet imbroglio à plusieurs acteurs, en soulignant néanmoins que leurs interventions ont peu de portée, en particulier celles des Rouges dirigés par Antoine-Aimée Dorion et du conservateur indépendant Christopher Dunkin. À titre d'exemple, il reconnaît la position des Rouges qui dénoncent la fédération sur la base de sa structure centralisée, mais il affirme ensuite que « [t]heir position looked stronger than it really was. On the face of it they had only to say Confederation was bad, that it was a threat to the French Canadians » (*ibid.*, p. 139). Dans le cas de Dunkin, Waite précise qu'il se démarque par un long plaidoyer en Chambre dénonçant le caractère hybride de l'union et son empressement, mais que, en l'absence d'une solution de rechange, l'exercice est futile. Il termine en disant que ces derniers se prêtent à une « critique » politique dans le but évident de discréditer l'adversaire :

None of the Opposition, Dunkin and Dorion included, had much to suggest as a substitute for Confederation. [...] The Opposition that Dunkin and the Dorions offered was criticism, able certainly; but they had little to substitute for the measure they so effectively ridiculed. Their real work was in pointing out the problems that faced Confederation, and to render the supporters of it if possible less complacent (*ibid.*, p. 155)⁷⁶.

Waite nous montre ainsi que tout n'est pas blanc ou noir. Les provinces en faveur de l'union ne le sont pas unanimement, tandis que celles qui refusent de s'y joindre ne

⁷⁶ Ce commentaire peut paraître contradictoire d'autant que Waite explique dans d'autres passages que leur idéal fédéral est d'inspiration états-unienne : « The Rouge view of federation was based upon the concept of the sovereign province, and a devolutionary central government. Some Rouge statements, particularly those of J. B. E. Dorion, reflected the American ideas that had been a tradition in the party » (1962, p. 147). Ailleurs, il ajoute que « [t]he Rouges frankly preferred the old Union of the Canadas. Nearly all the public meetings they stirred up on Confederation included in their proceedings a resolution stressing the great advantages of keeping the Union. There was no need for a change » (*ibid.*, p. 148).

rejettent pas complètement l'idée. Pour illustrer le dernier cas, Waite cite l'exemple de Terre-Neuve. Il affirme qu'en 1864 la plupart de ses habitants approuvaient le projet de confédération, mais que le contexte politique ne s'y prêtait pas. Aussi, « [a] majority of the St. John's newspapers supported Confederation » (*ibid.*, p. 171). Seuls deux journaux de cette ville s'y opposent, soit le *Morning Chronicle* dirigé par Charles Annand et le *Patriot* de R. J. Parson. Parmi les arguments invoqués, il y a la crainte que la province perde un quelconque avantage économique en se joignant à l'union ainsi que la peur d'autrui, en l'occurrence les habitants du Canada-Uni. Waite affirme en outre que les membres de l'Assemblée voient d'un bon œil le projet d'union, mais que, pour des raisons électoralistes, les représentants de Saint John votent contre⁷⁷. À cette époque, il écrit que « [...] not all the members of the Government were in favour of Confederation. But most were » (*ibid.*, p. 173). Il résume en affirmant que ce n'est pas tant l'union qui pose problème que l'urgence avec laquelle on tente de la formaliser⁷⁸.

Waite apporte quelques nuances également quant à l'opposition qui se manifeste à l'Île-du-Prince-Édouard. À son avis, le refus est indiscutablement le résultat des luttes partisans qu'il nomme « a tradition of personal bitterness » (*ibid.*, p. 180). Même si les membres des partis anti-confédérationalistes ont des raisons légitimes de s'opposer – en dénonçant notamment les coûts engendrés par la construction du chemin de fer intercolonial, la conscription imposée aux Prince-Édouardiens et le gouvernement responsable –, leur position semble confuse. En effet, certains membres tantôt appuient le projet, tantôt le rejettent :

On the anti-Confederate side [...], the situation was the more curious because not all of the delegates had been consistent in their attitudes to union. Whelan rejected it in April, 1864, and supported it in October; Coles supported it in August, rejected it in November. Whelan became an enthusiastic convert, angry at the "petulance of this little place"; Coles rejoiced that Prince Edward Island was so firmly opposed. J. H. Gray had been a lukewarm supporter of union in April and was to resign because of it in December (*ibid.*, p. 180)⁷⁹.

⁷⁷ Comme il le dit : « All of the members in the Assembly representing St. John's felt and responded to public pressure to oppose it » (Waite, 1962, p. 172).

⁷⁸ Il s'appuie sur la citation d'Ambrose Shea, un des deux délégués terre-neuviens qui a assisté à la Conférence de Québec en 1864 : « Shea said later that the feeling in Newfoundland was, "Don't be in a hurry; let us have time to think over it, and understand it, before any action is taken that will definitely settle it" » (Waite, 1962, p. 173 et 174).

⁷⁹ Cela dit, il affirme plus loin que « [t]he causes of the Island's opposition to Confederation were summed up by the Islander. Union would bring a ruinous tariff, ruinous taxation for an Intercolonial railway that would do

En accordant une attention particulière aux journaux publiés dans les provinces, Waite fait tomber d'autres mythes, dont celui voulant que Joseph Howe en Nouvelle-Écosse ait été le seul maître à penser derrière la mouvance critique. En effet, les points négatifs soulevés par les gens d'affaires (*business communities*) et les personnalités politiques – reproduits dans la presse écrite de Yarmouth – montrent au contraire que Howe n'a pas fait cavalier seul⁸⁰. En passant au peigne fin les lettres du « Botheration scheme » qu'il signe de manière anonyme dans le *Halifax Morning Chronicle* de janvier à mars 1865, Waite prouve qu'il ne rejette pas l'union par égotisme, mais bien par principe. Les interventions de Joseph Howe portent autant sur la faiblesse de ce type d'union (l'union ne faisant pas la force) et sur les pressions de l'Empire que sur la sujétion des colonies condamnées au même sort que l'Écosse et la présence en trop grand nombre des Canadiens français. Ses vues sont également partagées par le lieutenant-gouverneur de la province, Richard MacDonnell, et par William Annand du parti anti-confédération.

Cela étant dit, le courant régionaliste ne se limite pas à l'étude de Waite. Un autre type de lecture voit le jour au regard du contexte politique des années 1960–1970. Le résultat sur la représentation de la critique confirme à la fois une reconnaissance de leurs arguments et un rejet. L'ouvrage de W. L. Morton, intitulé *The Critical Years : the Union of British North America, 1857–1873* (1964), en constitue un exemple. Ainsi, Carl Berger souligne que « Morton's writings in the decade after 1957 were heavily coloured by the revival of Conservatism in Canadian politics, its growing respectability in a segment of the intellectual community, and by the beginnings of the Quiet Revolution in Quebec » (1986, p. 251). Le conservatisme de Morton le pousse, par ailleurs, ramener l'héritage britannique en histoire. D'après lui, le Canada est composé de deux communautés culturelles distinctes,

the Island no good anyway and conscription for a British American army » (Waite, 1962, p. 186). Waite ajoute que « J. C. Pope objected particularly to the principle of "representation by population." He was not alone in this; Whelan, Palmer, Coles, A. A. Macdonald had all, in one way or another, objected to the same thing. Islanders seemed to feel that rigid adherence to this formula was unfair. Representation by population was not followed in any colony, so Pope argued; the weight given to the country vote was well known. Why should Prince Edward Island have a smaller representation than Montreal? » (*ibid.*, p. 186 et 187).

⁸⁰ Waite précise en effet que « [t]he suspicions of the business community were already aroused. The *Evening Reporter* noticed with regret that "our capitalists are in the front rank of the opposition. [...] Many of our merchants are strenuous opponents of union because union in their estimation means more businessmen, greater competition, less profits, more trouble." The leader in this issue was William Stairs, President of the Union Bank of Halifax, and he gave a major speech on the subject at the meeting on December 23 » (1962, p. 208).

mais unies par un principe : la royauté (Beaulieu et coll., 1969, p. 21). Cette tendance et ses effets sont résumés en ces mots par Berger :

The Monarchy assumed for Morton a dominant position in the Canadian identity [...] He did not mean a sentimental royalism but a set of constitutional principles rooted in Canadian history and practice of government. At the time of Confederation the monarchical idea was understood to involve a balanced social order, a tradition of authority, and above all a rejection of popular sovereignty of the American type. Though Morton admitted that Canada was composed of two cultural entities; he emphatically denied that this necessitated a division of sovereignty through form of associate-statehood or separatism. Separatism, he insisted, should be resisted by force of arms if necessary (1986, p. 254).

Nous croyons, contrairement à Berger, que la lecture de l'histoire chez Morton est empreinte d'une forme de loyalisme et que son parti pris est mis à jour lorsqu'il parle de l'opposition au fédéralisme. Parfois, il offre une lecture clémente des opposants, pour autant que leurs craintes se rapportent à la peur de voir se rompre les liens qu'ils entretiennent avec l'Empire. Autrement, il les juge à la manière des historiens impérialistes d'autrefois, c'est-à-dire avec contempation. Dans le premier cas, Morton affirme que la fédération est rejetée à Terre-Neuve par les délégués à la Conférence de Québec, parce qu'ils craignent la fin des échanges avec l'Angleterre (*Old England*). Comme il le précise, pour les Terre-Neuviens, la « federation would have been something of a withdrawal, and was not at all attracted to those continental enterprises for which federation was a preparation. The delegates on their return to Newfoundland therefore found little eagerness to unite the island with the mainland » (1964, p. 168). En Nouvelle-Écosse, outre les raisons avancées par Joseph Howe, Morton attribue le refus général de la province à un désir de maintenir le statu quo et les bonnes relations avec l'Empire. Il déclare que les « Nova Scotians generally were confident and content, and felt no great wish to change the secure position their province occupied in the British Empire » (*ibid.*, p. 167).

Dans le second cas, la vision péjorative de l'opposition apparaît dans le portrait que Morton dresse des opposants dès lors qu'ils se montrent réticents ou peu enclins à défendre le projet d'union fédérale souhaité par les Pères et, conséquemment, par les Britanniques. Au Nouveau-Brunswick, ce sont les catholiques francophones et irlandais qui sont malmenés :

Perhaps the largest body of opinion to be roused to oppose to Confederation was the Roman Catholic, both Irish and French. The Catholics were, as descendant of Acadian refugees, or of Irish immigrants, understandably among the poorest and most ignorant of the voters of New Brunswick. Possessed as landholders of the franchise, they followed the lead of their clergy in politics. The Roman Catholic clergy of New Brunswick were persuaded that the Quebec scheme of union offered nothing to advance their chief claims, control their own schools, and the influence of their own denomination in public administration (*ibid.*, p. 172).

Morton ne manque pas de souligner que les catholiques et les Irlandais sont des bigots qui s'opposent, d'une manière irréfléchie, au projet de créer une confédération et qui changent d'avis plus tard, si tant est que le clergé en vienne à appuyer ce projet. Il leur trouve également des affinités avec les *fenians* « who wish to overthrow British institutions even in Britain's colonies » (*ibid.*, p. 184)⁸¹.

Un autre exemple de cette même attitude concerne Joseph Howe en Nouvelle-Écosse. Lorsque Morton parle de ce personnage, il le décrit en des termes peu aimables. Il est, à ses yeux, un « half man of genius, half rascalion on the make, seeking to win back the political prominence he had lost in accepting the post as imperial commissioner, and to get himself a salary that would mend a fortune always precarious and now near-desperate » (*ibid.*, p. 192). En tirant sur le messager, Morton développe le même réflexe que les historiens impérialistes et nationalistes. Semblablement, sans trop expliquer pourquoi, il reproche à Charles Fisher, un membre du parti anti-confédérionniste, d'être « a well-known mediocre politician of flexible views » (*ibid.*, p. 189).

La représentation de la critique est aussi influencée, nous l'avons mentionné dans l'introduction, par le contexte politique de la fin des années 1960. Morton défend à cette époque ce qu'il nomme « the macdonaldian constitution », à savoir l'idée que le gouvernement central est garant du bien-être de l'ensemble des habitants du pays et des droits des minorités (Berger, 1986, p. 255). Invité à témoigner devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), il affichait déjà ses couleurs en décrétant que le gouvernement fédéral avait trop fait de concessions aux provinces en ce qui regarde principalement l'éducation au Manitoba. Selon

⁸¹ Les catholiques suspicieux ne souhaitent pas que la province se joigne à l'union de peur qu'elle soit mise au pas par les protestants du Canada-Ouest. Morton conclut, lui, que c'est pour se joindre aux *fenians* : « Discontented Irish Catholics might it seemed, on the face of things, rally to support lodgement of Fenians on New Brunswick soil » (1964, p. 190).

les dires de Morton, le gouvernement central devait reprendre son rôle d'origine et « [...] be made strong again precisely because it was the protector of local diversity and minority rights » (cité dans Berger, *ibid.*, p. 255). Les revendications des opposants furent alors interprétées comme des exigences de provincialistes cherchant à accroître leurs pouvoirs.

Dans d'autres circonstances, la dualité canadienne, palpable dans l'ensemble des rapports de force au Canada, amène Morton à interpréter les interventions au Canada-Est sur la base de deux projets nationaux concurrents. Aussi écrit-il dans *The Critical Years* que, dans cette province, « [a]ny scheme of union could be attacked as one that inadequately safeguarded, or even threatened, the future of French nationality » (1964, p. 165). Le nationalisme des Rouges est même qualifié de dangereux et d'extrémiste : « It was the opposition of a minority party, and the reinforcements it had were extremists » (*ibid.*, p. 166). Morton croit qu'en 1864 leurs revendications nationalistes n'ont pas lieu d'être, car la « Confederation was to begin the nationhood of Canada; it was also to give form to the *nationalisme* of French Canada » (*ibid.*, p. 166). Il ajoute qu'Antoine-Aimé Dorion et Maurice LaFramboise ne saisissent pas bien la nuance apportée par George-Étienne Cartier et que, ce faisant, ils ont tort. Dans l'esprit de Cartier, la « Confederation was indeed to be a new nationality, but it was "a political nationality", not an absolute one that would absorb the old cultural and linguistic nationality of the French into that of English » (*ibid.*, p. 177). En appuyant fortement sur ce passage, Morton affiche son parti pris quant au fait que le Canada n'a jamais été composé de deux nations, mais de plusieurs individus, libres et égaux, qui partagent les mêmes droits civils et politiques, voire d'un ensemble de citoyens issus de plusieurs communautés.

En somme, l'approche régionaliste nous donne une lecture plus fine des critiques de 1864, sans toutefois nous renseigner sur leurs fondements idéologiques. Nous remarquons qu'il y a beaucoup d'acteurs (élites, politiciens, journalistes), d'endroits (régions ou provinces) et d'arguments (intérêts, structure du régime, nationalisme, etc.) mais en énumérant point par point toutes les objections, nous constatons qu'il n'y a pas de cohésion

entre les idées ni de fil conducteur dans leur interprétation. Enfin, jamais on ne parle d'*antifédéralisme*⁸².

La nouvelle histoire : une approche marxiste de la critique

La lecture des historiens régionalistes ne marque pas la fin des courants en histoire. Carl Berger mentionne à cet égard qu'il est suivi par la « New History », qui préconise de nouvelles pratiques de recherche et une approche pluraliste. Représenté, entre autres par Ramsay Cook, J. M. S. Careless, et Stanley B. Ryerson, ce nouveau courant délaisse l'histoire « Whig » et remet en question l'interprétation des historiens nationalistes (Beaulieu et coll., 1969).

Pour Ramsay Cook, l'histoire doit tenir compte de la pluralité ethnique et du fait que le Canada se compose de deux nations. Dans *Canada and the French-Canadian Question* (1966), la réaction des Rouges est interprétée selon leur idéal, soit celui de défendre les éléments indispensables à la survivance de la culture minoritaire et les mettre à l'abri des attentes de la majorité (Cross, 2000). En militant pour l'autonomie provinciale, ils protégeaient en fait leur existence en tant que groupe. En s'intéressant aux fondements idéologiques de leur définition de la nation – et indirectement à leur idéal fédéral –, Cook se limite toutefois à la dualité entre Canadiens français et Canadien anglais, éclipsant de la sorte presque entièrement l'opposition observée dans les provinces maritimes.

J. M. S. Careless, un historien de l'Université de Toronto, fait aussi partie de la « nouvelle histoire ». À l'exemple de Cook, il dénonce « the nation-building approach to Canadian history ». Dans *The Union of the Canadas* (1967), Careless s'intéresse effectivement aux origines du conflit entre Canadiens anglais et Canadiens français, mais sans y traiter des débats constitutionnels. Son ouvrage *Brown of the Globe, Volume Two : Statesman of Confederation 1860-1880* (1989) nous renseigne davantage sur cette période, car l'auteur fait état des considérations de Sandfield Macdonald, des radicaux Grits, des orangistes de Kingston et des *brownite reformers*. Les raisons évoquées par ces groupes sont : la crainte de la domination des Canadiens français si la représentation en Chambre

⁸²Dans le sens donné par Christopher M. Duncan, c'est-à-dire : « [a] general theoretical model of the intellectual threads that bind Anti-Federalist thought together [which] enables us to talk about 'Anti-Federalism' rather than the Anti-Federalists » (1995, p. 156).

n'est pas corrigée ; la mainmise des catholiques ; la corruption des partis ; le fédéralisme centralisateur et l'inclusion des provinces maritimes dans l'union (*ibid.*, 1989). Careless, bien qu'il ne nous renseigne aucunement sur les fondements idéologiques des critiques, nous prouve, à la manière de P. B. Waite, que le projet de confédération ne fait pas l'unanimité dans la province du Canada-Ouest, ainsi que le prétendaient certains de ses collègues. En ce sens, il contredit W. L. Morton qui, dans *The Critical Years*, mentionne que « [i]n Upper Canada the scheme was to be received very differently. As a scheme it was accepted generally » (1964, p. 166).

Cette époque est aussi celle de l'introduction du marxisme en histoire. Selon Carl Berger, cette tendance est relevée dans les travaux de Stanley B. Ryerson *The Founding of Canada*, (1960) et d'Edward P. Thompson *The Making of the English Working Class*, (1963). Dans l'ouvrage, intitulé *Unequal Union. Confederation and the Roots of the Conflict in the Canada, 1815–1873* (1968) l'approche marxiste de Ryerson reprend la lecture de l'histoire constitutionnelle des historiens turnériens dans la mesure où le Parti conservateur dirigé par Macdonald sert les intérêts des gens d'affaires du pays et de la capitale londonienne. Il en va de même pour Cartier qui, selon Ryerson, « [w]as the spokesman of the conservative wing of the French-Canadian bourgeoisie and of the Church, allied with Anglo-Canadian capital » (1973, p. 343). Une fois de plus, les Rouges sont considérés comme des « démocrates » radicaux qui s'opposent au projet des Pères pour les raisons avancées par les historiens turnériens : « The radical democrats of Canada Est combatted the Macdonald-Cartier proposals as being undemocratic on two main counts: their inadequate recognition of the rights of the French-Canadian nationality, and an undue recognition of the rights of property » (*ibid.*, p. 343). Le nouveau régime demeure pour Ryerson une structure politique « [d]esigned to meet the economic and political requirements of the “dominant social groups” in the colonies and the imperial metropolis » (*ibid.*). Les revendications opposées se rattachent donc en grande partie à des considérations économiques⁸³.

⁸³ Ryerson donne l'exemple des banquiers du Nouveau-Brunswick qui s'opposent à l'union, car ils craignent de perdre leur monopole (1973, p. 351). Il ajoute que « [a]ll four Atlantic colonies considered the financial arrangements worked out at Quebec to be unsatisfactory. As Joseph Howe put it: “All our revenues are to be taken by general government, and we get back 80 cents per head, the price of a sheepskin” » (*ibid.*, p. 351).

Le mot de la fin

Nous avons démontré que l'appartenance de nombreux historiens et auteurs à des courants historiographiques, à des principes idéologiques ou à des contextes politiques particuliers influe grandement sur la représentation qu'ils se font des opposants, de même que la manière dont ils décrivent leurs interventions, voire sur l'histoire constitutionnelle dans son ensemble. Pour tout dire, ils passent du mépris à la reconnaissance multiple, sans aller toutefois aussi loin que leurs homologues états-uniens. De fait, ils n'entrevoient pas que les revendications des opposants puissent créer un jour un discours critique qui s'enracinerait dans des contextes politiques antérieurs et qui, en se reproduisant au fil du temps sous diverses formes, constituerait un courant de pensée alternatif. À l'évidence, notre échantillon ne nous permet pas de généraliser, mais il nous révèle néanmoins cette lacune.

Dans la deuxième partie du présent chapitre, nous rappelons ce fait, en nous appuyant toutefois sur une démonstration qui fait ressortir d'autres types de représentations de la critique du fédéralisme issues des différentes approches historiographiques québécoises. Semblablement, nous nous reporterons aux principaux courants, afin de voir comment les opposants au fédéralisme et leurs arguments y sont dépeints. À l'instar des historiographies au Canada anglais, les synthèses de l'histoire au Québec sont marquées par l'emprise plus ou moins absolue des idéologies et par les valeurs défendues par les auteurs (Ouellet, 1962). Selon Jean Lamarre, il y aurait d'une part, une lecture du passé propre aux « anciens », soit les historiens nationalistes traditionalistes préoccupés par la survivance de la nation canadienne-française et une autre chez les historiens dits « modernes » intéressés par le devenir de la nation canadienne-française et son retard face aux autres sociétés (*ibid.*, p. 1993). Les premiers écrivent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et les seconds, à partir des années 1940. Ces courants interprétatifs sont suivis par le néo-nationalisme des années 1960 et, après le référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec, par une nouvelle sensibilité et une nouvelle histoire des idées. Comment les discours des critiques sont-ils représentés dans chacun des courants ? Telle est la question à laquelle nous tenterons de répondre.

Partie II – Prélude à l'étude des critiques du fédéralisme au Canada français

Le nationalisme de survivance des historiens des XIX^e et XX^e siècles

La tendance libérale : une sympathie discrète⁸⁴

Il est intéressant de mentionner que la diffusion de publications historiques d'importance ayant pour objet le Canada français remonte au début du XIX^e siècle. En effet, selon René Dionne, durant les trois premières décennies du Régime anglais, les francophones « [p]arlent peu et n'écrivent guère, occupés qu'ils sont à refaire leurs forces vives à même les traditions qu'ils maintiennent » (1978, p. 1). Laurent Mailhot, qui a analysé la littérature québécoise depuis ses origines, abonde dans le même sens. Il ajoute qu'après la Conquête ce sont les légendes qui retiennent l'attention des auteurs (2003)⁸⁵. Plusieurs ouvrages descriptifs traitant du Canada ont certes été publiés en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Toutefois, les écrits consacrés à l'histoire nationale ne paraissent qu'à la fin des années 1830 (*ibid.*).

Les premières historiographies canadiennes-françaises s'inscrivent dans la foulée des conflits parlementaires déclenchés par la rébellion de 1837–1838 et par l'imposition de l'Acte d'Union (Lamarre, 1993). Elles sont imprégnées d'un sentiment d'inquiétude quant à l'avenir de la nation (*ibid.*). L'œuvre de François-Xavier Garneau, intitulée *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, publiée en plusieurs tomes de 1845 à 1852, en constitue un exemple. Elle donne d'ailleurs le ton à l'historiographie québécoise pendant

⁸⁴ Selon Beaulieu et collaborateurs, les auteurs qui représentent cette tendance à la fin du XIX^e siècle sont ceux qui, à l'heure des luttes ultramontaines, adoptent un style d'écriture au sein duquel on voit apparaître des jugements à l'endroit de l'Église et l'intolérance religieuse (1969). Sur ce sujet, Éric Bédard ajoute que « [l]e récit libéral du XIX^e siècle est très souvent politique, au sens restreint du terme. On s'attarde aux individus qui ont incarné l'idéal libéral, à leurs luttes politiques héroïques, aux textes constitutionnels et aux lois fondatrices qu'ils ont fait adopter, à la description des divers régimes qui vont se succéder. [...] Selon les contextes, les pays et les intérêts de recherche, on insiste sur la conquête de la liberté de penser, sur l'élargissement du corps électoral, sur le combat des nationalités contre les dynasties impériales, sur les victoires de la raison scientifique contre les superstitions religieuses » (Bédard, 2005, p. 456). François-Xavier Garneau, Benjamin Sulte, Laurent-Olivier David et Alfred Buies ont choisi d'écrire en faisant appel à ces thèmes, de là découle leur affiliation au libéralisme. Pour approfondir le sujet, Bédard nous renvoie aux articles de Philippe Sylvain sur l'antagonisme libéral-ultramontain (Sylvain, 1967a; 1967b).

⁸⁵ Mailhot affirme que les écrits sur l'histoire de la Nouvelle-France commencent à partir 1534. Mais ces écrits sont principalement des récits de voyage ou des vers (2003, p. 19-20).

plus d'un siècle (Lamarre, 1993 ; Ouellet, 1985 ; 1996)⁸⁶. Influencé par l'historiographie libérale et romantique des Européens Jules Michelet et Augustin Thierry, Garneau emploie des métaphores sur le peuple et sur la race pour donner aux événements la figure d'une totalité organique (Lamarre, 1993). De fait, il présente l'histoire comme une lutte perpétuelle pour assurer la survivance de la nation (*ibid.*, Bergeron, 1994 ; Defert et Couture 2009). Cherchant, entre autres choses, à réhabiliter l'intégrité de la nation canadienne-française mise à mal dans le mémoire de Lord Durham, Garneau fait ressortir dans son œuvre la noblesse des origines du peuple, tout en dénonçant les injustices commises à son endroit (Ouellet, 1996 ; Beauchemin, 2002 ; Defert et Couture, 2009).

Garneau crée alors ce que d'autres après lui nommeront le « paradigme de la survivance »⁸⁷, soit un modèle d'interprétation axé sur la préservation de cette nation glorieuse de même que sur ses attributs essentiels et ses acquis, c'est-à-dire la langue et la religion (Lamarre, 1993). Il faut comprendre ici que cette acceptation s'appuie sur deux notions : le droit de la population francophone de participer aux affaires de la colonie et le respect de ses droits et libertés (Defert et Couture, 2009)⁸⁸.

Juxtaposé à l'histoire constitutionnelle, le paradigme de la survivance entraîne une représentation particulière de la critique du fédéralisme, mais non de la part de Garneau qui meurt avant la réalisation de ce régime. La lecture de cette histoire est plutôt livrée à la fin du XIX^e siècle, notamment dans l'*Histoire des Canadiens français* (1884) de Benjamin

⁸⁶ Jean Lamarre associe cette « [r]elative stabilité interprétative par le fait que, jusqu'au milieu du XX^e siècle, notre historiographie a surtout été pratiquée par des autodidactes qui, à part la France, n'entretenaient que peu de contact avec les historiographies étrangères, y compris l'historiographie canadienne-anglaise, diminuant d'autant les chances d'assurer son renouvellement. Mais cette stabilité s'explique aussi, sinon surtout, du fait qu'au lendemain de la querelle libérale-ultramontaine de 1850–1870 – ou le clergé a réussi à établir son ascendant sur la société canadienne-française – l'interprétation de Garneau devait servir de canevas à l'argumentation de l'idéologie de la survivance nationale qui allaient rapidement amener la conversion des valeurs conservatrices en valeurs nationales » (1994, p. 61).

⁸⁷ Gérard Bouchard emploie cette expression pour expliquer que le « paradigme de la survivance », à partir de l'échec des Rébellions, oriente la construction de la mémoire canadienne-française en fonction d'un double sentiment de péril et d'impuissance nationale (1998). Dans un premier temps, ce sentiment reflète le désarroi et l'incertitude qui s'étaient emparés des élites après l'Acte d'Union. Dans un deuxième temps, il fait ressortir l'acquis, c'est-à-dire le patrimoine intellectuel et symbolique incarné dans les principales institutions (Église, droit, école), dans les grandes œuvres de la culture savante, dans le bagage coutumier de la culture populaire et dans la culture matérielle. Les principaux traits de ce paradigme sont le doute et la timidité collective, la réduction de la société à sa culture traditionnelle et le conservatisme (*ibid.*).

⁸⁸ La vision de Garneau, selon Jean-Jacques Defert et Claude Couture, est celle voulant que la viabilité d'un peuple dépende de sa participation à ses propres affaires, ce qui revient à dire que le statut de citoyen est indissociable de la notion de droit (notamment celui de vote et de participation aux affaires publiques) qui lui garantit la liberté et la justice (2009).

Sulte et *Le Canada sous l'union* (1882) de Louis-Philippe Turcotte⁸⁹. Ces historiens prolongent l'interprétation de Garneau en relatant la lutte du peuple francophone sur le plan politique (Lamarre, 1993). Ils reprennent le thème de la « nation glorieuse » en magnifiant le rôle que les hommes politiques canadiens-français ont joué dans l'obtention du gouvernement responsable et dans l'élaboration de la Constitution. Qui plus est, ils poursuivent l'idée d'égalité en soutenant que la Confédération est la consécration officielle de l'égalité politique (*ibid.*)⁹⁰. De là émane une vision élogieuse des Pères fondateurs du Canada français considérés avant tout comme des individus égaux qui possèdent des qualités semblables à leurs homologues du Canada anglais. Sulte fait valoir cette particularité de la manière suivante :

À la grande école où se débattaient les intérêts d'un vaste pays, les Canadiens-Français ont su briller autant que les meilleurs Anglais. Point d'infériorité. Même puissance intellectuelle, même abondance de renseignements, même éloquence. Si nous étions perdants à la comparaison, chacun de nous en serait profondément humilié — mais parmi ceux qui nous ont mené la guerre, nulle parole digne d'attention ne s'est élevée pour se plaindre de notre faiblesse sous ce rapport. Il est acquis à la vérité historique et reconnue que nous ne sommes inférieurs à nulle race et même que l'adresse si nécessaire en politique est un don ajouté à notre tempérament (1884, p. 138)⁹¹.

À la différence des historiens impérialistes, Sulte admire les Canadiens français non en raison de leur loyalisme, mais parce que leur projet d'union fédérale garantit la survie de leur communauté. Ce faisant, en insistant sur cette finalité, il se concentre presque exclusivement à leur sort au détriment de celui des autres provinces. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit des pourparlers constitutionnels, seuls les hommes politiques francophones et leurs

⁸⁹ Avant eux, Joseph-François Perreault publie en 1832, l'*Abrégé de l'histoire du Canada*, mais il ne fait pas état du changement de régime de l'Acte d'Union à la Confédération. De même, Michel Bibaud propose une *Histoire du Canada sous la domination anglaise* en 1844, mais ne traite que de la période 1837–1841. Turcotte dira d'ailleurs qu'en cette fin de siècle, « [i]l n'existe réellement aucun ouvrage donnant sur cette époque des renseignements historiques suffisants. Les grands historiens du pays s'arrêtent tous à l'Union » (1882, p. 7).

⁹⁰ Turcotte cet égard écrit que « [d]ans ce grand mouvement, la population française n'a pas joué le rôle le moins important. Destinée par la nouvelle constitution à perdre son influence politique et sa nationalité, elle a déjoué les plans médités contre elle, et conquis une position noble et honorable. Elle a contraint ses antagonistes d'autrefois à la traiter sur un pied d'égalité et à partager avec elle le pouvoir politique » (1882, p. 6).

⁹¹ Nous retrouvons ici le même réflexe que Garneau, soit celui de valoriser la nation canadienne-française pour contrebalancer les conclusions du rapport Durham. Sulte affirme néanmoins ceci : « Dans son rapport, Lord Durham ne dit pas de mal des Canadiens. Il va même jusqu'à faire leur éloge — mais il cherche avec adresse à découvrir le moyen de les faire disparaître comme nationalité distincte » (1884, p. 120).

interventions retiennent son attention. En outre, Sulte s'attarde peu aux critiques. Tout au plus écrit-il ceci à leur sujet :

Chez nous, comme là-bas, les discussions roulèrent sur des questions d'intérêts secondaires comparés au plan général, que peu de personnes combattirent, tant celui-ci paraissait avantageux à la masse une fois réunie. Pour nous, Canadiens-Français [sic], nous doutions de voir s'amoindrir et peut-être disparaître notre nationalité (1884, p. 19).

S'inspirant du même paradigme, Louis-Philippe Turcotte ne va guère plus loin dans sa reconnaissance de l'opposition. D'entrée de jeu, il affirme qu'« [i]l n'y eut que les démocrates du Bas-Canada, et quelques rares libéraux de la province ouest, qui firent opposition au gouvernement » (1882, p. 519). À l'instar de Sulte, cet auteur se concentre principalement sur le Canada-Est et sur les interventions qui témoignent du besoin de préserver les acquis de la nation (*ibid.*, p. 125). Selon son interprétation, le projet rencontre peu de résistance dans les autres colonies, car le système fédéral leur convient. De plus, sous la gouverne d'un gouvernement fort, celles-ci conservent leur indépendance, leur autonomie et une partie de leurs intérêts particuliers (*ibid.*, p. 535)⁹². Turcotte dresse un bilan semblable de la presse écrite en rapportant qu'« [i]l n'y eut pour ainsi dire que la presse libérale française, *Le Pays*, *L'Ordre* et le *Défricheur* pour le blâmer fortement [le projet]. Elle y vit un grand danger pour les institutions religieuses et nationales de la population française, qui seraient à la merci des autres nationalités » (*ibid.*, p. 538). Par surcroît, Turcotte mentionne que, au sein des groupes de la société francophone, les détracteurs connaissent peu de succès, mais il se garde bien d'expliquer pourquoi. Il écrit seulement que « [l]es partisans de M. Dorion, dans le district de Montréal, convoquèrent des assemblées dans leurs comtés, et firent signer quelques pétitions pour condamner le projet fédéral. Tout le mouvement que l'on fit n'eut pas grand succès » (*ibid.*, p. 538 et 539). En somme, nous constatons qu'il se penche peu sur les critiques formulées contre la Confédération, car celle-ci permet au peuple canadien-français de demeurer maître

⁹² Dans cet esprit, il affirme qu' : « [a]ussitôt que le projet de confédération fut connu, la presse s'en empara et le discuta longuement. Il reçut l'approbation unanime du clergé et de tous les partis canadiens, si l'on excepte le parti démocratique. On en a une preuve par les démonstrations que l'on fit aux délégués dans la capitale et dans les principales villes qu'ils visitèrent. Partout, le peuple montra pour eux le plus grand enthousiasme, et les fêta avec dignité » (Turcotte, 1882, p. 537).

chez lui et de renforcer son statut politique. Turcotte rend compte de cette réalité dans ce passage :

La grande majorité de la population du Bas-Canada préféra la confédération à l'union existante avec la perspective de la représentation d'après le nombre. La population française pouvait mieux conserver ses lois, sa langue et son caractère français, avec sa législature locale composée des trois quarts de représentants français. Elle pouvait développer ses ressources, ses institutions comme elle l'entendait, et donner une attention toute particulière à la colonisation des terres incultes par sa propre population et par une immigration homogène. Le Bas-Canada devait avoir une influence assez considérable dans le gouvernement fédéral ; avec un tiers de la représentation dans les deux chambres, il pouvait faire valoir ses droits, et opérer des alliances fructueuses (*ibid.*, p. 539).

En résumé, la lecture de l'histoire constitutionnelle de Sulte et de Turcotte, juxtaposée au paradigme de la survivance, offre une interprétation différente de la critique du fédéralisme émise par les historiens impérialistes canadiens-anglais. Un point retient notre attention : l'absence de mépris dans leurs écrits. En effet, les opposants du Canada français n'y sont jamais dépeints de manière péjorative. L'intention manifeste de ces auteurs de revaloriser le statut national des Canadiens français détermine sans doute cette attitude⁹³. De même, ils mettent en avant une seule requête des opposants : le respect de la nationalité. Ainsi, le projet se révèle acceptable dans la mesure où le système fédéral peut permettre au Bas-Canada de se gouverner seul et d'avoir « une législature nationale » stipulant que la langue française jouit de tous ses droits (Bernard, 1971, p. 238). La priorité accordée à l'unité nationale s'apparente au libéralisme de l'époque, comme le mentionne Fernande Roy, car la nation ne peut exister sans la liberté et l'égalité (1993, p. 42 et 43).

Or, cette forme de reconnaissance témoignée aux opposants de l'époque constitutionnelle ne dure pas. Dès le début du XX^e siècle, les historiens, plus conservateurs et religieux, s'empressent de ranger la majorité des critiques du côté des impies, lorsque leur refus d'appuyer le projet de confédération se manifeste.

⁹³ Dans un tout autre ordre d'idées, nous pourrions avancer que Sulte en particulier évite de tomber dans le piège du dénigrement, en raison de son appartenance idéologique, car lui-même se montre critique à l'endroit du clergé. Rappelons que la fin du XIX^e siècle est marquée par l'emprise croissante du clergé sur la vie sociale et intellectuelle au Canada-Est. On dit d'ailleurs de Sulte qu'il est « voltairien à l'excès » en raison de sa conception de l'origine du pouvoir qui le range du côté des défenseurs traqués de l'idéal démocratique (Beaulieu et coll., 1969). Il se garde peut-être de stigmatiser les opposants dans son récit, plus spécifiquement les Rouges, parce qu'il partage certaines de leurs idées. Lorsqu'il parle de Jean-Baptiste-Éric Dorion, il dit ceci : « La plupart des idées "avancées" qu'il sema durant sa carrière sont devenues des choses communes à chacun de nous » (1884, p. 139-140).

Le nationalisme de survivance des historiens du XX^e siècle (suite...)

En histoire constitutionnelle, le XX^e siècle s'amorce avec la publication de l'*Histoire du Canada depuis la Confédération* de Laurent-Olivier David (1894). Dans cet ouvrage, le thème de la survivance, la constitution salvatrice et le credo des Pères vertueux dominant⁹⁴. En s'y référant, David s'écarte toutefois de la lecture de Sulte et de Turcotte sur deux points : la période étudiée et les multiples sources de l'opposition. Selon lui, les critiques touchent le fonctionnement de la fédération (gouverne) et elles s'étendent aux autres provinces. David n'en demeure pas moins respectueux à l'endroit des opposants et de leurs motifs, ce qui donne l'impression qu'il partage leur point de vue⁹⁵. C'est le cas, par exemple, quand il signale la grogne qui s'élève en Nouvelle-Écosse après 1867⁹⁶. Partisan de l'idéal démocratique, il éprouve de la compassion pour les acteurs qui en font leur principale revendication. De même, plutôt enclin à soutenir les valeurs républicaines défendues par les Patriotes canadiens-français – allant jusqu'à leur dédier un livre –, David se désole de la capitulation de Howe, qu'il attribue avec regret à son excès de loyalisme⁹⁷.

En consacrant la majeure partie de son historiographie aux revendications exprimées après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, David se distingue encore de ses prédécesseurs en attestant qu'en 1867 les préoccupations des opposants se sont

⁹⁴ L'élément de grandeur se ressent chez David en introduction, lorsqu'il affirme que les hommes politiques francophones, de toute allégeance, ont été brillants lors des débats de 1864 –1867 : « Quant aux Cartier, aux Dorian, aux Cauchon et aux Chauveau, ils jouissaient alors de toute la maturité de leur talent, de l'épanouissement de leurs brillantes facultés » (1894, p. 12).

⁹⁵ À cet égard, Jean-Paul Bernard affirme que « David, qui était libéral, avait pour les Rouges, du moins pour les plus modérés d'entre eux, une sympathie qui a au moins l'avantage de les faire voir sous un jour meilleur » (1971, p. 26-27).

⁹⁶ Comme il le déplore : « Les électeurs de la Nouvelle-Écosse n'avaient pas été consultés non plus que ceux du Haut et du Bas-Canada, et ils en profitèrent pour faire valoir leurs réclamations. Le refus des auteurs de la Confédération de faire ratifier le changement de constitution par le peuple sera toujours un argument sérieux à invoquer par les provinces qui se croiront traitées injustement par le gouvernement central » (David, 1894, p. 20-21).

⁹⁷ Voir entre autres, *Les Patriotes de 1837–1838*, (David, 1884, p. 506) dans lequel il entérine l'idée d'une organisation en faveur de l'indépendance du pays et celle de l'établissement d'une république canadienne véhiculées par Louis-Joseph Papineau. Au sujet de Joseph Howe, David dit ceci dans son *Histoire du Canada* : « Joseph Howe arrivait de la Nouvelle-Écosse avec une réputation éclatante de patriote et d'orateur; il avait derrière lui presque toute la représentation de cette province, dont il était, depuis trente ans, l'orgueil et l'espérance. Il arrivait chargé de foudres et d'imprécations contre le gouvernement et la Confédération. Mais lorsqu'il s'aperçut qu'il ne pouvait continuer la lutte sans cesser d'être loyal envers l'Angleterre qu'il aimait tant, lorsqu'il entendit les cris que ses partisans poussaient en faveur de l'annexion, sa vieille loyauté fut effrayée, et il entra, on le verra dans la voie des compromis. Il aimait mieux perdre sa popularité que compromettre sa loyauté » (1894, p. 10-11).

avérées. Sous sa plume, l'opposition se métamorphose en mécontentement, en un sentiment d'insatisfaction quant aux objectifs fixés lors des débats sur la fondation du Canada. Pour en rendre compte, il fournit plusieurs exemples, dont celui du Nouveau-Brunswick. Dans ce cas précis, la critique est dirigée contre le gouvernement fédéral qui refuse en 1873 de se prévaloir de son droit de désaveu pour empêcher la mise en œuvre d'une loi provinciale contraignante. Cette loi établit un système d'écoles communes qui exclut l'enseignement religieux et qui retire aux écoles catholiques la subvention versée en vertu de l'ancienne loi (David, 1894, p. 45 et 46). Les catholiques protestent en force en invoquant la violation de l'article 93 de l'Acte, mais en vain. David rappelle ici que ce pouvoir a jadis été décrié, plus précisément lors des pourparlers constitutionnels : « Les adversaires de la Confédération disaient que le désaveu serait une arme dangereuse entre les mains du gouvernement central, parce que son application serait sujette à l'esprit de parti, aux passions et aux préjugés d'une majorité anglaise et protestante » (*ibid.*, p. 48).

En notant cette lacune, David crée, sans le savoir, une continuité entre les préoccupations affichées entre 1864 et 1867 ainsi que celles de 1870 à 1880. Il reproduit cet effet, lorsqu'il rappelle l'appréhension de certains adversaires de la Confédération quant à la subordination des provinces et à leur perte d'autonomie. Il montre en fait tout au long de son ouvrage comment le gouvernement fédéral a maintes fois bafoué ce principe à partir de 1867⁹⁸. Ainsi donc, dans l'*Histoire du Canada depuis la Confédération*, David pose un regard nouveau sur la critique, bien que son cadre d'analyse reste confiné aux décisions politiques du gouvernement fédéral. En outre, David reprend le style des continentalistes en dressant un portrait plutôt négatif du nouveau régime politique. Toutefois, à la différence de Goldwin Smith par exemple, il appuie sa propre lecture sur les mises en garde du passé.

Avant de clore la présente section, mentionnons qu'un second ouvrage sur l'histoire constitutionnelle proposé par Joseph Royal voit le jour la même année sous le titre *Histoire*

⁹⁸ L'extrait suivant en rend compte : « La pensée de ceux qui auraient voulu remplacer l'union fédérale des provinces par une union législative a continué d'inspirer un certain nombre de nos hommes publics et de les pousser à se permettre des accrocs répétés au manteau de l'autonomie provinciale, à réduire autant que possible la juridiction et le cercle des attributions des législatures locales. La lutte entre les partisans de la centralisation et les champions de l'indépendance provinciale a été vive parfois, acharnée même. C'est une question grosse de tempêtes et d'orages dont les hommes publics de la province de Québec ne semblent pas avoir toujours apprécié les dangers. Que deviendraient les législatures provinciales, le jour où, dépouillées de leurs principales attributions, elles ne seraient plus, suivant les prévisions de certains adversaires de la Confédération, que des machines à taxer, des rouages inutiles » (David, 1894, p. 225).

du Canada, 1841–1867 (1909). Même si on y décèle des points communs avec les auteurs mentionnés plus haut, cet ouvrage symbolise la mutation qui s’opère au début du siècle, en particulier en ce qui concerne la représentation de la critique. Certes, les opposants y sont bien vus, mais quelques-uns sont montrés du doigt et deviennent des « idéologues » et des « esprits égarés » (*ibid.*, p. 499 et 500). Royal ne va pas très loin dans son explication des motifs justifiant leurs objections, car, comme Sulte et Turcotte, il cherche avant tout à valoriser le projet de confédération. Pour lui, ce régime ne signifie pas seulement la survivance du peuple canadien en tant que « race française », mais aussi la consécration de sa mission sur le continent du Nouveau Monde, celle de servir à Dieu d’instrument de salut pour les civilisations des deux Amériques (Beaulieu et coll., 1969). De la sorte, Royal se rapproche des historiographies de Thomas Chapais et de Lionel Groulx qui vont suivre dans les années 1920, où l’interprétation de la survivance de Garneau demeure, mais où les valeurs nationales prennent une coloration conservatrice (Lamarre, 1993).

La tendance conservatrice : une négation dogmatique

Selon Jean Lamarre, la tendance conservatrice en histoire constitutionnelle émerge dans les *Cours d’histoire du Canada* (1919–1934) de Thomas Chapais. Ce dernier y reprend en effet « [l]e crédo clérico-nationaliste voulant que la survie du Canada français repose sur le respect mutuel des deux peuples fondateurs que garantit le jeu des institutions et dont le “Pacte confédératif” constitue le symbole » (Lamarre, 1993, p. 65). Dans cet ouvrage en plusieurs tomes, Chapais adopte un ton « bon ententiste » pour mettre l’accent sur le compromis et sur la solidarité qu’entraîne la Confédération : « Sous l’égide de notre Confédération, malgré d’indéniables divergences d’intérêts, malgré des heurts et des conflits, dont quelques-uns ont été et demeurent graves, il s’est établi lentement et insensiblement un sentiment de solidarité entre les provinces autrefois politiquement séparées » (1934, p. 212).

Chapais ne cache pas son admiration pour les institutions britanniques sous lesquelles, par décret providentiel, les Canadiens français ont le bonheur de vivre (*ibid.*). Il voit d’un bon œil l’union des colonies d’Amérique du Nord, pour autant qu’elle ne conduise pas à l’assimilation des Canadiens français et qu’elle leur consacre une nation au

sens juridique et territorial du terme⁹⁹. Selon ses dires, l'union confédérale est le résultat d'une « évolution victorieuse » vers davantage de pouvoirs et d'autonomie. Dans ses mots, elle est « le couronnement d'un siècle de luttes pour la conquête du *self-government* par le Canada français » (*ibid.*, p. 215). Autrement dit, l'évolution constitutionnelle du pays porte l'empreinte des luttes parlementaires difficiles que les Canadiens français ont dû mener pour garantir la conservation de leurs droits et pour assurer leur survivance nationale (Lamarre, 1993). Ainsi refont surface deux idées : celle de la lutte politique chère aux historiens du XIX^e siècle et celle de la noblesse attribuée aux hommes politiques Canadiens français et à leur cause¹⁰⁰. Or, Chapais pousse plus loin son interprétation en attribuant l'idée du premier plan de confédération à un abbé francophone – qui l'aurait ensuite proposé à Taché –, ainsi qu'en donnant à la nation canadienne-française le rôle de peuple élu¹⁰¹.

Dans les *Cours d'histoire du Canada*, Chapais reproduit aussi la vision des historiens nationalistes constitutionnalistes du Canada anglais en ce qui a trait aux opposants, dans la mesure où l'idée de compromis fait ombrage à leurs revendications. Les critiques qu'il cite renvoient surtout aux dispositions de la Constitution pour montrer que la plupart des Pères se sont conformés aux exigences des provinces. Autrement, sa narration de l'histoire rejoint celle de ses prédécesseurs libéraux, car elle est centrée en grande partie sur les hommes

⁹⁹ Nous en avons un avant-goût dans ce passage : « Et, surtout dans cette partie de la confédération qui est spécialement le domaine de la nationalité canadienne-française, on ne saurait leur refuser [aux Pères] un hommage de gratitude pour avoir fait surgir, du chaos des intérêts divergents, et de la mêlée des combinaisons constitutionnelles, cette petite patrie, cette province de Québec qui nous est si chère, et à laquelle ils ont insufflé une intense vitalité! [...] Oui, pour ce qui s'appelait autrefois le Bas-Canada, leur œuvre est essentielle c'est bien d'avoir institué l'État provincial, cette législature qui est absolument nôtre, où nous sommes les curateurs de nos plus intimes intérêts, et dont l'institution nous a fait entendre enfin cet objectif vers lequel s'acheminait depuis un siècle, à travers tant de périls et de hasards, la nationalité franco-canadienne » (Chapais, 1934, p. 213).

¹⁰⁰ Il le note ainsi : « C'était note avenir national qui était en jeu. Et cette haute pensée, dominant tout le débat, donnait à la parole des orateurs une élévation plus grande et un accent plus profond » (Chapais, 1934, p. 174).

¹⁰¹ Cette affirmation se décline de la manière suivante : « Plaçons-nous, maintenant, à un autre point de vue, et nous verrons que les résultats de l'œuvre accomplie en 1867 ne paraissent pas moins remarquables. La civilisation canadienne, suivant la trace de nos découvreurs, de nos apôtres, de nos constructeurs, a pénétré les immenses régions de l'Ouest et du Nord, et ouvert des voies nouvelles à la diffusion de l'Évangile. De toutes parts ont surgi les diocèses, les édifices religieux, les institutions de charité et d'éducation, qui, malgré la multitude des difficultés et des obstacles, ont fait fleurir la vie chrétienne dans ces vastes et lointaines régions » (Chapais, 1934, p. 212).

politiques du Canada-Est (1934, p. 192)¹⁰². Dans le même ordre d'idées, Chapais ne cherche pas à dévaluer leurs arguments, si tant est qu'ils s'accordent avec les principes du clergé. À preuve, lorsque Antoine-Aimé Dorion soulève la question du divorce et de la délégation de ce pouvoir au gouvernement fédéral – dévolution de pouvoir souhaitée par le clergé –, il se distingue par la lucidité de sa critique (*ibid.*, p. 190 et 193). En revanche, lorsqu'il s'agit de la centralisation et de la proposition d'un fédéralisme déguisé en union législative, la remarque de Dorion est, d'après Chapais, « d'un pessimisme excessif » (*ibid.* p. 183). Outre quelques observations, ce dernier ne verse pas dans les attaques personnelles ; il adopte plutôt un ton respectueux. À cette époque, c'est surtout Lionel Groulx qui vilipende les critiques. Dans son ouvrage, titré *La Confédération canadienne* (1918), il va jusqu'à les comparer à des radicaux suspects :

Les anti-fédéralistes de Québec eussent pu tirer un meilleur parti de cette situation, n'eussent été certaines faiblesses de leur propre attitude. [...] Le groupe oppositionniste contenait des jeunes gens de valeur, aux vues droites et généreuses, des patriotes d'un caractère éprouvé. Leur malheur fut de se trouver accolés à tous les suspects, aux radicaux-annexionnistes de l'*Institut canadien* de Montréal, à ceux du *Pays du Journal de Saint-Hyacinthe* qui s'essayaient depuis quelques années à l'irrégion et à la guerre contre l'Église. Le peuple pouvait trouver plaisant et inquiétant à la fois de voir les hommes de la clique rouge, jusqu'alors à la remorque de George Brown, et de ses pires doctrines, se transformer soudainement en champions de nos institutions religieuses et nationales. En toute bonne foi, que pouvait-il penser quand il voyait mêlé à tout ce groupe de compromis, des fanatiques francophobes du type Dougall du *Witness* de Montréal ? (1918, p. 114 et 115).

Par-delà ces remontrances, Groulx s'en prend à leurs propos qui, à son avis, n'offrent rien en retour. Il exprime ainsi sa pensée à ce sujet : « Et voilà bien une autre faiblesse des anti-fédéralistes du Bas-Canada de n'avoir su mettre de l'avant [sic] aucun contre-projet solide, digne d'être opposé avec succès aux vastes et séduisantes perspectives de l'union fédérale » (*ibid.*, p. 118)¹⁰³. Dans ce cas, nous retrouvons le réflexe des historiens états-uniens du XIX^e siècle qui, eux aussi, jugeaient les adversaires des Fédéralistes en

¹⁰² À quelques occasions, il évoque la présence d'une « opinion hostile au projet de Confédération » dans les provinces maritimes et les « gouvernements antifédéralistes » nouvellement porté au pouvoir par l'électorat, mais les principes politiques qu'ils défendent sont éludés. Voir : Chapais, (1934, p. 194, 197 et 201).

¹⁰³ Groulx dira la même chose de Joseph Howe : « Une autre faiblesse de Howe, c'est de n'avoir à présenter en forme de contre-projet que son absurde fédération impériale » (1918, p. 102).

soulignant qu'ils ne proposaient aucune autre solution¹⁰⁴. Groulx interprète autrement les interventions des opposants comme des « revendications nationales de provinces séparatistes » ou comme un « provincialisme de régions » (*ibid.*, p. 14 et 66). Sur ce dernier point, il dit d'ailleurs que « [d]e leur côté, les provincialistes se refusaient à une union législative déguisée et entendaient défendre jusqu'au bout l'autonomie des États » (*ibid.*, p. 66). Dans un autre passage, Groulx réduit les provinces à « [d]es petites Chambres coloniales vraiment trop étroites pour leur débordante personnalité et qui eussent volontiers sacrifié à leur mégalomanie la liberté et l'avenir du pays » (*ibid.*, p. 19).

Le parti pris de Groulx pour les valeurs britanniques de liberté et de justice, de même que ses croyances religieuses, le conduit à reproduire la lecture des historiens impérialistes. Il situe le débat selon un axe loyaliste / républicain et attribue aux opposants des visées annexionnistes. Pour lui, « la lutte véritable [est] entre la confédération et l'annexion »¹⁰⁵. Il réitère son propos en 1967 dans un article intitulé « Les Canadiens français et la Confédération canadienne » en disant que les antifédéralistes se recrutent dans « [l]a faction libérale-démocrate, discréditée d'avance par son américanisme et ses idées irrégieuses » (1967, p. 684). Nous reconnaissons certains préjugés rapportés dans la brochure *Contre-poison : la Confédération c'est le salut du Bas-Canada : il faut se défier des ennemis de la Confédération* d'un certain Joseph-Alfred Mousseau. Dans ce dernier cas, le propos est plus direct :

Nous avons démontré que le parti qui s'oppose à la Confédération est composé d'impies, d'annexionnistes et d'ex-affidés aux sociétés secrètes, qui forment le parti rouge et qui refusent d'accepter la confédération parce qu'elle est la sauvegarde de toutes nos institutions les plus chères. [...] M. Dorion par sa faiblesse et un certain prestige que lui donne une réputation d'honnêteté usurpée, a soutenu le parti rouge, annexionniste et voltairien ; le petit Médéric a essayé de fortifier ce mauvais parti, en y

¹⁰⁴ Rappelons avec Vergniolle de Chantal que les fédéralistes ont suscité un élan en leur faveur en récupérant au passage les craintes créées par l'instabilité économique, sociale et politique des années 1780. Ils ont placé leurs opposants en position de simple contestation. Ce faisant, les antifédéralistes sont passés à l'histoire comme des « antis », des adversaires stériles, dépourvus de projet alternatif et crédible (2005).

¹⁰⁵ Il utilise en fait la mise en garde de Mgr Connolly qu'il reproduit ainsi : « Pour tout homme tant soit peu observateur, il était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était entre la confédération et l'annexion. C'est-à-dire qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand État prospère et libre, en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver; ou bien si renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention » Connolly, cité dans Groulx (1918, p. 119-120).

introduisant l'élément des sociétés secrètes et le communisme, par ses prédications burlesques, son fénianisme, et le clubisme (1867, p. 71).

Cela étant dit, même si Groulx entérine à cette époque de tels propos au point de mépriser parfois les opposants il n'empêche que plus tard, il se fera lui-même critique de la Constitution. Ainsi, loin de garantir la survie du peuple Canadien français, il soutiendra plutôt qu'elle a contribué à ce qu'il devienne une minorité à l'intérieur du Canada¹⁰⁶.

En conclusion, nous retenons des historiens de cette époque que la représentation des opposants au projet fédéral change dès lors que l'histoire devient clérico-nationale. Elle se rapproche aussi du récit des historiens états-uniens qui, étant eux-mêmes fédéralistes, proposent une lecture de l'histoire constitutionnelle où les opposants sont perdants, ont tort ou sont méprisés en raison des arguments qu'ils défendent, voire de l'absence de solutions viables alternatives. Or, aux États-Unis, cette vision péjorative se transforme suivant les travaux des historiens progressistes dans les années 1920, alors qu'au Québec elle demeure la même.

Le néo-nationalisme : une critique en temps réel et le retour du mépris

L'interprétation néo-nationaliste est le produit d'une nouvelle génération d'historiens laïcs qui s'est émancipée de la philosophie cléricale de l'histoire (Tousignant, 1999)¹⁰⁷. Julien Goyette rappelle que, dans le Québec de l'après-Seconde Guerre mondiale, soit au moment où les éléments de modernité se déploient, les nouveaux historiens opposent le matérialisme et la sécularisation au culturalisme et au spiritualisme de Groulx (2014). Ainsi, la mission des historiens n'est plus de proposer des récits édifiants ni de trouver des héros à canoniser, mais d'expliquer les faits structurants qui permettent de connaître les carences dont a hérité la société québécoise (*ibid.*). Dans ces conditions, il ne suffit plus de

¹⁰⁶ Lamarre explique que Groulx se désole aussi du « [s]ort que subissent les Canadiens français à l'intérieure des autres provinces canadiennes en dépit du pacte solennel qu'ont scellé les deux races lors de la Confédération » (1994, p. 66).

¹⁰⁷ Fernand Ouellet le souligne également : « L'historiographie québécoise s'est transformée radicalement dans son personnel, dans ses perspectives, dans son contenu et dans ses méthodes. Non seulement s'est-elle professionnalisée et laïcisée, mais elle s'est ouverte aux autres sciences sociales, au moment même où celles-ci commençaient à occuper une place croissante dans le champ historiographique » (1985, p. 81) Julien Goyette ajoute que « [t]ous armés d'un diplôme de troisième cycle en histoire, ces historiens professionnels tiennent à se distinguer de leurs devanciers. Ils souhaitent que l'on considère l'histoire comme une véritable "science humaine", non plus seulement comme un savoir de culture générale, celui que transmettaient les collègues classiques aux futurs notables pour qu'ils brillent dans les salons » (2006, p. 15).

faire aimer l'histoire nationale ; il faut la comprendre et en révéler toutes les dimensions (Goyette, 2006). L'objet à l'étude demeure inchangé – il s'agit toujours d'histoire nationale –, sauf que les interprétations et les conclusions générales au sujet de la nation canadienne-française diffèrent radicalement (Dion, 1957). Purgée de sa dimension idéaliste, l'histoire nationale du Québec se révèle alors plus réaliste, mais plus pessimiste, pour ne pas dire plus noire (Goyette, 2006). Léon Dion parle quant à lui de « nationalisme pessimiste » en ces mots : « La perspective séculière, incapable jusqu'à maintenant de parvenir à percevoir le "national" québécois de façon optimiste, a trouvé son expression dans le mythe le plus déprimant qui soit pour un peuple : le mythe de la défaite irrévocable » (1957, p. 7)¹⁰⁸. Il ajoute ceci :

La pensée néo-nationaliste est complètement dominée, submergée par cet accident historique de grande portée que fut la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre. Elle est si complètement possédée par le souvenir de cet événement qu'elle en fait un mythe – le mythe central à travers lequel elle perçoit toute l'histoire nationale et apprécie l'avenir de la nation canadienne-française (*ibid.*, p. 8).

Confrontés à la réalité de la nation canadienne-française, à savoir qu'elle n'a pas de cadre étatique pouvant assurer ses formes achevées d'autonomie et d'auto-détermination, les historiens néo-nationalistes se rendent compte qu'il s'agit d'un rêve impossible à réaliser. Par conséquent, ils se contentent d'imaginer ce qui aurait pu arriver dans un autre contexte, un autre temps, sinon un autre monde (*ibid.*, p. 10). Leur pessimisme cohabite avec la sensation que les Canadiens français sont en retard par rapport aux autres sociétés. Les causes de ce décalage soulèvent un débat entre les historiens de l'École de Montréal et de l'École de Québec. Les premiers, représentés par Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet, l'attribuent de manière générale à la domination britannique et canadienne-anglaise après la conquête du territoire canadien. Les seconds, soit Marcel Trudel, Jean Hamelin, Fernand Ouellet et Alfred Dubuc, l'imputent au nationalisme, au cléricalisme et au fait que la société canadienne-française n'a pas su se transformer au rythme du progrès (Gagnon, 1969).

¹⁰⁸ Dion explique que « [t]out en procédant à la démystification des mythes anciens, ils recourent aux mythes classiques du nationalisme laïque pour parvenir à leur définition du national québécois. C'est d'ailleurs là, comme on le verra, la source fondamentale de leur pessimisme puisque le national québécois est bien loin de se conformer au modèle séculier du national » (1957, p. 7).

Or, vu que l'historiographie des représentants de l'École de Montréal s'articule autour de la Conquête de 1760, il nous est difficile d'y déceler une quelconque interprétation des opposants ou de la critique du fédéralisme. À vrai dire, il en est rarement question. Les tenants de cette école traitent de l'histoire constitutionnelle avant tout pour donner des assises à la thèse soutenant que la Confédération a maintenu le peuple canadien-français en état d'infériorité¹⁰⁹. Maurice Séguin approfondit cette idée en 1965 dans *Les Normes*. Il y affirme en particulier que le fédéralisme est un non-sens pour la nation canadienne-française (reproduit dans Tousignant, 1999, p. 181). D'après lui, l'option fédéraliste ne sied pas à une nation minoritaire, car elle la contraint d'agir dans les cadres d'une nation plus grande, ce qui lui nuit collectivement sur les plans politique, économique et culturel (*ibid.*, p. 194)¹¹⁰. Séguin s'en prend également aux mythes de l'égalité des deux nations, inhérents au fédéralisme canadien, ainsi qu'aux compromis véhiculés par les historiens nationalistes avant lui. Enfin, puisqu'il se fait lui-même critique du fédéralisme, Séguin n'aborde pas l'histoire du point de vue des opposants.

Michel Brunet, dans un ouvrage écrit en collaboration avec Guy Frégault et Marcel Trudel et intitulé *Histoire du Canada par les textes* (1969), se rapproche de notre sujet d'étude. Cela étant, nous ne pouvons conclure que ces historiens ont effectué une analyse du discours des opposants, car ils ont reproduit, sans les commenter, les propos des acteurs politiques. Ils citent principalement ceux d'Antoine-Aimé Dorion dans les *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* (1865). Au nombre des historiens de l'École de Québec, seul Alfred

¹⁰⁹ La vision du fédéralisme chez les historiens néo-nationaliste est particulière, car elle intègre au principe fédéral l'idée de domination anglaise et d'infériorité des Canadiens français. En d'autres termes, pour les historiens de l'École de Montréal, la Confédération consacre à jamais leur statut d'infériorité. Le point de départ de cette infériorité demeure toutefois la Conquête anglaise. Pour eux, c'est en 1760, par la faillite de la colonisation française, que commence le drame du Canada français. Ce drame s'inscrit plus profondément par le rattachement à l'Angleterre et par l'arrivée d'une minorité britannique qui, grâce à son contrôle des structures politiques, aurait établi sans coup férir sa domination économique. Voir : Ouellet, (1966).

¹¹⁰ Selon Séguin, la nation se définit par l'agir (par soi) collectif qui est possible dans tous les aspects et peut s'étendre à tous les domaines à l'intérieur comme à l'extérieur. En politique, commander sa propre vie, posséder son autonomie interne et externe, jouir de la pleine autodétermination politique avoir le « self-government » complet. En économique, gérer sa propre vie économique, au culturel maîtriser sa propre vie culturelle (1999, p. 159-160). Jean Lamarre décrit la pensée de Séguin ainsi : « Selon sa définition de la nation annexée, les communautés nationales continuent de survivre, mais comme nations minoritaires dans un ensemble politique qu'elles ne contrôlent pas. [...] Pour la nation minoritaire dans une vraie union fédérale, il y a oppression essentielle appauvrissante. [...] Même si la nation minoritaire maîtrise absolument toutes les institutions culturelles. [...] Il n'y a jamais une autonomie culturelle entière, complète, de la part du peuple minoritaire, car la "culture" est intimement liée au politique et à l'économique ensuite » (1993, p. 155-163).

Dubuc propose, dans *Une interprétation économique de la Constitution* (1966), de revoir l'histoire du régime fédéral. Cependant, son ouvrage s'avère une lecture critique du fédéralisme selon laquelle les motifs de l'union se rapportent à des intérêts économiques¹¹¹. Adoptant les thèses de Frank Underhill du Canada anglais, Dubuc insinue que la Confédération est l'œuvre de l'élite financière qui l'appuie en raison des avantages économiques qu'elle leur procure¹¹². Néanmoins, il n'aborde pas la critique du fédéralisme. Du reste, dans les années 1950 et 1960, à peine quelques ouvrages sont publiés en science politique, dont *Le fédéralisme canadien* (1954) de Maurice Lamontagne et *Les institutions politiques canadiennes* (1954) de Jean-Charles Bonenfant. Or, ces auteurs ne traitent pas spécifiquement des opposants de l'époque constitutionnelle.

Dans ces conditions, pour connaître la représentation de la critique du fédéralisme en 1940, il faut s'en remettre aux historiens qui, moins portés par le nationalisme pessimiste inhérent à ce courant, poursuivent l'analyse des nationalistes conservateurs. Robert Rumilly, dans *l'Histoire de la province de Québec* (1940), épouse cette tendance en reproduisant le clérico-nationalisme de Groulx et ses clichés négatifs à l'endroit des opposants. Par exemple, il se réfère à « l'opposition bruyante du petit groupe anticlérical » et affirme que les Rouges sont « en posture d'extrémistes et, partant, peu suivis » (1940, p. 34 et 100). Il décrit en outre les partis politiques dans cet esprit :

Les conservateurs étaient des gens en place bien vus du clergé ; ils accordaient au gouvernement une large liberté de manœuvre ; plusieurs étaient d'anciens libéraux assagis. Les libéraux se réclamaient volontiers de Papineau ; il y avait parmi eux des démocrates, attribuant au peuple la vraie souveraineté, blâmant l'institution de Chambres non élues – le Sénat à Ottawa et le Conseil législatif à Québec – et tendant à exiger des consultations populaires avant les grandes décisions ; ils étaient flanqués d'un groupe radical compromettant (*ibid.*, p. 106).

Rumilly ajoute des éléments nouveaux quant aux acteurs qui manifestent contre l'union fédérale. En réalité, il approfondit l'analyse de P. B. Waite du Canada anglais. Pour

¹¹¹En ce qui a trait au projet de Confédération, il écrit ceci : « Il ne serait donc pas surprenant de constater qu'il ait été élaboré autant au bureau d'administration de la Compagnie du Grand Tronc que dans les cabinets des ministres du Gouvernement; ce qui était relativement facile puisque, parmi les Pères de la Confédération, l'on retrouve des individus qui siègent aux deux endroits » (Dubuc, 1966, p. 7).

¹¹²Comme il le verbalise : « Les avantages économiques immédiats de cette nouvelle union étaient nombreux : elle permettait à chaque colonie de sortir de l'isolement, elle créait une puissance plus grande en face des États-Unis, elle allégeait le poids des dettes publiques individuelles et rehaussait le crédit de l'ensemble sur les marchés monétaires internationaux » (Dubuc, 1966, p. 12).

y arriver, il se fie à des sources primaires, dont les journaux de l'époque. Il mentionne donc dans ses écrits davantage d'acteurs critiques et d'arguments. À titre d'exemple, il explique pourquoi le journal le *Défricheur* de Jean-Baptiste-Éric Dorion est contre la Confédération, en gardant en filigrane la notion de survivance :

[Le journal] fit campagne contre la Confédération, en insistant sur cet argument : le pouvoir fédéral aura tendance à centraliser, à empiéter sur les prérogatives des provinces, à réduire leurs droits, à mépriser leurs garanties ; étant le plus fort, il sortira victorieux des conflits inéluctables ; et ce sera catastrophique pour la province de Québec, qui a des traits particuliers essentiels à sauvegarder (*ibid.*, p. 24 et 25).

Nous apprenons aussi que les journalistes du *Canadien* de Québec «[p]rotestent contre le refus du gouvernement de laisser discuter la Constitution article par article » et, sans trop de précisions, que « [d]u fond de sa retraite de Montebello, le vieux Papineau trouvait au régime proposé les mêmes défauts qu'aux régimes précédents » (*ibid.*, p. 29 et 30). Rumilly ajoute que « [l]es adversaires de la Confédération mirent en ligne Côme Séraphin Cherrier, qui jouissait d'un gros prestige d'homme sérieux » pour souligner la gravité des circonstances dans lesquelles le projet de confédération placerait le pays (*ibid.*, p. 30). Il réunit les critiques de Cherrier et des membres de l'Institut canadien de Montréal qui insistent notamment sur le fait qu'« [a]u Parlement fédéral, la représentation du Bas-Canada sera noyée » (*ibid.*, p. 31). Pour sa part, Charles Laberge, patriote et disciple de Papineau, dénonce la centralisation ainsi que les radicaux « plus violents » Wilfrid Dorion, Rodolphe Laflamme et Mérédic Lanctôt.

Écrivant de la sorte, Rumilly nous renseigne sur le premier mouvement oppositionniste au Bas-Canada auquel s'ajoutent Félix Geoffrion, Joseph Doutre et Letellier de Saint-Just. Comme Groulx avant lui, il emploie le terme « antifédéraliste » et non « anti-confédérationniste » pour décrire les opposants du Québec ou des Maritimes, mais de manière descriptive seulement (*ibid.*, p. 39)¹¹³.

Le parti pris de Rumilly et ses affinités avec les valeurs du clergé ne vont pas sans produire des remarques intéressantes. En effet, il associe aux libéraux rouges « l'étroitesse du gaumisme », sous-entendant ainsi une appartenance aux idées de Jean-Joseph Gaume,

¹¹³ Rumilly nous renseigne d'ailleurs sur ce qu'il nomme « le foyer de la résistance antifédéraliste » soit la région de Montréal-Est dirigé par l'échevin « Ludger Labelle, un des rares conservateurs antifédéralistes, pour le provincial » (1940, p. 103).

un prêtre catholique français qui militait pour la réintroduction des textes païens dans les collèges catholiques. Dans le même ordre d'idées, il soutient que les adversaires de la Confédération ont fait porter leur dernier effort, et sans doute le plus vigoureux, sur le Club Saint-Jean-Baptiste, société secrète fondée dans l'unique but de combattre le projet. Or, dans sa description, il nous avise que « le club s'entourait de mystère, et [que] les nouveaux adhérents prêtaient serment – un poignard sur la poitrine » (*ibid.*, p. 42).

En somme, Rumilly se démarque à bien des égards des autres historiens néo-nationalistes, car, dans son ouvrage, tantôt il s'intéresse aux critiques qui paraissent après 1867 dans les journaux du Bas-Canada, tantôt il multiplie ses sources. En effet, il insère dans son compte rendu tout ce qui, avant et après 1867, décrit négativement le projet de confédération. Pour ne donner que quelques exemples, il y mentionne le pamphlet intitulé *La Confédération, couronnement de dix années de mauvaise administration* (1867), dans lequel la principale critique porte sur l'état d'infériorité des Canadiens français, de même que la brochure *Contre-poison* dont nous avons commenté un extrait déjà. Il cite enfin des passages de pétitions envoyées à Londres en 1866 dans le but de faire annuler l'Acte. En revanche, son approche demeure centrée sur le Québec, car il parle peu des acteurs politiques des autres provinces ou de leurs arguments. Sur Joseph Howe, Rumilly rapporte trois choses : le fait qu'il a soulevé un mouvement antifédéraliste, qu'il a été « porteur de requêtes hostiles à la Confédération » et qu'après 1867, il « agitait la Nouvelle-Écosse pour provoquer le rappel de la Confédération » (1940, p. 39, 44 et 127). Cela dit, il n'évoque pas les lettres du « Botheration Scheme » qu'Howe a publiées dans le *Morning Chronicle* pour expliquer son objection, et ce, même si elles sont connues des historiens depuis longtemps.

En conclusion, les fondements idéologiques de la critique ne sont pas de l'analyse de Rumilly. Deux éléments nous portent à croire qu'il ne peut en aller autrement, le premier étant qu'il entame son chapitre sur la Confédération en ces termes :

Les plus grands conflits qui s'étaient produits – et qui se produisent encore – au pays canadien n'étaient pas, comme les révolutions et contre-révolutions de France, des conflits d'idées, opposant deux conceptions philosophiques. C'étaient au fond des conflits de race (*ibid.*, p. 9).

Le deuxième élément nous renvoie aux propres convictions de Rumilly qui, tel que nous l'avons mentionné, s'apparentent à celles de l'Église catholique. Or, reconnaître que les opposants avaient peut-être des principes philosophiques autres l'aurait amené à admettre que leurs objections n'étaient pas des réactions d'extrémistes. De même, il lui aurait fallu donner une certaine crédibilité aux positions défendues par des individus de la société associés au mouvement anticlérical, ce qui, en 1940, était difficilement envisageable.

Le courant moderniste : l'omniprésence de la théorie du pacte et une exception

Les historiens appartenant au courant « moderniste » qui domine après 1970 ont fortement nuancé le récit historique de leurs homologues néo-nationalistes¹¹⁴. Selon Éric Bédard et Julien Goyette, deux grands paradigmes orientent leur recherche. D'une part, le paradigme de l'histoire sociale, inspiré par l'École des Annales, qui cherche à donner éventuellement une voix aux exclus de l'historiographie traditionnelle, c'est-à-dire aux ouvriers, aux femmes et aux minorités ethniques. D'autre part, le paradigme de la « modernité » dont l'objectif est de transformer la discipline historique et la société en général. Aussi les historiens dits « modernes » se détournent-ils de la question du « retard » d'une nation et de l'étude de la Nouvelle-France ou du Régime anglais pour offrir une interprétation qui tient compte de l'industrialisation dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (Bédard et Goyette, 2006). Cependant, ils ne s'intéressent pas pour autant à l'histoire constitutionnelle ni à celle des opposants de 1867.

Ceux qui abordent davantage cette question sont des politologues, des écrivains et des juristes qui, tels Bernard Bissonnette (*Essai sur la Constitution du Canada*, 1963) et Richard Arès (*Dossier sur le pacte confédératif de 1867*, 1967) jugent bon de revenir à

¹¹⁴ Gérard Bouchard explique que l'histoire moderniste est dite aussi, d'une manière peu complaisante, « révisionniste ». Il ajoute : « Ce courant historiographique, très étroitement identifié aux mêmes baby-boomers, a envahi pratiquement tout le terrain de la recherche et de l'enseignement depuis quelques décennies » (2005, p. 416). Ceux-ci proposent « [u]ne image d'Épinal des années 1900–1960 : de la modernité tous azimuts, du progrès, de l'urbanisation, de la diversité idéologique et ethnique, de l'irrégion, de l'individualisme, du libéralisme, de l'entrepreneuriat, de la scolarisation, de la contraception, de la tolérance, etc. Bref, dans ses extrémités, l'histoire moderniste a remplacé la Grande Noirceur par une sorte d'archétype de société libérale et progressiste. Autrement dit, elle s'est beaucoup moins employée à noircir qu'à blanchir » (*ibid.*).

l'esprit de 1867 pour appuyer la thèse du « pacte fédératif »¹¹⁵. Bissonnette revient en effet aux sources pour démontrer que « [s]ous l'aspect purement historique, on peut donc affirmer avec certitude que l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était l'homologation et l'entérinement d'un accord entre les deux nationalités » (1963, p. 46). Quant à Arès, il démontre que les intentions des Pères de la Confédération étaient de signer un pacte et non d'adopter une loi. Pour en rendre compte, il cite plusieurs extraits des débats tenus en Chambre, dont un dialogue entre Christopher Dunkin et George-Étienne Cartier, au cours duquel le premier est furieux, car le projet de confédération est présenté comme un *traité* entre les provinces et non comme un pacte entre deux nations (1967, p. 22-23).

Arès et Bissonnette parlent très peu des adversaires de la Constitution dans leurs écrits, ils se servent plutôt des faits historiques pour étayer leurs propos. Au fond, ils situent l'histoire du Canada dans le contexte politique de leur époque. En effet, à la fin des années 1960, la théorie du pacte est mise à mal, car elle présuppose la participation des provinces pour modifier la Constitution¹¹⁶. Pour trouver des ouvrages qui s'écartent de cette approche juridique de l'histoire, et par le fait même du sujet du pacte fondateur, il faut s'en remettre à d'autres auteurs qui par ailleurs ne traitent pas spécifiquement de la critique du fédéralisme¹¹⁷. À dire vrai, pour cette période, seul Normand Séguin jette un éclairage sur

¹¹⁵ Cette avenue sera aussi empruntée par Jean-Charles Bonenfant dans un article intitulé « L'Esprit de 1867 » (1963).

¹¹⁶ À cette époque, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne comporte aucune formule d'amendement. Il faut donc recourir à Londres. La question qui préoccupe les politologues et juristes est de savoir si Ottawa peut agir seul ou s'il doit obtenir le consentement des gouvernements des législatures provinciales. Certains prétendent que cet acte est une loi britannique, et qu'il appartient au Parlement de Londres de le modifier, à la demande du parlement fédéral. D'autres estiment qu'il s'agit d'un pacte politique entre les nationalités et les provinces du Canada et qu'en conséquence Ottawa ne peut le modifier sans leur assentiment (Arès, 1967, p. 10). Chacune de ces thèses a ses défenseurs : d'un côté, des Anglo-Canadiens et quelques Canadiens français gravitant autour d'Ottawa et, de l'autre, principalement, mais non uniquement, des Canadiens français (*ibid.*, p. 10 et 11).

¹¹⁷ Citons par exemple le collectif dirigé par Laurier L. Lapierre, *French-Canadian Thinkers of the Nineteenth and Twentieth Centuries* (1966) et Marie-Blanche Fontaine, *Une femme face à la Confédération* (1965). Plus représentatifs de la tendance moderniste, Lapierre propose de revoir l'histoire des idées au travers des textes des hommes politiques Canadiens français qui en font partie. Or, seul George-Étienne Cartier est représenté dans cet ouvrage et le texte en anglais, signé par Jean-Charles Bonenfant, ne nous apprend rien sur les opposants de l'époque. Marie-Blanche Fontaine se permet elle aussi un retour aux intentions des Pères pour montrer, comme Maurice Séguin, que le régime fédéral qu'ils adoptent accentue la minorisation des Canadiens français. Or, elle constate que la « colonisation fédérale » comme elle la nomme, n'est pas venue à bout du « désir d'émancipation et de libération qui n'a jamais cessé d'habiter l'âme canadienne-française » (1965, p. 155). L'auteur en souhaitant l'indépendance nationale, se fait elle-même critique du fédéralisme sans pour autant s'en remettre à celle de 1867.

la mouvance critique au Bas-Canada. Dans sa thèse titrée *L'opposition canadienne-française aux élections de 1867 dans la grande région de Montréal* (1968), il nous renseigne sur les mouvements *anti-confédérationaliste* et *oppositionniste* qui voient le jour un peu avant l'élaboration du projet visant à unir les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Séguin distingue ces mouvements de la manière suivante : les anti-confédérationalistes s'opposent tout particulièrement à la Confédération quant aux oppositionnistes, ils luttent contre les instances ministérielles en place (1968, p. 2). Nous apprenons également ce qui suit :

Montréal, et ses alentours, était le cœur de ce mouvement anti-confédérationaliste et en même temps aussi le centre de l'opposition au ministère. La majorité des vingt-deux députés oppositionnistes qui s'étaient opposés à la Confédération y avaient leurs comtés, appuyés par une presse oppositionniste et confédérationaliste de cinq journaux dont trois à Montréal : *L'Ordre*, *Le Pays* et *L'Union nationale* et deux en provinces : le *Journal de Saint-Hyacinthe* et le *Franco-canadien* de Saint-Jean (*ibid.*, p. 2)

Séguin ajoute que « [l']opposition à la Confédération visait donc, dans le Bas-Canada, à défendre les principes démocratiques, à défendre l'autonomie du Bas-Canada contre l'envahissement du pouvoir fédéral, à défendre les catholiques contre les protestants, les francophones contre les anglophones, et le peuple contre la bureaucratie » (*ibid.*, p. 46). Il fait également de l'opposition une organisation qui rassemble des radicaux et des modérés dans le but « non pas uniquement [de] réunir les forces anti-confédérationaliste, mais de doter le parti libéral d'une personnalité nationale [d']opérer en quelque sorte une véritable fusion des partis » (*ibid.*, p. 17). Bref, à notre avis, cet auteur nous ouvre tout un pan de l'histoire du mouvement anti-confédérationaliste bas-canadien en exposant les réseaux, les membres et les thèmes qu'ils défendront durant la campagne électorale de 1867. Aussi, nous constatons à la lumière de son travail que :

[l]es éléments oppositionnistes en 1867 ne devaient pas seulement lutter contre un système et des hommes qu'ils désapprouvaient, mais ils avaient aussi à lutter contre une image très caractérisée d'eux-mêmes que leurs adversaires projetaient à l'intention des électeurs, et que le clergé semblait de toute évidence prendre à son compte de manière très active (1968, p. 47).

Or, la mouvance se désintègre par la suite, étant « incapable d'imposer une sorte de discipline de parti aux candidats oppositionnistes [et n'ayant] aucune façon d'éviter l'éclatement des forces qui s'étaient opposées au nouveau régime ; forces qu'elles avaient pour mission de réunir » (*ibid.*, p. 135). Cette assertion retient par ailleurs notre attention dans la conclusion de Séguin : « L'opposition en 1867 ne peut en aucun cas être réduite à l'image d'un certain libéralisme bas-canadien, le rougisme, dénoncé par la propagande clérico-ministérielle » (*ibid.*, p. 136). Il prend ainsi le contre-pied des historiens des années 1920 qui, sans le dire directement, font du rougisme l'idéologie derrière les arguments des opposants.

Les seules réserves que nous avons concernant l'ouvrage de Séguin sont les suivantes : il ne va pas au-delà du cadre national (Bas-Canada) dans son analyse de la mouvance anti-confédérationaliste ni ne cherche à tisser des liens avec d'autres anti-confédéralistes (ou anti-confédérationalistes) de la Nouvelle-Écosse, par exemple. Il se garde tout autant d'esquisser des rapprochements avec les opposants des années 1864 à 1867.

Le mot de la fin

Dans les années 1970 et 1980, tant au Canada anglais qu'au Canada français, l'histoire constitutionnelle à proprement parler cesse de retenir l'attention des historiens. Cette question et celle du fédéralisme deviennent en fait les objets d'études des politologues et des juristes. Outre l'ouvrage de Stanley B. Ryerson, intitulé *Le Capitalisme et la Confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec 1760-1873* (1972), version française d'*Unequal Union* (1968), peu d'historiens osent emprunter cette avenue¹¹⁸. En ce qui concerne les études portant sur les opposants en tant que tels, il faut chercher du côté des

¹¹⁸ Rappelons ce que nous avons écrit en première partie, soit que l'auteur en s'intéressant à la dynamique de conflit, reproduit la lecture des historiens états-uniens Charles A. Beard et Gordon S. Wood. Ryerson affirme que la Confédération est l'expression étatique de l'industrialisation capitaliste et son angle d'analyse le conduit aux mêmes conclusions, soit que la nouvelle structure politique était conçue en fonction des intérêts économiques et politiques des groupes sociaux dominants (1972, p. 262). Comme il l'écrit dans la version française : « La constitution fut le produit des valeurs et des intérêts du capitalisme du XIX^e siècle. Elle privilégiait le rôle de l'entreprise privée, elle faisait foi aux mécanismes d'adaptation des marchés pour assurer le développement économique; elle négligeait totalement la répartition du coût social du développement économique et ne donnait à la classe ouvrière aucune voix pour se faire entendre » (*ibid.*, p. 263).

biographies consacrées aux hommes politiques pour constater que la vision négative qu'on leur impute se transforme et pour avoir accès à quelques-unes de leurs idées. Mentionnons à titre d'exemple, celle de *Joseph Howe vol. I et II* (1982–1983) de J. Murray Beck du Canada anglais, ou encore la thèse de Jean-Claude Soulard, *Esquisse biographique et pensée politique d'un adversaire de la confédération : Antoine-Aimé Dorion, chef du parti rouge (1818–1891)* publiée en 1976.

Autrement, Brian Young aborde de façon indirecte dans *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais* (1981) le sujet de la critique du fédéralisme, en particulier dans le deuxième chapitre. Il y parle de la résistance à laquelle Cartier se heurte dès l'instant où il annonce son intention d'appuyer le projet de confédération¹¹⁹. Les critiques fusent dès lors. Elles proviennent des Rouges, de quelques membres de la bourgeoisie montréalaise en faveur de l'annexion avec les États-Unis et d'un certain nombre de journalistes de *La Minerve* qui cherchent, entre autres choses, à démontrer que, dans le cadre fédéral, la représentation proportionnelle de la population canadienne-française n'aurait pas les mêmes effets que si les deux Canadas s'unissaient (*ibid.*, p. 119 et 120). Enfin, en présentant Cartier comme un avocat, un propriétaire foncier et un promoteur de chemin de fer, Brian Young allègue que ce sont des raisons pragmatiques et économiques qui l'incitent à appuyer le projet de confédération et qu'elles sont fortement décriées par ses adversaires. Il n'y a donc aucune place pour les débats d'idées.

Les idées, de manière générale, peuvent être déduites des autres ouvrages qui traitent de la pensée politique, tel celui de Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle* (1971) et, sous un angle différent, l'ouvrage de Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours* (1977)¹²⁰. Citons également l'article de Gil Rémillard, « Les intentions des Pères de la Confédération » (1979) et le chapitre de Jean-Charles Bonenfant, « Les idées politiques de Georges-Étienne Cartier », dans *Les idées politiques des premiers ministres*

¹¹⁹ Comme il écrit : « les adversaires les plus acharnés au Québec se moquaient de Cartier qu'ils décrivaient comme un tyran, un monarchiste, un agent représentant les entrepreneurs de chemin de fer, dupé par les gens du Haut-Canada qui en temps voulu se débarrasseraient de lui comme une veille serviette usée » (Young, 1981, p. 122-3).

¹²⁰ Ajoutons les travaux de Pierre Savard (1967, 1980) et René Hardy (1971) et Yvan Lamonde (1991, 1995) qui tous proposent une analyse des idées (ultramontanisme, libéralisme, discours révolutionnaire) au regard de différents groupes et à différentes époques.

du Canada de Marcel Hamelin (1969)¹²¹. Cela dit, les arguments des opposants ne sont pas étudiés sous l'angle du discours en continuité, il faut, pour cela, attendre les travaux en science politique des années 1990.

Nous venons d'explorer comment les divers courants historiographiques canadiens-anglais et français traitent de la critique du fédéralisme et de ses détracteurs. Pour résumer le tout, rappelons que les impérialistes méprisent les opposants au regard de leurs convictions loyalistes, de leur admiration pour la Constitution et parce qu'ils se sentent menacés par les affirmations des continentalistes. En ce qui a trait à ces derniers, disons que leur silence est un oubli contextuel, préoccupés qu'ils sont à décrier la nouvelle structure fédérale. Les nationalistes constitutionnalistes, alors qu'ils cherchent à créer une « histoire identité » – ou à ancrer leur « identité en histoire » c'est selon –, ne vont pas au-delà de la dichotomie centre/périphérie dans leur explication des conflits qui voient le jour en 1864. Excluant de leur narration révoltes, dissidences et opposition, ils ne font qu'effleurer le sujet en l'interprétant comme étant du provincialisme. Les turnériens, de par leur approche fondée sur les conflits de classes et leurs emprunts théoriques états-uniens, nous permettent d'envisager la critique sous un autre angle : nous pouvons déduire de leurs recherches que les opposants, qu'ils soient jeffersoniens, démocrates, Rouges ou Grits, ont une aversion pour les visées antidémocratiques et capitalistes incarnées, en particulier, par John A. Macdonald. Aussi existe-t-il une filiation entre les arguments utilisés pour dénoncer le pouvoir politique avant et après 1867, mais l'analyse ne va pas plus loin. Le prédicat des turnériens repose davantage sur l'idée voulant que les principes philosophiques aient été absents du dialogue entre les conservateurs et les libéraux. En ce qui a trait aux historiens laurentiens, disons que leur lecture de l'opposition est condescendante à l'endroit des critiques du fédéralisme (en particulier celles des francophones). Effet miroir peut-être de la haine qu'ils nourrissent à l'endroit de la montée du nationalisme québécois des années 1970.

¹²¹ Bonenfant va même plus loin, il propose d'étudier les premiers plans fédéraux dans son article « Les projets théoriques du fédéralisme canadien » (1964).

Enfin, le souci de rigueur des régionalistes et l'approche marxiste de la « nouvelle histoire » exposent en grande pompe l'envers du décor constitutionnel détruisant ainsi le mythe du consentement fédéral unanime.

Du côté francophone, c'est d'abord le prologue de la survivance qui détermine la place accordée aux opposants en histoire. Leur reconnaissance joue en fonction du besoin d'affirmation nationale et de sa survie. Les historiens du XIX^e siècle les intègrent de manière positive dans leurs récits, alors que leurs successeurs du XX^e siècle, partisans du fédéralisme, les considèrent comme un obstacle. Force est de constater que le piétisme chez certains auteurs les conduit vers une reconnaissance dogmatisme de la critique : elle est alors dépeinte comme une infamie. En ce qui concerne les historiens du courant néo-nationaliste, la question ne se pose pas. Hantés d'un pessimisme résigné, ils en viennent plutôt à incarner la critique du fédéralisme. Ils ne la décrivent pas, ils la vivent en temps réel dans un contexte politique d'impasse constitutionnelle. Enfin, les historiens contemporains, nous l'avons mentionné, se détourneront du fédéralisme comme sujet d'étude, et de surcroît de son pendant : l'antifédéralisme. Les recherches sur les fondements idéologiques du fédéralisme canadien n'apparaîtront qu'en 1990.

Conclusion

En introduction, nous avons mentionné que le sens donné au fédéralisme varie selon les contextes politiques ou les angles d'analyse des chercheurs et qu'il a fallu attendre l'entrée en scène des chercheurs *originalistes* en 1990 – ceux et celles qui se servent du passé pour expliquer les origines de la culture politique canadienne – pour voir naître une approche idéologique du fédéralisme. Cependant, nous en sommes encore qu'aux balbutiements en ce qui concerne la critique. D'un côté, les études sur les fondements idéologiques du fédéralisme se limitent à la vision des Pères, à la structure émergente de 1867, et n'anticipent pas de liens avec des plans fédéraux antérieurs (Bonenfant, 1964 ; Karmis, 2006 ; Chevrier, 2006 ; Laforest et Kelly, 2003)¹²². De l'autre, les recherches sur la culture

¹²² L'approche originaliste, qu'elle soit historique, politique, ou juridique, a aussi le défaut d'interpréter le fédéralisme selon deux visions, québécoise et canadienne, à laquelle on ne peut rattacher la critique de manière générale (avec celle des Maritimes par exemple) et de manière temporelle (avec les revendications politiques des Patriotes ou des réformistes).

politique et les idéologies se restreignent à des catégories spécifiques (patriotes, réformistes, rebelles, mouvement de droite). Elles excluent les anti-confédérionnistes au sens où l'analyse ne les considère pas comme un objet d'étude en soi ni un point de départ. (Stewart, 1986 ; Smith, 1987 ; 1997 ; Kelly, 2003 ; Gélinas 2007 ; Bédard, 2009 ; Chevrier et coll., 2013). Au Québec, la thèse atlantique qui introduit, comme les Bailyn, Wood et Pocock aux États-Unis, des fondements républicains dans l'interprétation de la communauté politique des Patriotes est certes une avenue intéressante en ce qu'elle souligne la continuité des idées républicaines en sol québécois (Cardinal, 2009 ; Chevrier, 2007 ; 2012 ; 2013 ; Harvey, 2009). Toutefois, à la différence des chercheurs états-uniens, cette nouvelle approche n'inclut pas les opposants au fédéralisme canadien. Un des premiers à se rendre compte de cette lacune a été l'historien britannique Ged Martin. Il en parle abondamment dans, « The Opponents of Confederation » (1993) ; *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67* (1995) et dans « The Idea of British North American Union 1854 – 64 » (2008). Comme il l'exprimait en 1993,

Perhaps no group of politicians has suffered more from the national school of Canadian historiography so prevalent before the 1970s than the Anti-Confederates, those who in the 1860s opposed the British North America Act and the establishment of the Canadian federation. Historians have charged the 'Antis' with lack of vision, parochialism, negativism, cynicism, and an absence of any real theoretical understanding of the meaning of federalism (*ibid.*, p. 655).

Encore aujourd'hui, nous ignorons tout de leur idéal fédéral, de leurs appartenances idéologiques ou du type de communauté politique qu'ils défendaient. Certes nous pouvons les déduire avec les études qui ont été menées çà et là. Par exemple, avec les travaux de Janet Ajzenstat et ceux Peter J. Smith et Gordon S. Wood nous sommes portés à croire, en nous inspirant des historiens consensualistes aux États-Unis, qu'elles ne sont point uniquement d'inspiration libérale. Ces chercheurs ayant renversé les thèses de Louis Hartz, défendues par Gad Horowitz au Canada anglais, nous pouvons supposer qu'il y a, dans la critique, un fondement républicain. En parcourant les *Débats sur la fondation du Canada* (Ajzenstat et coll., 1999) ce lien peut être fait. Dans le même ordre d'idées, en nous inspirant des travaux de Marc Chevrier et de Louis-George Harvey, nous supposons qu'il pourrait y avoir une filiation d'idées entre les opposants de 1867 et les Patriotes de 1837.

Mais ce lien reste à faire. Autrement dit, le projet d'ancrer le discours des opposants dans des contextes antérieurs, impliquant d'autres acteurs politiques et d'autres changements constitutionnels, n'a pas été exploré.

Rappelons que les historiens progressistes états-uniens de 1960, en adoptant une approche contextualiste, en sont venus à la conclusion que les opposants n'étaient pas des hommes sans idées, qu'au contraire, leurs objections soulevaient des problèmes plus grands en lien avec l'idée de corruption défendue par certains révolutionnaires. Qui plus est, une part importante de leur pensée s'inspire de l'humanisme civique européen, voire de l'esprit des partisans *Country* en Angleterre au XVII^e siècle. Or, avec Chevrier et coll., nous savons que de telles idées sont présentes au Québec avant la Confédération dans les écrits de Maurice Laframboise, de Joseph-François Perreault et d'Alphonse Lusignan, mais nous ne savons guère si elles réapparaissent dans les interventions des hommes politiques lors des débats constitutionnels. L'ouvrage de Peter J. Smith, *The Ideological Origins of Canadian Confederation* (1997) en fait état, mais principalement du point de vue politique des opposants réformistes Grits et Rouges et sans l'enraciner dans des contextes de changement de régime antérieurs, comme aux États-Unis dans les études néo-progressistes. Quant aux observations de Gordon T. Stewart dans *The Origins of Canadian Politics* (1986), disons qu'elles nous permettent de retracer des éléments de l'idéologie *Court* et *Country* dans l'idéal fédéral des Pères tout comme dans les revendications des loyalistes de 1791 et dans les préoccupations de la Clique du Château (*Family Compact*) en 1840. Cela étant dit, la continuité d'idées n'implique les opposants que de manière secondaire. L'accent étant mis sur les tenants du fédéralisme et l'aspect *court* des institutions fédérales canadiennes.

Dans les études récentes sur fédéralisme, nous trouvons des auteurs qui mentionnent les « Antifédéralistes » états-uniens lorsqu'il est question de comparer les débats constitutionnels de 1790 à ceux des autres pays (Gagnon et Burgess, 1993 ; Burgess, 2006). Mais leurs analyses portent davantage sur leur vision du fédéralisme à cette époque. Les arguments des Antis touchent surtout l'autonomie des États ou de la défense de la propriété privée. La critique n'est pas envisagée comme un discours en continuité, un antifédéralisme. L'approche est souvent dualiste – hamiltoniens contre jeffersoniens ou républicains contre démocrates – et elle ne renvoie pas aux débats antérieurs des Articles de la confédération de 1780. Dans une perspective comparée, où l'idéal fédéral des

Antifédéralistes états-uniens est confronté à celui des critiques du fédéralisme au Canada, ou celui des opposants à l'Union européenne, les auteurs privilégient une approche politico-juridique et institutionnelle (Vergniolle de Chantal, 2004, Burgess, 2014). Lorsqu'ils sont envisagés, les fondements idéologiques sous-jacents et les aspects normatifs du fédéralisme défendus par les critiques états-uniennes, canadiennes et européennes, ne vont pas au-delà des débats de fondation. Par conséquent, les comparatistes contemporains délaissent l'ensemble des études sur la pensée des Antifédéralistes, ce que Storing nomme « *What the Anti-federalists were for* » et ce qui, aux États-Unis, a conduit à mettre en place un vaste corpus.

En ce qui a trait aux études sur le fédéralisme canadien, il existe certes des bilans sur les différentes conceptions du fédéralisme depuis 1867 (Gagnon, 2006; Karmis 2006; Chevrier 2006); des analyses sur les principes normatifs et idéologiques sous-jacents (Gagnon et Iacovino, 2009; Karmis 2010; Chevrier 2011) et des études qui associent aux modèles fédérales préconisés par les acteurs, des différences culturelles (D. E. Smith, 2010; Rocher et Fafard, 2013). Cependant, le point de départ n'est jamais la critique comme telle. À titre de réalité sociale en 2014, elle est donc incomprise puisqu'on ne lui reconnaît aucune origine remontant à des débats antérieurs. Ne découlent-ils pas de toutes ces interprétations du fédéralisme – celle de Cartier, des Rouges, des conservateurs, des réformistes, des libéraux, des autonomistes, des anti-confédérionnistes, des tenants de Montesquieu, des défenseurs de la décentralisation ou de la nation – un antécédent commun, un langage qui s'inscrit en continuité? Cette hypothèse ne semble pas avoir été explorée, bien que le *contre-idéal* fédéral des opposants de 1864 et de 1867 ait été rattaché à des particularités (fédéralisme décentralisé, républicain, jeffersonien, démocratique, à tendance country, etc.).

En somme, toutes les pièces du puzzle sont là devant nous, mais il reste à les assembler. Or, nous pensons pouvoir le faire en empruntant le concept d'*antifédéralisme*. Nous expliquons comment dans la prochaine section.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Dans le premier chapitre, nous avons abordé la question de l'antifédéralisme et celle de son traitement en histoire et en science politique au Canada. Dresser un tel bilan nous semblait nécessaire afin d'illustrer comment les arguments et les idées des critiques du fédéralisme avaient parfois été délaissés, voire complètement ignorés dans certains cas. En ce sens, la principale trame narrative qui a été développée pour parler du Canada et de son régime politique fédéral a des lacunes. Or, nous pensons, à l'instar des historiens américains, qu'il est possible de dégager un second discours politique des textes critiques du fédéralisme qui reflèterait peut-être un autre idéal fédéral, ou une autre compréhension de la communauté politique. Le cadre théorique présenté en détail dans le chapitre deux nous servira à en faire la démonstration. Il s'inspire de l'École de Cambridge, en particulier la méthode contextualiste de John G. A. Pocock. Nous expliquerons en outre de quelle façon nous utiliserons cette méthode et pourquoi nous devons retourner aux premières observations formulées sur la pensée antifédéraliste aux États-Unis pour la mettre en œuvre. La définition de nos concepts, du corpus et de la période étudiée termineront ce chapitre.

Partie I : l'École de Cambridge

On parle souvent de l'École de Cambridge pour évoquer « une méthode » un cadre d'analyse qui remet en cause les modèles explicatifs traditionnels en histoire des idées, et qui montre que ces origines – et par voie de conséquence, les fondements mêmes des sociétés modernes – sont bien plus complexes et bien plus problématiques que ce que l'on avait pensé jusqu'alors (Spitz, 1997, p. vii). Comme le souligne Julien Vincent, « [c]ette expression est généralement utilisée pour désigner un ensemble assez varié d'approches selon lesquelles les textes politiques du passé, pour être correctement historicisés, doivent être remis dans le contexte de « discours » ou « langages », que caractérise une manière commune de poser certains problèmes politiques » (Vincent, 2003, p. 187 et 188). Elle est aussi associée à un domaine de recherche, celui de l'histoire des concepts, qui prend en considération les significations et les usages d'un langage spécifique dans une situation donnée à l'intérieur de laquelle les concepts sont développés par des auteurs (Guilhaumou, 2000). De ce point de vue, l'École de Cambridge a donné forme au second grand courant en

histoire des concepts : le premier ayant pris naissance en Allemagne autour des recherches de Reinhart Koselleck et de la *Begriffsgeschichte* (*ibid.*)¹²³.

Pour reprendre l'explication d'Anne Herla sur l'origine de l'École, c'est à partir des années 1960, et dans les deux décennies suivantes, que l'histoire de la pensée politique a été profondément marquée par sa rencontre avec la philosophie du langage (2010, p. 164). Plus exactement,

C'est au contact de l'analyse linguistique, née à Cambridge dans les années 1950, et de la théorie des actes de langage (« speech acts »), issue principalement d'Oxford à la même époque, que certains historiens de la pensée politique ont tenté de définir leur discipline non plus comme une histoire des systèmes (c'est-à-dire comme recherche d'une cohérence objective et anhistorique), mais comme une *histoire des usages linguistiques* (*ibid.*, p. 164).

Suivant ce premier contact, les historiens ont commencé à s'intéresser aux actes d'énonciation et aux agents de cette argumentation, considérés comme autant d'acteurs de l'histoire dialoguant entre eux (*ibid.*). L'École comme telle a pris son élan en même temps qu'ont paru deux publications, soit *Le moment machiavélien* (1975) de John G. A. Pocock et *The Foundations of Modern Political Thought* (1978) de Quentin Skinner dans un contexte intellectuel fortement marqué par la philosophie analytique (Guilhaumou, 2005). On y rattache aussi les essais de John W. Dunn *The Political Thought of John Locke* en 1969 et celui de Duncan Forbes *Hume's Philosophical Politics* en 1975. Or, selon Julien Vincent « [c]e qui fait la cohérence de leur approche n'est pas une même méthode répétée d'article en article, mais plutôt un esprit commun et un même "tour de main" » (2003, p. 191). L'auteur rajoute que :

¹²³ Jacques Guilhaumou explique que Koselleck a mis au point une méthodologie spécifique, la sémantique historique des concepts prenant en compte les ressources réflexives des « grands auteurs », leurs horizons de pensée et les champs d'expérimentation de leurs discours par les acteurs qui s'en inspirent. Pour Koselleck, la temporalisation des concepts s'étend non seulement aux concepts qui thématisent le temps historique, mais aussi aux concepts sociopolitiques qui marquent la volonté et la possibilité d'un changement, par exemple ceux de « progrès » et d'« émancipation ». L'approche de l'École de Cambridge sera différente : les auteurs considérés ne se contentent pas de conceptualiser dans une situation spécifique, mais en écrivant, ils investissent le contexte dans leur mouvement argumentatif par des actes de langage : ils disent donc quelque chose au sens performatif du dire, ils sont agissants (2000, p. 107-110). Voir tel qu'indiqué : Reinhart Koselleck, (1979) traduit en français (1990).

L'important n'est pas tant que ce courant ne puisse adéquatement être attribué à la seule Université de Cambridge, mais plutôt qu'il ne se résume ni à un chantier précis (comme « l'humanisme civique » ou même la « pensée politique moderne »), ni à une « méthode » clairement formulée et qui serait à la fois originale et universellement valable (*ibid.*, p. 189 et 190).

En tant que pratique de recherche collectivement menée, elle est plutôt associée, de manière générale, à une « critique érudite des sources » ; une pratique qui remet en cause les modèles explicatifs traditionnels (*ibid.*, p. 192). Pour paraphraser Vincent, l'essentiel de la démonstration s'appuie donc plus classiquement sur la relecture de textes déjà bien connus, ainsi que sur le rapprochement de citations qui font « voir » au lecteur la présence d'une philosophie du langage là où on n'avait jamais pensé à la chercher, du fait d'un cadre interprétatif restrictif (*ibid.*, p. 193).

L'École de Cambridge renvoie également à certains postulats – différents de ceux posés par l'approche traditionnelle – et c'est en ce sens que nous pouvons lui donner une portée théorique. Il faut préciser que l'approche traditionnelle en histoire des idées avait tendance à concentrer son attention sur les textes classiques de la philosophie, car ils étaient les seuls (croyait-on à l'époque) à transcender la particularité historique et à formuler les questions politiques avec suffisamment de généralité pour toucher à l'essence du politique lui-même (Spitz, 1989). Ceux qui partageaient ce point de vue abordaient souvent les questions des origines de la philosophie politique moderne en empruntant uniquement les avenues larges et bien tracées de la philosophie du droit (Spitz, 1997, p. xii). L'histoire de cette philosophie politique moderne est ainsi devenue « [u]ne histoire de l'avènement progressif du libéralisme, c'est-à-dire de l'émancipation progressive de l'individu – avec ses droits – par rapport à l'emprise d'une politique investie d'une fonction éthique » (*ibid.*, p. ix). Plus important encore, cette lecture avait tendance à supprimer les contradictions (qui ne pouvaient être que superficielles) et à nier les évolutions, élaguant ainsi le corpus textuel pour mieux le faire entrer dans le paradigme libéral (Spitz, 1989, p. 135 et 136 ; Skinner dans Tully, 1988, p. 38-40). Lorsqu'on s'appuyait sur cette approche traditionnelle, « [j]amais on n'accept[ait] d'envisager que les contradictions puissent être à la fois réelles et significatives, ni que la pensée de l'auteur ait pu subir de considérables modifications » (Spitz, 1989, p. 136). Par conséquent, selon Jean-Fabien Spitz, des auteurs étaient mis de

côté, parce qu'ils s'intégraient malaisément à la grille de lecture dominante (1997, p. xii)¹²⁴. Ce que les historiens de l'École de Cambridge vont maintes fois illustrer, c'est que « [l]'histoire traditionnelle éprouve les plus grandes difficultés à intégrer certains auteurs majeurs à son schéma interprétatif, et elle ne parvient pas à expliquer la permanence de certains débats qui reviennent pourtant avec insistance tout au long de l'époque moderne » (Spitz, 1997, p. xiii).

Quentin Skinner, dans son essai *The Foundations of Modern Political Thought*, nous en fait la démonstration en retraçant des éléments de la pensée néo-romaine dans les *Discours* de Machiavel. Il illustre de cette manière que le triomphe idéologique du libéralisme en histoire a laissé pendant longtemps « la théorie néo-romaine largement discréditée » (Skinner, 2000, p. 10). Comme il l'écrit autrement dans *La liberté avant le libéralisme*, « [d]urant la période que j'ai examinée, la théorie néo-romaine est l'objet d'un barrage continu des critiques violemment hostiles » (*ibid.*, p. 43). Plus loin, il ajoute ceci :

Le héros des auteurs néo-romains commence à être perçu non comme un homme au cœur simple et direct, mais comme un personnage grossier et rustre ; non pas droit, mais obstiné et querelleur ; non pas courageux, mais purement et simplement déraisonnable. [...] Plus importante encore dans le discrédit de la théorie néo-romaine est la réitération constante de l'affirmation selon laquelle la théorie de la liberté qui la sous-tend est tout bonnement confuse (*ibid.*, p. 62).

En réinterprétant le sens donné au concept de liberté cher aux auteurs néo-romains, Skinner démontre que « leur analyse de la liberté civile les distingue comme les protagonistes d'une idéologie particulière, et même comme les membres d'une école de pensée tout à fait unique » (*ibid.*, p. 24). Semblablement, John G. A. Pocock dans son ouvrage *Le moment machiavélien* renverse l'idée véhiculée en histoire voulant que le libéralisme ait été la tradition de pensée par excellence aux États-Unis. En fait, selon Jean-Fabien Spitz :

¹²⁴ Encore, lorsque des auteurs paraissaient incontournables, comme c'est le cas de Machiavel, on forçait l'interprétation de manière à faire apparaître que, s'ils parlaient peu ou pas de problèmes de droit, c'est parce qu'ils étaient animés d'une secrète intention de subvertir le discours juridique de leur temps (Spitz, 1997, p. xii). Au lieu de les effacer totalement de la mémoire, on prêtait, malgré tout, à ces auteurs une contribution oblique à la reformulation centrale du vocabulaire du droit, qui est l'objet essentiel de l'intérêt historique, négligeant le fait que les termes dans lesquels ils réfléchissent étaient peut-être tout à fait étrangers à l'univers conceptuel du droit, ou encore, marqués par des préoccupations impossibles à traduire ou à exprimer en règle juridique (*ibid.*, 1997, p. xii).

L'hypothèse du *Moment machiavélien* est que cette approche historiographique déforme la réalité : elle a pour effet de concentrer l'attention des chercheurs sur les auteurs qui sont censés avoir joué un rôle particulièrement important dans la recomposition du paradigme juridique qui a donné lieu à la synthèse libérale. [...] (1997, p. ix).

Pocock propose une réévaluation critique de l'histoire de la philosophie politique moderne qui prend la forme d'un « révisionnisme républicain ». Il révèle ainsi l'existence, tout au long de l'époque moderne, d'une tradition républicaine à connotation civique et humaniste, qui plonge ses racines dans l'Antiquité et la Renaissance, apparaît ensuite en Angleterre au XVII^e siècle et franchit enfin l'Atlantique pour figurer au nombre des origines idéologiques de la Révolution américaine (1997, p. xvii-xviii).

Dans les études portant sur les Antifédéralistes en particulier, nous retrouvons cette même emprise de l'approche traditionnelle libérale dans les travaux des historiens consensuels. Comme l'explique Christopher M. Duncan,

These writers tend to dismiss the conflict-based approach, which suggested that the founding period saw rise of at least two classes with diametrically opposed interests that each attempted to install at the head of the emerging society. In its place they saw fundamental agreement on the basic political and social issues of the day that centered on a supposed Lockean liberalism of individualism, private property, limited government, liberty and capitalism (1995, p. 84-85).

Dans *The Liberal Tradition in America* (1955), Louis Hartz, par exemple, élimine complètement les Antifédéralistes de la discussion constitutionnelle. Duncan à cet égard mentionne les conséquences suivantes :

It is interesting to note that the term "Anti-Federalist" is not even indexed in Louis Hartz's famous book on American political thought. But to leave them out of the story not only distorts American political history, it also distorts contemporary American political thought by making it seem as though liberal hegemony were our national fate rather than the result of very important choices and struggles made by particular people at particular times who believed particular things about the way the political world works, and the way it ought to work (1994, p. 388).

Ainsi, en réévaluant les débats selon un paradigme républicain, d'autres historiens prouveront au contraire que les revendications des Antifédéralistes « [a]re not complaints against the loss of individual rights, but rather the usurpation of local authority, and the

rights of communities to govern themselves, and in turn the rights of individuals within those communities to engage in public affairs » (*ibid.*, p. 394). Nous reviendrons sur cette nouvelle interprétation dans la deuxième partie de ce chapitre.

De ces premières observations nous retenons que Pocock, Skinner et plus tard Duncan, en se replongeant dans le contexte de discours ou de langages qui s'affrontent, sont arrivés à des conclusions différentes des auteurs de l'approche traditionnelle. Leur méthode d'analyse permet de renverser certains postulats, mais plus important encore, elle révèle cet autre discours qui, jusqu'ici, semblait invisible à d'autres. Voyons comment.

Le contextualisme : la méthode

Nous l'avons mentionné, si l'École de Cambridge peut être envisagée comme un cadre théorique, elle peut aussi être associée à une méthode, le contextualisme (Vincent, 2003). En fait, « [t]out ce travail d'érudition et de réflexion sur les textes afin d'en faire des sources d'histoire intellectuelle permet (en même temps qu'il oriente) la deuxième phase de la recherche, qui consiste à replacer ces textes dans des contextes » (*ibid.*, p. 194). Le choix de la manière de procéder étant dicté par les besoins concrets de la démonstration « [l]e problème n'est pas tant d'avoir une méthode que d'avoir une méthode adaptée à ce que l'on veut prouver » (*ibid.*, p. 196). Julien Vincent précise ainsi ces possibilités :

« Contextualiser » ou « historiciser » peut signifier plusieurs choses différentes selon les enjeux historiographiques et la nature des sources sélectionnées. On parle souvent, à propos de l'École de Cambridge, de *contextualism*. On se plaît à opposer les différentes formalisations théoriques de ce contextualisme et à évoquer les « discours » de Pocock, les « langages normatifs » ou les « intentions » de Skinner, sans toujours insister sur ce que ces différentes formulations théoriques doivent à leur ancrage dans une recherche particulière. La contextualisation, souvent présentée comme une « méthode », présente en réalité de multiples formes en fonction des sujets abordés, des époques historiques, mais aussi de ce que l'on cherche à démontrer » (2003, p. 195).

S'agit-il de comprendre le sens d'un texte ou la pensée d'un auteur sur la base d'une reconstitution minutieuse du contexte des débats et des conventions linguistiques dans lesquels ce texte s'inscrit ? (Guilamou, 2000). Ou s'agit-il de démontrer, à partir de vocabulaires conceptuels particuliers, qu'un discours ignoré jusque-là entre en dialogue avec d'autres et, surtout, qu'il voyage dans le temps ? (*ibid.*). Deux méthodes peuvent être

proposées pour répondre à ces interrogations : la première s'apparente au contextualisme de Skinner et la deuxième, à celui de Pocock.

La méthode élaborée par Skinner convient aux chercheurs qui ont l'intention de « [r]évéler aux lecteurs la pensée d'un auteur qui ne leur est pas immédiatement intelligible » (Guilhaumou, 2001, p. 691). Comme l'explique Jacques Guilhaumou : « [l]a signification des textes, en tant que configurations d'idées en contexte, proviennent de la manière dont les auteurs expriment leurs intentions en accord avec les conventions et les normes langagières qui gouvernent leur manière d'intervenir » (*ibid.*, p. 689)¹²⁵. Étant exhaustive, cette méthode s'adapte bien à l'étude des textes philosophiques classiques, comme l'a démontré Skinner dans *The Foundations of Modern Political Thought* (1978). Toutefois, ce travail de réflexion dépasse de beaucoup notre objectif de recherche qui se rapproche davantage de celui de Pocock. En effet, nous ne voulons pas construire une histoire de la pensée politique, mais retracer un moment où un *langage* politique a été créé et montrer comment, par la suite, celui-ci est transmis et reformulé à maintes reprises par des acteurs appartenant au même contexte historique, puis par des acteurs en contexte historique distinct (Pocock, 1998).

Le contextualisme pocockien

Dans *Political Thought and History — Essay on Theory and Method* (2009) Pocock nous explique le sens de « contextualiser » en disant qu'il s'agit en fait de « reconstituer des langages politiques » en discours. Comme il le précise, cela correspond à trouver « [a] sequence of speech acts performed by agents within a context furnished ultimately by social practices and historical situations, but also – and in some ways more immediately – by the political languages by means of which the acts are to be performed » (*ibid.*, p. 67). Autrement dit, il faut d'abord identifier un « acte de langage » conditionné par un contexte politique et ensuite tenter de l'identifier dans d'autres contextes. Pocock ajoute que le contexte peut être un espace public, mais le plus important c'est qu'il doit y avoir des

¹²⁵ L'auteur ajoute que « Skinner se démarque ainsi de l'histoire classique des idées en s'intéressant à l'histoire des concepts dans le contexte d'« actions linguistiques », définies comme le moment où le potentiel normatif des concepts est pris dans l'action politique. Il s'agit bien de prendre en compte l'usage argumentatif de concepts appréhendés dans leur force illocutionnaire, donc en tant qu'actes de langage. Ce qui intéresse Q. Skinner, c'est d'étudier des textes à partir de contextes qui lui permettent d'identifier ce que les auteurs de ces textes ont fait en écrivant comme ils l'ont fait » (Guilhaumou, 2001, p. 110).

acteurs qui dialoguent entre eux. Au-delà du simple dialogue, ces derniers doivent être engagés dans un rapport de force au sein duquel l'émetteur cherche à produire un effet sur le récepteur (*acte de langage*).

Le langage est dit **politique** puisqu'il sous-entend une action. Aussi, « [t]he interchange of speech acts with the rules of the language seek to govern – may be thought of as entailing an act of power which the speaker performs upon the hearer » (*ibid.*, p. 68). Pour reprendre les explications de l'auteur dans *Vertu, Commerce et Histoire* (1998), chacun des langages va exercer une force paradigmatique en présentant de l'information de façon sélective, en rapport avec la nature et l'évolution de la vie politique, et promouvoir un certain type de définition des problèmes et des valeurs politiques, aux dépens des autres (*ibid.*, p. 23-24). Chacun va de la sorte créer une série de priorités, procédant ainsi à une répartition particulière de l'autorité : si une notion donnée de l'autorité est mise en cause, comme c'est fréquemment le cas dans le discours politique, ce langage va présenter cette « autorité » comme née d'un processus prédéterminé et possédant une nature précise, écartant toute autre hypothèse. Le **discours politique** est donc le produit de « langages » et d'argumentations aux origines diverses qui, opérant à tout instant et de façons variables, répartissent et définissent « l'autorité » (*ibid.*). La pratique du contextualisme réside, pour une large part, dans un apprentissage de la lecture et de la reconnaissance des divers **idiomes** de ce discours politique tel qu'ils se présentent dans la culture à l'époque étudiée¹²⁶.

Pour ce faire, Pocock propose au préalable de créer un métalangage, soit un modèle grâce auquel le chercheur peut mener ses observations et ses expériences (*ibid.*, p. 26). Ce métalangage représente en fait le langage du chercheur qui lui sert à émettre ses hypothèses et à établir des prévisions. Il permet d'exprimer ce que, selon lui, un utilisateur conventionnel du langage étudié aurait pu dire dans certaines circonstances, à seule fin de mieux examiner ce qui, dans ces mêmes circonstances, a effectivement été dit (*ibid.*). Lorsque les hypothèses ne correspondent pas avec les faits, et que l'acte de langage étudié ne répond pas aux attentes, il est possible que 1) les conventions, idiomes ou paradigmes en question nécessitent une étude approfondie ; 2) que les circonstances entourant cette

¹²⁶ L'« idiome » de Pocock s'apparente au concept de Ferdinand de Saussure, soit l'ensemble des moyens d'expression d'une communauté considéré dans sa spécificité. *Le terme d'idiome désigne fort justement la langue comme reflétant les traits propres d'une communauté* (Saussure, 1916, p. 261).

utilisation du langage soient différentes de la situation envisagée par le chercheur ; 3) que le langage employé tout bonnement ne corresponde pas ; 4) ou de façon plus intéressante qu'il soit en phase de mutation (*ibid.*)¹²⁷.

Ce qui témoigne de sa présence – l'humanisme civique par exemple dans le cas de Pocock – est lié au contexte, mais aussi au nombre d'acteurs qui ont utilisé ce langage et au nombre de fois où l'acte a été effectué (*ibid.*, p. 25). La preuve que tel ou tel langage a vraiment existé, en tant que ressource culturelle pour des acteurs de l'histoire, n'est pas seulement un effet de son interprétation, il faut au contraire démontrer que :

- a. Divers auteurs se sont servis des mêmes idiomes pour produire des actes d'énonciations différents, ou semblables ;
- b. Ces idiomes sont récurrents dans des textes et des contextes distincts de ceux dans lesquels ils ont d'abord été observés.

Par ailleurs, les actes de langage peuvent devenir ce que Pocock nomme des « actes de traduction » soit des langages qui, importés dans des contextes nouveaux, subissent diverses modifications (*ibid.*, p. 32). Pocock part du principe que l'histoire du discours est en réalité, une histoire de la *translatio*, dans le sens de transmission et, surtout, de traduction. Comme il l'explique : « Les textes formés à partir de langue, de paroles, de structures linguistiques fixes, d'actes de langage et d'innovations qui les modifient, sont transmis et reformulés à maintes reprises par des acteurs aux contextes historiques communs, puis par des acteurs aux contextes historiques distincts » (*ibid.*, p. 37). En fait, le langage du *premier moment* étudié ne dénote pas uniquement l'expérience de ce moment précis. Il donne avant tout les catégories, la grammaire et les structures d'argumentation grâce auxquelles l'expérience va être reconnue et articulée ailleurs. En l'étudiant, le chercheur apprend comment les membres d'une société ont été capables de connaître cette expérience, et quelles réactions ils ont articulées et actualisées face à celle-ci (*ibid.*, p. 47).

¹²⁷ Selon Pocock, le chercheur présente, « [u]n langage sous la forme d'un idéal type, autrement dit d'un modèle grâce auquel il mène observations et expériences. Puisqu'il concentre son attention essentiellement sur d'autres actes de langages que les siens, il recherche sans cesse, pour les acteurs de la période qui l'intéresse, l'explication du langage qu'il étudie, dans leurs commentaires sur son utilisation critique et réflexive et dans leur élaboration de langages secondaires afin d'effectuer ces commentaires » (1998, p. 26).

La démonstration se fait donc à l'aide d'une matrice reposant sur un ensemble d'hypothèses. Cette matrice, Pocock l'a déduite une première fois dans le contexte de la république florentine, lorsque celle-ci fut menacée par la *Fortuna*. Plus précisément, au moment « [o]ù la république fut perçue comme confrontée à sa propre finitude temporelle, comme s'efforçant de rester moralement et politiquement stable dans un flot d'événements irrationnels conçus essentiellement comme détruisant tous les systèmes de stabilité séculière » (Spitz, 1997, p. xlviii). Le langage qui émerge en réaction à cette nouvelle réalité, le républicanisme florentin, se base sur un vocabulaire particulier qui renvoie à un idéal civique où prédominent les concepts de gouvernement équilibré, de *virtù* dynamique et où le rôle des armes et de la propriété importe dans le façonnement de la personnalité civique (*ibid.*). Pocock retrouve ce langage républicain, quelque peu transformé, dans la synthèse de la pensée de l'humanisme civique en Angleterre au XVII^e et ailleurs, comme aux États-Unis, avant la Révolution de 1776.

La matrice : le paradigme républicain

Pour reprendre les mots de Jean-Fabien Spitz, au départ, le langage politique du républicanisme soutient que la spéculation (ou le commerce) menace la vertu, en même temps qu'elle satisfait les besoins et qu'elle éclaire les esprits. Qui plus est, elle corrompt les mœurs, mine les fondements de la liberté, enchaîne les hommes au luxe et à l'amour propre et les contraint de vivre sous le regard des autres (1997). Ce langage formule des inquiétudes sur le devenir de la vertu et de la personnalité humaine dans un monde social entièrement privatisé, où les individus tournés vers leurs fonctions productives et sociales, n'auraient plus de rapports entre eux que par l'intermédiaire des objets qu'ils échangent se coupant ainsi de l'action civique et politique (*ibid.*). Il prend aussi la forme d'une « querelle contre la modernité » et s'inscrit en opposition contre les apologistes d'un ordre nouveau et leur langage politique qui exalte l'individualisme marchand, la spécialisation des fonctions, l'essor de la civilisation et des mœurs qui l'accompagnent, ainsi que la passivité politique, la représentation, et la dose de corruption nécessaire à la stabilité du gouvernement (*ibid.*).

Ajoutons avec Denis Baranger que Pocock, en l'identifiant dans différents contextes, nous fait réaliser que le grand point commun de toutes les pensées est de placer au centre de

leur explication de la société et de la politique le concept de vertu. Loin d'être fixe, le concept lui-même recouvre des architectures de concepts et des implications changeants au point de receler de véritables retournements. Au-delà des multiples ruptures de signification encourues par différents contextes, la vertu semble constituer une référence commune à toutes les pensées républicaines et, en tant que tel, le concept présente une particularité éminente : celle d'incorporer son contraire. De la sorte, la vertu n'existe que contre quelque chose (Baranger, 1998). Ce nonobstant, Pocock ne dit pas pourquoi la vertu perdure et renaît, ni comment elle se transporte dans une succession de sociétés politiques diverses. En revanche, nous comprenons que l'histoire de la vertu est en fait l'histoire de sa valeur et que, par conséquent, la présence de la vertu est la condition de l'insertion des valeurs dans la société politique. Ce qui importe à toute pensée déterminée par elle, nous précise Baranger, c'est de désigner l'ennemi et de placer en face de lui, l'excellence qui le combattrait à savoir la vertu civique, les forces conquérantes, la sobriété contre ses propres débordements, etc. (*ibid.*). De là découle cette dichotomie pocockienne : un dialogue entre la « vertu » et le « commerce » que nombre de chercheurs vont par la suite utiliser.

Le paradigme républicain lors de la Révolution 1776

La Révolution américaine, qui pour certains historiens était interprétée comme une rupture rationaliste avec le monde ancien, paraît, aux yeux de Pocock, entretenir un rapport beaucoup plus complexe avec l'histoire culturelle de l'Angleterre comme avec celle de la Renaissance (Pocock, 1997, p. 519-520). Dans son chapitre intitulé « l'américanisation de la vertu », il affirme au contraire que la culture politique qui prend forme dans les colonies américaines du XVIII^e siècle est dotée de toutes les caractéristiques de l'humanisme civique néo-harringtonien. En particulier, un idéal patriote et civique dans lequel la personnalité, fondée sur la propriété, s'accomplit dans la citoyenneté. Cet idéal est constamment menacé par la corruption, opérant par des moyens tels que le patronage, les factions, les armées permanentes et la promotion des intérêts monétaires (*ibid.*, p. 520).

Ainsi donc, lorsque les ministres de Westminster commencèrent à agir d'une manière qui semblait empiéter sur les libertés des colonies américaines, le langage le plus approprié pour les dénoncer fut le même que celui utilisé en Angleterre pour décrier la

corruption des *whigs* de Walpole lors de la révolution financière (Pocock, 1997)¹²⁸. Leur résistance fut une réponse aux actes d'un pouvoir impérial jugé arbitraire. De ce contexte de peur jaillit la croyance que la vertu était menacée et celle voulant que le seul remède pour la préserver soit « *la rinnovazione* » en d'autres termes, la constitution d'une république. Pocock à ce sujet explique ceci :

La vertu et l'intégrité personnelle de tout Américain étaient dès lors menacées par une corruption émanant d'une source devenue étrangère à l'égard de laquelle les Américains avaient auparavant cru qu'ils étaient dans une dépendance parfaitement sûre. [...] Il n'y avait guère de remède auquel les Américains puissent recourir ; cela pouvait être un retour aux principes fondamentaux du régime constitutionnel britannique – ou, une fois que celui-ci eut été perçu comme contenant les germes de sa propre corruption – ceux de la constitution de la république elle-même ; cela pouvait aussi être une tentative de reconstruction de la forme de république harmonieuse dans laquelle la vertu serait à la fois en liberté et en sécurité (1997, p. 521).

Pocock en s'intéressant à cette réaction, montra ainsi que « [l]e gouvernement moderne et efficace avait transplanté en Amérique la crainte de la modernité elle-même, dont la menace que représentait la corruption pour la vertu était l'expression idéologique contemporaine » (1997, p. 523). Il renversa ainsi la thèse de Louis Hartz voulant qu'il n'y ait pas eu d'idéologies en Amérique, car elles ne pouvaient être produites que par les tensions sociales du Vieux Monde, lesquelles n'avaient pas été transplantées sur le nouveau continent (*ibid.*).

Le paradigme républicain lors des débats constitutionnels de 1790

Pocock retrouve plus tard cette dualité entre les langages de « vertu » et de « corruption » dans les débats opposant Fédéralistes et les républicains-démocrates en 1790. Dans ce cas-ci, c'est le modèle de fédération défendu par Alexander Hamilton qui apparaît aux yeux de ses adversaires comme un retour à la corruption. En effet, Hamilton concevait le

¹²⁸ Rappelons que ce sont les membres de l'opposition britanniques qui jadis dénonçaient le système de gouvernement whig de Walpole. Avec les moyens que lui procurait la gestion de la dette publique et la création de la Banque d'Angleterre, le ministère de Walpole, avait corrompu la Chambre des Communes en s'assurant de la majorité, soit en prodiguant des faveurs à des particuliers (patronage). L'opposition à l'époque dénonce le fait que la Chambre ne puisse plus jouer son rôle d'organe autonome. C'est cette réflexion que Pocock retrouve en Amérique, surtout en 1763, lorsque le ministère de Westminster entreprend de réduire l'autonomie des sujets d'outre-mer et de les faire participer par l'impôt, à la réduction de la dette. Cette corruption métropolitaine menace les droits des Américains, leur indépendance et leur vertu, d'autant plus qu'ils ne sont pas représentés au Parlement. Voir à ce sujet : Folhen, Heffer et Weil, (1965, p. 116).

gouvernement avec un exécutif fort pouvant imposer ses vues au sein du législatif, et les moyens qu'il promouvait semblaient aller dans le sens d'un retour au style de la monarchie parlementaire, dont tout le monde s'accordait à penser qu'elle ne pouvait pas imposer ses vues sans recours à l'influence (Pocock, 1997, p. 544)¹²⁹. Des voix s'élevèrent pour dénoncer les détenteurs de fonds d'Hamilton qui, en temps voulu, deviendraient une aristocratie héréditaire (*ibid.*). Selon Pocock, cet aspect de la controverse entre Fédéralistes hamiltoniens et républicains-démocrates en 1790 est une reprise des débats entre les partis *court* et *country* du siècle précédent (*ibid.*)¹³⁰.

La tendance *country*, bien qu'infime, est portée par quelques républicains du clan de Madison, notamment des Antifédéralistes de la « vieille garde », dont Patrick Henry, « [q]ue l'austère sens de la vertu avait conduit à critiquer la Constitution en elle-même pour les concessions trop nombreuses qu'elle aurait faites à l'intérêt personnel et à l'empire » (*ibid.*, p. 548). Or, même s'il termine le *moment machiavélien* sur cette hypothèse, Pocock ne va pas jusqu'à attribuer ce discours aux Antifédéralistes des années antérieures (1780–1787). Selon James H. Hutson, en évitant de le faire, il ne voit pas que la dichotomie *court* / *country* qu'il perçoit en 1790 apparaît aussi dans le contexte des pourparlers visant à changer la constitution des Articles de la Confédération de 1780¹³¹. Hutson et plus tard Christopher M. Duncan viendront approfondir cette idée, en ajoutant que le langage de la vertu se manifeste à d'autres moments, notamment lorsque le covenant, et par extension le régime politique qu'il institue, sont contestés.

¹²⁹ Hamilton « [d]ésirait établir une Banque des États-Unis et une classe de créanciers publics détenteurs de fonds qui auraient un intérêt direct au soutien du gouvernement de la république et à l'influence de son exécutif au Congrès » (Pocock, 1997, p. 544). Qui plus est, le désir d'Hamilton de construire une force militaire permanente de la république suffisait à ses détracteurs pour conclure que le gouvernement d'un exécutif puissant, exerçant de l'influence soutenue par un intérêt financier, conduisait en toute logique au gouvernement à la fois corrupteur et dictatorial (*ibid.*).

¹³⁰ Dans ce cas-ci, l'accusation de complot en faveur d'une aristocratie détentrice de charges et de finances fusionne, selon Pocock, avec l'accusation de volonté de restauration d'une noblesse héréditaire et d'un roi. Les Américains, élevés dans la terreur et dans la haine de l'oligarchie whig, la voyaient comme un régime à la fois ancien et moderne, féodal et fiscal, dont ils redoutaient tant le despotisme du passé que la corruption future (1998, p. 338).

¹³¹ Comme il le dit, « In his brilliant book, *The Machiavellian Moment*, Pocock asserts that the “Federalist-Republican controversy” of the 1790s was to a “quite startling extent a replay of the debates of the Court and Country as much as a hundred years before.” [my] argument has been that the replay began a bit earlier, with the controversy between the Federalists and Antifederalists » (*ibid.*, 1981). Hutson arrive à cette conclusion, en s'intéressant au point de vue des Antifédéralistes, à leurs revendications à ce moment précis de l'histoire, et en utilisant la matrice de Pocock, ou comme il le dit : « By viewing their dispute over the Constitution as a contest between Court and Country » (*ibid.*). Par conséquent, il vient ajouter un nouveau contexte dans lequel émerge ce langage politique : celui de la remise en question de la constitution de 1780.

Cela étant dit, retenons pour l'instant qu'un langage républicain émerge dans des contextes de changement de régime (confédéral/fédéral), mais plus important encore, qu'il appartient aux révolutionnaires de 1776, à ceux que l'on nomme les « Antifédéralistes » en 1780, puis à leurs successeurs démocrates en 1790. Expliquons maintenant les différentes formes qu'il revêt.

L'antifédéralisme états-unien

Un amalgame de langages politiques

Le concept comme tel fait référence à plusieurs langages politiques qui ont vu le jour avant et après la Révolution de 1776 dans des contextes de remise en question des institutions, d'un régime politique, voire d'un amendement constitutionnel. Ces langages appartiennent à des individus qui luttent devant le nouvel ordre émergent et reposent sur une trame commune dans laquelle la vertu s'oppose à la corruption (Storing, 1981 ; Hutson, 1981 ; Duncan, 1994 et 1995 ; Cornell, 1999). Selon qu'on interroge le contexte des Articles de la Confédération de 1780 ou celui de la Constitution de 1787, ce dialogue semble toujours être présent.

Les langages antifédéralistes avant les Articles de la Confédération 1780

Au sein des États indépendants, la nouvelle structure nationale et le nouveau transfert d'autorité en colonie donnent lieu à des échanges sur la centralisation et l'exercice du pouvoir de même que sur la représentativité (Main, 1961 ; Hutson, 1981 ; Duncan ; 1994). Si nous suivons les thèses de Bernard Bailyn et John G. A. Pocock, à savoir que la résistance américaine des années 1760–1770 est une réponse aux actes d'un pouvoir impérial jugé arbitraire et à sa corruption, il devient par la suite logique qu'il y ait encore, après la Révolution, des hommes politiques qui craignent ce type de gouverne (Bailyn, 1967, Pocock, 1975). Ces derniers ne sont pas à proprement parler des « Antifédéralistes », car le terme ne s'emploie que vers 1785. Ils en sont néanmoins les prédécesseurs si tant est que leurs arguments soient réutilisés. Selon Jackson Turner Main, ces arguments sont d'abord ceux des constitutionnalistes de Pennsylvanie qui réagissent à la demande de leurs vis-à-vis républicains (allégeance partisane ici) de modifier la constitution de l'État

(1961)¹³². Les constitutionnalistes sont des propriétaires terriens (*small western farmer*), alors que les républicains proviennent des milieux d'affaires (*property holders, business men, Anglican and Quaker*). Les premiers condamnent le projet des seconds de remplacer le Conseil exécutif par un gouverneur. Dans les mots de Turner Main :

Their program called for replacing the executive council with a governor who would exercise real power, including the right to veto bills and appoint officials, and who could be re-elected for an infinite number of terms. They wished to establish an upper house, whose members might also be re-elected without limit, and to secure a life tenure for judges. These proposals were bitterly attacked by the Constitutionalists. The Senate, they declared, would be an "aristocratic nobility" and would unite with the governor against the assembly – the "nobility will support the throne." Whereas the constitution of 1776 was founded on the authority of the people, this one would be founded on the authority of the "wealthy and the great" (1961, p. 43).

En s'opposant de la sorte à la proposition de leurs adversaires, ils reproduisent selon James H. Hutson, le débat entre *court whig* et *country tory* de l'ancien continent dans la mesure où les *Constitutionnalists* mettent l'accent sur des menaces similaires, soit un exécutif fort, le retour à l'oligarchie parlementaire et une négation du principe de l'alternance politique (Hutson, 1981)¹³³.

Cela étant dit, les *Constitutionnalists* de la Pennsylvanie ne sont pas les seuls ancêtres des Antifédéralistes. Il en existe aussi au Massachusetts, dans le comté d'Hampshire. Dans ce cas-ci, ce sont les propriétaires terriens qui se révoltent contre le degré d'endettement et l'augmentation des taxes. Turner Main attire notre attention sur le fait que leurs critiques « [a]sserted that the mass of the people was being taxed to benefit the few, money was taken from the poor and given to the rich » (1961, p. 58). Rappelons qu'après la révolution, les industriels anglais avaient exercé des pressions sur le gouvernement pour que les importateurs du Massachusetts honorent leurs créances. Aussi, « [t]he scarcity of money,

¹³² À ce sujet Turner Main précise que « [t]hroughout the years of Revolution the question of revising the constitution was a major issue, and it came to a head during 1783-84 when a council of censors, provided for by the constitution, met to consider whether revision was needed. The Republican members, almost of whom came from the southeastern counties, favored revision; the Constitutionalists from the west led by future Antifederalists Robert Whitehill, John Smilie, and William Findley, defended the existing form » (1961, p. 42-43).

¹³³ Les propriétaires terriens, les hommes d'affaires et les banquiers jouent le rôle des *Court whig*, puisque, comme le précise Hutson, « [t]hey were interested in "administrative efficiency," in the operation and manipulation of the powers of government. They were prepared to exploit such fruits of the new commercial-bureaucratic society as increased government revenues and patronage which could be used to strengthen the executive by asserting control over competing power centers like the House of Commons » (1981, p. 357).

due in part to heavy exportations of gold and silver to England, resulted in bankruptcies among merchants and caused high interest rates » (*ibid.*, p. 56). Ces derniers pour arriver à payer leur dû, se tournèrent vers les paysans endettés et exigèrent d'être payés en monnaie métallique (or, argent ou cuivre) refusant par conséquent le papier-monnaie, les paiements en nature ou en titres de propriété¹³⁴. Le mécontentement des paysans grandissant, ils demandèrent à l'État par voie de pétitions de contraindre les créanciers à accepter la monnaie papier, mais l'assemblée du Massachusetts refusa (*ibid.* p. 58). Les régions de l'Ouest, en particulier, répliquèrent en dénonçant les « [h]eavy taxes, the method of handling the state debt, the shortage of money, private debts, the expenses of government, the high fees incident to court suits, and the activities of the Court of Common pleas » (*ibid.*, p. 59).

Or, James H. Hutson voit dans ce conflit, une fois de plus, la critique *country*, car précise-t-il :

Legislatures adopted various expedients, but most involved taxing land to pay urban public creditors. The disputes over these measures fit neatly within the old Court-Country paradigm. [...] On the Country wing, virtuous farmers struggled desperately to protect their land and hence their independence against a darkly corrupt, grasping, anonymous, pervasive, and mysterious money power which did indeed threaten their autonomy. Not surprisingly, therefore, it was the country ideology upon which the Antifederalists, the representatives of virtuous farmers, drew in 1787 to attack what they regarded as a conspiracy of their commercial-cosmopolitan foes (1981, p. 366).

Jackson Turner Main abonde en ce sens et soutient que leur réaction vis-à-vis l'imposition de taxes est à l'origine de la critique qui se développera par la suite sur le plan national, lorsque l'on proposera de réformer les Articles de la Confédération pour permettre au Congrès de prélever des impôts (*impost*)¹³⁵. Ici, leur appréhension porte sur le pouvoir de taxation du Congrès : ce nouveau transfert d'autorité pouvant un jour être utilisé de

¹³⁴ Le contexte est décrit de la manière suivante : « In a time of money shortage, creditors profited unjustly from specie payment, and debtors were discriminated against, for they could not pay, their property could be sold only at great loss. The solution was paper money, which the rich opposed because they wished to receive far more than they had loaned and to create an aristocracy which would ultimately be not only economic but political » (Main, 1961, p. 66).

¹³⁵ Les arguments avancés à cette époque seront utilisés de plus belle en 1787. En effet, selon Main, « [t]he opponents of the impost elaborated a body of political ideas which formed an important part of Antifederal thought and anticipated many arguments that were to be used later against the Constitution » (1961, p. 77).

manière arbitraire¹³⁶. En effet, si ce pouvoir devait être dévolu au Congrès, les États perdraient leur souveraineté et « [t]he states would become mere provinces; the people could no longer watch their rulers; and liberty would end » (Main, 1961, p. 80). Dans une confédération de petits États, les habitants sont en mesure de contrôler leurs représentants et d'adopter des lois pour répondre aux besoins de la région. Avec cette réforme, en revanche, « Congress's power could not be controlled; laws would be discriminatory, favoring one area over another, and some Caesar, finding absolute authority within his reach, would finally "strat up in kingly shape" (*ibid.*)¹³⁷. Selon Hutson toujours, derrière cette crainte, il y a un sous-entendu *country* qui renvoie à la peur de la corruption :

The funded debt supported by the impost proposed by the nationalists in 1781 and 1783 was repeatedly attacked, in vintage Country vitriol, as an instrument of influence and corruption. In every case where critics can be identified they were men who later became Antifederalists. The Lees in Virginia charged that the "impost was designed for no other purpose than to give Congress an undue Influence in the States," while adversaries in Massachusetts declared that the public revenue naturally begets influence that bane of all free governments." "Calca," writing in the New York Packet of February 26, 1784, compared the nationalists' impost for funding the war debt "to the public debt established by the Court in Great Britain after the Glorious Revolution." The national debt had been the "parent of corruption" in Britain (1981, p. 361-362).

Hutson ajoute que, lors des débats de la Convention de Philadelphie de 1787, la question de la « corruption » sera soulevée une fois de plus par les Antifédéralistes dans un esprit *country*, mais cette fois au regard de l'exécutif¹³⁸. Nous observons ainsi avec ces deux auteurs, le début d'un langage politique en continuité.

¹³⁶ Sous les Articles, cette instance n'avait pas le pouvoir de relever les taxes ou de réguler le commerce. Ce pouvoir avait d'ailleurs été un enjeu majeur lors de la Guerre d'indépendance du fait qu'il appartenait à la Grande-Bretagne et ne pouvait être contrôlé (Folhen et coll., 1965).

¹³⁷ Tel était l'opinion d'un certain « Candid » véhiculée dans le *Freeman's Journal* de Philadelphie en 1782, qui insistait sur le fait que : « [t]he Liberties of this Country might be sacrificed, for the power giving System might transmit to posterity the latent seeds of future tyranny and Congress might become a bunch of kings ». Article du *Freeman* cité dans Turner Main, (1961, p. 80).

¹³⁸ Comme il le dit : « During the debates at the Philadelphia Convention the issue of "corruption," of the executive controlling the legislature by dispensing offices and other forms of patronage, arose several times. Executive influence was supported by the most ardent Federalists, Gouverneur Morris, King, Wilson, Madison, Gorham, and Hamilton, the last of whom defended it with arguments that had been used by Robert Walpole's apologists. All the Antifederalists in the Convention Mason, Gerry, Martin, and Randolph – opposed influence and clothed their assaults on it in Country language » (Hutson, 1981, p. 362).

Les langages antifédéralistes entre 1780–1787

La première constitution américaine nommée, *Articles of Confederation* [Articles de la Confédération], a été proposée en 1778 et mise en application en 1781. Caractéristique de l'époque, elle symbolise la crainte du pouvoir monarchique dans la mesure où il n'y a pas de chef de gouvernement, mais seulement un Congrès investi des pouvoirs exécutif et législatif, au sein duquel les États, quel qu'en soit leur étendue ou leur nombre de délégués, disposent d'une seule voix (Fohlen, 1965, Duncan, 1994). Cette forme institutionnelle correspond parfaitement à la façon dont les colons états-uniens idéalisaient leurs différents États, soit des républiques vertueuses et homogènes unies pour faire face à un univers politique composé presque uniquement de puissantes monarchies européennes (Vergniolle de Chantal, 2005)¹³⁹.

Mais faute de ne pouvoir concilier la souveraineté des États avec celle d'un gouvernement commun, les Articles font l'objet de remontrances. Particulièrement, lors de la « période critique » du milieu des années 1780 (*critical period*), où des troubles économiques (inflation) de même que des troubles politiques – comme les soulèvements des fermiers du Massachusetts (*Shays' Rebellion*) – voient le jour (Fohlen, 1965)¹⁴⁰. C'est

¹³⁹ Christopher M. Duncan ajoute ces précisions quant à l'esprit républicain des Articles : « A close reading of the Articles yields perhaps four important themes: the reserved power of the states to control their own political lives; the role of the national government in foreign affairs and defences-related questions; the role of the national government in arbitrating disputes between states; and the embrace of republican/democratic theories of consent, representation, and equality. Under the Articles of the Confederation the state becomes the largest unit of political association that is actually a 'right' – bearing community, one that is protected from external interference in its intraborder political life. [...] They have, in other words of the Articles, entered into a firm league of friendship with each other, for their common defence, the securities of their Liberties, and their mutual and general welfare, binding themselves to assist each other, against all force offered, or attacks made upon them, or any of them, on account of religion, sovereignty, trade or any pretence whatever. In other words, they have agreed to protect each other from external dangers to their collective – not individual – liberties, and to work together, not on questions of the general welfare but on questions of *mutual* and general welfare » (1995, p. 77-78).

¹⁴⁰ La « révolte de Shays » prend sa source au Massachusetts suivant le refus du Congrès d'accorder aux fermiers le droit de rembourser leurs dettes avec de la monnaie en papier. Ce soulèvement provoque un sentiment de peur à l'égard du peuple parmi les pères fondateurs, dont James Madison qui craint que le mouvement ne prenne de l'ampleur. Selon Jackson Turner Main, « Somebody conceived the idea that the Shayistes had supporters in Vermont and therefore ultimately in Canada, while Henry Lee was soon informing Washington that the rebels sought a union with Britain. [...] All this excitement and all these fears, real or imaginary, worked a shift of opinion, the importance of which is well-known. Massachusetts men of property drew together, and many who had once doubted the value of a strong government now hailed the prospect (1961, p. 62-63). Nous remarquons que les rebelles (et la crainte du chaos qui s'ensuit) sont utilisés pour justifier l'union centralisée. On ne peut s'abstenir de faire un lien avec l'exemple du Canada, lorsque les

dans ce contexte d'instabilité qu'un mouvement « nationaliste » fit son apparition dans tous les États ; mouvement qui proposa une réforme des institutions communes¹⁴¹. Largement composé d'élites politiques et sociales, ce groupe défendit un régime dit « fédéral » et prirent le nom de « Fédéralistes »¹⁴². Affichant clairement leur opposition au régime confédéral de 1781, les Fédéralistes se présentent comme les avocats d'une réforme qui, tout en reprenant certains de ses traits, institue surtout des éléments de centralisation (*ibid.*).

La rhétorique fédéraliste et la réaction des Antifédéralistes en 1787

La vision politique fédéraliste doit être comprise comme une révolution contre le régime des Articles de la Confédération. Christopher M. Duncan qui avance cette idée précise l'élément suivant : « The entire core of the Federalist political vision is readily laid out and acknowledge by Madison. He concedes that theirs [political project] is a “revolutionary” undertaking, and since the revolution resulting in the separation from England had already been accomplished, this can only mean that the new revolution was to be fought against the Articles of confederation » (Duncan, 1995, p. 101)¹⁴³. Après avoir longuement critiqué le régime des Articles pour son instabilité, les Fédéralistes proposent d'adopter une nouvelle *Constitution* et d'habiliter le gouvernement national, sans quoi les États feront face à

hommes politiques en faveur d'une union fédérale centralisée utiliseront pour des raisons semblables la menace des *fenians*.

¹⁴¹ La décennie 1780 sera en effet marquée par une série de crises politiques et économiques. En l'absence d'institutions efficaces, la Virginie lance en 1786 une invitation aux autres États pour discuter de l'avenir de l'Union, ce qui mène à la convention de Philadelphie l'année suivante, et à l'adoption en 1787 de la Constitution (Vergniolle de Chantal, 2005).

¹⁴² Jackson Turner Main à ce sujet précise que « [o]riginally, the word 'Federal' meant anyone who supported the Confederation. Several years before the Constitution was promulgated, the men who wanted a strong national government, who might more properly be called 'nationalist' began to appropriate the term 'federal' for themselves. To them, the man of 'federal principles' approve of 'federal measures', which meant those that increased the weight and authority or extended influence of the Confederation Congress. The word 'antifederal' by contrast implied hostility to Congress. According to this definition, the antifederal man was opposed to any effort to strengthen the government and was therefore unpatriotic. Eventually the term became a general word of opprobrium applied by the Nationalists to anyone who opposed their designs (1961, p. xxiii).

¹⁴³ Duncan cite l'extrait du *Federalist No. 20* « The Insufficiency of the Present Confederation to Preserve the Union » dans lequel l'idée de révolution est décrite ainsi : « This unhappy people seem to be now suffering from popular convulsions, from dissensions among the states, and from the actual invasion of foreign arms, the crisis of their destiny. All nations have their eyes fixed on the awful spectacle. The first wish prompted by humanity is, that this severe trial may issue in such a revolution of their government as will establish their union, and render it the parent of tranquillity, freedom and happiness ». James Madison et Alexander Hamilton *The Federalist No. 20*, Tuesday, *Publius*, December 11, 1787 cité dans Duncan, (1995, p. 101).

l'anarchie et la violence¹⁴⁴. Implicite à leur requête de changement est donc cette idée voulant que la diversité et la différence entre les États soient une menace. Les Fédéralistes craignent les guerres entre les États/factions et les déboires que peut occasionner la mauvaise organisation du commerce et de l'économie. Duncan résume le point de départ de la vision fédéraliste de la manière suivante :

The nation is chaotic and bordering on anarchy, and thus something must be done to save it. The root of that anarchy is democratic excess and its corresponding diversity. Thus the solution of the problem lies in forging a uniform republic in which diverse form of associations are made uniform to the degree necessary to regain order and stability. Since the overt suppression of differences is contrary to republican principles, some other method of erasure must be found that is consistent with the principle of free government. The classical solution of educating the citizenry for virtue is not a realistic option because, on the whole, the majority of people are not capable of transcending their own self-interest, resulting in anti-republican factions within society. Thus, since neither suppression nor education is an option, the next best thing to do is to disempower the factious masses through a three step process (1995, p. 116).

Pour ce faire, les Fédéralistes suggèrent d'agrandir la république, de sorte que les intérêts de l'ensemble l'emportent sur ceux des particuliers, de concentrer les pouvoirs au centre et de transférer l'autorité à une entité nationale (*ibid.*)¹⁴⁵. Pour cette raison, ils seront identifiés comme des « Fédéralistes centralisateurs », mais aussi des « nationalistes ». Herbert J. Storing l'explique ainsi : « The men who wanted a strong national government, who might more properly be called “nationalists” began to appropriate the term “federal” for themselves and to apply the term ‘anti-federal’ to those hostile to the measures of Congress and thus presumably unpatriotic » (1981, p. 10). En conséquence, ceux qui s'y opposent vont se voir décerner le qualificatif d'« antifédéral » ou le nom « Antifédéraliste »

¹⁴⁴ Comme il ajoute, « [t]he bulk of that criticism is by now well known. [...] The treat to the union from foreign force and influence; from wars between the states; from faction, domestic convulsions, or internal wars within the states or toward the union; from the inadequate organization of commerce and economy; from the kinds of popular (read moblike) legislation passed within the states; and ending with Madison's polemical summation in *Federalist No. 20*, the last in a series beginning with *Federalist No. 17*, collectively titled “The Tendency of Federal Governments to Anarchy Among Members than Tyranny in the Head” » (Duncan, 1995, p. 100).

¹⁴⁵ Le projet de ratification des Articles de la Confédération et l'idéal fédéral des Pères fondateurs américains est plus complexe que cela, mais nous n'entrerons pas dans les détails ici. Pour un compte rendu complet sur la question voir en guise de sources primaires *The Federalist* qui se présente comme un recueil d'articles de journaux rédigés sous le pseudonyme de *Publius*, par Alexander Hamilton, James Madison, avec la collaboration de John Jay.

même si, en principe, ils ne sont pas contre le fédéralisme (Storing, 1981). Turner Main ajoute ceci :

They are called the Antifederalists, but it should be made clear at once that they were not antifederal at all. In reality they were determined to preserve the Confederation, and the name, far from being their own choice, was imposed on them by their opponents, the so-called 'Federalists'. The attachment to them of a word which denotes the reverse of their true beliefs, and which moreover implies that they were mere obstructionists, without any positive plan to offer, was part of the penalty of defeat. [...] It was a nice piece of misdirection by the Federalists (1961, p. xxiii).

Précisons que les Antifédéralistes occupent différentes fonctions – ils sont journalistes, politiciens, littéraires, fermiers, ou médecins – et ils écrivent sous des pseudonymes tels que *Cato*, *Centinel*, *Brutus* et *Federal Farmers*¹⁴⁶. La position qu'ils défendent s'inscrit en réaction aux changements proposés par leurs adversaires fédéralistes, elle se résume de manière générale à une critique de la centralisation des pouvoirs dans la nouvelle structure, mais il y a plus. Au départ, la théorie du chaos ne semble pas convaincre les Antifédéralistes qu'il faille renoncer aux Articles. Plus exactement,

The Anti-Federalists more or less accuse the Federalists of using current 'history' to further their own greatness, by construction an image of recent events that were in reality only 'self-serving projections'. The 'critical period' thesis, which resulted from contemporary assessments and the perspective of the constitutional framers, held by the period following the Revolution was one in which the basic fabric of society itself was tearing apart – anarchy, civil war, foreign invasion, and/or, economic collapse were all imminent. Nationalist and soon-to-be Federalist stressed this depiction as a rhetorical device for persuading the nation of the need for a stronger more efficient, energetic national government. [...] The Anti-Federalist critical narrative again and again addresses the validity of this construction of reality (Duncan, 1995, p. 148)¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Derrière ces pseudonymes, nous retrouvons par exemple : *Cato* (George Clinton), *Brutus* (Robert Yates), *Centinel* (Samuel Bryan), le *Federal Farmer* (Melancton Smith, Richard Henry Lee, ou Mercy Otis Warren). Les discours de Patrick Henry en sont également. Les textes ne sont pas signés par les auteurs directement, car à l'époque, car ils craignent la censure. John L. Wakelyn mentionne à cet égard que, « [a]s authors the Antifederalists did not sign their own names to much of their written work. This is because some literally feared for their safety when attacking the values and integrity of their opponents. Instead, they adopted the names of ancient Greek and Latin great political philosophers and leaders, such as Cato and Brutus, perhaps to lend dignity to their own utterances » (Wakelyn, 2004b, p. xi). Christopher M. Duncan abonde en ce sens également : « Anti-Federalist writers argued that their writings were being censored by printers who were sympathetic to the new Constitution or had been intimidated into publishing only positive works. Furthermore, there are periodic allusions to Federalist attempts to discern the actual identities of Anti-Federalist writers for the purpose of constructing some early American "enemies list" » (1995, p. 164). Pour connaître des détails sur chacun des auteurs, voir : Jon L. Wakelyn, (2004; 2004b). John C. Whitehead, (1993); Ralph Ketcham, (2003).

¹⁴⁷ En Pennsylvanie, quelques auteurs dénoncent même le caractère secret de ce projet de réforme constitutionnel : « The doors were kept shut, and the members brought under the most solemn engagements of

Ces derniers croient que les Fédéralistes exagèrent la crise, que les problèmes sont contextuels plus qu'institutionnels et que les Articles pourraient tout bonnement être réformés sans avoir à adopter la solution radicale de leurs adversaires, à savoir modifier la Constitution et, du coup, la structure confédérale (Borowiak, 2007).

Se rattache à ce sentiment, celui voulant que le changement crée une scission avec le passé et les luttes des Patriotes. Ainsi pour eux, « [t]his radical remaking of the country through the consolidation of the states into a general government represents the destruction of the essence of American strength » (Duncan, 1994, p. 399). Les communautés qui avaient servi de cadre pour la Confédération devaient soudainement être contournées et remplacées par un gouvernement national et une structure centralisée¹⁴⁸. Comble du malheur : les liens qui unissaient les citoyens allaient être rompus, et les citoyens plus ou moins laissés à eux-mêmes. Selon Duncan, « [i]t is, moreover, in light of this idea of Americans being reduced or degraded to a state of individualism rather than elevated to it, that we ought to read Anti-Federalist critiques of the Constitution » (*ibid.*)¹⁴⁹.

De même, les Antifédéralistes redoutent que la défense de l'intérêt général se fasse au détriment des différentes collectivités locales. Cela s'exprime de deux manières. D'abord, ces derniers affirment que le nouveau gouvernement national sera distant et détaché des préoccupations locales des États et, de la sorte, en viendra à sous-estimer leurs besoins spécifiques. Ensuite, ils prétendent que les représentants siégeant au gouvernement national, par opportunisme politique, s'aligneront avec les autres, laissant ainsi les électeurs de leur comté sans porte-parole (*ibid.*). Rappelons avec Duncan que les « [r]epresentatives,

secrecy. [...] Whilst the gilded chains were forging in the secret conclave, the manner instruments of despotism without, were busily employed in alarming the fears of the people with the dangers which did not exist, and exciting their hopes of greater advantages from the expected plan than even the best government on earth could produce » reproduit dans Wakelyn, (2004a, p. 35).

¹⁴⁸ Selon Duncan, « The Articles represented a political faith in the ability of political participation and empowerment to make both a better citizenry and a better nation. The strength of the nation would be its plurality, its differences, which would be protected by its constitution. The constitution and the confederation would subsequently be protected not by making them unified into a whole but acknowledging, as had the Revolution, what the people were most willing to fight for and defend – not abstractions or “nations” but local associations and communities, things that were close and known » (1995, p. 80)

¹⁴⁹ Il ajoute ceci : « This too is a key republican theme, namely that the strength of a country, is often the product of its unique organization and particular brand of virtue. Corruption and crisis in republican theory result when the people of a nation fail consistently to return to first principles and thus fail to renew the source of their strength and energy. Once the sense of mission is gone, once the links between generations are severed and people come to think of themselves as disconnected over time, if not in space, the inspiration and meaning (Duncan, 1994, p. 399-400).

for the Anti-Federalists, must speak the local political language and must defend rights of the community to govern itself from encroachment of the national government » (Duncan, 1995, p. 162). La distance est pour eux synonyme de corruption : « [t]he more remote and distantly powerful a government was, the more visions of imperial Rome or Versailles or London came to mind with all their venality, cynicism, corruption, and neglected of the people » (Ketcham, 2003, p. 18). Partant, les représentants doivent parler le « langage politique locale », défendre les droits de la communauté et surtout la prémunir contre l’empiétement du gouvernement national (Duncan, 1994). Les liens entre les citoyens et leurs représentants doivent être étroits pour être dignes de confiance, d’où cet accent mis sur la petite république et le gouvernement local (*small republic*).

Les fondements idéologiques de l’antifédéralisme

L’idée de république et de vertu

Les Antifédéralistes sont d’avis que la liberté ne se réalise que dans de petites localités où les gens peuvent jouer une part active et continue au sein du gouvernement. Ralph Ketcham l’explique ainsi :

The Anti-federalists looked to the Classical idealization of the small, pastoral republic where virtuous, self-reliant citizens managed their own affairs and shunned the power of glory of empire. To them, the victory of the American Revolution meant not so much the big chance to become a wealthy world power, but rather the opportunity to achieve a genuinely republican polity, far from the greed, lust for power, and tyranny that had generally characterized human society (2003, p. 17).

De la libre participation des citoyens aux affaires de l’État découle l’idée de bonheur (*public happiness*) que Christopher M. Duncan à l’aide des mots d’Hannah Arendt approfondit ainsi : « Public happiness [...] consisted in the citizen's right of access to the public realm, in his share of public power – to be a participator in the government of affairs as distinct from the generally recognized rights of subjects to be protected by the government in the pursuit of private happiness even against public power » (1994,

p. 394)¹⁵⁰. La structure politique des Articles représentait en ce sens cet idéal, car pour les Antifédéralistes,

The more that power and the rights of sovereignty were divided and dispersed among the various state and local political communities, the greater the opportunity would be for increasing numbers of citizens to share in public affairs and hence the joys of public happiness. Centralization, conversely, would mean that this avenue of human experience would be progressively decreased (*ibid.*, p. 395).

De là découle la critique faite aux Fédéralistes d'abandonner les principes du républicanisme, tel qu'ils l'entendent, et de vouloir instaurer une aristocratie par l'entremise de la centralisation (Allen et Lloyd, 2002, p. xii).

L'idéal fédéral

L'idéal fédéral de ceux que l'on nomme en 1787 les Antifédéralistes se rapproche du principe d'alliance (*league of sovereign and independent states*). Hebert J. Storing le définit de cette façon : « Federalism means that the states are primary, that they are equal, and that they possess the main weight of political power. [...] The early or relatively 'pure' Anti-Federal position, [...] was a defense of federalism in a rather strict sense, understood as the principle of a league of confederation, as we now call it » (1981, p. 32). Ce dernier ajoute que les Fédéralistes proposèrent d'abord un modèle de fédéralisme au sein duquel était sous-entendue une interdépendance entre les pouvoirs. Les Antifédéralistes voient les choses autrement et insistent sur la division stricte des pouvoirs et le respect de leur autonomie. Aussi, selon Storing toujours, « [t]he Anti-Federalists urged the importance of a strict division of power and even something like a divided sovereignty, the possibility of which their early strictly federal argument had denied » (*ibid.*, p. 33)¹⁵¹.

¹⁵⁰ L'Antifédéraliste James Withorp (*Agrippa*), le 4 décembre 1878, à ce sujet écrit ceci : « To promote happiness of the people it is necessary that there should be local laws; and it is necessary that those laws should be made by the representatives of those who are immediately subject to the want of them » cité dans Wakelyn, (2004a, p. 101).

¹⁵¹ Il poursuit en disant que « [t]he Anti-Federalists could not consistently hold the doctrine of state supremacy because they admitted it would lead to anarchy among the states. They could not accept national supremacy because they thought it would lead to centralized tyranny. To avoid both extreme is the somewhat dubious promise of the new federalism: to provide, somehow, for a government in which neither the whole nor the parts are supreme » (1981, p. 33).

La diversité est au cœur de leur pensée également et, par conséquent, l'uniformité sous-entendue dans la structure fédérale « nationale » est décriée. À cet égard, ils sont, d'après Duncan, « [i]n opposition to a *national* majoritarianism or general will that would strip away differences and forge a monolithic unity in its wake » (1995, p. 164). La dénégation de la diversité, ou tout effort pour la faire disparaître est pour eux inadmissible. Aussi, « [t]hey urged the electorate to exercise prudence and reject a novel Constitution that promoted political homogeneity over a vast territory; they recommended rejection unless adequate provisions were made for securing state-based political heterogeneity, the sine qua non of democratic politics » (Allen et Lloyd, 2002, p. vii). En somme, les Antifédéralistes reconnaissent que les intérêts des États sont divergents, aussi est-il inconcevable de penser que l'on puisse faire des lois pour l'ensemble (Wakelyn, 2004a).

Constitution et corruption

Les critiques adressées à la Constitution comme telle, renvoient à la structure nationale qu'elle crée et les pouvoirs dévolus au Congrès. En particulier, nous l'avons mentionné, son pouvoir de prélever des taxes qui, à la longue, peut être utilisé contre les États, contre la liberté (Duncan, 1994). Suivant l'esprit de la Révolution américaine, la liberté pour eux signifie non seulement que les gens libres sont épargnés de l'oppression, mais aussi qu'ils ont un contrôle constitutionnel sur le pouvoir d'opprimer, ce qui n'est pas le cas avec le changement proposé en 1787 (Raynaud et Rials, 1996). Leur hantise de l'abus de pouvoir se poursuit au regard de l'intention des Fédéralistes d'établir une armée permanente (*standing army*). À leurs yeux, les armées permanentes en temps de paix avaient toujours été un fléau pour les républiques et leur existence était interprétée comme un signe d'effondrement et de corruption¹⁵².

En définitive, ce qui préoccupe les Antifédéralistes n'est pas tant la façon d'organiser leur système politique que la façon de l'organiser pour que le public soit heureux (*public*

¹⁵² Duncan mentionne à ce sujet que « [i]n other places the Anti-Federalists warn not so much against the potential for armed tyranny as about what would later be called the Military Industrial Complex (here writ small), where the army is described as eating out the subsistence of the nation with a thirst that grows ever more unquenchable. In other places, the members of the army are derided as dregs of society, what Marx would call the lumpenproletariat, who were propertyless and without virtue, and who would be quite enamored with the power, prestige, and pay of military duty as opposed to some more demanding and productive industry » (1994, p. 413).

happiness). Ainsi, « [w]ithout the sense of attachment and empowerment that comes with public participation there can be no virtue, and without virtue there can be no happiness » (Duncan, 1994, p. 413). La notion de vertu est particulièrement importante ici, car elle renvoie à l'attachement à la forme politique et institutionnelle qui permet la réalisation conjointe de l'ensemble des valeurs. Faire preuve de vertu, c'est d'abord montrer sa préférence pour la forme politique universelle par rapport à la valeur particulière que l'on poursuit. Une forme universelle qui permet aux hommes de cesser d'être soumis tout comme de décider collectivement de leur destin (Raynaud et Rials, 1996). Le fil conducteur de la pensée antifédérale est cette impression républicaine que la Constitution de 1787 va bannir les citoyens de l'espace public (*ibid.*). La participation politique pour les Antifédéralistes est un but à poursuivre, ainsi qu'un moyen « [t]o transform themselves and expand their circle of concerns while at the same time encouraging others to do the same » (Duncan, 1994).

Bref, ce qui caractérise enfin *les* langages antifédéralistes, et qui nous permet de le voir comme un discours, relève de ce que Gordon S. Wood, Bernard Bailyn, John G. A. Pocock et Herbert J. Storing avaient d'ores et déjà identifié, soit des préoccupations républicaines renvoyant au principe de la vertu. Les tableaux ci-dessous résument les filiations d'idées entre les différents acteurs, suivant les remarques que nous venons de formuler. Il montre, en somme, comment les langages fondés sur des préoccupations républicaines resurgissent dans les années 1776–1781, 1787 et 1791.

Tableau I : Langages antifédéralistes des années 1776 – 1781

Contextes	Propositions	Principales Critiques	Fondements républicains
Contexte post-révolutionnaire 1776 – 1781	En Pennsylvanie, renforcer les pouvoirs du gouverneur/proposer une seconde chambre.	L'autorité du peuple mis en péril par celle des privilégiés (<i>property holders, business man, Quakers</i>). →	Proposer une seconde chambre renforcée revenait à proposer une oligarchie dépendante, nommée par le gouverneur et ne détenant son statut que selon le bon vouloir de celui-ci : comme l'Autre Chambre cromwellienne entre 1657 et 1659 (Pocock, 1997, p. 528-29). Chez Machiavel et Harrington, une fois que la colonie se pensait comme une république, comme une société capable de justice de façon autonome, une telle oligarchie apparaissait intrinsèquement corrompue et puisqu'elle ne pouvait pas être distinguée du conseil des gouverneurs, semblait tout autant en rupture avec la séparation des pouvoirs (<i>ibid.</i>).
		Aristocratie → Les <i>Quakers</i> cherchent à s'infiltrer dans les instances politiques, à les dominer et à instaurer une aristocratie.	La souveraineté appartient au peuple, elle doit s'exercer par le peuple (par l'entremise de ses représentants). Le rejet de la l'aristocratie héréditaire renvoie au rejet de la structure constitutionnelle britannique mixte (pairie héréditaire) fondée sur la corruption (Pocock, 1997, p. 529).
	La proposition de lever des impôts au Massachusetts pour payer les dettes des marchands (<i>urban public creditors</i>).	Représentation → Sénat nommé par le gouverneur/pas d'alternance/non-représentatif. Impôts → Menace l'autonomie des États.	Tradition <i>Country</i> (héritée du républicanisme de Harrington) où le peuple, détenteur de propriété et indépendant, est par définition vertueux, mais ses représentants sont constamment exposés aux tentations du pouvoir et de la corruption ; il est donc nécessaire que la représentation revienne régulièrement devant les représentés pour renouveler sa vertu (<i>ridurre ai principii</i>) (Pocock, 1997, p. 533). Revendication traditionnelle whig, voulant qu'aucun impôt ne soit légitime s'il n'est pas consenti par la législature qui doit elle-même ses pouvoirs à son caractère représentatif (Hutson, 1981).

Tableau II : Langages antifédéralistes lors des débats de 1787 et 1791

Contextes	Propositions	Principales Critiques	Fondements républicains
Contexte des débats de 1787-1791	Changer le régime des Articles de la Confédération de 1780 /établir « A New World Order »	Absence de considérations pour les luttes du passé et les représentants →	L'individualisme au détriment de la communauté. Le régime des Fédéralistes donne au <i>populus</i> un <i>dominum</i> un <i>jus</i> et un <i>imperium</i> qui peuvent provoquer l'émergence d'une bourgeoisie. Alors qu'enseigner au peuple la vertu permet le <i>vivere civile</i> (Pocock, 1998, p. 68).
	Centralisation des pouvoirs	Aristocratie → Tendances aristocratiques du régime de renforcer les pouvoirs centraux au détriment des États.	Unité dans les positions défendues par les principaux Antifédéralistes (Patrick Henry, George Mason par exemple) voulant que la République ne soit possible que dans de petits pays (Montesquieu). À la structure relativement simple, ils s'opposent à la fois à l'accroissement des pouvoirs de l'union et au gouvernement complexe de la Grande république commerçante souhaitée par les Fédéralistes (Raynaud, Rials, p. 665 ; Storing, 1981). Réintroduction de l'idée de la république comme forme de régime dressé contre l'absolutisme de l'Angleterre du XVII ^e siècle (Pocock, 1997, Hutson, 1981).
	Nationalisme/homogénéité politique	Représentation → dénonce le « <i>national majoritarianism</i> ». « Representatives, for the Anti-Federalists, must speak the local political language and must defend rights of the community to govern itself from encroachment of the national government » (Duncan, 1995, p. 162)	Tradition <i>country</i> (héritée du républicanisme de Harrington). Crainte de la corruption. Importance des liens étroits avec représentants. Citoyenneté républicaine. Le citoyen classique privilégie l'autogouvernement. Il décide de ses propres lois. Il appartient au monde idéal, un monde moral. Il est un <i>zoon politikon</i> (Pocock, 1997).
		Ingérence/impost → « The Constitution grants extensive powers to tax, which may be used to oppress the people and further threaten the autonomy of the states by depriving them the revenue necessary to govern » (Cornell, 1999, p. 31).	Revendication traditionnelle whig voulant qu'aucun impôt ne soit légitime s'il n'est pas consenti par la législature qui doit elle-même ses pouvoirs à son caractère représentatif (Pocock, 1998; Hutson, 1981).

La remise en contexte pour étudier notre cas

La pratique du contextualisme pocokien, nous l'avons mentionné, réside pour une large part dans la reconnaissance des divers idiomes du langage politique tels qu'ils se présentent dans la culture et à l'époque étudiée (Pocock, 1998). Il faut lire les textes de l'époque en se sensibilisant à la présence de ces idiomes, ensuite confirmer nos hypothèses sur l'emploi du langage en question.

L'interprétation des textes – donc l'évaluation du langage des auteurs étudiés – se fait à l'aide d'une matrice, un métalangage. Encore une fois, mentionnons la mise en garde de Pocock : « Les propositions auxquelles la matrice peut se réduire sont des hypothèses, en ce sens qu'elles établissent ce que l'historien prévoit d'observer dans les faits » (*ibid.*, p. 49). Dans le cas qui nous concerne, la matrice de départ, nous avons choisi de la créer à partir de l'antifédéralisme états-unien et de la tradition républicaine à connotation civique et humaniste qui le caractérise – mais en guise de référent seulement. La prémisse américaine nous semblait nécessaire dans la mesure où, au regard du contextualisme pocockien, elle base l'ensemble de son analyse à partir d'un premier « moment » dans lequel se tiennent des actes de langages susceptibles de se reproduire si tant est que les mêmes enjeux politiques soient rencontrés.

Définitions conceptuelles

Langages, discours, textes

La perspective pocockienne part du principe que le **langage** fonctionnant au sein du discours public d'une société politique évoquera les institutions, les autorités, les valeurs, les symboles ainsi que les événements passés de la politique (Pocock, 1998, p. 28). Celui-ci n'est pas seulement une manière préétablie de s'exprimer, c'est aussi un sujet préétabli du discours politique (*ibid.*). En ce sens, le langage est modelé par les nécessités présentes ; les acteurs politiques réagissent aux contextes historiques dans lesquels ils se trouvent. À partir des textes qu'ils ont écrits, de notre connaissance de leur langage, de leur contexte, ou des cercles polémiques auxquels ils ont appartenu, il est possible d'émettre des hypothèses quant aux statuts des textes (*ibid.*, p. 29-30). Il faut préciser qu'un langage, au sens

pocokien du terme est, en général, public et publié, il doit être reconnu et susciter des réactions (*ibid.*). La définition du **langage politique** de Pocock¹⁵³ se précise ainsi :

When we speak of “languages of political thought”, or “languages of politics” we have in mind something else. We are concerned with idioms, rhetorics, specialized vocabularies and grammars, modes of discourse or ways of talking about politics which have been created and diffused, but, far more importantly, employed, in the political discourse [...]. (Pocock, 2009, p. 88-89).

Le langage politique qui nous intéresse est une réaction critique à un ordre établi, et comme aux États-Unis, il est modelé par des acteurs qui réagissent à un changement de régime politique. Nous le retrouvons dans des **textes** qui, en tant que tels, sont des actes de communication mettant en jeu des acteurs. Pris comme artefact, le texte devient une base pour justifier la construction d’un langage politique. Un texte renvoie à plusieurs formes : il va du pamphlet, aux articles de journaux, monographies, discours politiques et lettres personnelles. Le choix de l’échantillon dépend du contexte, par exemple, à l’époque des Articles de la Confédération aux États-Unis, les sources primaires pour identifier le langage critique du fédéralisme se trouvent davantage dans les correspondances et les pamphlets. Pour notre part, nous comptons utiliser les journaux et les pamphlets, voire à certaines occasions les correspondances ou lettres (pétitions) des habitants de la colonie. La plupart ont été reproduites dans l’ouvrage d’Adam Shortt et d’Arthur G. Doughty, *Documents concernant l’histoire constitutionnelle du Canada vol. II et II* (1911 ; 1921), mais nous en retrouvons aussi un grand nombre en ligne sur le site des archives universitaires (<https://archive.org/>).

Moments potentiels de manifestations des langages antifédéralistes au Canada

Au Canada, les premières confrontations entre les tenants et les opposants au régime fédéral correspondent aux débats constitutionnels qui ont duré de 1864 à 1867. Toutefois, à l’instar

¹⁵³ Ce dernier reste néanmoins vague lorsqu’il parle de langages. Il affirme par ailleurs ceci : « Languages, rhetorics, idioms, paradigms, modes of utterance: I am not sure it matters terribly which of these terms we prefer, so long as our choice denotes a way of speaking and writing which is recognizable, internally consistent, capable of being “learned”, and sufficiently distinct from others like it to permit us to consider what happen when an expression or a problem migrates, or is translated, out of one such context into another. They seem to occur together, and it is obvious that they vary widely in character, origin degree of organization » (Pocock, 2009, p. 77).

des chercheurs aux États-Unis, pour développer notre *discours* (plusieurs langages), nous devons chercher la source de cette contestation dans des contextes antérieurs, car comme eux, nous avons dans notre histoire nationale des moments où des changements d'alliance et d'autorité ont été contestés dans les colonies. Nous proposons également de revoir la période qui suit 1867, car une fois adopté, le régime fédéral ne fait pas l'unanimité. Certains passages déjà relevés en témoignent, comme celui-ci :

Les libéraux canadiens-français, dans le Bas-Canada, avaient pris la tête du mouvement anti-confédérionniste. Au printemps de 1867, trois solutions s'offraient à ce mouvement : se soumettre devant le fait accompli, demander l'indépendance du Bas-Canada, ou profiter des prochaines élections pour demander au peuple qu'il exige des changements au sein de la nouvelle constitution (Séguin, 1968, p. 1).

L'opposition qui se manifeste semble toutefois prendre une nouvelle forme et, comme l'antifédéralisme états-unien, elle devient une **critique** à l'endroit des pratiques du gouvernement fédéral nouvellement constitué. Rappelons qu'aux États-Unis, « [l]es craintes d'une mise en cause du républicanisme se sont effacées pour être remplacées par une interrogation sur la nature même du projet fédéraliste de 1787, celui de créer une nation américaine » (Vergniolle de Chantal, 2005, p. 26).

Périodisation : les contextes

Nous proposons d'étudier les contextes politiques qui correspondent à des moments précis dans l'histoire où, le régime politique en place est confronté, pour reprendre les mots de Pocock, à sa propre finitude temporelle, comme s'efforçant de rester moralement et politiquement stable dans un flot d'événements irrationnels et de contestations (1997). Au Canada, ce sont les périodes précédant les régimes politiques de 1791, 1840 et 1867 qui retiennent notre attention, car à l'instar des États-Unis, ils donnent lieu à des confrontations sur le vivre ensemble, à des redéfinitions de l'autorité, à des critiques de l'ordre établi et surtout des projets d'alliance. Par conséquent, ce n'est pas tant un découpage temporel égal qui nous permet de mener à bien notre recherche – par exemple des décennies ou des siècles – que des moments précis dans le temps. La périodisation n'est donc pas de même valeur, elle dépend de la longévité du régime en place.

Premier contexte : les régimes politiques de 1763 et 1774

Les premières insatisfactions qui se manifestent au regard du régime politique en place apparaissent après les tumultes de la Conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques suivant la Proclamation royale de 1763. La grogne se fait sentir dans les missives des lords du commerce et dans les pétitions des commerçants de Québec qui humblement demandent à leur souverain « d'ordonner l'établissement d'une Chambre de représentants dans cette province, comme dans toutes les autres provinces de Votre Majesté » (cité dans Shortt et Doughty, 1911, p. 142). Les requêtes de l'élite commerçante pour des changements institutionnels s'intensifient après l'Acte de Québec, en 1774. En ce qui a trait au fédéralisme comme tel, il faut attendre 1789 pour voir se poindre dans les correspondances avec l'Empire, le premier projet d'union fédérale sous la plume du juge en chef William Smith. Nous tenterons d'identifier les réactions suscitées par ce projet d'alliance en gardant en tête les insatisfactions soulevées dans les années antérieures. Nous cherchons à savoir s'il y a une communion d'idée, des arguments similaires ou, à l'inverse, une absence de liens.

Deuxième contexte : le régime politique de 1791

Le second contexte qui nous intéresse est celui menant vers l'adoption de l'Acte d'Union en 1840. Encore ici, nous observons deux choses. En premier lieu, le régime politique de l'Acte constitutionnel de 1791 ne convient pas et il suscite un mécontentement. En deuxième lieu, ce mécontentement donne l'opportunité à certains acteurs de proposer des projets d'union fédérale. Comme le souligne Henri Brun, « [l']Assemblée élective de 1791 marquait la reconnaissance juridique de la souveraineté nouvelle et collective de la population locale de la colonie, mais le gouverneur continuait de refléter la souveraineté traditionnelle et personnelle du gouvernement métropolitain » (1970, pp. 16-17). Aussi l'antagonisme des souverainetés monarchiques et populaires faisait-il place à la rencontre des intérêts d'un gouvernement impérial et de ceux de la collectivité locale d'une colonie qui étaient bien différents (*ibid.*, 1970, p. 19).

Encore ici, des projets d'union fédérale sont suggérés : celui de Jonathan Sewell, juge en chef du Bas-Canada ; celui du chef de l'Église anglicane, John Strachan de même que des projets des hommes d'affaires tels que William Hamilton Merritt et John Beverley

Robinson. Enfin, Robert Fleming Gourlay, un réformiste, réitère l'idée en 1826, tout comme William Lyon Mackenzie King la même année et Richard John Uniacke en 1838. Étienne Parent et John George Lambton (Lord Durham) s'y adonnent avant l'Union de 1840, mais sans succès. Nous chercherons à savoir quel idéal fédéral ils véhiculaient, et enfin, dans quelles confrontations d'idées (débat) ils s'inscrivaient. Encore, nous tenterons de voir si les objections à ces projets correspondent à celles des autres contextes, voire s'ils défendent des principes semblables.

Troisième contexte : l'Acte d'union de 1840 et les débats constitutionnels de 1864–1867

Le troisième contexte étudié est celui qui précède le régime fédéral de 1867. Le régime en place est celui de l'Acte d'Union de 1840 qui a réuni les colonies du Haut et du Bas-Canada sous la dénomination commune de « Province du Canada ». Toujours bicaméral, le Parlement compte une Assemblée législative élue où chaque ancienne province est représentée à parts égales (et ce, malgré le fait que la population du Bas-Canada soit plus nombreuse que celle du Haut-Canada). On y retrouve également une Chambre haute, le Conseil législatif, dont les membres sont désignés par le Gouverneur. La liberté d'action et la mainmise du Gouverneur sur le Conseil exécutif, puis l'instabilité politique, forcent la classe politique à envisager une nouvelle formule constitutionnelle et c'est dans ce contexte que débiteront les pourparlers constitutionnels menant à l'adoption du régime fédéral canadien de 1867. Or, avant d'être adopté, ce projet d'union a fait l'objet de critiques, voire de rejet total de la part de certains Canadiens français et anglais, et ce, dans toutes les colonies. Nous savons d'ores et déjà que des partis « anti-confédérations » voient le jour dans les Maritimes, et nous savons aussi que certains Rouges au Québec sont réticents à l'idée. Période charnière s'il en est une, nous tenterons de faire ressortir les arguments à la base de ces objections au regard bien sûr de nos observations concernant les changements de régimes antérieurs.

Quatrième contexte : les critiques du régime fédéral après 1867

L'adoption de la forme fédérative en 1867 met fin à la colonie britannique du Canada-Uni. Le projet a été présenté, défendu et évalué en fonction du degré d'autonomie qu'il

donnerait aux Canadiens français. Pour beaucoup d'habitants de l'ancien Canada-Est, la Confédération leur octroie les pouvoirs d'un État *quasi* indépendant et leur assure les conditions de leur survivance (Silver, 1997). La Constitution de 1867 accorde certaines compétences aux gouvernements provinciaux de manière exclusive (santé, éducation, municipalités, mariage, propriété et droit civil, commerce interprovincial, etc.). Toutefois, la pratique du fédéralisme, sous la coupe du premier ministre conservateur John A. Macdonald, ne tarde pas à voir émerger des revendications autonomistes, car les arrangements constitutionnels et institutionnels mis en place privilégient le gouvernement central. Les premières revendications d'autonomie apparaissent dans les discours du premier ministre ontarien Oliver Mowat et dans ceux du premier ministre québécois Honoré Mercier (1887-1891). Nous tenterons de voir si les critiques qu'ils formulent envers le fédéralisme, et celles des autres acteurs politiques s'inscrivent en continuité.

Limites du cadre théorique et de la méthodologie

Les pièges de l'interprétation

L'analyse des interventions, qu'elles soient issues des journaux, pamphlets ou correspondances, peut entraîner un effet de substitution, soit une explication des faits non pas pour ce qu'ils sont, mais en fonction du sens personnel que le chercheur souhaite voir émerger parmi les possibles. Dit autrement, il se peut que les remarques des uns et des autres soient interprétées comme étant de l'antifédéralisme alors que tel n'est pas le cas. Reconnaissons d'entrée de jeu que, en effet, l'interprétation dans notre travail d'analyse occupe une place importante. Ce faisant, les symboles, les idiomes et les significations seront traités comme des marqueurs que nous pouvons utiliser pour reconstruire *une* vision du monde, mais non la seule. Ce qui nous intéresse ici, c'est la permanence d'une structure commune de symboles (langage de l'antifédéralisme), qui est en tant que telle, une structure d'interprétation. Pour reprendre les mots de Jean Molino (1985), le langage n'est pas transparent, pas plus transparent que le monde auquel il renvoie. Il n'y a pas quelque chose comme un sens, ou le sens, qui serait là et qu'il suffirait de découvrir : le sens est construit par le travail de l'interprétation qui ne fait que poursuivre, plus systématiquement,

le renvoi perpétuel du signe à d'autres signes (*ibid.*). Par conséquent, notre interprétation n'est pas immuable, elle peut et doit être remise en question.

Le révisionnisme républicain

Le révisionnisme ou l'« attitude de ceux qui remettent en question les fondements d'une doctrine » est, en science sociale, le contraire du dogme, une vérité intouchable qui sert de pierre de touche au réel (Denquin, 1997)¹⁵⁴. Prenons cette affirmation dans son sens positif, de pluralité des modes de considérations et admettons que notre choix théorique pourrait être vu comme un « révisionnisme républicain ». Cette manière de décrire les choses est en effet accolée aux chercheurs qui s'inspirent des théories de l'École de Cambridge et renouvellent profondément l'histoire des idées en contextualisant les textes et en proposant une archéologie remaniée de l'idée républicaine. Il semble cependant que le groupe de philosophes-historiens ou chercheurs dont les recherches sont largement centrées sur les doctrines républicaines des XVI^e et XVIII^e siècles soit aussi lié au courant néo-républicain en politique et à un mouvement de droite (Hankins, 2000). Nous nous gardons d'entrer dans ce débat. Notre objectif est plutôt de mesurer si l'influence de la tradition républicaine, telle que décrite par Pocock, est présente dans le mouvement de contestation que nous souhaitons étudier. Nous abordons donc le républicanisme dans une perspective analytique qui le considère comme un référent historique utile à la réflexion critique du renouveau constitutionnel qui se présente à différente époque.

¹⁵⁴ Ne pas confondre avec l'acception qu'il y a en France, où « révisionnisme » désigne les négateurs du génocide et les falsificateurs des preuves de l'existence des chambres à gaz. « Passé 1986, les « révisionnistes » firent les historiens allemands qui, sans nier l'existence d'Auschwitz, cherchèrent, par comparatisme, à diminuer la spécificité du génocide par les nazis » (Kershaw, 1997, p. 43).

CHAPITRE 3

LES ORIGINES DE LA PENSÉE ANTIFÉDÉRALISTE AU CANADA

Aux États-Unis, nous venons d'en glisser quelques mots, les origines de la pensée antifédéraliste remontent aux années pré-révolutionnaires. Les chercheurs tels que Jackson Turner Main, James H. Hutson et Christopher M. Duncan ont démontré ce fait en observant des similitudes entre les discours des acteurs politiques de cette époque et ceux des Antifédéralistes des années 1780 à 1791. À des moments bien précis, les arguments avancés pour justifier un changement de régime, d'union, ou de constitution ne font pas l'unanimité et ils entraînent des réactions adverses. Nous pensons trouver au Canada la même configuration discursive, dans des circonstances semblables, soit lorsqu'un discours officiel (réforme par exemple) se voit confronté à un contre-discours critique. Nous soulevons l'hypothèse que ce dernier saura mettre de l'avant des principes distincts qui peut-être reproduiront des éléments de la dialectique de l'humanisme civique telle qu'observée par Pocock et ses successeurs aux États-Unis.

Ainsi, le premier contexte qui nous intéresse couvre la période de 1763 à 1791. Car à l'instar des États-Unis, il y a un changement d'autorité. La France cède ses territoires à l'Angleterre : ce qui occasionne une restructuration de la gouverne en colonie et entraîne quelques bouleversements. Le débat le plus important de cette époque porte sur l'obtention d'une Chambre d'assemblée. Il fait émerger des préoccupations en lien avec le principe de représentativité et celui de gouvernement mixte. La crainte de l'imposition des taxes et surtout le désir d'avoir des représentants locaux dûment habilités à voter des lois sont, comme aux États-Unis, des enjeux majeurs – à la différence qu'ils ne conduiront pas à une *rinnovazione*. Aussi comme nous le verrons les premiers langages de contestation du régime colonial au Canada ne cherchent-ils pas à établir une république et s'affranchir du conquérant (indépendance / *libertas* en termes d'*imperium* selon Pocock), mais plutôt à instaurer un régime politique octroyant plus d'autonomie aux sujets de Sa Majesté (acquérir la liberté de pratiquer ses propres lois / liberté de la cité qu'elle doit à un *imperator*).

Le deuxième contexte que nous examinerons s'étend de la période de 1791 à 1848 après l'entrée en vigueur de l'Acte d'union et avant l'établissement du gouvernement responsable. À l'époque de la Constitution de 1791, le Parti canadien, puis le Parti patriote s'opposent au parti des bureaucrates (*British Party* ou parti anglais) sur les questions de subsides. Le climat politique se dégrade, ce qui conduit des commissaires royaux à entreprendre une enquête concernant l'administration du gouvernement colonial, sans avoir

le mandat de proposer de réels changements constitutionnels (Bonsaint, 2012). En 1837, le Parlement de Westminster répond par les Résolutions de John Russell, ministre britannique de l'Intérieur. Ces résolutions constituent une fin de non-recevoir aux doléances des députés canadiens-français envoyées précédemment (92 Résolutions). Par conséquent, le gouvernement colonial est autorisé, une fois de plus, à disposer du budget sans le vote de l'Assemblée (*ibid.*). L'indignation est profonde chez les Patriotes qui utilisent le langage de la corruption pour le dénoncer. S'ensuit une série d'assemblées populaires pour demander que justice soit faite et pour que soit instaurée la responsabilité ministérielle. Le climat tendu culmine avec les Rébellions de 1837 qui seront écrasées par l'armée britannique (*ibid.*).

Plus tard, suivant l'Acte d'union de 1840, la question de l'introduction de la représentation proportionnelle à l'Assemblée soulève des débats entre les anciennes provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada (*ibid.*). « Lorsque le recensement de 1851 confirme que le Canada-Ouest est plus peuplé que le Canada-Est, des députés réformistes et des *clear grits* haut-canadiens réclament une représentation proportionnelle à la population de chacune des sections des Canadas, résumée par le slogan *Rep by Pop* » (*ibid.*, p. 32). Or, pour apporter tout changement à la Constitution, un vote des deux tiers est nécessaire. En ce sens, il n'y a pas de changement possible, car les députés du Canada-Est refusent d'abandonner le principe de l'égalité qui orchestre la vie parlementaire depuis 1841 (*ibid.*). L'union législative qui comporte des concessions à caractère fédéral (ou fédératif) envers la minorité canadienne-française fonctionne, mais les structures politiques établies se révèlent inefficaces pour assurer la bonne marche des affaires de la province (Vaugois, 1962). En 1864, le gouvernement de coalition démissionne en raison de son incapacité à gouverner la colonie. De nombreux politiciens commencent à chercher d'autres solutions constitutionnelles, dont l'union des provinces de l'Amérique du Nord britannique.

Dans le présent chapitre, nous nous intéressons donc aux arguments qui sous-tendent les propositions de changement tout comme aux acteurs qui le critiquent, en gardant à l'esprit que leurs discours risquent de varier en fonction de l'origine ethnique : française (nouveaux sujets) et anglaise (anciens sujets). Outre les critiques du système en place, nous examinerons les propositions mises de l'avant, en particulier les projets fédéraux avant 1864. Car même s'ils ne sont pas tous débattus en public comme aux États-Unis, ils

s'inscrivent dans une conversation portant sur la remise en question des institutions. Les fondements idéologiques sous-jacents seront certes utiles à l'identification du type de fédéralisme qui sera instauré par la suite.

Partie I : Les requêtes pour une Chambre d'assemblée de 1763 à 1791¹⁵⁵

Les arguments des uns et des autres

Le Traité de Paris de 1763 cède les territoires de la Nouvelle-France à l'Angleterre, et le 7 octobre de la même année, la Proclamation royale définit de nouvelles structures administratives et judiciaires pour la province (Bonsaint, 2012)¹⁵⁶. Sous le sceau de la Grande-Bretagne, les gouverneurs des différentes colonies se voient octroyer le pouvoir et l'autorité d'ordonner et de convoquer, dès que l'état et les conditions des colonies le permettront, des assemblées générales suivant l'avis et le consentement du Conseil à Londres (*ibid.*). Cette première mention ne paraphrase pas l'acte de naissance d'une Assemblée de représentants; il faudra attendre quelque vingt années plus tard, pour la voir s'édifier. Le nouveau gouverneur James Murray (1764–1766), sous l'ordre du roi, doit administrer la colonie à l'aide d'un conseil privé, cumulant les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et ce, jusqu'à ce que d'autres circonstances autorisent le gouvernement à établir une assemblée législative (*ibid.*). Or, le régime politique en place déplaît aux nouveaux et anciens sujets de Sa Majesté. Les premiers (en majorité des francophones) sont insatisfaits des institutions judiciaires, réclament le retour des lois civiles françaises et se sentent brimés d'être exclus du politique en raison de leur religion (*ibid.*). Les seconds (immigrants britanniques) souhaitent une Chambre d'assemblée pour jouir, en colonie, des mêmes privilèges que les autres sujets de l'Empire (*ibid.*). Nombre de pétitions seront

¹⁵⁵ Le terme « Chambre d'assemblée » prend ici le sens de : *lieu où se réunit le corps délibérant*. Les auteurs emploient parfois « Assemblée », « Chambre des représentants », « Assemblée législative » ou encore « Assemblée générale ». Tous semblent avoir la même signification, encore que, le terme n'est jamais défini.

¹⁵⁶ La Proclamation royale prévoit l'application immédiate des lois anglaises. Le régime seigneurial est aboli et remplacé par le système britannique de gestion des terres agricoles. Tout catholique et pratiquement tout francophone qui veut occuper un poste au sein de l'administration devra adjurer sa foi par le serment du Test (Boudreau et Perron, 1998). Voir aussi : *Proclamation royale de 1763* (reproduite dans L. R. C. [1985], ap. II, n. 1).

envoyées à Londres, mais en vain, le projet d'Assemblée (incluant une réorganisation du pouvoir) sera mis de côté pour des raisons économiques, politiques et religieuses¹⁵⁷.

Les commerçants, francs tenanciers et trafiquants anglais de la Province de Québec insistent auprès de leur souverain en arguant que, si elle est mise sur pied, la Chambre d'assemblée « [f]ortifiera en même temps le gouvernement, encouragera et protégera l'agriculture et le commerce et augmentera les revenus publics. [...] » (s.d., cité dans Shortt et Doughty, 1911, p. 268)¹⁵⁸. Ils l'expriment ainsi :

En dépit des nombreux et grands avantages que la mère-patrie trouvera dans cette province pour le développement de son commerce et de ses manufactures, la valeur des terres et les intérêts commerciaux ont perdu du terrain dans cette colonie depuis quelque temps et si Votre Majesté n'ordonne pas la convocation prochaine d'une Assemblée générale pour mettre en vigueur des lois destinées à encourager l'agriculture, à réglementer le commerce et à mettre un frein aux importations des autres colonies qui ont pour effet d'appauvrir cette province vos pétitionnaires ont de craves raisons de craindre la ruine pour eux et pour la province en général (s.d. cité dans *ibid.*, 1911, p. 269-270).

Leur requête pour l'obtention d'une Chambre d'assemblée sous-tend autrement le désir de prélever des taxes. L'administrateur colonial Cramahé le signale d'ailleurs au comte Darmouth dans une lettre écrite un peu avant l'Acte de Québec :

Les anciens sujets de Sa Majesté dans cette province bien que venus de toutes les possessions britanniques ont adoptés en général, du moins ceux qui ont l'intention de demeurer dans cette contrée, les idées américaines quant à la taxation. Je dois vous dire que la nouvelle transmise par un de leurs correspondants qui réside en Angleterre, au sujet de l'imposition d'un droit sur les spiritueux en vertu de l'autorité du parlement, a été l'une des principales causes de leur détermination à adresser une pétition pour obtenir une Assemblée (Québec, 15 juillet 1774, cité dans *ibid.*, p. 334).

Nous retrouvons donc dans les premières pétitions des sujets anglophones des arguments fondés sur le commerce. S'y ajoute une rhétorique construite sur la peur

¹⁵⁷ Nous avons un aperçu des raisons évoquées dans cet extrait d'une lettre signée par le Baron Francis Maseres, procureur général de la province de Québec en 1766. Comme il le dit : « Il peut être dangereux d'octroyer aux Canadiens eux-mêmes, dès les premiers jours de leur soumission, une si grande somme de pouvoir, car ils sont attachés aveuglément à la religion du pape, étrangers aux lois et aux coutumes de la Grande-Bretagne et encore préjugés contre elles, et il est à présumer que pendant quelques années, les Canadiens n'appuieront pas les mesures prises en vue d'introduire graduellement la religion protestante, l'usage de la langue anglaise et l'esprit des lois britanniques » Maseres, 1766, cité dans Adam Shortt et Arthur G. Doughty, (1911, p. 159-160).

¹⁵⁸ Voir : *Pétition pour l'établissement d'une Chambre d'assemblée* (s.d.) reproduite dans Shortt et Doughty, (1911, p. 269-270).

dans la mesure où l'inaction (absence de changement) risque d'*appauvrir* la province, d'entraîner *la ruine pour eux et pour la province en général*. En revanche, pour les commerçants de Québec, l'établissement d'une Chambre d'assemblée signifie autre chose. Elle renvoie d'abord aux droits et libertés, puis au désir de participer à la gouverne (les citoyens possédants un cens). Comme ils le stipulent :

Et pour mieux assurer à tous les sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté la possession et la conservation de leurs droits et de leurs libertés, nous demandons humblement qu'il plaise à Votre Majesté d'ordonner l'établissement d'une Chambre de représentants dans cette province (s.d., pétition citée dans *ibid.*, 1911, p. 141)¹⁵⁹.

Une autre pétition signée en décembre 1773 vient renforcer cette idée. En effet, les nouveaux sujets constatent qu'il y a « des obstacles pour [eux] à la possession des emplois » (Shortt et Doughty, 1911, p. 335). Ils terminent en disant ceci : « Nous finissons en suppliant vôtre [sic] Majesté de nous accorder, en commun avec ces autres sujets, les droits et privilèges de Citoyens Anglois » (*ibid.*)¹⁶⁰. En exigeant leurs droits et libertés, et l'accès aux instances politiques de la colonie, les francophones cherchent ainsi à obtenir une égalité de conditions dans le contexte où ils sont malheureusement sous la domination anglaise¹⁶¹.

Par-delà de leurs requêtes pour l'instauration d'une Chambre d'assemblée, nous remarquons donc le début d'un langage qui introduit des idées de représentation et de participation politique en colonie. Or, la réaction du successeur de Murray, Guy Carleton (1766–1770), montre bien que l'objectif du colonisateur avant l'Acte de Québec n'est pas d'accorder au peuple conquis un tel degré de pouvoir. En l'absence d'une aristocratie, Carleton juge même l'initiative risquée. Ce fait est rappelé ainsi :

¹⁵⁹ Voir *Pétition des commerçants de Québec* reproduite dans Shortt et Doughty, (1911, p. 141-143).

¹⁶⁰ Voir : *Pétition des sujets français*, décembre 1773, reproduite dans Shortt et Doughty, (1911, p. 334-336). Fait intéressant, les nouveaux sujets canadiens ont les mêmes préoccupations que les colons états-uniens avant la révolution. Pocock entre autres avait déjà relevé ceci : « Parce qu'ils avaient commencé par croire qu'ils étaient des citoyens britanniques dotés d'une constitution libre, ils croyaient pouvoir jouir de droits civiques, de libertés constitutionnelles, de vertus politiques et de libertés naturelles qui allaient avec. Ils en jouirent jusqu'au moment où ils tentèrent de faire jouer ces prérogatives contre la suprématie du Parlement » (1985, p. 110).

¹⁶¹ Égalité de condition qui signifie en fait la non-domination. Philip Petit à ce sujet explique que dans la vision pré-moderne du républicanisme, « [l']égalité recherchée exigeait une égalité face à la loi et face à tout instrument destiné à affirmer la liberté des individus comme non-domination : elle ne passait pas par une égalité matérielle » (1997, p. 155).

Aussi, là où le pouvoir exécutif est dévolu à une personne sans influence, secondée avec indifférence par ceux qui sont chargés de l'assister et où les deux premières branches de la législature ne peuvent compter que sur l'influence et la dignité que certains hommes de caractère savent attacher à leur nom, une Chambre d'assemblée qui saurait faire valoir toute sa force dans un pays où les hommes sont presque tous égaux, devrait donner une forte impulsion aux principes républicains. Je demande humblement à la grande sagesse des conseils de Sa Majesté de décider jusqu'à quel point l'esprit d'indépendance de la démocratie est compatible avec un gouvernement subordonné à la monarchie britannique et si les notions irrésistibles d'une telle institution doivent être développées dans les circonstances actuelles au sein d'une population si récemment conquise (Québec, 20 janvier 1768, lettre citée dans Shortt et Doughty, 1911, p. 182)¹⁶².

Rappelons que dans l'esprit du libéralisme whig de cette époque, le peuple, laissé à lui-même, n'est qu'une multitude désordonnée et sans lumière, qui nécessite la gouverne éclairée d'une élite dirigeante choisie par un cercle restreint d'électeurs bien dotés (Chevrier et coll., 2013). La théorie anglaise du gouvernement mixte propose alors de créer un contrepoids à la chambre du peuple par une chambre aristocratique et un principe monarchique (*ibid.*). La réaction de Carleton quant à l'absence de noblesse en colonie nous porte à croire qu'il partage cette vision¹⁶³.

Fondements idéologiques derrière les requêtes pour une Chambre d'assemblée

Commerce, liberté, vivre civile, participation, vertu

Les pétitions pour une Chambre d'assemblée sous-tendent un désir de réorganisation de la structure politique menant à un degré plus important de représentativité; au droit de se gouverner; au désir de participation dans les affaires de l'État. Dans une des interprétations républicaines, la représentativité renvoie à l'idée de liberté néo-romaine à savoir qu'« un

¹⁶² A. L. Burt précise que pour Carleton, « [t]he better sort of Canadians, he asserted, fear nothing more than popular assemblies which, they conceive, tend only to render the people refractory and insolent » (Burt, 1968a, p. 146). Il ajoute que Carleton « [a]nticipated the argument advances by Charles James Fox during the debates on the Constitutional Act – that the virtue of the British constitution lay in a just balance of three principles, monarchy, aristocracy, and democracy. But Carleton's keener insight discovered a great truth which escaped the father of the modern liberal party – that this balance could not be reproduced in America, "where all men appear nearly upon level". If allowed an assembly for its expression, he was convinced that the third principle would subvert the other two, and that it would encourage strong republican ideas » (*ibid.*, p. 146-7).

¹⁶³ Selon Fernande Roy, les préjugés de classe l'emportant sur l'appartenance ethnique « [I]es premiers gouverneurs, comme Murray et Carleton, ne sont pas seulement réalistes, ce sont aussi des aristocrates, remplis de mépris à l'endroit des marchands anglais qui commencent à s'installer à Québec et Montréal » (1993, p. 14).

État ou une nation sera privé de sa liberté s'ils sont seulement assujettis ou susceptibles de voir leurs actions déterminées par la volonté de qui que ce soit d'autre que les représentants du corps politique dans son ensemble » (Skinner, 2000, p. 36). Il importe que les institutions ne soient pas dominées, par exemple, par les membres d'une seule religion, ou par des individus de la même classe sociale ou du même groupe ethnique (Petit, 1997, p. 255). Comme nous le rappelle Quentin Skinner, « le gouvernement d'un État libre devrait idéalement être conçu de manière à permettre à chaque citoyen individuel d'exercer un droit de participation égal à la constitution des lois. Car cela seul garantira que tous les actes de législation reflètent comme il convient le consentement explicite de chaque membre du corps politique dans son ensemble » (Skinner, 2000, p. 29). En l'absence d'une telle structure, il n'existe aucune garantie pour les groupes qui ne sont pas représentés de faire entendre leur voix.

John G. A. Pocock soutient que le vocabulaire républicain employé par les humanistes articule une conception positive de la liberté : il affirme que l'homme, *animale politicum*, est constitué de telle manière que sa nature n'est pleinement accomplie que dans une *vita activa*, pratiquée dans le contexte d'une *vivere civile*, et que la *libertas* revient à l'absence de restrictions dans la pratique de cette vie (1985, p. 61). Le présent contexte nous montre que les colons britanniques et français souhaitent être représentés en Chambre et, pour différents motifs, participer à l'administration de la colonie. Il est toutefois prématuré de conclure que des valeurs républicaines sont à la base de leurs revendications. Cette hypothèse se précise toutefois avec les préoccupations qui sont mises de l'avant par les francophones sous l'Acte de Québec de 1774.

Dans ce cas-ci, la Province de Québec est encore dirigée par un Conseil exécutif en la personne d'un gouverneur nommé à Londres et par un Conseil législatif composé de membres que le premier désigne. Il n'y a toujours pas d'Assemblée élue par crainte que la majorité issue du peuple n'en prenne le contrôle (Burt, 1968a). L'Acte accorde néanmoins, aux Français d'Amérique, la pleine liberté religieuse, le droit civil français et le maintien du régime seigneurial¹⁶⁴. Aux yeux de la métropole, le Conseil législatif constitue un organe

¹⁶⁴ L'Acte de Québec rétablissait au Canada le droit civil (art. 8) et la liberté de religion (art. 5 et 7), mais en matière criminelle le droit anglais continuait de s'appliquer. Il ne contenait aucune disposition linguistique, mais de façon implicite, les Canadiens de langue française se voyaient accorder par l'article 8 le droit d'utiliser le français dans la pratique de leur religion et dans les cours de justice pour les affaires civiles.

suffisamment représentatif, mais il demeure que la souveraineté de la collectivité coloniale est plus ou moins bien servie par ce conseil désigné (Bonsaint, 2012).

Notons que les requêtes pour une Chambre d'assemblée sous ce régime proviennent encore des marchands anglais qui prétextent que la promesse du roi de 1763 n'a pas été tenue. Selon ces derniers, il se trouve aujourd'hui un nombre suffisant de francs tenanciers protestants pour former une Assemblée (Brun, 1970). Aussi exercent-ils des pressions pour qu'elle se compose uniquement d'Anglo-saxons et de protestants. Plus que tout, ils souhaitent une réorganisation du commerce.

En contrepartie, certains seigneurs et membres du *French Party* insistent pour que les revendications de ces marchands restent lettre morte, car ils craignent la prépondérance donnée aux anciens sujets, l'introduction des lois anglaises et l'imposition de nouvelles taxes. Ce fait est rappelé dans un document intitulé *Discussion des pétitions et contre-pétitions re le changement de gouvernement au Canada*. [s.d.]. On y mentionne en effet que les habitants canadiens sont hostiles à la création d'une Assemblée strictement anglo-saxonne, car ils appréhendent avec une répugnance encore plus grande « [l]e même pouvoir dévolu, non à un corps composé de personnes choisies par eux-mêmes et qui vraisemblablement travailleraient pour les mêmes motifs que ceux de leurs électeurs, mais à un autre corps, quel qu'il soit, sur lequel ils n'exerceraient pas de contrôle et avec lequel ils n'auraient pas d'intérêt commun » (cité dans Shortt et Doughty, 1921, p. 956). Ceux-là mêmes qui en 1763 voulaient un régime garant de leurs droits et libertés voient maintenant d'un mauvais œil une instance contrôlée par une oligarchie. Nous retrouvons ici les mêmes préoccupations quant au droit de participer aux affaires de l'État, à la différence près que celles-ci renvoient à l'usurpation du pouvoir (monopolisation de la Chambre des représentants) par une seule classe.

En nous référant à notre matrice, nous constatons que ces réactions ressemblent aux préoccupations des ancêtres des Antifédéralistes états-uniens, mais dans un autre contexte. L'idée voulant que toutes modifications privent les électeurs de représentants voués à la sauvegarde de leurs intérêts est omniprésente chez eux. Rappelons avec Pocock l'idéologie qui leur sied. L'idéal de la vertu est pour eux un idéal politique et la *polis*, fondée sur la *vita*

Extrait de l'*Acte de Québec*, Québec, site Web de l'Université Laval, document disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/cndconst_ActedeQuebec_1774.htm [page consultée le 2 février 2012].

activa – incluant l'égalité au nombre de ses principes – n'est jamais réductible en dernière instance à une hiérarchie, une oligarchie (1997, p. 497). L'émergence d'une nouvelle élite dominante (les intérêts financiers), constituée de représentants qui entretiennent des relations d'interdépendances avec le gouvernement, se voit opposer l'affirmation réitérée de l'idéal du citoyen, vertueux dans son attachement au bien commun, à des relations d'égalité et à la participation politique et au refus de relations corruptrices (Pocock, 1985, p. 70). Plus tard, on trouve des écrits antifédéralistes qui en témoignent, dont celui-ci de Samuel Chase qui affirme en 1788 que : « A few men cannot possibly represent the opinions, wishes, and interests of great numbers. [...] To form a proper and true representation each order ought to have an opportunity of choosing from each person as their representative » (cité dans Wakelyn, 2004, p. 200). Leur détermination se rattache à la crainte de l'instauration d'un exécutif fort, fondé sur le crédit public et le clientélisme politique qui restaure la monarchie et l'aristocratie héréditaire tant décriées avant la Révolution (Pocock, 1985, p. 114).

Au même titre que chez les ancêtres des Antifédéralistes (*constitutionnalists* du Massachusetts par exemple), nous observons aussi chez les colons canadiens-français une critique de la réforme des institutions politiques menant à davantage de taxation. Tout aussi déplorable pour eux est le fait « de supporter les taxes qu'ils considèrent comme le résultat nécessaire de cette mesure [Assemblée] » et « de se voir assujettis au paiement de taxes, dont ils ont été dispensés jusqu'à présent » (cité dans Shortt et Doughty, 1921, p. 956). Ce dernier point est réitéré par Lord Dorchester (Carleton) dans une lettre à Sydney :

C'est principalement la classe commerçante de la société des villes de Québec et de Montréal qui préconise le changement des lois et du régime administratif par l'institution d'une assemblée. Les habitants canadiens ou fermiers, que l'on pourrait dénommer le corps principal des francs tenanciers du pays, ignorent la portée de la question. [...] Je tiens pour assuré que la crainte de la taxation est l'un des motifs des adversaires du changement et qu'elle exercerait certainement une influence décisive sur les sentiments du vulgaire s'il venait à examiner les mérites de la question (cité dans *ibid.*, 1911, p. 626)¹⁶⁵.

¹⁶⁵ Voir *Dorchester à Sydney*, Québec, 28 novembre 1788, lettre citée dans Shortt et Doughty, (1911, p. 626-628).

Une lettre des Récollets de 1784 fait état du même malaise. Mais la proposition de créer une Chambre d'assemblée pour imposer des taxes est contestée au regard des ressources financières limitées de la colonie. Voici ce qu'ils écrivent dans leur pétition :

Nous, dont les besoins renaissent chaque jour; nous, qui, chaque année nous dépouillons jusqu'au dernier sol, pour payer les effets (déjà consommés) qu'est obligée de nous fournir cette Mère Patrie; Nous, qui malgré les sommes énormes, que la guerre a occasionné de laisser en ce pays, sommes encore en arrière avec la Métropole, d'une balance de comptes considérable. Quelles sont donc nos ressources pour appuyer des Taxes? Sera-ce sur les Villes? Qui ne connoît pas l'indigence de leurs Citoyens. Sera-ce sur les Terres? Qui ne sçait pas, que les Campagnes endettées envers les Villes, n'ont pu jusqu'à présent se liquider; que la misère est le partage d'une très-grande partie de leurs Habitants. Que sera-ce donc, lorsqu'une partie de leurs travaux sera consacrée pour le soutien de l'État? Cet exposé, vrai dans tous ses points, doit convaincre, qu'une Chambre d'Assemblée, pour imposer des Taxes, est, non-seulement inutile, mais encore, préjudiciable aux intérêts de cette Colonie (30 novembre 1784, dans Shortt et Doughty, 1911, p. 491-492)¹⁶⁶

On retrouve les mêmes inquiétudes chez les citoyens catholiques avec un plaidoyer qui fait appel à l'argument du bonheur :

Qu'il Vous plaise, Très Gracieux Souverain, de considérer que la Chambre d'Assemblée n'est point le Vœu unanime, ni le Désir général de Votre Peuple Canadien, qui par sa Pauvreté, et les Calamités d'une Guerre récente, dont cette Colonie a été le Théâtre, est hors d'état de supporter les Taxes qui en doivent nécessairement résulter; et qu'à bien des égards leur Pétition paroît contraire et inconsistante avec le Bonheur de Nouveaux Sujets Catholiques de Vôte Majesté (cité dans *ibid.*, 1911, p. 494-495)¹⁶⁷.

Le commerçant épistolier Pierre du Calvet soulève aussi cet enjeu de la taxation dans son *Appel à la justice de l'État* (1784). Il reprend les préoccupations du *French Party* en disant par exemple que la Chambre d'assemblée ne doit pas servir les intérêts du grand capital au détriment de ceux du peuple – le pouvoir d'édicter des lois ne devant pas passer aux mains des marchands Anglais et Écossais (cité dans Chevrier et coll., 2013). Selon Chevrier et coll., pour du Calvet, la création d'une Assemblée législative doit permettre aux concitoyens de jouir de la même liberté politique qui existe en Angleterre en donnant au peuple son juste rôle politique, celui de devenir, comme c'est le cas dans d'autres colonies,

¹⁶⁶ Voir : R. R. P. P. Récollets, *Objections de la pétition de novembre 1784*, 30 novembre 1784, reproduite dans Shortt et Doughty, (1911, p. 491-492).

¹⁶⁷ Voir : *Adresse des citoyens catholiques au roi* reproduite dans Shortt et Doughty, (1911, p. 494-495).

« *leurs propres taxateurs, leurs propres législateurs* » si ce n'est leurs propres souverains (*ibid.*). Sans cela, l'Angleterre risque de subir une nouvelle révolution, comme celle qui consacra l'indépendance des États-Unis (*ibid.*)¹⁶⁸. Du Calvet croit que la nouvelle législature ne serait autorisée à taxer la province que si la taxe était statuée par une assemblée formée de représentants (*ibid.*, p. 410). Tel ne peut être le cas sous le régime l'Acte de Québec dans la mesure où le gouverneur dispose de pouvoirs importants tout en contrôlant les éléments législatifs et judiciaires du gouvernement (*ibid.*). En ce sens pour lui, le régime est despotique, le citoyen étant privé de ses libertés.

En somme, le régime instauré par le conquérant en 1763, et le suivant en 1774, crée des tensions qui en retour font surgir des conceptions différentes de la gouverne. C'est à ce moment que des changements institutionnels sont proposés; que les structures en place sont menacées (en particulier aux yeux des francophones en 1774). Nous observons à la fois l'entrée en scène d'un langage portant sur des intérêts économiques (commerce) et le début d'un langage orienté vers le respect des droits et libertés, la représentation, la participation politique. Le dernier existe surtout en réaction au premier, soit contre quelque chose (taxe, gouverne aristocratique). Aux États-Unis, il deviendra le langage de l'antifédéralisme. Il réapparaîtra au moment où l'union confédérale de 1780 sera remise en question. Au Canada, il est encore trop tôt pour le dire.

En vain, le projet d'assemblée ne sera adopté que lorsqu'il y aura suffisamment de représentants anglais pour siéger en Chambre et lorsque les marchands de Londres convaincront les politiciens que le régime de l'Acte de Québec nuit à leurs intérêts. Avant d'accepter, répliqueront-ils, « [a]ssurons-nous que cela conviendra à la majorité des propriétaires fonciers; exposons ce que doit être la libre représentation, expliquons les devoirs d'un mandataire et donnons une notion juste des pouvoirs qu'aura la Chambre

¹⁶⁸ Rappelons qu'aux États-Unis, en 1763, le ministère de Westminster avait entrepris de réduire l'autonomie des sujets d'outremer et de les faire participer par l'impôt, à la réduction de la dette. Ce qui, nous l'avons mentionné, avait conduit à des soulèvements. Les radicaux avaient utilisé le principe whig, voulant qu'aucun impôt ne soit légitime s'il n'était pas consenti par la législature qui devait elle-même ses pouvoirs à son caractère représentatif (Pocock, 1985). La réaction des citoyens catholiques nous fait penser à cet épisode.

d'édicter des lois et d'imposer des taxes » (1784, cité dans Shortt et Doughty, 1911, p. 480). Le dilemme des dirigeants à Londres sera de trouver la structure idéale pour répondre aux besoins des uns et des autres, sans pour autant susciter d'« impulsions républicaines », ni de révolution. L'idée de fédération des colonies d'Amérique émerge à ce moment-là, tout comme celle de séparer la province de Québec en Haut et Bas-Canada.

Projet fédéral de l'époque

D'après Jean-Charles Bonenfant, c'est après la Conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre et après le Traité de Paris qui, en février 1763, sanctionna cette conquête que naquit le premier projet véritable de Confédération de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord (1964). Pour être plus précis, il apparaît un peu avant l'Acte constitutionnel de 1791 dans un contexte qui, nous l'avons explicité, se démarque par de nombreuses transformations et remises en question des institutions politiques. Plusieurs l'attribuent à l'Américain William Smith (Trotter, 1924; Zeichner, 1942; Upton, 1963; Bonenfant, 1964; Rémillard, 1980; Kendle, 1997)¹⁶⁹. Homme politique de New York, il fut nommé juge en chef de cet État de 1763 à 1782, puis juge en chef du Bas-Canada de 1786 jusqu'à sa mort en 1793. Reconnu pour avoir suggéré plusieurs solutions d'union fédérale aux problèmes des colonies d'Amérique, il aurait en outre fait partie du groupe de réflexion sur la constitution américaine de 1781¹⁷⁰. Au cours de son mandat dans l'État de New York en 1765, Smith avait déjà soumis aux autorités britanniques un projet de confédération dans lequel « [u]n parlement de l'Amérique du Nord aurait été créé, et les colonies, y compris les

¹⁶⁹ Il s'agit ici de William Smith (fils), historien, juriste et homme politique, né le 18 juin 1728 à New York et décédé à Québec le 6 décembre 1793. Voir : « Smith, William » Dictionnaire biographique du Canada, document en ligne <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=36293> [page consultée le 15/01/2012].

¹⁷⁰ Jean-Charles Bonenfant rapporte qu'« [u]n soir de 1789, alors que le juge Smith vivait à Québec, il aurait expliqué à un visiteur comment, en 1775, il avait communiqué sa ferveur pour le fédéralisme à un ami intime du Général Washington. Le juge Smith n'était pas loin d'avoir la coquetterie de croire qu'il avait engendré le système américain. D'ailleurs, au moins à trois reprises, dans son *Journal*, le 31 octobre 1777, le 17 juillet 1778 et le 1^{er} juillet 1780, il rappelle ces suggestions » (*ibid.*, 1964, p. 72-73). Oscar Zeichner mentionne quant à lui que « [t]wo years after he wrote this essay [*Observations on America*], delegates met in Philadelphia to frame the Constitution, which as he predicted, would make the United States "a Nation not in name but in Reality" » (1942, p. 330). Dans le même passage, Zeichner écrit que « Smith later claimed that the plan for conciliation which he had sponsored just before the Revolution had influenced the making of the Constitution ». De son côté, W. H. Nelson affirme que le lien se fait plutôt par association : « Galloway and Smith both owed a good deal to the Albany Plan of 1754. Galloway's earlier mentor, Franklin, was of course, its chief proponent; William Smith's father had approved the plan as a New York delegate to the Albany Congress » (1951, p. 25). Pour en apprendre davantage sur les premiers projets du juge en chef concernant l'union des colonies, voir : William Smith, (1829).

nouvelles, Québec et la Nouvelle-Écosse, auraient envoyé à ce parlement qui aurait siégé à New York un nombre de députés proportionnel à leur importance » (Bonenfant, 1964, p. 72). Cette union aurait conféré aux colonies britanniques un statut plus important et les aurait surtout empêchées de se détacher de la Grande-Bretagne (*ibid.*). Comme Oscar Zeichner le mentionne, le but recherché « [w]as to show how the British Empire in North America could be preserved » (1942, p. 328-329). Le projet fut envoyé à Londres, sans jamais se concrétiser¹⁷¹.

Malgré tout, Smith resta toujours attaché à cet idéal fédéral, même lorsqu'il vint au Canada comme juge en chef (Bonenfant, 1964). En effet, il revient à la charge en 1789, au moment où William Wyndham Grenville, ministre de l'Intérieur et membre du parti tory en Angleterre, envoie au gouverneur Carleton (Lord Dorchester) un projet de réforme constitutionnelle en vue de diviser le Québec en deux provinces distinctes (Upton, 1980)¹⁷². Enchâssé dans le document annoté de Dorchester, le plan de Smith propose une fois de plus d'instaurer une union continentale centralisée pour réunifier l'Empire britannique en Amérique du Nord¹⁷³. Aussi espère-t-il créer « une Amérique britannique fédérée, virtuellement autonome, mais ayant pour remparts les conceptions et les traditions politiques britanniques » (cité dans Upton, 1980). Dorchester fait part à Grenville de ce projet, mais sans succès. Grenville écrira plus tard, d'un ton méprisant, qu'il savait que le projet de Smith se heurterait à de multiples objections (Shortt et Doughty, 1921). D'autant que, comme le souligne Henri Brun, des documents officiels anglais, de même qu'une correspondance personnelle, laisseront plus tard voir que l'intention cachée de la

¹⁷¹ L.F.S. Upton explique à ce sujet que « [i]n 1765, Smith offered his plan to George Grenville [père de William], who approved it, but never brought it forward in Parliament. [Smith] repeated the essentials of his plan in a remonstrance he drafted for the New York assembly to send the House of Lords in 1768, but the assemblymen struck the relevant passage out » (Upton, 1963, p. xxviii).

¹⁷² Guy Carleton à cette époque est, depuis 1786, gouverneur général pour l'ensemble des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Quant à W. W. Grenville (1759–1834), il a été membre du Conseil privé et ministre de l'Intérieur en 1789–1790, leader de la Chambre des Lords en 1790 et reconduit à titre de secrétaire d'État aux colonies de juin 1791 à février 1801.

¹⁷³ Pour des détails sur le type d'union proposé par Smith, voir A. L. Burt, (1968b, p. 199 et 200). Brièvement : ce que le juge en chef prévoyait dans ce cas était un gouvernement fédéral qui unifierait les colonies existantes en les plaçant sous l'autorité d'un gouverneur général et qui serait doté d'un conseil législatif et d'une assemblée générale. Le conseil serait formé de représentants de chaque province nommés à vie par le gouverneur général, et l'assemblée générale, de membres choisis par les assemblées particulières des diverses provinces. Pour être approuvé par l'assemblée générale, un projet de loi devrait non seulement recueillir un nombre majoritaire de votes, mais également un vote représentant la majorité des provinces (*ibid.*).

métropole, en 1791, était d'établir sur les lieux un pouvoir de taxation et de soulager la Grande-Bretagne des dépenses considérables qu'elle support[ait] pour le compte de la province » (1969, p. 37). Par voie de conséquences, c'est l'Acte constitutionnel de 1791 qui voit le jour. Selon Brun, il est la consécration des nombreuses requêtes de la minorité anglophone, de la pression de l'opposition libérale au Parlement anglais et finalement d'un froid calcul de la métropole (*ibid.*, p. 38). En définitive, nous rappelle Upton, le gouvernement britannique « [h]ad already decided on partitioning Quebec and creating more, rather than fewer, authorities in America » (1968b, p. 188).

L'union fédérale de Smith semble anodine en tant que telle, puisque, non publiée, elle ne soulève aucune réaction en colonie¹⁷⁴. Nous pourrions la considérer comme un simple fait historique, une occasion manquée, sans plus. Or, le plan de Smith, et surtout le rejet des autorités londoniennes, révèlent les caractéristiques du fédéralisme canadien qui seront instaurées par la suite. À cet égard, les objections méritent d'être commentées brièvement.

Objections au projet de fédération de Smith

Le maintien de l'Empire, l'antidémocratie et le commerce

Dans le contexte colonial de 1780–1790, les premiers opposants au projet d'union fédérale appartiennent à l'élite politique de la Grande-Bretagne, composée majoritairement de membres du gouvernement de William Pitt le jeune. D'influence tory, ils sont favorables à un pouvoir royal fort et défendent les intérêts de l'aristocratie foncière. Si leur refus marque surtout la continuité de leur politique impérialiste, il nous donne par ailleurs des indices quant au type de fédération préconisé par Smith.

Au nombre des raisons justifiant leur refus de négocier un quelconque arrangement fédéral avec les colonies d'Amérique du Nord, il y a entre autres le principe de souveraineté indivisible cher à l'Empire. John Kendle nous le rappelle ainsi :

¹⁷⁴ Pour mener à bien nos recherches, nous avons parcouru *The Québec Gazette* et *The Montréal Gazette* de 1789 à 1791, ainsi que d'autres publications, dont *The Herald* et *The London Evening Post*. Nous avons trouvé des textes critiques, mais uniquement en ce qui a trait au système politique établi en vertu de l'Acte de Québec de 1774. En fait, aucun débat n'y est mentionné au regard du projet d'union fédérale de William Smith. Le journal des débats à Londres n'en fait pas allusion non plus.

The development of the crown colony system and the reassertion of the concept of the balanced constitution in the Canadas in 1791 reflected the state of the British thinking. In their estimation, the sovereignty of parliament was sacrosanct and its power indivisible. As a consequence, federalism which rested on the alternative premise that sovereignty was divisible did not attract them (1997, p. 17).

Or, le juge en chef Smith propose sans équivoque de diviser la souveraineté du Parlement, notamment dans ses notes préliminaires envoyées à Londres et intitulées *Powers to the Governor General*¹⁷⁵. Aussi un tel projet pouvait-il sembler impensable pour Londres, car à l'époque « [t]he British were obdurate about parliamentary supremacy because they feared the consequences of a divided sovereignty » (Kendle, 1997, p. 15). Avec l'Acte de 1791, les pouvoirs du Parlement étaient maintenus alors que dans une fédération continentale, celui-ci se voyait opposer un contrepoids.

Parallèlement, Smith faisait écho au premier projet de confédération états-unien, soit le plan d'Albany de 1754. Dans ce dernier, le pouvoir exécutif unique était désigné par le roi à un président (*president general*), lequel détenait le droit d'exécution des lois régulant le commerce et les activités financières (Morgan, 1964, p. 210). Un grand conseil (*Grand Council*) devait être sélectionné par les législatures des colonies : le nombre de représentants étant déterminé par leur contribution fiscale (pourcentage d'impôts) (*ibid.*). Rappelons que le plan d'Albany fut rejeté à l'époque par les législatures de sept colonies et par Londres. Les arguments soulevés par les Britanniques furent les pouvoirs accrus accordés à l'élément « démocratique ». Quant aux colonies, elles se plaignirent des pouvoirs de taxation dévolus au centre. Benjamin Franklin s'en désolait d'ailleurs ainsi :

The Assemblies did not adopt it [the plan] as they all thought there was too much *Prerogatives* in it; and in England it was judg'd to have too much of the *Democratic*. [...] The colonial assemblies and most of the people were narrowly provincial in outlook, mutually jealous, and suspicious of any central taxing authority. British officials, already troubled by the actions of some of the strong-willed colonial assemblies, disliked the idea of any super-legislature in America, in the election of which the assemblies would have a part (Franklin cité dans Morgan, 1964, p. 210-211).

¹⁷⁵ À ce sujet, Upton affirme que Smith y indique clairement que « [i]n the future, he wished to see the intervention of parliament in colonial affairs kept to a minimum, and to have a governor-general go to British North America with large powers bestowed by the royal prerogative » cité dans Upton, (1965, p. 189).

Le projet de Smith se rapprochait également un peu trop du projet fédéral de Joseph Galloway (1774)¹⁷⁶. Comme ce dernier avait été refusé par Londres, pour les mêmes raisons évoquées plus haut, celui de Smith ne risquait guère d'aller plus loin¹⁷⁷. Le sentiment des Britanniques dans l'ensemble se résume selon Hilda Neatby de la manière suivante : « Smith's ideas were not appreciated, and his motives were a matter of grave suspicion » (1947, p. 48)¹⁷⁸.

Selon Kendle, les réticences de Londres se rapportent autrement à des enjeux géopolitiques, car, « British, particularly the English, were so committed to the continued power and dominance of the British nation-State that anything that might undermine or emasculate it was anathema » (1997, p. 172). L'alternative de scinder la Province de Québec est donc jugée moins risquée pour l'époque. D'autant qu'elle répond aux exigences des colons d'instaurer une Chambre des représentants, un gouvernement mixte et un Conseil législatif (Sénat) tiré d'une classe d'hommes distingués par titres ou dignités. S'il est une chose, l'Acte répond à la vision *court* anglaise, car comme le rapporte Gordon T. Stewart :

While conceding representative assemblies in Upper and Lower Canada, [the 1791 Constitution], deliberately created an exceptionally strong 'court' orientation. British minister hoped to establish a political and constitutional system in the Canadas that would make British forms and practices resistant to the corrosive levelling tendencies of North America. With this consideration in mind, they shielded the governor and his appointed executive council from potential democratic undermining. All executive

¹⁷⁶ Upton précise que la majorité de ses idées « [i]n many respects echoed the constitutional experiment begun in the United States eleven month earlier » (1963, p. XXXIX). Kendle ajoute ceci : « It is true that William Smith had passed around his ideas related to a form of federal government modelled to some degree on the earlier suggestions of Joseph Galloway, but these had not met with any support in British Government circles and were allowed to languish until picked up and reformulated by later advocates of federation in British North America » (1997, p. 18-19).

¹⁷⁷ Toujours selon Upton, « [t]he plan came to nothing. [...] On the eve of the Revolution, in 1774, Joseph Galloway of Pennsylvania presented the Continental Congress with a plan for such government in very much the same words as those used at Albany twenty years before. While each colonies would preserve its present constitution, a president general and elected grand council would have the power to regulate matters of general concern. [...] Galloways plan was debated and shelved » (1968, p. 186).

¹⁷⁸ Cette auteure fait référence au journal intime du général Frédérick Haldimand. Il y critique le juge en chef à plusieurs reprises et remet en question sa loyauté, ses projets d'abolir l'Acte de Québec et son idée de former une union des colonies d'Amérique du Nord : « I then went to General Christie's [...]. He believes that Judge Smith is the most unsuitable person that could have been chosen to send to Canada, convinced that he is a rebel at heart and capable of preparing the mind of the Canadians for a change of constitution, which would cause their ruin with that of the Quebec bill and cause the loss of Canada to Great Britain. » Rappelons que le général a été gouverneur de la province de Québec de 1777 à 1784; c'est Carleton (Lord Dorchester) qui l'a remplacé. À ce sujet, voir *Private Diary of General Haldimand* : <http://haldimand-collection.ca/b-230-to-b-232-private-diary-of-general-haldimand> [page consultée le 31/01/12].

power remained with a powerful governor and his council. All administrative appointments, the entire patronage in each colony, lay at the disposal of the governor and the officials on his council (1986, p. 23).

L'Acte est par ailleurs conforme aux ambitions des impérialistes dans la mesure où comme l'explique Carl Berger, « Imperialists did not believe that democracy by itself would automatically produce a group of enlightened and educated leaders who would hold in check the extravagances and excesses of popular rule and give the state some directions » (1970, p. 207).

En somme, cette première incursion dans les débats sur l'union et la désunion des colonies fait ressortir le contexte idéologique dans lequel s'inscrit le premier projet de fédération. Avant toute chose, nous constatons qu'il ne suscite pas de réactions au sein de la population, néanmoins il préconise un fédéralisme à l'exemple des plans Albany et Galloway. Les projets d'union fédérale qui vont naître du contexte de remise en question de l'Acte constitutionnel de 1791 suivront dans cette même veine, avec en filigrane l'orientation *court* nécessaire à son acceptation par Londres.

Remise en question du régime politique de 1791 et projets fédéraux

La Constitution de 1791 divise la province de Québec en deux entités, chacune dotée d'une Chambre d'assemblée législative élue ainsi que d'un Conseil législatif et d'un Conseil exécutif, dont les membres respectifs sont nommés par le gouverneur général pour « contrebalancer les tendances démocratiques » de la première (Vaugois, 1962, p. 18). Le Haut-Canada est dirigé par un lieutenant-gouverneur, tandis que le Bas-Canada est sous la pleine autorité d'un représentant du gouverneur général (*ibid.*). Dans les deux provinces, la Chambre d'assemblée est habilitée à soumettre des projets de loi que le Conseil législatif peut modifier, accepter ou refuser. Par conséquent, la Chambre n'a aucune responsabilité gouvernementale, d'autant moins que ses décisions peuvent être écartées par le gouverneur général, le représentant de la Couronne britannique, qui exerce un droit de veto sur toutes les lois. En réalité, au Haut-Canada comme au Bas-Canada, l'essentiel des pouvoirs repose entre ses mains (Cardin et coll., 1997).

À l'époque, ce sont les exigences d'un système impérial – encore fortement influencé par le mercantilisme et les institutions gouvernementales imposées par la métropole

londonienne – qui déterminent les enjeux politiques (Harvey, 2009). Les problèmes observés au Bas-Canada proviennent en particulier de la Chambre d’assemblée où les Canadiens français sont majoritaires (38 députés). Les membres du *British Party* (12 députés) se plaignent d’avoir à « [l]utter contre les passions et les préjugés de trente-huit représentants français, dont la majorité ne sont certainement pas les sujets du roi les plus respectables » (Vaugeois, 1962, p. 28). Aussi se voient-ils « contraints de jouer le rôle de l’opposition dans un semblant de démocratie » (*ibid.*). Pour apaiser la colère de certains, le Conseil législatif riposte en bloquant des lois adoptées par la Chambre qui risquent de leur être nuisibles¹⁷⁹. Très tôt se dessine une lutte de pouvoir entre les gouverneurs et les conseillers – pour la plupart britanniques – et la Chambre d’assemblée dominée par des Canadiens français (Cardin et coll., 1997). L’oligarchie locale, subordonnée aux vues du gouverneur, cumule à cette époque les postes de fonctionnaires, de juges, de conseillers exécutifs ou de conseillers législatifs, mais surtout, elle oriente les décisions politiques en sa faveur (Bonsaint, 2012)¹⁸⁰. C’est alors que les questions du choix des membres du Conseil exécutif et leur indépendance refont surface tout comme celles liées au choix des représentants. On retrouve cette dernière idée dans un texte signé par « Canadien conquis » et publié dans *La Gazette de Québec* du 21 février 1793¹⁸¹ :

En donnant toute votre attention au choix de votre Représentant par de mures réflexions, il faut que la personne vive autant que possible indépendante du public par sa fortune et même du Gouvernement, qu’il soit social, discret, sage et librement maître de son esprit... Défiez-vous de ces Personnes qui ne cherchent et ne briguent l’honneur de vous servir de Représentants que par l’espoir qu’elles ont que la Chambre

¹⁷⁹ Louis-Georges Harvey précise que « [e]n 1816, Pierre Bédard confiait à son ami John Neilson que le Conseil constituait un obstacle de taille au bon fonctionnement de la constitution bas-canadienne parce qu’il s’opposait constamment aux intérêts de la majorité » (Bédard, cité dans Harvey, 2009, p. 62). Harvey nous renvoie à la lettre intitulée « Pierre Bédard à John Nielson, 12 janvier 1815 », reproduite dans les Archives nationales du Canada, Fonds Nielson, MG, 24, B1, vol. 2, 12 janvier 1815, p. 427-429. Ajoutons que Bédard a été chef du Parti canadien de 1791 à 1815; Louis-Joseph Papineau le remplacera. Enfin, le Parti canadien devient le Parti patriote en 1826.

¹⁸⁰ Tel sera le cas pour le débat sur la loi scolaire de 1801, pouvant accélérer l’anglicisation des Canadiens. En 1805, la question des sources de financement pour la construction de prisons au Bas-Canada divise encore une fois (Bonsaint, 2012).

¹⁸¹ Précisions avec René Dionne que « [l]e 21 juin, William Brown et Thomas Gilmore, deux Américains qui s’étaient associés en août 1763 à leur arrivée de Philadelphie, font paraître *The Quebec Gazette / La Gazette de Québec*. Ce journal est à l’image de la situation qui existe au Québec depuis 1760; s’adressant aussi bien aux Canadiens de vieille souche qu’aux nouveaux venus de langue anglaise, La Gazette est bilingue; au service du conquérant qui la subventionne. [...] Elle va épouser les fluctuations et les caprices de la pragmatique politique londonienne, en étant tour à tour voltairienne, carletonienne, révolutionnaire, antirévolutionnaire, bonapartiste » (1978, p. 13).

leur accordera des appointements. Si nous avons ce malheur, nous ferions celui de nos compatriotes. Du moins, s'il est nécessaire de faire un appointement [nomination], que ce ne soit pas ce vil intérêt qui les conduise à nous servir (cité dans Hare, 1993, p. 278-279).

Parfois même, les représentants anglophones sont comparés aux Romains, dès lors qu'ils dénigrent les Canadiens français ou leur langue qu'ils souhaitent tout autant voir disparaître. L'extrait suivant de *La Gazette de Montréal*¹⁸² du 7 mars 1793 en rend compte :

Si les électeurs sont sensés [sic] avoir apporté toute leur attention à ne choisir leurs Représentants que des personnes *sans préjugés et portés par leurs intérêts*, il faut avouer que ceux qui ont fait le choix de ce Mr. *Préface-ci* [le nom est tu], se sont lourdement trompés. [...] Ce Monsieur n'est qu'un individu dont les maximes auraient pu figurer du temps des Machiavels, mais qui ne prendront point dans le siècle éclairé où nous vivons. [...] Les Maximes des Romains qu'il nous cite sont une preuve de ce que j'avance ici. Ces hommes enorgueillis des avantages qu'ils avaient sur les peuples barbares qu'ils subjuguèrent, voulurent les assimiler à eux et les forcèrent d'adopter leurs mœurs, lois, coutumes, jusqu'à leur *langage*; mais quelles en ont été les conséquences? L'Histoire nous apprend que ces différents peuples supportèrent avec répugnance les lois arbitraires que ceux-là leur avaient imposées (cité dans Hare, 1993, p. 280-281).

Ce type de commentaire que l'on voit apparaître dès 1793 se poursuit dans les journaux des années 1800. La grande bourgeoisie d'affaires britannique de Québec, opposée aux concessions accordées aux Canadiens français, fonde le *Daily Mercury*, une feuille politique qui affiche ses aspirations commerciales et nationales (Provencher, 2008). En contrepartie, les Canadiens français lancent *Le Canadien* en 1806, dans lequel ils reprochent au Parti anglais de fomenter la guerre civile dans la colonie¹⁸³. Ils s'en prennent à « l'oligarchie anglaise à Québec, cette "clique haineuse" qui tend à modifier les rapports sociaux selon ses propres objectifs » (*ibid.*, p. 136). Le *Daily Mercury*, désireux d'assurer la

¹⁸² Toujours selon René Dionne, « *La Gazette du Commerce et littéraire [sic] pour la ville et district de Montréal* paraît pour la première fois le 3 juin 1778. Imprimée par Fleury Mesplet, Lyonnais, venu de Philadelphie comme ses confrères de la Gazette de Québec, elle est rédigée par Valentin Jautard, avocat français et rude polémiste. Les imprudences langagières de ce dernier amèneront le gouverneur Haldimand à suspendre le journal le 2 juin 1779. Mesplet en reprendra la publication en 1785, dans les deux langues cette fois [...]. Née sous l'égide de l'Académie voltairienne fondée à Montréal le 21 octobre 1778, la première *Gazette* de Mesplet fut surtout voltairienne et pro-américaine, encore qu'elle publia volontiers des textes et les lettres de ses adversaires, ce qui donna d'intéressantes joutes littéraires » (1978, p. 17).

¹⁸³ La parution du premier numéro du *Canadien* à Québec le 22 novembre 1806 est un événement important dans la vie littéraire bas-canadienne. Grâce à Pierre Bédard, aidé entre autres de François Blanchet, le parti canadien possède un journal où il peut exprimer librement et totalement ses vues (Dionne, 1978).

suprémie politique des anglophones d'origine britannique, « [r]idiculise les Canadiens, les idées politiques de leurs chefs parlementaires, et se fait un point d'honneur de démolir les structures traditionnelles du Bas-Canada » (*ibid.*). Durant les débats et les campagnes électorales de 1808 et 1809, les journaux ne cessent d'accroître la tempête. *Le Canadien* disserte sur les droits du peuple et de l'Assemblée, la responsabilité ministérielle et le gaspillage des fonds publics au profit d'une clique minoritaire (Wallot, 1983). De son côté, *The Mercury* condamne les chefs canadiens et va jusqu'à les traiter de jacobins et d'ambitieux. Il célèbre plutôt les vertus du commerce et de la sorte piétine la société canadienne qu'il considère comme arriérée et inadaptée au monde moderne, donc destinée à la disparition (*ibid.*). Du système mis en place en 1791, les Canadiens français dénoncent en somme le patronage ainsi que les liens noués entre la classe mercantile et le gouverneur. Le député Pierre-Stanislas Bédard, chef du Parti canadien, plaide alors pour la suprématie du législatif, réclame le pouvoir de l'Assemblée de censurer les actions de l'exécutif et demande des comptes à l'Administration (Bonsaint, 2012). Le Parti canadien et le Parti des bureaucrates se déchirent à propos de la question des subsides, soit le droit réclamé de l'Assemblée de faire un examen détaillé des finances publiques (*ibid.*). S'y ajoute la question de la liste civile, qui consiste en un droit de regard sur les salaires versés aux employés de l'État colonial. Ces premières crises parlementaires qui surviennent entre 1808 et 1810 contribuent à l'émergence d'une pensée démocratique et d'une action politique concertées au sein de la majorité parlementaire bas-canadienne¹⁸⁴.

Fondements idéologiques derrière les querelles de l'Assemblée

Le langage de la corruption

Louis-George Harvey qui s'est penché sur cette période y voit certains éléments du discours républicain. Comme il l'explique,

¹⁸⁴ Il s'ensuit que « [e]n 1810, Bédard, d'autres ténors de la majorité parlementaire et des collaborateurs au journal d'opposition *Le Canadien* sont emprisonnés, sans procès. Prisonnier, Bédard est même réélu sans faire campagne. Au final, l'impasse est dénouée avec la libération de Bédard, 13 mois plus tard, et avec la venue du gouverneur George Prévost, en 1812, plus conciliant avec les Canadiens » (Bonsaint, 2012, p. 20).

Depuis la fondation du journal *Le Canadien* en 1806, les réformistes dénonçaient les assauts de l'exécutif contre l'autonomie de l'Assemblée et insistaient sur la nécessité de maintenir la vigilance de la population afin de contrer les projets d'oligarchie locale. Selon le discours dominant, la corruption gouvernementale menaçait les fondements du régime constitutionnel, car le respect de l'intérêt public demeurerait essentiel à la conservation de la liberté des citoyens (2009, p. 61)¹⁸⁵.

Le rapport de force, né de l'affrontement entre les pouvoirs législatif et exécutif, suscite de profondes réflexions quant à la corruption, l'exercice de la fonction législative et la nature même de la majorité parlementaire (Bonsaint, 2012). Rappelons que pour les ancêtres des Antifédéralistes, cet enjeu est majeur et qu'il sera maintes fois réitéré dans les débats constitutionnels. Il s'apparente à ce que John G. A Pocock avait identifié en Angleterre, soit un discours hostile aux grands ministres *whigs* censés être les propagateurs de la société politique marchande, et en Amérique, au réquisitoire contre la Couronne et les forces corruptrices d'une « aristocratie naturelle » (1985, p. 11-12). Partant, les Américains se sont mis à rejeter la structure constitutionnelle britannique, l'existence d'une pairie héréditaire, et la monarchie parlementaire fondée sur la corruption (*ibid.*, 1997).

Selon Marc Chevrier, Louis-Georges Harvey, Stéphane Kelly et Samuel Trudeau, le discours sur la corruption bas-canadien de cette époque s'inspire de trois sources : le discours de l'Angleterre du XVII^e siècle du parti du Pays (*country*); de celui des Patriotes américains dans leur combat contre la clique loyaliste et celui enfin des républicains français dans leur combat contre la France féodale (2013). Nous pourrions ajouter qu'il s'apparente au discours de la corruption des Antifédéralistes qui, de la même manière, dénoncent la mise en place d'un système où les représentants, en faible nombre, proviennent d'un milieu privilégié (*the few*). Comme l'écrit John Francis Mercer, un Antifédéraliste de New York

¹⁸⁵ Henry Mézières et Edmond-Charles Genêt, deux auteurs francophones, l'un vivant à Montréal l'autre à Philadelphie, sont des précurseurs de cet idéal républicain. Ils rédigent ensemble un appel à la révolution aux Canadiens en 1793 afin de stimuler un mouvement de rébellion face à l'autorité britannique (Chevrier et coll., 2013). Leur plaidoyer en faveur de l'indépendance du Bas-Canada expose plusieurs des principes républicains modernes, ils dénoncent entre autres le gouvernement arbitraire sous l'Acte de 1791 (*ibid.*). Ils condamnent le régime avec sensiblement les mêmes arguments soulevés en 1774, soit que les lois ne sont pas l'expression de la volonté manifestée par l'organe de ses représentants et que l'odieux veto que le roi d'Angleterre s'est réservé fait en sorte que les Canadiens n'ont pas le droit de se gouverner eux-mêmes (*ibid.*, p. 48). Nous retrouvons aussi le thème de la corruption qui, cette fois-ci, renvoie aux moyens employés secrètement lors des élections, pour faire pencher la balance en faveur des Anglais (*ibid.*).

And even the Representative body itself – and much more the Senate – are not sufficiently numerous to secure them from corruption – for all Governments tend to corruption, in proportion as power concentrating in the hands of the *few*, renders them objects of corruption to Foreign Nations and among themselves (1788, cité dans Wakelyn, 2004, p. 212).

Un extrait du journal *Le Canadien* du samedi 22 novembre 1806, signé par un certain « Caius », soulève quelque chose de semblable :

Aux Francs tenanciers dans le Bas-Canada. Certains procédés de notre Sénat ont dernièrement beaucoup attiré l'attention publique. Il y a eu beaucoup de fermentation, beaucoup a été dit dans les conversations privées. [...] La claſſe mercantile eſt très utile, la proſpérité d'un Pays naval dépend de son bien être, mais les uſurpations de cette claſſe font les écueils les plus dangereux qu'il y ait à redouter [...] (1806)¹⁸⁶.

Outre ce discours, nous trouvons aussi dans *Le Courrier de Québec* du 11 avril, 1807 un auteur dont les préoccupations quant à la gouverne par une élite commerçante se rapprochent de celles des Antifédéralistes états-uniens. Répondant « aux invectives inférées » par un certain « Mercator », il écrit ceci :

Mercator ne semble vouloir que des commerçants pour Législateurs du Canada, c'est bien viser ses intérêts, s'il pouvait persuader tous les électeurs de l'utilité de ce grand projet. [...] C'est alors que superbe et fier de sa victoire, on verrait la classe mercantile triompher et faire la loi à toutes les autres. Rien ne pourrait lui tenir tête, et jusqu'aux travaux mêmes du Laboureurs, tout serait divisé par ses règlements, qui ne seraient applicables qu'à la spéculation du comtoir. Qu'il y ait des commerçants dans notre parlement est bon; ils veilleront à la conservation de leurs privilèges au maintien des lois qui protègent leurs possessions. [...] Si on a soin d'élire que ceux qui dans cette classe se distinguent que par leur absence de probité, il en résultera nécessairement la promotion et l'avantage des particuliers. [...] Il nous semble que le meilleur plan est que chaque classe ait ses représentants (1807)¹⁸⁷.

Mentionnons que la notion de corruption chez les Antifédéralistes s'applique à d'autres domaines. Elle s'étend aussi au principe de la liberté de presse. Au temps des pourparlers constitutionnels, la presse est confrontée à la censure arbitraire et despotique des éditorialistes. Or, pour les Antifédéralistes, cela est inacceptable. Ils critiqueront d'ailleurs la Constitution sous prétexte qu'il lui manque un *Bill of Rights* garantissant cette

¹⁸⁶ Le signe typographique « f » signifie « s » en vieux français. Il n'apparaît plus dans les éditions du journal de 1820.

¹⁸⁷ Ici, puisque l'extrait est très long, nous avons modifié la graphie de l'ancien français en changeant le signe « f » par le « s » tel qu'utilisé aujourd'hui.

liberté. Comme le rappelle Saul Cornell : « The Constitution omits a declaration of rights establishing the essential personal liberties retained by the people, particularly the rights of freedom of the press, freedom of conscience, and trial by jury » (Cornell, 1999, p. 31)¹⁸⁸. Fait intéressant, cet enjeu est présent au Bas-Canada en 1809. Un certain « Canadien » insiste pour dire qu'il faut préserver cette liberté ainsi :

La liberté de la presse en faisant connoître le peuple à celui qui le gouverne, fait connoître au peuple l'excellence de son gouvernement, et le rend continuellement témoin du bien qu'il lui fait, par la part qu'il y prend, il s'y attache et s'y affectionne, et le regarde comme à lui, et voilà pourquoi il ne faut pas s'étonner si le peuple qui a une fois joui d'une telle constitution, est toujours prêt à tout sacrifier pour la défendre (4 novembre 1809, cité dans Dionne, 1978, p. 22).

Cela étant dit, les objets de discordes entre l'administration et le Parti canadien après 1820 portent surtout sur les subsides et le contrôle de la liste civile (Bonsaint, 2012). Ce qui nous ramène à la question des abus de pouvoir commis par ceux qui le détiennent. Pour le parti des bureaucrates, c'est autrement l'inégalité de la représentation en Chambre qui devient un problème. La solution qu'ils entrevoient est celle de réduire le poids politique des Canadiens français en projetant d'unir le Haut-Canada et le Bas-Canada (*ibid.*). En germe depuis 1806 au moins, ce projet d'union législative ressurgit en 1822–1823. Aussi ces derniers trouvent-ils des porte-voix au Parlement de Westminster pour imposer cette union aux deux Canadas (*ibid.*). Une vaste opposition se manifesterait contre ce projet d'union. Nous y reviendrons.

Ici encore, le contexte de remise en question de l'ordre politique donne lieu à des propositions d'union fédérale comme ce fut le cas en 1789. Voyons dans quels débats d'idées ils se situent.

¹⁸⁸ Christopher M. Duncan ajoute ceci : « Anti-Federalist writers argued that their writings were being “censored” by various printers who either were sympathetic to the new Constitution or had been intimidated into publishing only positive essays. Furthermore, there are periodic allusions to Federalist attempts to discern the actual identities of Anti-Federalist writers for the purpose of constructing some sort of “early-American enemies list” » (1994, p. 405).

Projets fédéraux de l'époque : Bas-Canada

Afin de résoudre les problèmes du Bas-Canada, Henri Craig fait appel à Jonathan Sewell, juge en chef de la colonie et gendre de William Smith¹⁸⁹. Après avoir analysé la situation, Sewell rédige en 1814 une proposition d'union des colonies britanniques en Amérique du Nord avec essentiellement le même objectif loyaliste, soit de créer une union plus ou moins fédérative des colonies anglo-saxonnes. En outre, le fédéralisme lui paraissait un excellent moyen de noyer le phénomène canadien-français (Rémillard, 1980)¹⁹⁰. L. F.S. Upton soutient à cet égard que « Sewell was much concerned with the power of the French Canadians in the assembly. He argued the need for a united system of defence for Upper and Lower Canada, New Brunswick, Nova Scotia, and Prince Edward Island, a task which would be made easier by lessening the influence of 'the democratic branches of the colonial assemblies' » (1968b, p. 188-189)¹⁹¹. Peter J. Smith abonde dans le même sens qu'Upton :

Most tory proposals for union in the pre-Confederation era had as their stating point the need to strengthen executive power, a need stemming from the ever-present threat of democratic excess. It was expected that as the powers of the Crown increased, the influence of democratic and factious provincial legislature would be reduced. [...] In Sewell's mind the legislature were factious and petty, and failed to take into account the interests of the province as a whole. His proposal not unexpectedly called for a considerable reduction of powers of the local legislatures (1997a, p. 64).

¹⁸⁹ Jonathan Sewell, né le 29 juin 1766 à Cambridge, au Massachusetts, est décédé à Québec le 11 novembre 1839. Juge en chef du Bas-Canada de 1808 à 1838, il a été un homme politique influent auprès des opposants au Parti patriote de Louis-Joseph Papineau. La Guerre de l'Indépendance américaine a déterminé les opinions politiques de ce fils de loyaliste. Il a été député à l'Assemblée du Bas-Canada (1796-1808), président du Conseil exécutif (1808-1830) et orateur du Conseil législatif (1809-1839). Il préconisait un pouvoir impérial et exécutif fort, l'anglicisation par l'école des enfants canadiens, l'élimination du Code civil français, le remplacement du système seigneurial par la tenure franche et l'affaiblissement du pouvoir de l'Église catholique. À ce sujet, voir : « Jonathan Sewell », *Encyclopédie du Canada* document disponible en ligne : <http://www.encyclopediecanadienne.ca/articles/fr/jonathan-sewell> [page consultée le 14 février 2012].

¹⁹⁰ Cette volonté est exprimée dans « Observations of Chief Justice Sewell on the Union of the Provinces, May 1810 », reproduit dans Doughty et Macarthur, (1907, p. 400-405). Selon William Ormsby, Jonathan Sewell caressait déjà l'idée dans son projet d'union législative que « [t]he forced assimilation of French Canadians was contemplated in a clause which decreed that all written proceedings were to be in English and that after a period of fifteen years English was also to be the language of debate » (1969, p. 9).

¹⁹¹ Selon Upton, le projet de Sewell prévoyait ceci : « The united provincial parliament should be established with the governor general and an upper and lower house. In the upper house would sit members selected in equal numbers from the legislative councils of each province [Upper and Lower Canada, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island]. In the lower house there would be a delegation of five from each provincial assembly. Since these men were few in number. [...] they would be easier to control and gratify in terms of rewards from the government. This authority would have the power to enact laws for the "welfare and good government of the united British provinces, in all matters of general interest": religion; commerce and inland navigation; defence; and the raising of taxes for these purposes » (1968, p. 188-189).

Le projet élaboré par Jonathan Sewell – jamais rendu public – est porté à l’attention du duc de Kent qui ne lui donnera aucune suite¹⁹². Selon W. H. Nelson, « [n]othing came of the Plan of 1814, although the Duke of Kent gave his enthusiastic endorsement and promised to take it up with Lord Bathurst, the Colonial Secretary » (1951, p. 40). Sewell a fait valoir de nouveau son idée d’unir les colonies en 1824 en cosignant le projet de John Beverley Robinson, le nouveau juge en chef du Haut-Canada¹⁹³. Leur point de vue commun servira d’ailleurs de référence au révérend John Strachan et plus tard à Lord Durham dans l’élaboration de leurs plans respectifs (Upton, 1968, p. 189). Peter J. Smith note ainsi qu’à partir de 1820, il y a une continuité dans les suggestions fédérales des loyalistes (1997b, p. 129). Leurs projets portent effectivement sur une structure centralisée, et tous souhaitent réunir les colonies anglo-saxonnes pour mieux dissiper l’élément canadien-français. Cette intention rappelle celle des « nationalistes » états-uniens de l’époque des Articles de la Confédération qui, sous le couvert du fédéralisme, caressaient le désir d’implanter un nouvel ordre constitutionnel. Christopher M. Duncan à cet égard nous explique ceci :

The basic intention of the Convention [Philadelphia], and the nationalists who by and large attended it, was to establish a new constitutional order that would in large measure unify the states under a central authority and sovereign in order to solve perceived problems with the current union and to put in place a more ideologically acceptable form of government (1995, p. 98).

L’analyse de Duncan, portant sur la rhétorique fédéraliste, nous révèle que pour Hamilton par exemple, la nation est chaotique et à l’aube de l’anarchie. Il identifie la source de cette anarchie dans l’« excès démocratique » et la diversité correspondante (*ibid.*, p. 116). La solution au problème réside dans l’établissement d’une république homogène (*uniform republic*) afin d’imposer l’ordre et la stabilité (*ibid.*). Pour les Fédéralistes hamiltoniens donc, la « consolidation » de tous les États dans un seul bloc répond à une perspective purement nationale, bien que plus tard ils se fassent les promoteurs d’une voie

¹⁹² Il s’agit du prince Edward Augustus (1767–1820), comte de Dublin, duc de Kent et Strathearn.

¹⁹³ Sir John Beverley Robinson (1791–1863), 1^{er} baronet, a été avocat, juge en chef et politicien au Haut-Canada. Le projet qu’il a cosigné avec Sewell portait ce titre : « Memoir on the Means of Promoting the Joint Interests of the Mother Country, and her North American Colonies ». Il est reproduit dans Jonathan Sewell, John Beverley Robinson et James Stuart, *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas, 1822–1825*, (1967, p. 3-14). Le document écrit par Robinson en 1822 et intitulé « Plan for a General Legislative Union of the British Provinces in North America » se trouve également dans cet ouvrage.

mitoyenne (Vergniolle de Chantal, 2005). Centralisateurs, les Fédéralistes étaient aussi – et surtout – des nationalistes. Leur volonté de renforcer la centralisation reposait sur une autre volonté, symétrique, cherchant à créer une identité nationale, américaine, commune aux treize colonies (*ibid.*). À cette proposition, les Antifédéralistes rétorqueront que cette structure centralisée vise la destruction de l'autonomie des États, c'est d'ailleurs ce que James Winthrop (*Agrippa*) soulève en décembre 1787 :

This new system is, therefore, a consolidation of all the states into one large mass, however diverse the parts may be of which it is composed. The idea of an uncompounded republic, on an average, one thousand miles in length, and eight hundred in breadth, and containing six millions of white inhabitants all reduced to the same standard of morals, or habits, and laws, is in itself and absurdity, and contrary to the whole experience of mankind (cité dans Wakelyn, 2004, p. 101).

Rappelons que dans l'esprit des Antifédéralistes, toute autorité est vouée à commettre des abus, ce faisant, aucun renforcement du pouvoir ne peut être toléré. Ils contestent d'abord le système centralisateur de l'impôt dans les années 1780, puis défendent les intérêts locaux contre la dissolution de ceux-ci dans une trop grande union d'États en 1787 (Massin, 2000). Pour eux, le républicanisme politique ne peut exister que dans de petits États, à l'exemple des gouvernements locaux comme la Suisse et les Pays-Bas qui gardent le contrôle de leurs finances surtout (*ibid.*)¹⁹⁴.

Reportons-nous à Sewell et Robinson : bien que leur plan ne soit jamais débattu en public, et qu'il diffère de celui des Fédéralistes hamiltoniens, leurs visées assimilatrices nous portent à croire que les deux auteurs réagissent sensiblement de la même manière devant l'instabilité du régime. En d'autres termes, le chaos politique dans les législatures qui accordent trop de pouvoir aux factions se règle en instaurant une fédération centralisée.

¹⁹⁴ Luther Martin, Antifédéraliste du Maryland utilise ces deux cas de figures pour dire par exemple que : « In the amphyctionic confederation of the Grecian cities, *each city* however *different* in *wealth*, *strength*, and other *circumstances*, sent the same *number* of deputies, and had *each* an *equal voice* in every thing that related to the common concerns of Greece. It was shewn that in the seven provinces of the United Netherlands, and the confederated Cantons of Switzerland, *each Canton* and *each province* have an *equal vote*, although there as great distinctions of wealth, strength, population, and extent of territory among those provinces and *those Cantons*, as among *these States* ». Lettre du 1^{er} janvier 1788 cité dans Wakelyn, (2004, p. 186).

Projets fédéraux de l'époque : Haut-Canada

Au Haut-Canada, la remise en question des institutions vient d'abord du Parti réformiste (celui d'avant les rébellions) qui se compose de la majorité des représentants de l'Assemblée et qui défend les intérêts du peuple (principalement propriétaires terriens). Ce dernier reproche à l'élite économique son favoritisme, la corruption de l'administration et les privilèges accordés aux anglicans (Cardin et coll., 1997 p. 43). Peter J. Smith décrit les principes qu'ils défendent ainsi :

Those oppose to corruption, like their predecessors in the eighteenth century, emphasized the importance of virtue, independence, political participation, decentralization of political power and the primacy of the petty producer. Furthermore, it was realized that capitalism, particularly commercial and financial capitalism, would lead to the destruction of the participatory society toward a society and state based on privilege, influence, and centralized political power (1997a, p. 55).

De l'autre côté de la Chambre, les représentants toriens soutenus par les grands financiers s'en prennent à l'Acte de 1791 en prétextant qu'il nuit au commerce. Au premier chef, la division du territoire qui, comme ils le disent, les éloigne de la voie maritime : « A boundary line drawn to separate the two cultures unavoidably deprived Upper Canada of an ocean port » (Ormsby, 1969, p. 6). De leur propre aveu, retourner à l'union législative améliorerait la situation politique et économique de la province et cette configuration empêcherait le Haut-Canada d'être attiré vers les États-Unis (Vaugeois, 1962). Qui plus est, leurs activités commerciales y gagneraient, puisque la vallée du Saint-Laurent tiendrait tête à l'axe Chicago-New York (*ibid.*). Ces derniers souhaitent en réalité selon Peter J. Smith « [a] state they could control, one capable of providing political stability, promoting economic development, and serving as an outlet for the ambitions of public men » (1997a, p. 62). Par conséquent, ils envoient à maintes reprises des pétitions à Londres afin de réinstaurer ce type d'union¹⁹⁵. Or, à l'époque, toute proposition d'union législative est écartée pour éviter le retour des conflits entre Canadiens français et anglais¹⁹⁶. Partant, les

¹⁹⁵ *Petition from Kingston, for Union*, reproduite dans Shortt et Story, (1935, p. 141).

¹⁹⁶ Comme l'explique Liverpool, « [l]e gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'un appel au parlement à ce sujet, serait très inopportun à l'heure présente, et qu'il pourrait même avoir des conséquences funestes. Il est persuadé qu'il faut éviter d'avoir recours à ce moyen à moins d'y être poussé par une implacable nécessité. Et cette manière de voir semble être justifiée, si l'on tient compte des opinions diverses parmi les personnes les mieux renseignées au Canada, quant au mode de réforme qu'il serait le plus opportun d'adopter et à l'efficacité des résultats. Dans une telle situation, on ne peut prévoir quelle serait la détermination du

tories se tournent vers un projet d'union fédérale des colonies britanniques d'Amérique du Nord qui reproduit sensiblement les mêmes visées. Le deuxième pamphlet de John Beverley Robinson, envoyé à Lord Bathurst la même année, en est un exemple (Bonenfant, 1964, p. 75)¹⁹⁷. Ce document propose une réunion des provinces de l'Amérique du Nord, soit le Haut-Canada, le Bas-Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard dans un ensemble fédéral centralisé¹⁹⁸. Comme le souligne William Ormsby, « [Robinson] proposed that the provincial Legislatures should be retained but with jurisdiction only over purely local matters. To the general Legislature would be given jurisdiction over the regulation of trade revenue, defence, treason, and religion, subject to the restrictions of the Constitutional Act » (1958, p. 289)¹⁹⁹. Robinson est convaincu que cette forme d'union est la seule façon d'assurer le maintien de l'Empire britannique en Amérique, de régler les crises entre les factions et de protéger les colonies des influences étrangères²⁰⁰. Peter J. Smith trouve dans cette proposition des affinités avec les plans de Sewell, et comme il le dit :

parlement. Et l'agitation que procureraient au Canada les discussions à ce sujet dans le parlement pourrait avoir un effet fatal, si celles-ci n'étaient suivies de mesures efficaces et décisives et appuyées par l'opinion publique suffisamment pour permettre de persévérer dans l'exécution de cette tâche ». *Liverpool à Craig (confidentielle)*, 1810 correspondance reproduite dans Shortt et MacArthur, (1915, p. 412).

¹⁹⁷ Le document de J. B. Robinson, intitulé « Letter to the Right Hon. Earl Bathurst, K. G. on the Policy of Uniting the British North-American Colonies, 26 décembre 1824 », est reproduit dans Jonathan Sewell, John Beverly Robinson et James Stewart, *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas*, (1967). Rappelons que Henry Bathurst est alors secrétaire d'État aux colonies dans le gouvernement de Liverpool.

¹⁹⁸ Ce projet est décrit dans la section titrée « Sketch of a Constitution for British North America », *Observations on the Policy of a General Union of all the British Provinces in North*, London, 1826, p. 7-10. À ce sujet, voir aussi J. L. H. Henderson, (1969, p. 165-170).

¹⁹⁹ Ormsby ajoute que « [h]is plan did not specify any allocation of the residual powers. The general Assembly would be composed of twelve members from Lower Canada, ten each from Upper Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, and six each from Prince Edward Island and Newfoundland. Members could either be elected directly with high property qualification for the franchise, or they could be chosen by the provincial Assemblies from among their own members. To each province the general government would turn over a sum sufficient to cover the civil list provided it was established by a permanent act. After the provincial civil lists had been paid the balance of the revenue would be appropriated by the general Parliament. In addition to its regular functions the general Parliament could also serve as a court of appeal » (1958, p. 289).

²⁰⁰ Citant son père, C. W. Robinson rapporte que « [t]he actual consolidation of the British Empire would be at least a grand measure of national policy. To recapitulate, it is believed that to unite the British North American Provinces by giving them a common legislature and erecting them into a kingdom, would be gratifying to all those Colonies it would put an end to all danger and inconveniences from petty factions and local discontents, and secure the public counsels of all the Colonies from foreign influence » (1904, p. 154). Comme le souligne L. S. F. Upton, « Robinson stated the colonists were united in their loyalty and their preference for monarchical over republican institution » (1968, p. 189).

In Sewell's mind the legislature were factious and petty, and failed to take into account the interests of the province as a whole. His proposal not unexpectedly called for a considerable reduction in the power of the local legislatures. J. B. Robinson, attorney general of Upper Canada, with the works of Justice Sewell before him, reflected similar concerns. Provincial legislatures were too factious and democratic; the executive branch was too often at their mercy and its independence and strength too insecure. Robinson proposed a highly centralized federal union of the provinces (1997a, p. 64).

Pensons ici à l'interprétation des Fédéralistes hamiltoniens états-uniens concernant les « factions » et le moyen de les contenir. Dans le *Federalist No. 10*, il est dit par exemple que ce sont les intérêts divergents qui poussent les hommes à constituer des factions. L'exercice de leurs libertés individuelles les amène à privilégier leurs intérêts. De là découle la division de la société en intérêts différents et en partis différents (Massin, 2000). Selon Publius, l'auteur du *Federalist No. 10*, le principal rempart contre le problème des factions, de leur possible soulèvement, réside dans l'étendue du territoire (qui peut les englober) et l'homogénéisation (*ibid.*). Christopher M. Duncan l'explique ainsi :

Publius does not like diversity, nor does he invent a political system steeped in a mutual toleration for difference: what in fact he does in *Federalists* no. 10 is to acknowledge a reality or a "fact," human difference – a fact that, unlike Plato, he realizes he cannot change wholesale because his is not just a city in speech but an actual regime where "facts" cannot simply be argued away. So in *Federalist* no. 10, *Publius* sets about creating a system that "accepts men the way they are" (or at least how he thinks they are), takes political authority away from them because of that perception (and gives it to the virtuous), provides the new leaders with the desired energy in the form of things like Necessary and proper Clause and the Supremacy Clause to remake the political world as they see fit, and finally directs them to render political world as uniform and homogeneous as necessary to sustain the nation over time (1995, p. 112).

Cette interprétation amènera les Antifédéralistes à défendre le principe de la diversité. Plus précisément selon Christopher M. Duncan : « The defence of diversity here steeped in respect for group or communities of people who share a set of beliefs and way of life, and is set in opposition to a national *majoritarianism* or general will that would strip away differences and forge a monolithic unity in its wake » (Duncan, 1995, p. 164). Mentionnons pour terminer que les appréhensions des Fédéralistes et celles de Robinson se ressemblent, mais il ne faudrait pas perdre de vue que dans le cas du second, la crainte des factions a une

composante ethnique sous-jacente qui renvoie au souhait de voir s'achever l'influence des Canadiens français.

Objections

Le projet de Robinson est envoyé à Londres qui le met aussitôt au rancart sous prétexte qu'il sera difficile d'unir des colonies qui, au départ, ne le souhaitent pas. Selon le fils de Robinson qui rappelle ce fait dans ses mémoires :

The Government in England were not disposed to take up the matter of the more extended Union, and rightly or wrongly considered that, so far from the measure advocated being one which would be gratifying to all the Colonies (as my father then believed it would, if properly brought before them), the proposal would not be entertained by them. This view may have been right though that is uncertain and without doubt no scheme of union or federation can be pressed to advantage upon indifferent or reluctant provinces. The subject was in any case dropped for the time, though my father returned to it again the following year, and once more without success (C.W. Robinson, 1904, p. 154-155).

Par l'entremise de Lord Bathurst, Londres répond à Robinson que ses idées, au même titre que celles de William Smith, « [w]ere but a revival with modifications of a plan framed by Dr. Franklin in 1754 for the union of the old British Colonies (which subsequently became the United States) and were never viewed as expedient or adopted » (cite dans *ibid.* 1904, p. 163). Aussi doit-il savoir que « [s]uch a union would hasten the day when these provinces would desire to become independent, and dissolve their connection with the mother country, and was not therefore to be encouraged from an imperial point of view » (*ibid.*). Le spectre de l'expérience américaine planant toujours, le gouvernement londonien est loin de vouloir entériner une quelconque forme d'union fédérale dans ses colonies d'Amérique du Nord²⁰¹.

²⁰¹ Dans une lettre adressée à son frère, C. W. Robinson revient sur les raisons invoquées par Londres et allègue que « [t]hose who opposed the union of the British American Provinces, did so chiefly on the following grounds: that these provinces neither wished for it, nor were ripe for it; that the scheme was, in short, premature, and put forward merely to divert attention from the pressing need of a union of the two Canadas alone » (1904, p. 162-163). Il lui confie que la métropole londonienne envisage déjà une union législative du Haut et du Bas-Canada.

Pour sa part, William Ormsby affirme que, même s'il connaît quelques-unes des objections de Londres, « Robinson was probably unaware that, shortly after he had submitted his proposal, a memorandum had been placed on file criticising it as “*A plan ineffectual for the objects intended upon the face of it and one which will be found unpracticable in every detail and unpolitic if it were practicable*” » (1958, p. 292). Dans le mémorandum non signé – et qui semble être l'œuvre de James Stephen –, il est dit que les commentaires proviennent de députés coloniaux du Bas-Canada²⁰². Nous avons ainsi, grâce au mémorandum, accès aux premières objections en colonie.

L'auteur anonyme se fait le porte-parole des opposants au fédéralisme et résume leurs propos ainsi : « The first objection which was made to me, in a question put to one of the delegates from Lower Canada, was that from the geographical size of the Canadas, and the want of communication between their several departments, the representatives could not adequately represent the wishes of the people, it was the first argument of a plain and practical man, it is universal, and as it applies to the other provinces it becomes unanswerable » (cité dans K. L. P. Martin, 1924, p. 50-51). L'opposant se demande en fait « [h]ow, for example, could the six representatives from Newfoundland attend the Congressional Assembly in Canada, without going to that country almost permanently – and how when there, could they communicate with their constituents upon any matters under discussion, how important so ever to their constituents » (*ibid.*). Il mentionne en plus qu'il importe que les intérêts des représentants politiques correspondent à ceux de la population, sans quoi les seconds « [c]ould not know or feel anything in common » (*ibid.*). Fait intéressant, nous retrouvons encore le thème de la représentativité des années antérieures. Or, cette fois, la représentativité se rattache à l'étendue du territoire. Rappelons que les Antifédéralistes états-uniens soulèvent aussi cette question en 1787. Jackson Turner Main note que pour ces derniers,

²⁰² Ayant comparé le style de l'auteur inconnu avec celui de sir James Stephen, sous-secrétaire d'État pour les colonies britanniques de 1836 à 1847, K. L. P. Martin conclut qu'il s'agit sans doute de la même personne (1924).

A free republic could exist only in a small territory: if a state included a large area, the representatives could not know the minds of the people, the local conditions and needs. Moreover, within a large territory the various regions would strive against another; different climates, products, interest, manners, habits, laws would lead to discord. How legislate uniformly for a land so diverse? » (1961, p. 129).

L'étendue du territoire, suivant la rhétorique antifédéraliste états-unienne, doit être limitée (*small republic*) afin de promouvoir une meilleure représentation. Herbert J. Storing décrit leur interprétation ainsi :

Only a small republic can enjoy a voluntary attachment of the people to the government and a voluntary obedience to the laws. Only a small republic can secure a genuine responsibility of the government to the people. Only a small republic can form the kind of citizens who will maintain republican government. These claims are central to the Anti-Federalist position (1981, p. 16)²⁰³.

Ajoutons de manière générale avec Chevrier et coll., que la république est un régime où la liberté du peuple est exercée par des représentants élus et par d'autres mécanismes qui lui laissent imprimer sa marque sur la décision collective (2013, p. 40). Or, comme le rappelle Phillipe Raynaud, l'histoire de la philosophie politique nous enseigne que la connotation du mot république n'est pas la même selon qu'on interroge l'Antiquité grecque ou romaine, le Moyen Âge, les Temps modernes ou l'époque contemporaine (1996, p. 657). Le terme peut désigner « [o]u bien un régime politique, ou bien la forme ou l'essence de la politique, ou bien encore une idéologie voire un programme politique » (*ibid.*, p.657). Dans ce cas-ci, comme les auteurs font allusion à la distance entre le *représentant* et le *représenté*, nous pourrions dire qu'il renvoie à l'essence de l'humanisme civique et à sa conception anthropologique qui définit l'homme comme un être essentiellement politique, dont la nature s'accomplit que dans le statut de citoyen et la

²⁰³ Allen et Lloyd résument cette pensée ainsi : « They believe that republican liberty was best served in small units where the people had an active and continuous part to play in government. Although they thought that the Articles best secured this concept of republicanism, they were willing to bestow more authority on the federal government as long as this didn't undermine the principles of federalism and republicanism. They argued that the Constitution placed republicanism in danger because it undermined the pillars of small territorial size, frequent elections, short terms in office, and accountability to the people, and, at the same time, encouraged the representatives to become independent from the people and the state governments » (2002, p. xxvi).

participation active à la vie politique au sein d'une république vertueuse (*ibid.*, p. 328)²⁰⁴. Par conséquent, la distance devient un facteur de nuisance qui empêche cette participation politique. En somme, plus le sentiment d'éloignement avec le gouvernement est intense, plus grand est le sentiment que leur indépendance et leur vertu sont menacées. Cette première remarque extraite du mémorandum nous permet encore une fois de faire un rapprochement avec à l'interprétation des Antifédéralistes états-uniens. Comme l'explique Guillaume Massin, l'idée de petite république se lie à la proximité nécessaire au point de vue géographique entre les institutions et les citoyens : cette proximité ne pouvant exister que dans le cadre restreint des États et non dans une grande république (Massin, 2000).

Enfin, pour conclure sur les considérations territoriales soulevées par les représentants (inconnus) du Bas-Canada, l'auteur du mémorandum ajoute qu'elles ne sont pas les seules. Certains opposants haut-canadiens craignent que la structure fédérale conduise à la rupture du lien avec l'Empire britannique :

Unless therefore it could be most satisfactorily proved that it would be of permanent interest to continue in a state of subordination and allegiance to the British Crown, it would be unstatesmanlike to calculate upon the ties of personal affection as a guarantee for the lasting obedience of a distant people, whom every day removes further from us in consanguinity, customs habits and opinions. It may be a strong expression but it has appeared to me that our colonial principle retains within itself the germ of separation (anonyme, cité dans Martin, 1924, p. 52).

Une alliance éventuelle avec les États-Unis est également à craindre pour la raison suivante :

What assurance can be given that in the course of not many years the inhabitants of British North America may not accept the offer of becoming independent portions of the U. S. A.? The artificial influences of the Crown would be hardly discernible as a counteracting cause – the ties of interest would take the place, indeed the name of allegiance, and the new revolution like every revolution which has ever happened would have the standard of liberty for its rallying point (*ibid.*, 1924, p. 53).

L'abandon du projet de Robinson ne marque pas la fin des propositions fédérales au Haut-Canada. En effet, quelques mois plus tard, c'est au tour de John Strachan, premier

²⁰⁴ D'autant qu'à cette époque, « [l]es républicains québécois se méfient de la vision whig de la démocratie libérale, qui limite la voix du peuple par des contrepoids non élus, voire aristocratiques. Ils refusent d'implanter ici le modèle libéral-oligarchique de constitution mixte de la Grande-Bretagne, incompatible avec une société foncièrement égalitaire » (Chevrier et coll., 2014, p. 39).

évêque anglican de Toronto, de publier une brochure afin de promouvoir la réunion de toutes les colonies anglaises d'Amérique (Rémillard, 1980, p. 38). Strachan croit fermement que réunir seulement le Haut-Canada et le Bas-Canada est une entreprise vouée à l'échec et qu'il vaut mieux opter pour une solution fédérale unissant les autres colonies anglo-saxonnes. En 1824, il fait part de ses observations au Foreign Office en leur envoyant son projet intitulé *Sketch of a Constitution for British North America*²⁰⁵. En substance, il prévoit la création d'une assemblée générale (Parliament of the British Provinces of North America) constituée d'un gouverneur général, d'un lieutenant-gouverneur et d'un conseil législatif composé de membres venant de chaque province ainsi que d'une Chambre d'assemblée formée de représentants choisis par les assemblées provinciales. Cette entité, ou ce parlement général, aurait des pouvoirs très étendus, certains relevant de l'Empire²⁰⁶. Strachan pensait pouvoir mettre ainsi fin aux difficultés qui se dressaient depuis 1791 au Bas-Canada, dans la mesure où « [t]he Canadian character would by degree sink into the English without irritation, for they would never expect to acquire paramount influence in a legislature of which they were only a component part » (Henderson, 1969, p. 168)²⁰⁷. De cette façon, la majorité anglo-saxonne l'aurait emporté sur la minorité canadienne-française.

Objections

Comme le rapporte L. H. Henderson, les idées du révérend Strachan n'ont pas fait l'unanimité à Londres pour les raisons suivantes :

²⁰⁵ À ce sujet, voir « Observations on a Bill for Uniting the Legislative Councils and Assemblies of the Provinces of Lower Canada and Upper Canada in one Legislation, and to Make Further Provisions for the Government of the Said Provinces », (1824), reproduit dans J. L. H. Henderson, (1969, p. 142).

²⁰⁶ Plus précisément, ce parlement aurait eu les pouvoirs « [t]o lay and collect taxes, duties, imports, and exercises; to pay debts and provide for general peace and welfare of the different provinces; to establish uniform commercial regulations between the different provinces and between them and foreign countries provided the same be not repugnant to the laws of Great Britain; to establish uniform laws of bankruptcy through all provinces; to determine all disputes or question of revenue that may arise between provinces; to regulate the navigation of rivers and lakes common to two or more provinces and foreign power; to open internal communications for the general advantage – such as roads, canals, etc. ; to provide for calling forth the militia to execute the laws, to suppress insurrection, and to repeal invasion, and to adopt and establish a uniform system of laws » (Henderson, 1969, p. 166).

²⁰⁷ Strachan croyait que l'attachement à leur pays « [w]ould be strengthened and the united provinces from the growing attachment of their population would daily become more formidable in war and respectable in peace » (Henderson, 1969, p. 168). Il partageait aussi les convictions tories de Robinson : « Bishop John Strachan repeated Robinson's diagnosis of the ills of the provinces in his observation of 1824 on the bill for uniting Upper and Lower Canada » (Smith, 1995, p. 64). Plus exactement, quand il qualifie la politique des provinces comme « too agitated by local concerns and political views » (*ibid.*).

Such a General Legislature might become the focus of rebellion – and give unity and consistencies to any attempt against the parent state were misunderstandings to arise [...]. Such a Government might join itself to the United State as an ally or become part of that vast republic [...]. The general Legislature would have nothing to do [...] . The Court of King' Bench for the superior Government cannot become a court of appeals for Lower Canada because its members would be ignorant of the law [...]. A general union meets not the principal difficulty which is to make the French of Lower Canada gradually English, and to give to the English population a just share of political power (1969, p. 169-170).

L'opposition nourrit autrement la crainte que la nouvelle entité ne soit pas en mesure d'effectuer des activités commerciales à l'échelle internationale. Enfin, cet ensemble fédéral ne peut résoudre le problème de la permanence et de l'influence des francophones au Bas-Canada. La critique est également alimentée par les commentaires de James Stuart, procureur général du Bas-Canada dans un document qu'il envoie à Londres intitulé, *Remarks on a Plan entitled "A Plan for a General Legislative Union of the British Provinces in North America"*.²⁰⁸ Pour reprendre les mots de William Ormsby, « Stuart had already criticized the proposal for British North American union as premature and impracticable. He wasted little time on Strachan's plan for in his opinion the suggested division of powers alone was sufficient to condemn it » (1958, p. 294)²⁰⁹. Le point de vue de Stuart est explicité dans une de ses lettres expédiées à Robert Wilmot-Horton, sous-secrétaire d'État à la Guerre et des Colonies²¹⁰ :

It is plain that, in making this enumeration, the writer [Strachan] has confounded the powers peculiarly belonging to the local Legislatures and Governments, and of which they could not be divested, with those which might, with propriety, be assigned to a general Federative Government, and has even encroached on the sovereignty of the parent state, in his allotment of function to the latter government (1824, p. 3-4).

²⁰⁸ James Stuart (1780–1853) a été nommé procureur général du Bas-Canada le 31 janvier 1825, élu député de la circonscription William Henry le 22 février 1825, et défait en 1827. Nommé membre du Conseil exécutif le 6 juillet 1827, il en a fait partie jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union, le 10 février 1841. À ce sujet, voir Assemblée nationale du Québec, « James Stuart » : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/stuart-james-5423/biographie.html> [page consultée le 2 mars 2012].

²⁰⁹ Ormsby fait référence à James Stuart, *Letter to His Majesty's Under Secretary of State Respecting a Plan for A General Union of the British Provinces and on the Subject of the Proposed Union of the Canadas*, London, 1824.

²¹⁰ Sir Robert John Wilmot-Horton, 3^e baronnet (1784–1841), est un homme politique britannique, un pamphlétaire et un administrateur colonial pendant le premier tiers du XIX^e siècle. Il est surtout connu pour ses écrits sur l'émigration assistée dans les colonies. À ce sujet, voir « Horton, Sir Robert Wilmot », *Australian Dictionary of Biography* : <http://adb.anu.edu.au/biography/horton-sir-robert-wilmot-2199> [page consultée le 3 mars 2012].

La division de la souveraineté du Parlement pose problème à Stuart, tout comme les pouvoirs accordés aux législatures provinciales. Après avoir réfuté chacun des arguments de Strachan, Stuart réitère qu'il préfère « [t]he proposed Union of the Canadas, the adoption of which measure I feel convinced is alike necessary for the interest of the parent States, and for the security and prosperity of those Colonies » (1824, p. 23). Le plan de Strachan connaîtra donc le même sort que ceux présentés auparavant.

Toute réflexion faite, si les remarques sur les plans fédéraux ne nous permettent pas de pousser plus loin notre analyse du discours des opposants au Haut-Canada, elles nous donnent par ailleurs des informations quant aux fins souhaitées par les « premiers fédéralistes ». En comparant leurs arguments à ceux des Fédéralistes états-uniens, nous remarquons que leur langage se construit à partir d'une même intention : soit d'asseoir le pouvoir d'une certaine classe dominante ou du moins de le maintenir. L'argument de départ puise dans la rhétorique fédéraliste des éléments similaires : le chaos du régime en place, la crainte des conflits entre provinces, et enfin, la décroissance du commerce²¹¹. Or, pour Londres le fédéralisme n'est pas la solution par excellence pour pallier ces problèmes. Du moins pour l'instant. Ce n'est que lorsque les investissements des grands financiers seront mis en péril par les troubles de la colonie en 1864 que le fédéralisme deviendra soudainement un régime approprié (Smith, 2008). Contrairement aux États-Unis, l'élément francophone joue une part importante dans leur calcul, dans la mesure où leurs « excès démocratiques » ne peuvent être contenus que par l'instauration d'une union législative. Même si les tenants du fédéralisme au Haut-Canada (tories) allèguent que leur union continentale saura les assimiler, le risque qu'une fois rassemblées les colonies demandent l'indépendance est plus élevé pour les dirigeants de l'Empire.

Avant de terminer, mentionnons que d'autres propositions d'union fédérale nous donnent des indices sur les croyances de l'époque et le type de changement préconisé.

²¹¹ Christopher M. Duncan résume les arguments des Fédéralistes ainsi : « *Publius* then presents twenty-one essays constructing a ruthless critique of the existing Confederation and the constitution under which they are organized, thereby providing ample historical fodder for the “critical period” thesis that arose in the country following ratification. The bulk of that criticism is by now well known, but any overview, however brief, should include the threat to the union from foreign force and influence; from war between the states; from faction, domestic convulsions, or internal wars within the states or toward the union; from the inadequate organization of commerce and the economy; from the kinds of popular (read moblike) legislation passed within the states » (1995, p. 100).

Notamment, celle de Robert Fleming Gourlay un réformiste qualifié de polémiste²¹². En 1826, il imagine « [u]ne fédération fort intéressante où les États-colonies auraient joui d'une autonomie semblable à celle des États américains » (Rémillard, 1980, p. 38). Cette structure, Gil Rémillard la résume ainsi :

La grande originalité de son projet consistait en ce que chaque province fédérée aurait eu deux représentants au Parlement de Westminster. Ces représentants n'auraient eu cependant aucun droit de vote. Leur rôle se serait limité à celui de se faire entendre et de faire valoir ainsi les intérêts de leur province (*ibid.*)²¹³.

Gourlay avait en tête un ensemble confédéral prévoyant l'union de Terre-Neuve, le Labrador et les provinces des prairies aux deux Canadas²¹⁴. Une sorte de « [c]onfédération de toutes les provinces qui aurait permis à chacune d'être aussi libre qu'un État américain » (Bonenfant, 1964, P. 76). La structure envisagée par Gourlay sera elle aussi refusée, le principal obstacle étant le personnage lui-même et son état d'esprit. Comme le rapporte L. S. F. Upton : « The embarrassing fact that Robert Gourlay devised and circulated a scheme for Canadian confederation from an English lunatic asylum has never been glossed over. On the contrary it has frequently received passing mention to indicate the truly lamentable result of *thinking* about Canada. As might be expected, the plan was somewhat muddled » (1968, p. 190).

Or, en lisant Gourlay, nous avons constaté que les accusations de folie ou d'aliénation mentale proférées contre lui tenaient à peu de choses. Pour tout dire, Gourlay a été envoyé à Coldbath (Cold Bath Fields) où l'on traitait la délinquance parce qu'il avait cravaché Sir Brougham, le représentant de Winchilsea, dans le lobby de la Chambre des Communes, à Londres²¹⁵. Un journaliste écrit à l'époque que « [t]he House voted Mr. Gourlay mad, and

²¹² Par exemple, Reginald Trotter le décrit comme un « erratic and persecuted reform agitator » (1924, p. 8).

²¹³ À ce sujet, voir aussi Robert Fleming Gourlay, (1826, p. 149 et 150).

²¹⁴ Tel que l'envisageait Gourlay : « [a]ll the provinces from Newfoundland to Upper Canada were to be confederated with a capital at Quebec city. Each colony would remain as free within itself as any of the United States and each would send two non-voting members to the Imperial Parliament. Union would necessarily include free trade with the United States, and gradually, control of defence. The system should be reviewed from time to time, and, so Gourlay apparently hoped, move toward a stronger union wherein all provincial laws were replaced by a uniform code interpreted by a supreme court. Gourlay's most important contribution to the idea of Confederation was, however, his emphasis on a new use for a union: economic advancement through the building of Grand Commercial Canals. [...] » (Upton, 1968, p. 190) À ce sujet, voir aussi Robert Fleming Gourlay, (1826, p. 146 et 147).

²¹⁵ La petite histoire va comme ceci : « En 1824, il fut enfermé à la prison de Cold Bath Fields comme un personnage dangereux et privé de sa raison, pour avoir frappé Henry Brougham avec une cravache dans les

he is now in custody, and has been visited by the doctors celebrated for their treatment of lunatics » (John Bull cité dans Gourlay, 1826, p. iv). De son propre aveu, il est montré du doigt pour avoir dit en 1815 que les biens et les propriétés de l'Église appartenaient en fait au peuple et, de surcroît, parce qu'il avait organisé en 1818 une convention à York au cours de laquelle il aurait pris à partie les intérêts des pauvres contre ceux des riches (*ibid.*, 1826).

Cela étant dit, nous pensons que le projet d'union confédérale de Gourlay a sans doute été écarté en raison de ses positions politiques antérieures plutôt critiques à l'endroit du Parlement britannique qu'il juge corrompu et arbitraire. En 1822 plus précisément, il aurait désapprouvé un membre du gouvernement qui entrevoyait la possibilité de remplacer l'Acte de 1791 sans consulter la population²¹⁶. Qui plus est, après la guerre de 1812 les réformistes, dont Gourlay, étaient constamment accusés de vouloir implanter un système républicain à l'américaine dans la nouvelle colonie britannique (Cardin et coll., 1997 p. 45). Enfin, le gouvernement de Londres, dirigé par les tories de Liverpool, n'apprécia pas non plus les idées de liberté véhiculées par Gourlay.

Pour ces motifs et bien d'autres, Gourlay n'aura pas plus de succès que ses prédécesseurs. Son duel avec Londres montre en revanche que l'union confédérale décentralisée, permettant à chacune des provinces d'être aussi libre qu'un État américain, non seulement est rejetée, mais aussi méprisée. Le même sort attend William Lyon Mackenzie quand il recommande au ministre des Affaires étrangères George Canning de réunir toutes les colonies britanniques d'Amérique (Bonenfant, 1964). Dans un article publié en 1826, il suggère de créer une nouvelle entité politique nommée « Cabotia »; une union qui ne prévoyait pas dissoudre de manière définitive les liens avec la Grande-Bretagne (*ibid.*). Charles Lindsey qui a rédigé les mémoires de Mackenzie affirme qu'elle sera mal reçue, car encore une fois « [t]he Imperial government appear to have entertained a fear that it would lead to the colonies combining against the mother country » (1862, p. 58).

couloirs de la chambre des Communes, sous prétexte qu'il ne défendait pas suffisamment sa cause. Il préféra rester incarcéré plutôt que de donner du poids à l'accusation d'aliénation mentale portée contre lui, en demandant une mise en liberté sous caution ». Voir Wise, (1977) et Gourlay, (1826, p. iv).

²¹⁶ En 1822, de sa prison, Gourlay écrit à Henry Brougham que « [s]eeing, from the newspapers of this morning, that Mr. Wilmot has brought forward a proposal for consolidating the Canadas, I cannot resist expressing to you my opinion that pushing this to a conclusion without previous submission to the existing Provincial Legislatures, would be very ill advised – would certainly give offence to a great portion of the Colonies, and have little chance of being permanently adhere to » (1826, p. 149).

Durant cette période, un seul autre projet d'union confédérale voit le jour, soit celui de Richard John Uniacke de la Nouvelle-Écosse. En 1826, il suggère au gouvernement britannique de former « The United Provinces of British America » une union entre le Haut-Canada, le Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse de même que l'Île-du-Prince-Edward et Terre-Neuve, voire d'autres colonies d'Amérique du Nord. Comme le souligne Réginald Trotter :

The union contemplated would leave the provincial governments as of old, each with its lieutenant-governor, executive council, or, as he calls it, "privy council", and a legislature of two houses. It would also leave undisturbed the existing condition in regard to "Religion, Laws, Tenure of Lands, Institutions, and Administration of Justice". The provincial power of legislation for local purposes should be unchanged, except where the power was "delegated to the general confederacy", though "the provincial legislatures should be restrained from enacting any law repugnant to the powers of legislation given to what he terms "The Grand Council of the Confederacy" (1925, p. 144)²¹⁷.

Uniacke fait parvenir son document à Lord Bathurst en avril 1826, mais le dénouement ne surprend personne :

The plan failed to arouse the active interest for which he hoped. The colonial secretary felt that as matters "were then tranquil" there was no occasion to "agitate the question", and he therefore thought it best not even to go so far as to bring the matter to the attention of the imperial cabinet, nor, so far as can be discovered, was there forthcoming the desired authorization to publish the article, which has accordingly remained in manuscript ever since (Trotter, 1925, p. 151-152).

Devant ce refus, Uniacke décide d'envoyer sa proposition à Robert Wilmot-Horton, sous-secrétaire d'État aux Colonies, même si ce dernier n'avait pas tenu compte du projet de Strachan. Il a évidemment subi le même échec. Dix ans plus tard, James Boyle Uniacke, son fils, proposera au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Sir Colin Campbell, une autre solution confédérale²¹⁸. À l'aube de l'instauration de l'Acte d'union de 1840, si

²¹⁷ Trotter ajoute ceci : « There should be free trade within the union, but import and export duties for the support and defence of the whole. From the revenue thus secured, a permanent civil list should provide for certain fixed charges of government, provincial as well as federal, an interesting foreshadowing or variation of the system of provincial subsidies in the Dominion, though doubtless in desiring to specify this use of the money, Uniacke, a Tory writing at the time he did, was partly thinking of insuring the salaried executives against legislative control » (1925, p. 144).

²¹⁸ Kendle rapporte que « [h]is ideas [celles d'Uniacke] died on the desk of Lord Bathurst and apparently had no influence on British thinking about the colonies. His son did make the scheme available to Lord Durham but with what affect is unclear » (1997, p. 21).

les propositions d'union fédérale ne débouchent sur rien, elles nous permettent de constater la méfiance de Londres envers ce type de régime et que l'idéologie du colonisateur, en tant que force politique, y pour quelque chose. Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer la puissance du Grand Capital et les enjeux géopolitiques qui agissent en filigrane (Smith, 2008).

Partie II : La remise en question du régime politique sous l'Acte d'union de 1840

Continuité des langages critiques

Permanence du paradigme républicain

Selon les chercheurs états-uniens, les débats entre Fédéralistes et Antifédéralistes en 1787 sont le fruit d'une lente progression vers la définition d'une idéologie pour chacun des deux camps qui, depuis l'indépendance des colonies états-uniennes, s'attachent à définir leur propre vision du bien commun. Le contexte politique et social de la Révolution a été le cadre nécessaire à la naissance de l'ambition antifédéraliste et d'une prise de conscience du rôle minimal des États (Massin, 2000). C'est dans ce contexte que, successivement, les réformes de la première Confédération furent envisagées, sans jamais aboutir, et que l'action des Antifédéralistes put se développer plus tard (*ibid.*). Au Canada, nous commençons à voir s'édifier, au gré des demandes de réformes, un idéal fédéral fondé sur un langage *court*, mais le peu de réactions suscitées en colonie ne nous permet pas d'identifier celui de son alternative. En revanche, les conflits au Bas-Canada avant 1840 nous révèlent le cadre nécessaire à l'identification des valeurs qui ont cours et qui risquent de réapparaître plus tard. À cet égard, les principes du républicanisme semblent être de la partie dès lors que la situation se corse, ou que les députés bas-canadiens comprennent les limites de leur institution représentative au sein de l'État colonial (Bonsaint, 2012). Cet enjeu est présent au Bas-Canada, car une oligarchie locale, subordonnée aux vues du gouverneur voit le jour. Cette « clique du Château » comme on les surnomme alors, d'origine britannique pour la plupart, heurte les sensibilités de ceux qui forment la majorité

à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, soit le Parti canadien qui deviendra le Parti patriote en 1826 (*ibid.*)²¹⁹.

Les conflits au Bas-Canada atteignent leur paroxysme en 1827. La Chambre d'assemblée refusant de voter les subsides sous une forme permanente, George Ramsay, comte de Dalhousie, officier et gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique, proroge, le 7 mars, la session ouverte le 23 janvier et, en juillet, dissout le douzième Parlement. Il s'obstine en fait à faire voter les subsides pour la durée de vie du roi et défend l'autorité de la Couronne contre les visées de l'Assemblée²²⁰. Qui plus est, il cherche à empêcher la réélection de Louis-Joseph Papineau et de son parti, quitte à faire abstraction au devoir de réserve du gouverneur. Les élections générales de 1827 reportent l'ancien Parti canadien au pouvoir avec une majorité accrue et c'est dans cette mouvance que Papineau écrit *À tous les électeurs du Bas-Canada* (1827). L'auteur adresse un réquisitoire contre les meneurs de la clique ministérielle (Jonathan Sewell en particulier) qui cumulent les postes importants dans la colonie (Chevrier et coll., 2013). « À l'avidité de ces bureaucrates, Papineau oppose le patriotisme et la vertu politique de gens du pays, dont la victoire attendue sur les forces de la corruption s'inscrira dans la suite de l'essor démocratique des nations des Amériques » (*ibid.*, p. 183). En 1830, usant du même langage républicain, il s'attaque au caractère aristocratique de la Constitution de 1791, notamment la Chambre haute qu'il considère comme étant une relique du principe aristocratique européen mal adaptée à la nature égalitaire des sociétés d'Amérique (*ibid.*). S'inspirant de l'histoire des États-Unis et de leurs institutions, celui-ci réclame la modification de la constitution afin d'y enchâsser le principe électif et ainsi mettre fin aux débordements politiques qui affligent le gouvernement de la colonie (*ibid.*). Enfin, à l'instar des colonies qui se sont jointes à la fédération états-unienne, Papineau souhaite que cette modification se fasse au moyen d'une convention constitutionnelle composée de délégués élus par le peuple – cette

²¹⁹ Comme le souligne Louis-George Harvey : « Les premières définitions d'une identité bas-canadienne axée sur la territorialité et le vécu américain, ainsi que les premiers appels à l'exemple de la Révolution américaine, apparurent lors du débat sur un projet de loi proposé en 1822 par le Parlement impérial, projet qui visait à unir les provinces canadiennes et donc à priver la majorité française et catholique de son État colonial. Malgré le retrait de ce projet d'union, le volet anticolonial du discours politique demeura, puis s'accrut lorsque le Parti canadien se mua en Parti patriote » (2005, p. 14).

²²⁰ Michel Bonsaint précise que c'est « [s]urtout, la question des subsides, c'est-à-dire le droit réclamé de l'Assemblée de faire un examen détaillé des finances publiques, et la question de la liste civile, qui consiste en un droit de regard sur les salaires versés aux employés de l'État colonial [qui] exacerbent la Chambre d'assemblée et le gouverneur » (2012, p. 19).

requête fait d'ailleurs partie des 92 Résolutions envoyées à Londres (*ibid.*)²²¹. Pour ces raisons donc, il sera reconnu comme la plus importante figure de la pensée républicaine au Bas-Canada des années 1830 (Chevrier coll., 2013).

D'autres exemples dans les journaux nous révèlent que Papineau n'est pas le seul défenseur de cet idéal. Le 9 novembre 1826, alors que *Le Canadien* a suspendu sa publication, un étudiant en droit âgé de vingt-trois ans, Augustin-Norbert Morin, lance *La Minerve* (Dionne, 1978). Dans son prospectus, il souhaite combattre la corruption du gouvernement non pas en le réformant, mais par l'éducation, les sciences et les arts. Comme il l'écrit :

Lorsque le luxe et la corruption se sont perpétués à travers les siècles, lorsque la plupart des gouvernements, accoutumés à se faire obéir sans contrôle, mettent à profit les vices et les préjugés, pour conserver une prépondérance que le génie des temps veut leur arracher, ce n'est qu'au moyen des sciences et des arts que l'individu peut conquérir ses droits sur les masses qu'arme encore contre lui la force des habitudes (citées dans *ibid.*, 1978, p. 27).

Selon Chevrier et coll., ce lien entre l'instruction publique et les valeurs civiques est au cœur du discours républicain du début du XIX^e siècle, et à l'époque des Patriotes, les rédacteurs de journaux ne manquent pas de le souligner (2013). Denis-Benjamin Viger aborde cette question dès 1817 dans une série de textes commentant le rôle politique de l'éducation aux États-Unis (*ibid.*). Pour lui, la grande vertu politique des Américains est

²²¹ Louis-Georges Harvey nous rappelle que : « [l]e caractère anticolonial du discours patriote se manifesta dans sa critique des institutions politiques métropolitaines et sa préférence pour les modèles républicains d'inspiration étasunienne. Cette tendance se concrétisa dans les 92 Résolutions de 1834 qui exigeaient, pour les citoyens du Bas-Canada, le droit de se donner de nouvelles institutions politiques compatibles avec leur "société américaine". Le refus de la métropole envenima l'impasse politique qui paralysait déjà les affaires de la colonie, puis la répression politique imposée par le Colonial Office au printemps de 1837 radicalisa une situation déjà tendue » (2005, p. 14). Éric Bédard apporte toutefois cette précision : « Les 92 résolutions contiennent les doléances principales des députés canadiens rassemblés autour de Louis-Joseph Papineau et sont le plus souvent représentées comme le manifeste du Parti "patriote". Or, il est loin d'être clair que les membres du parti majoritaire désignent ainsi leur formation politique. Jusqu'aux rébellions, une telle étiquette n'est en effet pas très courante dans les journaux. Le plus souvent, le parti majoritaire est désigné sous le nom de "Parti canadien" ou de "Parti réformiste", et le camp adverse sous celui de "Parti constitutionnel". [...] Il en va de même des députés du groupe majoritaire de l'Assemblée législative et de leur chef Louis-Joseph Papineau qui la veille de l'affrontement armé, parlent constamment du "Parti réformiste". Ce détail a de l'importance lorsqu'on veut comprendre la portée réelle que souhaitent donner les députés canadiens aux 92 résolutions. En effet, on peut difficilement qualifier de révolutionnaire cette longue liste de récrimination et de revendications, même si certaines résolutions pourraient rompre l'équilibre institutionnel instauré par l'Acte constitutionnel de 1791 » (2009, p. 280-281).

leur éducation qui leur permettait de surveiller les activités des politiciens et ainsi déjouer toute tentative de corrompre la république (*ibid.*).

Parallèlement, nous trouvons des articles faisant état de l'abus de pouvoir par la Chambre de grands propriétaires. Dans un extrait de *La Minerve* du 14 janvier 1830 intitulé, *L'assemblée du Parlement provincial du Bas-Canada et l'État des Affaires provinciales*, un auteur anonyme se sent interpellé par le fait suivant :

Dans l'espace de sept années, le gouvernement a remué le pays par de fréquents appels à ses représentants; à leurs constituants; par des tentatives contre l'expression de l'opinion publique, et par une longue suite de mesures manifestement illégales, source d'irritation inutile, hostiles aux droits et aux libertés reconnues du sujet. [...] C'est s'abuser d'attendre, dans un pays où sont répandues des notions de liberté constitutionnelle à voir régner une paix durable tant qu'il n'y a pas de sûreté permanente et les moyens d'avancer les intérêts généraux par les voies constitutionnelles (1830).

Ouvrons une parenthèse ici, à plusieurs occasions avant les Rébellions, les affirmations négatives des uns et des autres sur le gouvernement nous font penser aux principes défendus par les ancêtres des Antifédéralistes, dont le fondement idéologique se veut *country*. Rappelons avec Bernard Bailyn que les valeurs *country* sont omniprésentes en Amérique au XVIII^e siècle et qu'elles constituent comme il le dit, « [n]ot merely the vocabulary, but the grammar of thought for the men who declared Independence in 1776 » (1967). Avec Pocock nous savons que ce langage est une transposition du républicanisme classique d'Harrington et avec James H. Hutson qu'il sera réutilisé contre les nationalistes en 1780 puis en opposition aux Fédéralistes en 1787. Grâce aux études menées par Louis-Georges Harvey, nous pouvons affirmer sans hésiter que le discours des Patriotes bas-canadiens de 1805 à 1837 tend vers l'humanisme civique de par sa critique du capitalisme marchant, ses références aux Anciens pour expliquer la relation de l'homme au *polis* ainsi qu'avec sa définition morale du civisme et de la « vertu » (Harvey, 2005)²²². Ce discours prendra de l'ampleur suivant l'adoption des 92 Résolutions en 1834 et, jusqu'en 1836, il fera la promotion d'un projet de société fortement inspiré par le référent états-unien;

²²² L'auteur ajoute que la presse américaine contribua puissamment à façonner la représentation politique de la république tout comme l'influence déterminante des nombreux imprimés français traitant des États-Unis, produits d'une « école américaine » qui propageait une représentation très républicaine et plutôt exotique de l'Amérique et de sa « première nation ». (Harvey, 2005, p. 21).

notamment une réforme en profondeur de l'État colonial afin de le préparer à accéder à son indépendance (*ibid.*)²²³.

À la lumière des observations de ce dernier, nous pensons que les idiomes du langage « patriote » s'apparentent aussi à ceux du langage antifédéraliste états-unien. Avant d'étayer ce que nous affirmons, rappelons brièvement les quelques référents idéologiques qui le constituent.

L'idéologie du pays (country)

En Angleterre au cours de la première moitié du XVIII^e siècle le terme *country* (pays) renvoie aux intérêts agraires et à leur idéologie. Elle se distingue de l'idéologie *court* (de la cour) incarnée par les intérêts commerciaux et métropolitains. Les partisans *country* insistent sur la nécessité d'être vigilants et se positionnent contre les abus de pouvoir²²⁴. Aux États-Unis, l'idéologie *country* voit le jour dans le contexte pré-révolutionnaire. Cette première occurrence est le fruit de différents points de vue énoncés dans les *Cato's Letters* et *The Independent Whig* signés entre autres par John Trenchard et Thomas Gordon (Bailyn, 1967). Elle s'articule autour de croyances particulières que Bernard Bailyn explique ainsi :

They refused to believe that the transfer of sovereignty from the crown to Parliament provided a perfect guarantee that the individual would protected from the power of the state. [...] They called for vigilance against the government of Walpole equal to their predecessor had shown against the Stuarts. They insisted, at a time when government was felt to be less oppressive than it had been for two hundred years, that is was necessarily – by its very nature – hostile to human liberty and happiness; that,

²²³ Éric Bédard n'est pas de cet avis. Il affirme que « [l]es 92 résolutions n'ont rien d'un manifeste républicain ou d'une déclaration d'indépendance. Elles sont plutôt un long réquisitoire contre un petit groupe qui fonde ses malversations et ses abus de pouvoir sur d'étroits préjugés ethniques » (2009, p. 36). Il ajoute ceci : « Certes, plusieurs résolutions donnent à penser que les rédacteurs du document prennent alors leur distance du constitutionnalisme britannique, du moins tel qu'il est pratiqué dans les colonies de l'époque. L'accent mit [sic] sur la réforme du Conseil législatif plutôt que sur le gouvernement responsable, et l'admiration bien sentie pour les institutions républicaines américaines montrent assez clairement que bon nombre de députés canadiens ne rejettent pas complètement l'idée d'aligner leur régime politique sur celui des autres nations d'Amérique qui viennent de réaliser leur indépendance. Cela dit, on omet souvent de rappeler que la réforme de la Chambre haute est alors également à l'ordre du jour en Grande-Bretagne, et que la proposition d'élire les membres de la Chambre des lords circule aussi dans la capitale de l'Empire » (*ibid.*, p. 34-35).

²²⁴ Rappelons ici la remarque de James H. Hutson : « In England, Country ideology had been the vehicle for agrarians to protest the rise, at what they felt was their expense, of commercial-capitalist interests. In the 1770s and 1780s American farmers saw themselves similarly beset » (1981, p.365).

properly, it existed only on tolerance of the people whose needs it served; and that it could be, and reasonably should be, dismissed – overthrown (*ibid.*, 1967, p. 47)

La critique du pouvoir de l'exécutif et la dénonciation de la corruption sont des traits distinctifs du discours et pour certains révolutionnaires,

The executive possesses means of distracting Parliament from its proper function; it seduces members by the offer of places and pensions, by retaining them to follow ministers's rivals, by persuading them to support measures – standing armies, national debts, excise scheme – whereby the activities of administration grow beyond Parliament's control (Pocock, 1965, p. 565).

Le patronage, les factions, les armées permanentes et la promotion des intérêts monétaires deviennent donc suspects. La rhétorique a coutume d'identifier les ministres de Londres comme la source de tous les maux et lorsque ces derniers commencèrent à agir de manière qui leur semblait empiéter sur les libertés des colonies, le langage le plus approprié pour leur dénonciation fut celui par lequel la Junte des whigs avait été dénoncée en leur temps (Pocock, 1997, p. 521)²²⁵. Ce sentiment réapparaît, selon Pocock, dans le vernaculaire jeffersonien, notamment lors de leur conflit avec les Fédéralistes en 1790 et demeure présent aux États-Unis à jusqu'à la guerre civile en s'appuyant sur l'antagonisme de la vertu et du commerce.

James H. Hutson quant à lui la retrouve dans le contexte constitutionnel de 1787, dans les interventions des Antifédéralistes qui tendent vers les mêmes dénonciations. Nous en avons glissé quelques mots, leur critique porte entre autres sur les dangers des abus de pouvoir. Comme le souligne Hutson : « During the debates at the Philadelphia Convention the issue of “corruption,” of the executive controlling the legislature by dispensing offices and other form of patronage, arose several times » (1981, p. 362). Comme les partisans *country* en Angleterre, un de leurs principaux objectifs politiques est de préserver la démocratie participative contre le pouvoir croissant des intérêts commerciaux et leur influence sur les élus. Christopher M. Duncan affirme qu'au cœur de leur pensée, « the community was prior to the individual, while at the same time implicitly embracing the

²²⁵ Voir l'explication du whiggisme à la note 7 du chapitre deux.

emerging democratic political culture that expanded individual participation in the interpretative process within a particular community » (1995, p. 80)²²⁶.

De même pour eux, la source de l'activité commerciale doit provenir de la terre « embodied in the figure of the virtuous yeoman farmer » (Hutson, 1981). Ce discours tire sa source des représentations classiques des qualités du bon citoyen prêt à se sacrifier pour la patrie qui s'actualisa lors de la guerre civile anglaise (Harvey, 2005, p. 59). Il est associé à la vertu politique et à la propriété foncière, légitimées par l'action politique des petits propriétaires terriens, dont les bases sont issues du *Commonwealth* anglais entre 1640–1660 (*ibid.*)²²⁷. Cette pensée a été transposée dans les colonies états-unienne et elle a permis d'articuler les revendications des représentants de la population agricole devant une bureaucratie et une classe marchande liées à la Couronne britannique et au pouvoir métropolitain, tous deux associés, répétons-le, à l'illégalité et aux abus de pouvoir (*ibid.*).

S'ajoute enfin une vision du progrès et un rapport au temps qui exigent que les acquis du passé soient conservés, c'est pourquoi comme le souligne Christopher M. Duncan, « Anti-Federalist discourse is not anti-progress or anti-change, but only anti-forgetting » (1995, p. 138)²²⁸. Les écrivains Antifédéralistes accordent une importance au passé, car ils cherchent à immortaliser les acquis de la révolution et insuffler « l'esprit de la liberté » – ou comme l'écrit Duncan : « instil the spirit of freedom in the hearts of young and old across centuries » (*ibid.*, p. 136-137). Le public est invité à réfléchir avant d'agir, avant d'accepter ce qui lui est offert. Aussi, le passé dans le discours antifédéraliste ne devient-il pas quelque

²²⁶ Ralph Ketcham ajoute ceci : « This republicanism of the 1780s was not in principle different from what in Britain and America by mid-nineteenth century was generally called representative democracy » (Ketcham, 2003, p. 6). Avec Turner Main nous savons que la démocratie signifie pour eux : « [g]overned by the people; the great body of the people, the middle and the lower classes as contrasted with the few men of wealth and abilities » (1961, p. 169).

²²⁷ Louis-Georges Harvey précise qu'au Bas-Canada, « [d]evant l'impossibilité de s'appuyer sur le modèle classique de l'agriculteur indépendant comme gage de cette vertu, le discours valorisa les classes productives, comme le faisaient simultanément les *Democrats* jacksoniens. Le travail manuel rapprochait d'un état de la nature alors que les richesses « artificielles » du bourgeois étaient le produit d'une spéculation effectuée aux dépens de son prochain. Cette préoccupation morale du républicanisme français entre 1830 et 1848 trouve aussi écho dans le discours des Patriotes bas-canadiens, même si celui-ci avait des accents américains assez distincts (2005, p.42).

²²⁸ En détails : « For them, “progress” was upon them, in need of nurturing and help, but not wholesale change. Thus the Anti-Federalists did not so much fail to recognize the potential inherent in America as empire, so much as they knew what price that greatness would elicit and deemed it too high. The question the Anti-Federalists worried about was not how to organize their polity for order and greatness, but how to organize it for public happiness and political salvation. [...] way of saying that without the sense of attachment and empowerment that comes with public participation there can be no virtue, and without virtue there can be no happiness » (Duncan, 1994, p. 413).

chose à transcender, mais plutôt quelque chose à entretenir à travers l'histoire. Or, conserver l'essentiel et apprendre des leçons du passé; cette réflexion ne semble pas étrangère aux réformistes des années 1840. Avec Éric Bédard, nous voyons que pour eux, « le progrès ne doit pas se faire à n'importe lequel prix » (2009, p. 289). Enthousiastes, ils cherchent à en prendre part, mais en évitant les exaltations juvéniles et en se montrant prudents (*ibid.*). Nous y reviendrons.

Le langage du bonheur

Avant l'Acte d'union de 1840, par-delà les tendances *country*, nous remarquons aussi au Bas-Canada d'autres langages semblables à ceux des Antifédéralistes. En particulier, celui lié à l'idée de bonheur. Par exemple, Papineau l'utilise au regard de l'administration locale et de la proximité des instances du pouvoir. Dans une de ses lettres ouvertes, il affirme que « [c]hacun dans les deux Canadas est prêt à admettre qu'il est essentiel pour la connexion et le bonheur des [colonies] britanniques qu'il existe au centre de l'empire, une autorité législative suprême [...]. Cependant, il ajoute ceci :

La distance à laquelle les colonies sont situées les prive de toute participation directe dans la branche représentative de la Législature suprême, et la différence qui existe entre la Grande-Bretagne et les Colonies par rapport à l'état des propriétés, de la société et des circonstances locales fait qu'il est difficile pour une législature constituée seulement dans la Mère-Patrie, à mille lieues de distance, de régler avec avantages les affaires intérieures des colonies (cité dans Ouellet, 1970, p. 24).

Au cours de la première grande Assemblée publique tenue en 1837 en réaction aux résolutions de Lord Russell, Papineau se réfère une fois de plus au bonheur, mais cette fois en le comparant au voisin états-unien et à sa « [s]tructure de gouvernement, la plus parfaite que le génie et la vertu aient encore élevée pour le bonheur de l'homme en société » (Harvey, 2005, p. 172). Harvey reconnaît dans le propos de Papineau, « [u]n discours politique et social qui pose autrement le problème de la « liberté des modernes » en revenant sur la nécessité d'assurer la participation active du peuple vertueux afin de faire triompher « le bonheur commun », rejetant par le fait même les bases matérialistes et individualistes du credo libéral » (2005, p. 42). De notre point de vue, ces affirmations se rapprochent aussi du discours des Antifédéralistes états-uniens dans lequel, nous l'avons

mentionné au chapitre deux, le bonheur joue un rôle capital. À ce sujet, citons une fois de plus Christopher M. Duncan :

The question the Anti-Federalists worried about was not how to organize their polity for order and greatness, but how to organize it for public happiness and political salvation. [...] Without the sense of attachment and empowerment that comes with public participation there can be no virtue, and without virtue there can be no happiness. [...] The idea of ‘public happiness’ is the idea of something directed at more than personal satisfaction. Public happiness is the feeling one can gain in conjunction with well-received and even respected public activity before one’s peers. Whereas private happiness could be gained in the context of the home, family, and work, public happiness could only be found in the political realm of equals engaging in conversation about the life of the community, and the good life itself (1994, p. 393-394 et 413).

Dit autrement, les Antifédéralistes revendiquent la libre participation de tous à la vie publique et se portent à la défense des droits fondamentaux, tels que les droits à la vie, à la liberté et au bonheur. Il en va de même pour Papineau qui, rappelons-le, l’associe par ailleurs à la proximité du lieu de pouvoir. Fait intéressant, nous remarquons chez l’Antifédéraliste James Winthrop (*Agrippa*) un langage similaire :

Let us now consider how far it is practicable consistent with the happiness of the people and their freedom. It is the opinion of the ablest writers on the subject that no extensive empire can be governed upon republican principles, and that such a government will degenerate to despotism, unless it be made up of a confederacy of smaller states, each having the full powers of internal regulation. [...] To promote the happiness of the people it is necessary that there should be local laws; and it is necessary that those laws should be made by the representatives of those who are immediately subject to the want of them (*Agrippa*, IV, 4 décembre 1787).

Enfin, au début du XIX^e siècle, on continue de penser du côté francophone que l’oligarchie anglaise – ou les détournements de pouvoir du gouverneur – est à l’origine des problèmes politiques et que seule une réforme de l’Acte de 1791 peut les résoudre. Entre 1835 et la période qui suit les rébellions de 1837–1838, le gouvernement de Londres est amené une fois de plus à réfléchir à la solution pour désamorcer les conflits dans ses colonies d’Amérique du Nord. Il est alors contraint de prendre une décision sur leur avenir. C’est donc dans un contexte de tensions – soit avant l’adoption de l’Union de 1840 qui fixera momentanément le sort des colonies – qu’apparaissent les différentes propositions

d'union fédérale, notamment celle d'Étienne Parent et de John George Lambton (Lord Durham).

Projets fédéraux de l'époque : Bas-Canada

Ayant étudié le point de vue d'Étienne Parent, Louis Nourry rapporte que son projet fédéral a pris naissance dans les années 1830 au moment où, étant à l'avant-garde du mouvement de révolution, il incitait ses compatriotes à élargir leur lutte politique et nationale (Nourry, 1973). En substance, l'idéal fédéral de Parent oscille entre une union fédérale canadienne dans laquelle l'État colonial ne serait qu'un état de transition et une union confédérale avec les États américains si la première option était abandonnée. À ses yeux, la confédération-fédération est le moyen le plus sûr d'assurer le salut de la nation (*ibid.*). Peter J. Smith qui s'est intéressé à Parent également affirme que « Parent's perspective on federalism was distinctly different from that of the tories, emphasizing as it did on local autonomy. Parent viewed federalism not as a means of economic advancement, but as a means of preserving the French Canadian nation » (1997a, p. 68). Mentionnons que son projet différait de ceux de Sewell, Robinson et Strachan en ce qui concerne les fins de l'union fédérative, c'est-à-dire de ne pas assimiler les Canadiens français ni de réduire leur importance dans un ensemble anglo-saxon²²⁹.

De son idéal fédéral, Louis George Harvey, dira qu'il tire son inspiration du fédéralisme « jacksonnien », car en 1834, comparant la politique des deux pays, Étienne Parent classait Jackson, « digne successeur de Washington » et « grand républicain », du côté de la liberté, alors qu'il qualifiait ses ennemis « d'aristocrates » (2005, P. 177). Harvey ajoute qu'« [à] l'opposé de l'union législative envisagée entre le Haut et le Bas-Canada, le fédéralisme étatsunien, tel qu'il apparaissait dans le discours bas-canadien, se distinguait par son caractère extrêmement décentralisé et prenait sa source dans l'union volontaire de petites républiques souveraines » (*ibid.*, p. 117). En poussant plus loin son explication au rationnel du mouvement patriote, Harvey constate que :

²²⁹ Harvey nous rappelle que « [d]ans un texte de 1835, Étienne Parent repoussa la thèse de l'assimilation des Canadiens dans l'éventualité d'une annexion aux États-Unis, citant l'autonomie des États de la Fédération étatsunienne comme une protection suffisante à leur spécificité culturelle. La position de Parent choqua les adversaires du mouvement et son évocation fréquente de la sympathie des Américains pour la cause patriote ne pouvait les laisser indifférents (2005, p. 177).

La république étasunienne devint le modèle dominant dans le discours politique du mouvement, parce qu'elle constituait le meilleur exemple d'un gouvernement adapté aux réalités sociales du Nouveau Monde. En laissant le contrôle des affaires locales aux États, le fédéralisme étasunien renforçait cet arrimage du gouvernement républicain au bien public dans chacune des juridictions des États-Unis tout en assurant la protection de leurs intérêts communs à l'échelle nationale. La représentation de la Fédération étasunienne dans le discours patriote souligna donc l'autonomie des États et la décentralisation des pouvoirs (*ibid.*, 2005, p. 168).

En considérant la situation de notre point de vue, nous ne saurions passer sous silence les affinités de cet idéal fédéral décentralisé avec celui des Antifédéralistes. Pour ces derniers, la fédération de 1787 devait représenter un pacte entre les États souverains et indépendants (Cornell, 1999). À cet égard, citons une fois de plus Herbert J. Storing : « The Anti-Federalists stood, then, for federalism in opposition to what they called the consolidating tendency and intention of the Constitution – the tendency to establish one complete national government, which would destroy or undermine the states » (1981, p. 10). La problématique lors des pourparlers constitutionnels est relativement simple : s'opposaient alors ceux qui voulaient un gouvernement fort et central à ceux qui souhaitaient voir les États conserver leurs pouvoirs et leur souveraineté (Massin, 2000). L'inconvénient du gouvernement central se faisait au détriment des droits des États fédérés. Lors de la Convention de Philadelphie (*Virginia Plan*), Luther Martin par exemple, décréta que les États étaient voués à la perte de leur souveraineté qui leur était par ailleurs garantie sous les Articles²³⁰.

John L. Wakelyn soutient que leur idéal fédéral s'inspire des Anciens, plus particulièrement de Montesquieu. Il nous renvoie à Samuel Chase qui, en avril 1788, en fait état en rappelant par exemple que le principe démocratique ne se réalise que dans une « Confederation of small republics exercising all the powers of *internal* government » (*ibid.*, 2004, P. 194). Idem pour Samuel Bryan (*Centinel*) qui le 5 octobre 1787 écrit ceci : « It is the opinion of the greatest writers, that a very extensive country cannot be governed

²³⁰ Comme il le communique à ses pairs : « States may surrender this right; but if they do, their liberties are lost. [...] If such a state confederates, it is intended for the good of the whole; and if it again confederates, those rights must be well guarded. Nor can any state demand a surrender of any of those rights; if it can, equality is already destroyed. We must treat as free states with each other upon the same terms of equality that men originally formed themselves into societies ». Extrait de la lettre de Luther Martin, 27 juin 1787 document disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://teachingamericanhistory.org/library/document/luther-martins-objections/> [page consultée le 8 septembre 2013].

on democratic principles, on any other plan, than a confederation of a number of small republics, possessing all the powers of internal government, but united in the management of their foreign and general concerns » (cité dans *ibid.*, 2004, p. 9).

Objections

Les premières objections émises contre le projet d'Étienne Parent ressortent dans les propos de Pierre de Sales Laterrière. Partisan d'une fédération impériale, celui-ci lui rétorque « [q]u'il est préférable, dans un avenir rapproché, de se joindre à la métropole sans quoi les Canadiens seront assimilés par leurs voisins américains » (cités dans Nourry, 1973, P. 535-536). D'autres critiques émanent de *La Gazette de Québec*. En avril 1833, des journalistes s'en prennent à l'idée d'union fédérale « canadienne » de Parent en concluant qu'elle est un moyen d'accéder à l'indépendance et de mettre fin aux liens établis avec l'Empire. *La Gazette de Québec* ne démontre aucun enthousiasme à appuyer ce type d'union avec les États-Unis, car « [r]ien n'indique que, dans cinquante ans, les Canadiens français seront assez nombreux pour être en état et en droit de demander l'indépendance et se détacher de la confédération américaine » (Nourry, 1973, p. 538). Étienne Parent rétorque qu'avec l'immigration et la croissance démographique qui ne cesse de croître depuis 1763, il y aura assez d'âmes pour peupler la colonie en toute sûreté (*ibid.*, p. 539). Entre le moment où les 92 résolutions sont déposées à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada et celui où John Russell y répond, Parent demeure discret quant à son idéal. Il poursuit ses interventions après la session avortée de l'été 1837 en réaffirmant dans son journal que « [l]es Canadiens doivent entrer dans la fédération américaine ou dans une fédération canadienne s'ils veulent se défaire du lien colonial sans heurts » (*ibid.*, p. 541).

D'autres acteurs de la société civile se montreront hostiles à l'opinion de Parent, dont les « Montrealers », des constitutionnalistes qui exigent l'union législative des Canadas, car ils craignent d'être à nouveau brimés par une majorité canadienne-française dans le Bas-Canada, même avec l'assurance d'un État central qui détiendrait tous les grands pouvoirs (*ibid.*, 546)²³¹. Leur position est explicitée dans *Le Canadien* du 15 octobre 1838. Elle vise

²³¹ De son côté, William Ormsby relate que « [t]he merchants had lost little time pressing their case. On December 13, 1837, The Constitutional Society of Montreal described the plight of the English-speaking population of Lower Canada in a petition to the Upper Canadian Legislature: "... The rights, the interests, and

l'union législative des deux Canadas et l'établissement d'une législature effective dans les provinces unies, tout en stipulant que « [t]oute fédération générale des colonies britanniques de l'Amérique septentrionale non seulement serait inefficace [...], mais ne ferait que multiplier les sujets de discorde qui existent » (*Le Canadien* cité dans Bergeron, 1994, p. 96). Cette croyance est conforme avec celle des tories du Haut-Canada que William Ormsby résume ainsi :

The Tories did not want the union, but now rebellions raised the question of whether or not Lower Canada could be retained. [...] Tories were more susceptible to the propaganda emanating from the Montreal merchants. Under these circumstances, most Tories were willing to see the union take place so that the anglicizing influence of Upper Canada might be brought to bear fully on the lower province. But, as they foresaw grave dangers, not the least of which was the possibility of an alliance between "republican minded" Upper Canadian reformers and the French Party, they insisted that a union must be accompanied by conditions which would ensure the predominance of British (i.e. Tory) influence (1969, p. 17).

Ce sont surtout les arguments en faveur d'une union législative qui font écho auprès des whigs britanniques de Melbourne. De fait, la Chambre des Lords adopte le Bill d'Union de lord Russell qui deviendra, le 22 juillet 1841, l'Acte d'Union (Nourry, 1973). Parent en exige le désaveu tout en ressassant la nécessité de la formation d'une fédération canadienne (*ibid.*, p. 549)²³². Comme il l'écrit en février 1842 :

Lord Durham en a eu l'idée d'abord. Une Confédération composée des deux Canadas et des Provinces du Golfe, avec une législature locale pour chaque Province sur le modèle de l'Union Américaine, est un plan qu'on ne devrait pas perdre de vue. L'union des Canadas nous a toujours paru être un acheminement à l'absorption [sic] de ces Province [sic] par les États-Unis; mais il en serait tout autrement d'une confédération de toutes ces Provinces, qui seraient pour [sic] là mises dans la voie d'un avenir grand et certain, et travailleraient en conséquence à l'accomplissement de leur mission ou destinée, celle de fonder un empire ou état puissant sur les eaux du fleuve et du golfe St. Laurent (Parent cité dans Nourry, 1973 : 549-550).

the property, of the Provincial Inhabitants of British origin, have been jeopardized, by the designs of revolutionary French faction, madly bent upon their destruction... Sedition and rebellion, followed by atrocious murder, robbery and rapine, have loudly proclaimed themselves in the most populous and prosperous portion of Lower Canada. Re-union, the petition asserted, was the only solution." Re-union would give "advantages which cannot be anticipated from any measure." The Constitutional Society's appeal concluded with a request that the Legislature should give the situation careful consideration and advice [sic] such measures will promote..."the complete Anglification of the Province, and its reunion with Upper Canada" » (1969, p. 16).

²³² Étienne Parent défendra son idéologie jusqu'à l'adoption de la Confédération de 1867, principalement dans *Le Canadien* les 7 et 9 décembre 1840.

Selon Louis Nourry et Gérard Bergeron, Parent se fourvoyait, car le projet de Durham visait à l'assimilation des Canadiens français. Ce dernier pensait que leur mise en tutelle et la formation d'une nation dite « British American », dont la population devait s'accroître rapidement grâce à l'immigration, aurait pour effet de les absorber. Reginald Trotter nuance cette affirmation : « Durham hoped to bring the French to a working acceptance of British institutions, but he did not yet wish, if indeed he ever wished, to submerge them politically to the extent which the British Montrealers of the day mostly desired » (1925, p. 61)²³³. Il est vrai que les Montrealers voulaient absolument les assimiler. De l'avis de Trotter, « [p]reviously, even before leaving England, he [Durham] had received evidence that the British merchants of Lower Canada desired the complete submergence of the French influence, preferably by a close legislative union of the Canadas, and that they would likely to oppose any federal scheme for fear lest it leave even local power to the French, whose ascendancy their interest led them so to dread » (1925, p. 61)²³⁴. Quoi qu'il en soit, tout comme le plan de Parent, celui de Durham soulève des oppositions à Londres et au sein des colonies, et pareillement sera rejeté. Voyons à partir de quels principes.

Solution fédérale de Lord Durham

En janvier 1838, John George Lambton (lord Durham) reçoit à Londres le mandat de soupeser les avantages et désavantages d'une union législative²³⁵. À son arrivée au Canada,

²³³ Janet Ajzenstat conteste aussi cette affirmation. Selon elle, cet attribut s'avérerait incompatible avec le libéralisme de Durham au nom duquel « [h]e suggested that the federation of British colonies would consist of population virtually identical in political habits, customs, and "manners" with the people of the United States » (1988, p. 100).

²³⁴ Ajzenstat soutient également que « Donald Creighton strikes a different note. In his exposition of the ideas of the Montreal English merchants, he nowhere underestimates the part that the Montrealers played in convincing Durham that a legislative union of the Canadas, building a progressive and prosperous commercial nation on British ideas, principles, and political practices, would be preferable to a federal union in which the French would remain unassimilated, obstructive, and no doubt disloyal » (1988, p. 120). À ce sujet, voir aussi Donald G. Creighton, (1937).

²³⁵ Trotter affirme que « [t]he idea of a possible federal solution so far as the Canadas were concerned was mentioned by Glenelg on the very day of Durham's appointment, in the first dispatch in regard to his mission. It might well be considered, Glenelg suggested, whether the establishment of a "joint legislative authority" for the two Canadas, with the preservation of separate provincial authorities to deal with "all matter of exclusively domestic concern" might not satisfactorily solve their peculiar difficulties. Durham, should that be

il discute néanmoins d'une structure fédérale avec les députations des provinces maritimes, puis avec des personnalités du Haut-Canada et du Bas-Canada. Son but étant de maintenir les liens établis avec la Grande-Bretagne et d'assurer la suprématie de celle-ci²³⁶. De l'avis de Louis-Georges Harvey, ce dernier envisageait une union centralisée dotée d'un exécutif en pleine possession des pouvoirs nécessaires pour favoriser le resserrement des liens économiques entre les colonies, et donc d'assurer l'essor du capitalisme marchand anglo-américain (2005, p. 245). L'exemple états-unien est bien présent dans les propos de Durham et le modèle hamiltonien qu'il propose trouvera son expression la plus complète dans l'union de 1867 (*ibid.*). Cette vision centralisée et commerciale du fédéralisme est aussi inspirée du référent britannique et bâtie sur les préceptes de la tradition libérale anglo-saxonne (*ibid.*).

Objections

Durham sait qu'il doit convaincre les marchands montréalais²³⁷. Pour parvenir à ses fins, il convoque Peter McGill (président de la Banque de Montréal) et d'autres gens d'affaires²³⁸. Sans succès, ces derniers ne souhaitent pas de fédération, car ils craignent de perdre leurs liens avec l'Empire. Plus encore, ils partagent la crainte des financiers londoniens de voir réapparaître les conflits au sein de la colonie, ou comme ils le disent : « The evils engendered by the distinctiveness of national origin, and the prejudices of opposite and

is opinion, would have to further consider what should be the nature and limits of such authority, and all the particulars which ought to be comprehended in any scheme for its establishment » (1925, p. 55-56).

²³⁶ John Kendle résume ses intentions ainsi : « It is clear that Durham wished to maintain Britain's supremacy but at the same time wanted to enable each colony to manage its own "peculiar affairs". The scheme he outlined was clearly federal in nature. While the provincial governments would control local affairs there would also be "such a general government for all the Provinces in British North America present or future as will control and regulate all such matters as may be common to all, or to some two or more of them". In his view, the scheme should apply initially to the Canadas and then to the Maritime colonies at a time of their choosing. The provincial legislatures were to have residual powers, i.e. control of all matters not specifically conferred on the central government » (1997, p. 22).

²³⁷ La raison étant que « [p]reviously, even before leaving England, he had received evidence that the British merchants of Lower Canada desired the complete submergence of the French influence, preferably by a close legislative union of the Canadas, and that they would likely to oppose any federal scheme for fear lest it leave even local power to the French, whose ascendancy their interest led them so to dread » (Trotter, 1925, p. 61).

²³⁸ Trotter tient à préciser que « [o]n his way to Upper Canada in July he [Durham] tarried in Montreal, where he met several gentlemen selected by Peter McGill, then president of the Bank of Montreal. To this group he explained orally the outline of the measure which he proposed. He found cordial approval of his tactfully expressed desire to make Lower Canada a truly British province, but opposition to the idea of any sort of union with the Maritime Provinces or to federal union of the Canadas » (1925, p.61).

antagonistic races » (Ormsby, 1969, p. 19)²³⁹. Derrière leurs arguments se cachent certes des enjeux économiques, car les hommes d'affaires montréalais « who constituted the most vocal and the most influential element of the English minority, had always thought in terms of the economic unity of the St. Lawrence River system and had look forward to the moment when its political unity could be restored » (*ibid.*, p. 21). Autrement, selon William Ormsby, les marchands rejettent l'idéal fédéral de Durham parce qu'il confère trop d'autonomie aux Canadiens français : « They much preferred the prospect of a United province of Canada to that of a federal union in which a French province would be governed locally by a French legislature » (*ibid.*, p. 21).

Au nombre des plaintes figure aussi la division fort problématique des pouvoirs entre l'entité fédérale et les provinces. Selon eux, l'histoire fédérale américaine illustre bien que les États ont longtemps été réfractaires à la délégation de leurs pouvoirs et qu'il en irait de même pour les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Il serait tout aussi illogique de créer une fédération si les pouvoirs du gouvernement impérial restaient les mêmes, car elle n'en serait une que de nom (*ibid.*). Dans son rapport, Durham en fait d'ailleurs état :

Je savais parfaitement qu'on pourrait objecter qu'une union fédérale produirait un gouvernement faible et plutôt encombrant; qu'une fédération des colonies ne pourrait posséder de fait que peu d'autorité ou de responsabilité légitimes, étant donné que la plus grande partie des fonctions ordinaires d'une fédération tomberait dans le domaine de la législature et de l'exécutif de l'Empire; enfin que la principale raison militant en faveur d'une fédération, c'est-à-dire la nécessité de concilier des prétentions d'États autonomes avec leur souveraineté, ne pouvait exister dans le cas de possessions coloniales sujettes à être façonnées selon le bon plaisir de l'autorité suprême de la métropole (1969, p. 249).

Le projet de Durham se voit confronter à d'autres acteurs, dont Robert Baldwin, un politicien réformiste du Haut-Canada et un farouche opposant à l'union fédérale, qui estime que l'octroi du gouvernement responsable suffirait à assurer la stabilité dans les colonies²⁴⁰.

²³⁹ William Ormsby précise que certains d'entre eux, dont George Moffatt, William Badgley et Andrew Stuart se rendent même à Londres pour empêcher le projet de fédération de Durham : « [They] had come on behalf of Montreal mercantile interests for the express purpose of expediting the union. They restated the grievances of the English population in Lower Canada and reasserted their faith in the union as a panacea » (1969, p. 19).

²⁴⁰ Réginald George Trotter apporte la précision suivante : « Robert Baldwin attacked the federal idea, being very fearful that a general government would speedily usurp the functions of the Imperial authority and thus lead disastrously to a severance of the connection with the Mother Country. Responsible government would

À vrai dire, Baldwin juge l'idée de Durham « [...] 'worse than useless' unless it was intended as a preparatory step to making them [the colonies] independent – an objective which he would deplore » (cite dans Ormsby, 1969, p. 24). George Herkimer Markland, inspecteur général du Haut-Canada et membre du Family Compact, a lui aussi dénoncé l'idée de Durham en la qualifiant de « mentally afar off ». À ses yeux, le projet ne tenait pas compte du fait que les intérêts des provinces divergeaient et que les liens entre elles étaient quasi inexistants (1969, p. 22). Ged Martin ajoute que c'est aussi l'avis du commissaire de la Couronne au Haut-Canada qui l'exprime ainsi :

R. B. Sullivan, the commissioner of Crown lands in Upper Canada, observed that all such schemes were “founded upon a fallacy” that there was “a supposed unanimity of purpose among the whole British party”. It was unlikely that the divided political parties of the upper province would unite to control the French in a Canadian Union, and still less likely that Upper Canada should care about the Newfoundland fisheries or Newfoundlanders interest themselves in the clergy reserves. The Atlantic colonies had little trading contact with Upper Canada, and tended to compete with each other in external markets. Nor could Sullivan see what powers could be entrusted to a colonial federal legislature (1982, p. 46-47)²⁴¹.

Anticipant les mêmes réactions dans les Maritimes, Durham consulte John Beverley Robinson qui, à quelques reprises, « pencilled numerous criticism of the plan in the margins of Durham's own copy of the summary » (Ormsby, 1969, p. 25). Robinson savait que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick refuseraient de se joindre à cet ensemble en raison du partage des pouvoirs envisagé. Sir John Harvey du Nouveau-Brunswick lui fit part qu'au sein de sa colonie, il y aurait « [a] reluctance to surrender the control of any portion of the revenue to a federal legislature » (*ibid.*)²⁴². Du côté de la Nouvelle-Écosse, le lieutenant-gouverneur Campbell rétorqua que les députés « [w]ould prefer two unions, one

be, in his eyes, the one and sufficient cure for the ills of the provinces, and for the application of that remedy he argued and plead with vehemence and ability » (1962, p. 61).

²⁴¹ Martin nous rappelle également ces propos de Sullivan : « The United States Congress in the 1830s had only limited powers, and these were mainly confined to foreign affairs, defence and external commerce – matters outside the sphere of a colonial legislature. If federation was not specifically intended to enable the colonies to challenge Britain's commercial and political control over them, Sullivan found it 'difficult to understand' why it should be introduced. » Sullivan cité dans Martin, (1982, p. 46-47).

²⁴² Pour sa part, Trotter rapporte ceci : « Moreover, the people of the Lower Provinces are decidedly indisposed “to connect themselves in a way with the French Population of Lower Canada” – a feeling, it may be supposed, augmented greatly if indeed not largely aroused by the disturbances which had just taken place. Also the New Brunswick Assembly having recently acquired full control of the provincial revenues in return for a civil list would naturally be disinclined to surrender any of their new privilege to a body in which the representatives of the provinces would only be in small minority » (1962, p. 60).

of the two Canadas and another of the maritime provinces » (*ibid.*, p. 26-27)²⁴³. Au Bas-Canada, nous l'avons souligné, les remarques sont plutôt dirigées à l'endroit du plan d'Étienne Parent. Lorsque ce dernier apprend que Durham prévoit unir les colonies dans un ensemble confédéral, il écrit ceci :

Son Excellence est en faveur du plan de confédération dont il est question depuis quelque temps. L'adoption de ce plan jetterait les fondements d'un nouvel empire sur ce continent, et fixerait l'incertitude où sont ces colonies sur leur avenir. La perspective que cette mesure leur ouvrirait serait assez flatteuse pour les empêcher de se laisser entraîner à d'autres espérances moins en harmonie avec les intérêts de l'Empire (*Le Canadien*, 16 juillet 1838 cité dans Nourry, 1973, p. 543).

Ce qui lui vaut la réplique du *Montreal Gazette* qui déclare que « Son Excellence le Gouverneur Général n'a fait aucune allusion, dans sa réponse à l'adresse de Cornwall, à l'union des provinces, ni à aucune mesure législative quelconque » (*ibid.*, p. 542). Les Montrealers accusent Parent de fausser la question. Selon eux, Lord Durham, mentionne certes une fédération des provinces du British North America, mais recommande plutôt dans son rapport une union législative des deux Canadas, car il craint une obstruction systématique de la part des Canadiens français à l'endroit de l'État fédéral (*ibid.*, p. 548-549).

À Londres, John Russell et Edward Ellice désapprouvent la fédération suggérée par Durham. Craignant qu'il opte pour cette structure, ils font pression sur lui pour qu'il recommande plutôt une union législative²⁴⁴. Ellice supervise le travail de Durham, car il veut que ses écrits correspondent aux politiques coloniales du gouvernement Melbourne (Ormsby, 1969, p. 30)²⁴⁵. Ainsi, conformément à sa volonté, le rapport Durham est déposé

²⁴³ Réginald Trotter ajoute l'absence de communication entre les provinces et la dévolution des pouvoirs : « The populous centres of the Maritime Provinces and of the Canadas were very far from one another. They were lacking those means of ready communication which would make possible the constant easy intercourse that political union would necessitate. [...] Lower Provinces would require considerable coaxing to induce them to surrender voluntarily part of their separate identity and share of their present powers of government » (1962, p. 63).

²⁴⁴ Ged Martin note ceci : « Ellice's advocacy probably played a significant role in weaning Durham away from the federal scheme, against which Ellice had fired his paragraphs. [...] In short, he intended to wield his own influence in order to rehabilitate Durham » (1972, p. 45).

²⁴⁵ En fait, Ellice avait déjà préparé un projet. Il a d'ailleurs tenté de le substituer au rapport de Durham. Comme le souligne Ged Martin, « [t]he enigmatic 'Bear' Ellice was attempting to engineer Durham's rehabilitation by giving him all the credit for a plan which had been widely attributed to Ellice in 1822, and

au Parlement le 5 février 1839. Les principales recommandations portent sur la concession du gouvernement responsable et l'union législative du Haut-Canada et du Bas-Canada. Comme nous le savons, seule la dernière est retenue (*ibid.*). Encore aujourd'hui, les intentions réelles et le changement d'orientation draconien de Durham demeurent obscurs. Car tout au long de son séjour au Canada, il se dit contre l'union législative. À cet effet, William Ormsby raconte que « Durham gave no indication that he was other than opposed to a legislative union of the Canadas » (*ibid.*, p. 28). Ormsby ajoute que « [h]e advised Sir Allan McNab, "If you are a friend to your country, *oppose it [the union] to the death*" » (*ibid.*). À peine quelques jours avant son départ, il réitère son aversion à sir George Arthur et à Christopher Hagerman en leur confiant qu'il est « [a]bsurd to suppose that Upper and Lower Canada could ever exist in harmony as one Province » (*ibid.*)²⁴⁶. Trotter prétend quant à lui que « until his departure for England (1st November) he still clung to this ideal of a general federation, probably contemplating within it such subdivision of Lower Canada as would give the French superiority in those sections where they formed virtually the whole population. But there were lions in the way » (1965, p. 63). Sir Howick (Lord Grey) qui partage l'idée d'union fédérative de Durham a lui aussi été très étonné (Ward, 1957, p. 21)²⁴⁷. Ged Martin mentionne que les dirigeants britanniques se méfiaient de cette solution fédérale, mais surtout qu'à l'époque « [a] Legislative union was more likely to be favoured by those who sought to maintain the imperial tie and eliminate the identity of its main internal challengers, the French Canadians » (1982, p. 34)²⁴⁸. Louis-Georges Harvey ajoute ceci :

which he had at least helped persuade Durham to adopt in his Report. It was a generous act of friendship » (1972, p. 46).

²⁴⁶ Voir : « McNab to Head, March 28, 1846 » et « Hagerman to Head, July 12, 1846, », reproduites dans sir F. B. Head, (1846, p. 238, 239 et 340).

²⁴⁷ Ward constate quant à lui que Howick et Durham « were both convinced quite early that federation would be an essential part of any good solution to the political problems of British North America. Howick was prominent among those who were firmly in favour of the federation of the Canadas when Lord Durham was sent out in 1838. [...] The fact that Durham's report recommended the complete union and not the federation of the Canadas caused Howick surprise. He wrote to his brother-in-law praising the general tenor of the report and claiming that the political and economic bases for a union of the Canadas simply did not exist. Borrowing an idea from Stephen (although it had already been rejected by the Cabinet), he suggested that the colonists should hold a convention in Montreal, and choose for themselves between a federal union and a legislative union » (1957, p. 21).

²⁴⁸ Selon Ged Martin, « [a]s J.L. Sturgis has argued, full-blooded Anglicisation was rarely applied as a consistent policy in the early nineteenth century, and Philip Goldring has observed that "the aims of the imperial authorities were comparatively modest" even in periods of greatest conflict » (Martin, 1995, p. 34). Néanmoins, pour certains, « [a] legislative union of British North America might seem the shortest way of

Les Canadiens ne méritaient pas de conserver leur nationalité justement parce qu'elle nuisait au « progrès », qui passait bien sûr, et cela selon la dialectique de l'humanisme libéral, par le commerce. Le conflit entre la classe marchande et la députation bas-canadienne en était la preuve; l'absence d'une population scolarisée et la nature désuète du droit français constituaient autant de problèmes structuraux qui empêcheraient le redressement de la situation. Si les Canadiens formaient une nation sans littérature ou sans histoire, c'est qu'ils n'avaient pas bénéficié d'un essor commercial porteur tant du salut culturel que du salut matériel (2005, p. 234).

Aussi, dans sa recommandation d'unir les provinces de l'Amérique du Nord britannique sous une seule union législative, Durham proposait-il une solution « libérale », tant au problème des Canadiens français qu'aux doléances des colons anglo-saxons en quête d'autonomie politique (*ibid.*, p. 233-234).

Fondements idéologiques

D'un côté, nous avons le discours républicain d'Étienne Parent qui propose un fédéralisme décentralisé à l'image des jeffersoniens états-uniens (ajoutons semblable à l'idéal antifédéraliste). De l'autre côté, celui des opposants qui envisagent une union législative à des fins commerciales et assimilatrices. L'Acte d'union de 1840 reproduit la vision *court* du pouvoir dans la mesure où, comme le rapporte Éric Bédard, le gouvernement impérial, fort probablement influencé par le lobby marchand tory, refuse toujours d'octroyer le gouvernement responsable (2009, p. 71). Or, même si l'union paraît injuste, Parent et d'autres membres du Parti réformiste s'y rallieront, de guerre lasse, même après en avoir demandé le rappel (*ibid.*).

Ce que le rapprochement avec le discours des Antifédéralistes nous permet de voir c'est que les revendications des Patriotes ne relèvent pas uniquement d'une lutte ethnique. À ce titre, nous partageons l'opinion de Louis-Georges Harvey. La contestation des privilèges économiques de l'élite marchande n'est pas un conservatisme social ni une prise de position pervertie par des mentalités d'Ancien Régime (*ibid.*, p. 239). Il y a là un mouvement bien de son époque qui s'inscrit dans une lutte émancipatrice en réaction à ce que Pocock nomme le régime des apologues du commerce. Nous l'observons de plus belle

subjecting the French Canadian identity to the largest number of English-speaking colonists. A federation might offer the means of conciliating the French within their own province while containing and indirectly assimilating them among a larger British majority – a prospect which attracted many Upper Canadians while horrifying their English-speaking counterparts in Lower Canada » (*ibid.*).

en comparant l'idéal fédéral de Parent à la rhétorique de l'antifédéralisme, sachant que celle-ci repose sur une conception républicaine de la communauté politique avec tout ce que cela implique (vertu, petite république, bonheur, participation, démocratie). Ainsi donc, en situant la trame bas-canadienne dans son contexte américain, nous renversons l'idée voulant que le paradigme libéral – qui fait des seuls intérêts matériels la base de toute interaction sociale et politique – ait été l'unique référent.

Dans le même ordre d'idée, en énumérant les arguments de ceux qui s'opposent au plan fédéral de lord Durham, donc des défenseurs de l'union législative, nous constatons que le dialogue va au-delà des préoccupations ethniques. Il implique aussi des considérations en lien avec la division des pouvoirs, l'autonomie des colonies (Maritimes notamment) ainsi que la divergence des intérêts entre les provinces. Toutefois, il faut préciser que ce discours ne représente pas pour autant les valeurs défendues par les Antifédéralistes. Car si les objections ne reposent pas que sur des arguments ethniques, ceux-ci n'en demeurent pas moins présents. Ceux qui critiquent le fédéralisme au Haut et Bas-Canada le font sous prétexte qu'il ne constitue pas un moyen rapide pour diminuer la présence et l'influence des francophones. De même, leur alternative n'est pas une confédération de petite république comme aux États-Unis, mais une union instaurant l'homogénéité et la communauté des points de vue nécessaires à l'adoption de lois favorisant le commerce.

Avant de terminer le quatrième chapitre, mentionnons qu'un autre projet fédéral voit le jour à cette époque, soit celui de J. A. Roebuck, jeune avocat du Haut-Canada, disciple de Jeremy Bentham et opposant à la politique du Parti whig (Burrows, 2000)²⁴⁹. Son projet est différent de celui de Durham, car il a pour objectif de rendre « heureux » les habitants du Bas-Canada. Pour lui, « [t]he first and main end is to propose such a government as may produce content and happiness in Lower Canada, and that it should be only a secondary objective to fashion a form of government which protects and advances the common interests of all the colonies and the mother country » (Neale, 1971, p. 582)²⁵⁰.

²⁴⁹ Pour sa part, R.S. Neale note que « [i]n 1834 he [Roebuck] was appointed agent in London for the Assembly of Lower Canada. Thereafter, in close co-operation with a journalist H. S. Chapman, also on the payroll of the Assembly, he kept up a forceful campaign in England for the introduction of representative and responsible government in the Canadas » (1971, p. 580).

²⁵⁰ L'auteur ajoute ceci : « Thus Roebuck's concern for the interests of the people of Lower Canada, which he wrote into the preamble to his draft constitution, was not shared by Durham even in the first draft of the

À l'instar des pères fondateurs américains, Roebuck croyait à la séparation stricte des pouvoirs : « the separation of Executive, Legislative and Judiciary. As a result, he favoured the American model of responsible government » (*ibid.*, P. 584). L'idée de bonheur et celle de la décentralisation nous font dire que son idéal se rapproche davantage du projet de fédération des Antifédéralistes.

Les objections contre le projet fédéral de 1838 seront énumérées plus tard par Lord Russell lui-même : la plus importante se rapportant à l'instauration d'une structure politique qui mènerait à l'indépendance des colonies. L'idée est autrement rejetée selon Roebuck parce que les dirigeants britanniques ignorent tout de leurs colonies. Comme il l'écrit : « I was addressing men who listen with reluctance, who were really ignorant of the actual condition of affairs, and to whom interested people were daily bringing false accounts and holding out false hopes » (1849, p. 220). Il ira jusqu'à dire que son projet n'avait aucune chance de se réaliser, étant donné qu'il l'avait adressé à des politiciens monarchistes qui le présentaient comme un traître (1849, p. 221). Selon Ged Martin, le rejet du projet de Roebuck s'explique comme suit :

The reason lies in a point which historians sometimes overlook, although contemporaries did not: the British North American colonies were dependencies within the quasi-federal system of the British Empire. Regional federal institutions could only function as a mezzanine tier of government between the colonial assemblies and Westminster – a circumstance which explains why there was almost as much discussion of the politically impractical scheme of admitting colonial MPs to the House of Commons as of the grander possibility of preparing the way for British American nationhood. [...] Unless the creation of a federal government was designed as a prelude to independence, the elimination of Westminster, it could only make sense if endowed with such broad powers as to be tantamount to legislative union – which again raised the issue of assimilating French Canada » (1982, p. 34-35).

Ce dernier mentionne également que, même s'il avait fait part de son projet à des défenseurs de l'union fédérale, tels le sous-secrétaire Howick et le sous-secrétaire permanent James Stephen, Roebuck faisait face à un problème plus grand :

constitution Durham circulated in Canada. Roebuck, however, was personally committed to the French and to the Assembly of Lower Canada and probably believed that the causes of unrest in Lower Canada were political rather than racial. Although he too believed in the importance of maintaining British supremacy he could not abandon the French » (1971, p. 583).

Yet by the time of the second rebellion, in late 1838, it had become impossible to promote any scheme appearing to involve trust in French Canada. Not until the British had embraced *de jure* Anglicisation, in the Union of 1841, could they begin cautious *de facto* recognition, a process which they had luckily completed by the time the United States emerged from the Mexican war, its very existence posing the overriding challenge to the provinces' connection with Britain. [...] The French Canadian rebellions and the weakness of the Melbourne ministry each pointed to a short-term solution, which had to be acceptable both to Montreal and British Tories – whose horizons were limited to the union of the Canadas alone (*ibid.*, p. 35-36).

S'ajoutent à ces diverses causes les pressions exercées par la presse londonienne qui ne voit pas d'un bon œil la création d'une fédération. Aussi « [t]he prime minister, Lord Melbourne, was even less willing to consider British American federation as an answer to the Canadian crisis. [...] French Canada was too unpopular in the British press to risk any appearance of concession by devolution of authority to a federal body » (Martin, 1982, p. 39-40)²⁵¹. Après 1840, l'insatisfaction à l'endroit du système politique instauré en vertu de l'Acte d'Union donne lieu à d'autres élaborations de projets fédéraux dont ceux en 1850 du député à l'Assemblée législative du Canada-Uni, Henry Sherwood, et de William Hamilton Merritt (Bonenfant, 1964). En 1852 et 1853, une pétition est envoyée à

²⁵¹ Martin nous donne l'exemple suivant : « A colonial correspondent of *The Times* warned against federal panaceas. "The era for such a fabric has not yet arrived. " Far from creating a state independent of Washington, the colonies could not support such a government. The suspicion that federation was a surrender to the French was voiced by a pamphleteer who predicted that it would enable Papineau to become president, which suggests that Roebuck's advocacy had harmed his own cause » (1982, p. 40). Autrement, Martin ajoute que « [t]he relative ease with which the Canadian rebellions were to be suppressed – as the liberal *Examiner* later remarked, rebels in Canada were better at turning tail than making head – added to the illusion of a complete free hand, obscuring the central point that no Canadian settlement would work in the long run without French acquiescence. Press comment, both conservative and liberal, favoured some form of Canadian Union: perhaps most surprising was the extent to which the latter leaned also in favour of a wider union. The *Sun* hoped that it would be possible to "unite under one Governor-General" all the "petty Administrations" in North America. The *Examiner* thought it would be "better to unite federally all the provinces" and the *Spectator* equally argued that the present rather than the future was the moment to consider the idea. The Nonconformist *Eclectic Review* tentatively produced its own plan, which drew on Sir Charles Grey's scheme to project on to a distant canvas a dissenting Utopia free of lords both spiritual and temporal. A less radical pamphleteer called for *one really* general government for all the colonies, so that the "strongly British" loyalties of the Maritimes could strengthen the tie with Canada. Although a unificationist, he reflected a blurring of federation and legislative union by suggesting that separate provincial legislatures might be retained "for merely local purposes of administration" until communications permitted closer integration » (*ibid.*, p. 39-40).

l'Assemblée législative par des habitants des Cantons de l'Est qui se disent favorables à « l'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord » (citée dans *ibid.*, p. 79). Seront mis de l'avant des projets similaires dans les Maritimes, notamment par le gouverneur du Nouveau-Brunswick, sir Edmund Head, en 1851; le chef de l'opposition de la Nouvelle-Écosse, M. J. W. Johnston, en 1854; par la *British North American League* en 1849 et le Britannique Henri George Grey, vicomte Howick, 3^e Earl Grey, en 1852 (*ibid.*, p. 80).

Conclusion

Dans le chapitre précédent, nous avons soutenu qu'une approche contextualiste nous permettrait de vérifier s'il existait, au-delà du discours dominant sur le fédéralisme, un contre-discours qui se perpétuait de manière synchronique et diachronique. Bien qu'il soit encore trop tôt pour nous prononcer sur une telle évolution, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'il se dégage, à partir d'arguments de même nature ou presque, une vulgate distincte lorsque les institutions sont remises en question. Cela s'avère, entre autres, lorsque des projets de réformes ou des contestations prennent forme sous les régimes instaurés en vertu du traité de Paris 1763, de l'Acte de Québec en 1774 et de l'Acte constitutionnel de 1791. La mise en relief des critiques s'y rattachant montre l'existence d'un langage politique en grande partie basé sur des valeurs républicaines.

Cet exercice nous a permis de constater également qu'il y a eu différents protagonistes de l'idéal fédéral avant 1867 et toujours dans une logique de continuité, nous avons remarqué que le concept de fédéralisme n'est ni univoque ni générique, mais qu'il se veut très souvent centralisateur pour les raisons que nous avons explicitées. En outre, quelles qu'en soient les fins recherchées, les protagonistes du fédéralisme ne réussissent pas à convaincre le gouvernement londonien qui associe ce type de régime à l'indépendance américaine et la perte de son hégémonie. L'idée d'instaurer une fédération dans les colonies britanniques nord-américaines, qu'elle provienne de Smith, Sewell, Robinson, Strachan, Gourlay ou Durham, est jugée irréalisable en raison de la division de la souveraineté du Parlement de Londres et de la superposition des pouvoirs de la Couronne britannique notamment. Ces craintes ne sont pas exclusives au contexte canadien; elles ont surgi aux États-Unis lors du dépôt du projet d'Albany en 1754.

Le jeu de va-et-vient constant entre les préoccupations des Antifédéralistes états-uniens et celles des colons canadiens – auquel nous nous sommes prêtés – nous a permis de constater qu'à des époques rapprochées, soit à partir de 1774 –1791 au Canada et 1776 – 1790 aux États-Unis, des acteurs politiques parlent des langages similaires. L'idéal républicain étaye le réquisitoire des critiques de l'ordre social et politique et, par instants, du régime constitutionnel colonial. Dans les deux cas, le discours se construit au regard d'expériences antérieures, de luttes du passé. Il s'inscrit d'abord en réaction aux institutions, règles, valeurs, privilèges que s'attribuent le colonisateur anglais, ensuite en réaction à une bourgeoisie marchande en expansion qui cherche à consolider son pouvoir économique en se servant de l'État (fédéral chez nos voisins, monarchique au Canada). Nous observons également que l'élément déterminant des inquiétudes qui saisissent les colons se rattache très souvent à la corruption; celle-là même qui aux yeux des patriotes états-uniens, comme à ceux des prédécesseurs républicains en Angleterre, menace l'authenticité de la personne humaine en coupant les individus de leurs fonctions essentielles : la politique, la participation civique, la vertu (Pocock, 1997).

Cette prise de position risque de resurgir, lors des pourparlers constitutionnels de 1867, car tel qu'observé aux États-Unis, lorsque le fédéralisme repose sur un idéal libéral universaliste – avec un accent sur l'importance morale des institutions communes et un gouvernement central fort pour promouvoir les libertés individuelles, il se voit opposer une alternative communautarienne (Karmis, 2006). Or, quelle est cette alternative si ce n'est la reprise d'un idéal républicain, représenté par la confédération de petites républiques de Montesquieu, reproduit dans le fédéralisme de Calhoun, respectueux de l'égalité entre les États constituants (*ibid.*). Les Antifédéralistes sont les premiers à avoir formulé l'objection de la souveraineté (au regard du dilemme de Calhoun) à l'encontre du projet de Constitution de Philadelphie de 1787 : ils ont retourné le dogme de l'unité du pouvoir suprême contre les Fédéralistes en avançant l'argument imparable selon lequel le mode de gouvernement proposé aboutirait à la fusion des États sous un nouvel ordre souverain (Baud, 2007). Avant tout, ils ont substitué à leur argument, le langage de la corruption. Celle-ci découlant de la structure étatique comme telle, ouverte aux abus de pouvoir et au maintien d'une aristocratie. Reste à savoir si ces clivages se retrouveront lors des débats ayant mené à l'adoption du régime fédéral canadien.

Sur le plan des rhétoriques comme telles, nous constatons deux structures de pensée. Pour justifier le changement, le discours du fédéralisme des tories repose presque toujours sur trois arguments : le chaos; la crainte des factions (ici la mainmise des francophones); et la décroissance du commerce. Cette structure était des débats pour l'obtention d'une Chambre d'assemblée, elle est également présente dans celui sur l'union de 1840. Elle fait face à une structure langagière fondée sur une logique républicaine qui met de l'avant des arguments liés au changement certes, si tant est qu'il conserve les acquis de la nation canadienne-française. Le fédéralisme est donc décentralisé, voué à la conservation des droits et libertés et synonyme de bonheur commun puisqu'il y a participation de tous aux affaires de l'État et rejet du credo individualiste marchand. Le langage de la corruption est omniprésent depuis 1763, il s'inscrit en rempart contre toute réorganisation politique et institutionnelle. Comme nous en ferons la démonstration, cette conversation se poursuit dans les débats de 1864–1867, avec de nouveaux acteurs et des éléments propres au contexte constitutionnel.

En somme, l'élément qui rapproche le plus le cas états-unien et du cas canadien avant l'adoption de l'Acte d'Amérique du Nord britannique en 1867 ne se résume pas tant aux arguments avancés contre le fédéralisme ou toute modification constitutionnelle. Le point de convergence se situe dans la réplique. En effet, le modèle impérialiste du fédéralisme, tel que suggéré par les tories au Canada, entraîne la même réplique que celle des *Fédéralistes* états-uniens. L'explication qui nous semble la plus juste pour expliquer ce phénomène est celle des visées commerciales, qui elles sont communes aux deux projets. Le fédéralisme semble répondre aux vœux des défenseurs du libéralisme, en lui donnant une structure étatique qui maintient la logique individualiste et commerciale dont ils ont besoin. Signe du temps peut-être, l'état fédéral paraît sceller un idéal contractualiste lockéen et entraîner une réplique essentialiste rousseauiste qui défend une conception de la liberté dont le risque de perte est le despotisme d'une seule classe. Le désaccord va au-delà de la structure fédérale hamiltonienne / jeffersonienne; il touche aussi la configuration étatique du contrat social.

CHAPITRE 4

LES LANGAGES DES OPPOSANTS AU FÉDÉRALISME AVANT 1867 DANS LES QUATRE COLONIES FONDATRICES

Dans le nouveau Canada-uni, après 1840, même si le système politique mis en vigueur par l'Acte d'Union prend une orientation quasi fédérale l'insatisfaction de certains à son endroit se fait sentir. Des projets fédéraux sont encore ici envisagés, nous en retrouvons quelques-uns entre 1850 et 1860. De la même manière, les colonies maritimes explorent la possibilité de réorganiser leur système politique, et, si l'union de chacune d'elles est souhaitée, l'idée d'une union fédérale avec le Canada n'est jamais bien loin. C'est en 1864 que les bases consensuelles de la fédération canadienne telle que nous la connaissons aujourd'hui seront posées.

Le présent chapitre porte uniquement sur le plan issu de la Conférence de Québec de 1864, car il suscite un nombre impressionnant de réactions au sein des colonies britanniques. En effet, les 72 Résolutions donnent lieu à une multitude de critiques dans les journaux tout comme à des changements de gouvernement dans les colonies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Dans un premier temps, il sera question de la particularité du discours critique dans chacune des colonies, puis, dans un deuxième temps, nous tenterons de voir s'il est possible de dégager un discours commun à toutes les provinces partir des arguments critiques que nous avons identifiés.

Partie I : Les langages des opposants au fédéralisme avant 1867 dans les quatre colonies fondatrices

Haro sur le processus

Charlottetown est l'endroit où se tient, le 14 septembre 1864, la conférence qui donnera naissance au projet d'unir les colonies britanniques d'Amérique Nord. Au départ en faveur d'une union plus restreinte, les délégués des Maritimes avaient convenu de cette rencontre sans toutefois y inviter les Canadiens²⁵². Ils redoutaient une fédération incluant le Canada-Uni, car, pensaient-ils, celui-ci s'était fortement endetté à la suite de la construction de canaux dans le Haut-Canada et ils ne voulaient pas faire les frais de cette union. En nous

²⁵² Pour la petite histoire : « À Charlottetown, il s'agit à l'origine d'examiner l'union des seules provinces maritimes; toutefois, la Province du Canada avait depuis peu un gouvernement qui s'était engagé à donner à sa constitution un caractère fédéral et à réaliser une union transcontinentale. Désappointés [sic] par l'instabilité de la situation politique canadienne, deux vieux adversaires, le conservateur John A. Macdonald et le réformiste George Brown s'étaient unis à l'allié canadien-français de Macdonald, George-Étienne Cartier, pour mettre de l'avant le projet destiné à favoriser les aspirations des trois hommes et les intérêts qu'ils représentaient » (Ajzenstat et coll., 1999, p. 3).

référant aux journaux de l'époque, nous pouvons saisir l'ampleur de cette critique qui renvoie à la fois à la dette des Canadiens, leurs luttes politiques et leur tempérament. Le *Vindicator* de l'Île-du-Prince-Édouard écrit par exemple que les gens de l'île ont en horreur « [h]er Inter-Colonial Railway, her immense debt, and her everlasting dead-locks » (21 septembre 1864). Le *Tribune* de Yarmouth en Nouvelle-Écosse affirme quant à lui que : « Canadians are presumed to be 'factious' race of people, hard to govern, probably from the unhappy disputes which have so long prevailed between the Canadas » (15 février 1864). N'en déplaise aux journalistes, les Canadiens réussissent à s'inviter à la Conférence de Charlottetown. Leur objectif : défendre un projet plus vaste d'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord²⁵³. La conférence se déroule dans le plus grand secret et se termine quelques jours plus tard, sans que ne soient adoptées de résolutions²⁵⁴. Bien qu'un projet d'union plus vaste ait été abondamment discuté par les délégués, ceux-ci décident de se réunir à nouveau à Québec, le 10 octobre 1864, pour le parachever²⁵⁵.

À l'instar de la Conférence de Charlottetown, celle de Québec, en tant que forum de discussion, ne va pas sans soulever de critiques : par exemple, le journal *The Morning Chronicle* d'Halifax dénonce le fait que « [t]he Quebec Conference did not originate with

²⁵³ Après la tenue de la conférence, les journaux, comme le *Vindicator* de l'Île-du-Prince-Édouard, affirmeront de plus belle que les délégués du Canada-Uni se sont invités et l'ont détournée de son objectif principal, soit celui d'une union législative des provinces maritimes.

²⁵⁴ Selon P. B. Waite, « [n]othing seems to have been set down systematically; there were no resolutions embodying the thought of the Conference. But this does not alter the fact that the Charlottetown Conference had discussed, if not decided, many of the points » (1962, p. 81-82). L'accès aux informations, entourant la conférence de Charlottetown, est très limité. Il est possible d'obtenir certains détails par l'entremise de correspondances (lettre ou journaux intimes) ou grâce à certains journalistes qui, même s'ils ne sont pas de la conférence, publient leurs commentaires et impressions çà et là. Voir à ce sujet P. B. Waite, (1962, p. 73 à 86).

²⁵⁵ Jean Charles Bonenfant mentionne que quelque cinquante hommes politiques ont été mêlés aux événements qui se sont déroulés de 1864 à 1867 et même si une dizaine s'en détache et mérite qu'on leur accorde plus d'importance, ce fut l'activité d'un plus grand nombre, auquel il faut ajouter également les adversaires du projet et les personnages qui, en Grande-Bretagne, le favorisent. Sont présents : les deux délégués de Terre-Neuve, Frederick Bowker, T. Carter et Ambrose Shea, à titre d'observateurs seulement, de même que Thomas H. Haviland et Edward Whelan, de l'Île-du-Prince-Édouard et Étienne-Pascal Taché, Jean-Charles Chapais, James Cockburn et Oliver Mowat du Canada-Uni. S'ajoutent à cela les douze délégués de la Conférence de Charlottetown, soit Thomas d'Arcy McGee, Alexander Campbell, George Brown, du Canada-Uni; John Hamilton Gray, Edward Palmer, Andrew A. Macdonald, William H. Pope et George H. Coles, de l'Île-du-Prince-Édouard; William H. Steeves, John Hamilton Gray, Edward B. , Chandler puis Peter Mitchell et Charles Fisher du Nouveau-Brunswick; ainsi que Robert B. Dickey, de la Nouvelle-Écosse; (Bonenfant, 1967, p. 575). Enfin, il y a aussi les onze hommes qui participeront aux trois conférences – et auxquels il faut ajouter le nom du secrétaire Hewitt Bernard –, soit John A. Macdonald, George-Etienne Cartier, Hector-L. Langevin, William McDougall et Alexander T. Galt, du Canada-Uni; Charles Tupper, William A. Henry, Adams G. Archibald et Jonathan McCully, de la Nouvelle-Écosse; S. Leonard Tilley et John M. Johnson, du Nouveau-Brunswick (Bonenfant, 1976, p. 576).

the British government, but was purely an emanation from Canadian statesmen to meet the crisis caused by the difficulties of their own affairs » (24 janvier 1864). Le *Tribune* de Yarmouth, dans le même ordre d'idées, s'en prend aux délégués de la conférence, en les présentant comme des « [s]elf-constituted delegates. [...] The un-accredited individuals who seem to have taken upon themselves the absolute power of changing the whole constitution of these Provinces » (9 novembre 1864). Les journaux des Maritimes s'interrogent en fait sur la légitimité des délégués et leur mandat de changer la constitution²⁵⁶. Le *Tribune* poursuit sur cette lancée :

No self-appointed Delegates have a right to commit these Provinces to a decision so momentous. The present Legislatures, elected upon other issues, have no right to assume to represent the sentiments of the people on this subject. Even were nothing but unmixed benefit likely to result from the contemplated union, the people ought in common decency to be consulted before its consummation (*The Yarmouth Tribune*, 9 novembre 1864).

Au Canada-Est, c'est la question de l'exclusion du peuple des délibérations qui apparaît en premier. Dans une Lettre du 7 novembre 1864, publiée dans *La Minerve*, Antoine Aimé Dorion souligne cette lacune :

Évidemment, l'on se défie du peuple, l'on craint son influence. Non seulement on lui retire les concessions qu'on lui a faites, mais on refuse même de le consulter sur les changements que l'on propose et dans la crainte qu'il n'ait l'occasion d'exprimer son opinion, on va même jusqu'à proposer de faire voter les constitutions locales du Haut et du Bas-Canada par la législature actuellement existante (10 novembre 1864).

Le Pays, un journal rallié à la cause des Rouges, publie un éditorial intitulé « Un nouveau complot : découverte importante » pour souligner le côté secret du processus (29 novembre 1864). En vain, après 17 jours de discussions, la conférence se termine par la publication des 72 Résolutions, le 8 novembre 1864 dans le *Journal de Québec* d'abord, puis, dans le *Monitor* de Charlottetown et presque tous les autres journaux ensuite.

²⁵⁶ P. B. Waite à ce sujet précise sur ce sujet que « [t]o some contemporaries the impression was left that the Canadians swooped down upon Charlottetown, corrupted the delegates with champagne and promises, and steamed them up to Quebec, where, with further inducements, they were persuaded to sign the Quebec Resolutions » (1962, p. 73).

Fondements idéologiques des critiques du processus de réforme constitutionnelle

Le secret, la transparence et la corruption

Dans les Maritimes, le caractère secret des conférences constitutionnelles qui est maintes fois décrié²⁵⁷. *The Vindicator* en Nouvelle-Écosse écrit par exemple ceci :

A secret convention was instituted, to which no one but themselves [Delegates of the Lower Provinces] and a deputation from Canada have been admitted, and the original question has been lost sight of, whilst a Federal Union, to include Canada and Newfoundland, has been taken up and discussed, and unanimously resolved upon. This abandonment of a Legislative Union between the Lower Provinces and the adoption of the Federation principle, on a more extensive scale, in opposition to the wishes of their constituents and the Provinces they represent, demands explanation. We are completely in the dark as to the arguments or proposals of the Canadians which have wrought such a change (21 septembre 1864).

Le journal poursuit sur le même thème en soulignant que :

Everything connected with the convention has been conducted with such mystery and secrecy as to call forth the universal denunciation of the Colonial Press. [...] St. John papers, almost without exception, have denounced the Convention as a secret conspiracy of politicians against the rights and liberties of the people. They warn the Delegates that the people of these Provinces *cannot* and *will not* be forced into a Union which will assuredly entail many disadvantages especially on the weaker Provinces, to please imperial statesmen or to gratify the ambition and pecuniary views of Colonial ones. We echo their sentiments in the fullest degree, and we must be thoroughly convinced that we are not about to be should before we utter one word in favor of a Union, either Federal or Legislative (21 septembre 1864).

Au Canada-Est, *Le Canadien* fait appel aux idiomes de la conspiration et de la corruption :

Si le Bas-Canada le veut, il peut faire échouer la conspiration ourdie contre la liberté des colonies. C'est notre gouvernement qui, sous le masque impérial, exerce une si odieuse pression sur les provinces maritimes et cherche à surprendre leur adhésion; et si la conspiration réussit par la violence et la corruption, par la violence exercée par les ministres qui osent résister aux ordres donnés au nom de Sa Majesté et par la corruption au sein des parlements, ce sera sur le Canada que les provinces se vengeront plus tard du guet-apens dont elles ont été victimes (18 avril 1865).

²⁵⁷ Parmi les satires les plus souvent citées, nous retrouvons celle des Anti-confédéracionnistes d'Halifax, intitulée *Barney Rooney's Letters on Confederation, Bothereation and Political Transmogrification*. Comme elle est écrite en gaélique écossais, nous ne pouvons l'interpréter. Pour ceux qui comprennent ce dialecte, voir les extraits publiés dans le *Halifax Citizen* de novembre à décembre 1854.

Inquiétudes partagées, aux États-Unis, les Antifédéralistes se font tout aussi méfiants des mesures visant à modifier la Constitution des Articles de 1780 sans la participation de tous et surtout dans le secret. À cet égard, citons William Findley qui, le 6 novembre 1787, affirmait ceci :

The tick veil of secrecy with which their [members of the convention] proceedings have been covered, has left us entirely in the dark, as to the *debates* that took place, and the unaccountable SUPPRESSION OF THEIR JOURNALS, the highest insult that could be offered to the majesty of the people, shews clearly that the whole of the new plan was entirely the work of an aristocratic majority (1787, cité dans Wakelyn, p. 21).

Benjamin Workman, un autre Antifédéraliste dont le pseudonyme est « Philadelphiensis », remarque à son tour ce manque à gagner et écrit un long article sur le complot diabolique et les manigances secrètes des tenants du fédéralisme présents à la convention de Philadelphie. Il compare cette démarche à celle des lords britanniques avant la Révolution, voire aux anciens despotes, tels que l'empereur Néron. Comme il le réprouve :

The indignity offered to the people and their petitions, by the haughty lordlings of the convention, proclaims the chains of despotism already firmly riveted; like a herald it cries aloud, hush ye slaves, how dare you interrupt your *mighty rulers*, who alone have a divine right to establish constitutions and governments calculated to promote their own aggrandizement and honor. Ah my friends, the days of a cruel Nero approach fast; the language of a monster, of a Caligula, could not be more imperious. I challenge the whole continent, *the well born and their parasites*, to show an instance of greater insolence than this, on the part of the British tyrant and his infernal junto, to the people of America, before our glorious revolution. My fellow citizens, this is an awful crisis; your situation is alarming indeed; yourselves and your petitions are despised and trampled under the feet of self-important nabobs; whose diabolical plots and secret machinations have been carried on since the revolution, with a view to destroy your liberties, and reduce you to a state of slavery and dependence (1787, cité dans *ibid.*, p. 38).

À la lumière de ces deux exemples, nous observons que le changement constitution ne peut être le privilège que d'une seule classe, et que le peuple *informé* doit avoir la chance de se prononcer. Avant toute chose, nous retrouvons dans la vulgate des Antifédéralistes cette constante dénonciation du cercle des privilégiés qui, dans le discours

républicain, renvoie à l'utilisation du secret en politique. Rappelons que le secret dans la démocratie athénienne et son corollaire, la transparence, font partie intégrante de la vie de la cité (Ion, 2006). La manière dont certaines sociétés secrètes se sont approprié les institutions démocratiques en donnant au peuple l'illusion que celles-ci fonctionnaient de manière transparente est souvent condamnée (Doganis, 2006). Carine Doganis nous renvoie à Thucydide, pour expliquer comment le secret des conspirateurs paraissait déjà, à cette époque, contraire à la démocratie :

L'analyse de Thucydide place la confiance au cœur du fonctionnement de la démocratie. Le complot oligarchique planait sur la démocratie athénienne, mais le secret des conspirateurs était si bien gardé que la méfiance avait pris le dessus dans les rapports entre les citoyens. Et cette méfiance, en même temps qu'elle renforçait le pouvoir des oligarques qui comptaient sur la désunion et la division du démos, sapait les fondements mêmes de la démocratie. L'exigence de transparence met en évidence l'idéal d'une société de confiance qui est celle de la cité d'Athènes à l'époque classique (*ibid.*, p. 77-78)²⁵⁸.

De la controverse américaine de 1790, Thomas Gustafson dira par exemple qu'elle constitue un « moment thucydien » dans la mesure où la république se voit confrontée à l'instrumentalisation du langage à des fins intéressées. Apparaît alors le sentiment chez les Antifédéralistes « [t]hat political and linguistic disorders are one and the same: when fortune or necessity or corruption defeats virtue, or when moral and political stability – and the code of language that sustains that stability – collapses into confusion and the muteness of violence » (cité dans Mercieca et Aune, 2005, p. 121). Le problème de la corruption émane ici des acteurs politiques « [w]ho organize themselves efficiently; who restrict access to useful information; and who conduct public argument in artfully misleading ways » (*ibid.*). Selon Jennifer R. Mercieca et James Arnt Aune, quatre éléments composent le langage vernaculaire des Antifédéralistes de cette époque : « (1) the aggressive use of a

²⁵⁸ Thucydide le dira ainsi : « Le peuple pourtant se réunissait bien encore, ainsi que le Conseil désigné par le sort, mais rien n'y était décidé qui n'eut l'accord des conspirateurs; qui plus est, les orateurs étaient des leurs, et leur avaient soumis à l'avance leurs interventions. En outre, aucun des autres citoyens ne protestait plus, par crainte, à voir le nombre des conjurés; s'il y avait par hasard un protestataire, il se trouvait immédiatement supprimé par quelque méthode appropriée, sans qu'il y eût ni enquête sur les coupables ni poursuite s'ils étaient soupçonnés : le peuple ne bougeait pas, en proie à une épouvante telle qu'on s'estimait heureux, même en gardant le silence, de ne pas subir de violence. Croyant les conjurés beaucoup plus nombreux qu'ils ne se trouvaient l'être, les gens avaient un esprit de vaincus, et ils ne pouvaient découvrir la vérité, parce que les dimensions de la cité et l'ignorance où ils étaient les uns des autres les en rendaient incapables » (cité dans Doganis, 2006, p. 78).

rhetoric of critique; (2) the belief that public debate should be transparent and open to all opinions; (3) the rejection of elite leadership; and (4) the belief that liberty, freedom, and republicanism exist for the common good, not just for the benefit of the few (*ibid.*, p. 135).

Christina Ion qui s'est également penchée sur la question de la transparence dans la pensée de Machiavel précise enfin que « [l]e désir de transparence n'est pas sans rappeler la crainte du « coup d'État » qui «[nait] dans les plus retirés cabinets des princes, et ne se trait[e] ni délibèr[e] en plein sénat, ou au milieu d'une cour de parlement, mais entre deux ou trois des plus avisés et plus confiants ministres qu'ait un prince » (2006, p. 88).

Cette parenthèse nous permet de voir que dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord, les remarques des uns et des autres sur le processus secret des conférences constitutionnelles de Charlottetown et Québec ne sont pas bien loin des revendications républicaines de transparence, voire de la structure argumentative des Antifédéralistes qui en font un langage critique. L'exigence de vérité ou de transparence peut être vue comme l'exigence d'une norme morale qui, à ce titre, est incluse dans la condition de vie civile, à savoir la norme de justice (Pharo, 2006). Il est injuste de mentir, de contrefaire ou de déformer la vérité, entres autres parce que, nous dit Patrick Pharo, le mensonge est rarement associé à des vertus (*ibid.*). Ajoutons en conclusion avec Otto Pfersmann, que la théorie matérielle du secret semble très spécifiquement liée à l'émergence de l'État moderne et de l'État démocratique libéral qui se réclame un minimum de secret pour certaines actions pour lesquelles personne ne devrait être contraint de rendre des comptes – et surtout considère la garantie de ces permissions comme un élément constitutifs de la liberté des modernes (2006, p. 116-117). L'idéologie de transparence, dans son acceptation républicaine, entend au contraire que tout doit devenir public – soumis au regard des autres – et faire l'objet de procédures, de surveillance et de contrôle (Zarka, 2006). Tel semble être le sentiment des quelques ceux qui dénoncent le huis clôt des conférences de Charlottetown et de Québec.

Réactions après la publication des 72 Résolutions

Sans trop entrer dans les détails, mentionnons que les 72 Résolutions prévoient de créer une fédération entre les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard et, s'ils le désirent, Terre-Neuve, le Territoire du Nord-Ouest, la Colombie-

Britannique²⁵⁹. Au sein de cet ensemble, les pouvoirs non attribués sont octroyés au Parlement fédéral, alors que les provinces ont des pouvoirs d'intérêt local dûment énumérés. Les Résolutions tracent, dans un deuxième temps, le cadre général des institutions politiques, tant sur le plan fédéral que provincial, en prévoyant une Chambre haute et une Chambre basse fédérales. L'ensemble tel qu'entendu se divise en trois districts ayant chacun un nombre égal de représentants à la Chambre haute et la représentation à la Chambre des communes est basée sur la population des provinces. Le plan de la Conférence Québec donne à l'union un caractère centralisé, notamment les Résolutions 50 et 51 qui accordent aux autorités fédérales un pouvoir de réserve et de désaveux sur les lois provinciales²⁶⁰. S'ajoutent à cela des pouvoirs économiques importants. Aux législatures provinciales sont attribuées les affaires d'intérêt purement local comme le secteur municipal, l'éducation, le domaine social, le droit civil de même que les questions d'ordre culturel et linguistique (Pelletier, 2008). Le caractère centralisé de l'union en fait réagir plusieurs. Nous y reviendrons au fur et à mesure que nous présentons les arguments soulevés au sein des colonies.

La première résolution prévoit créer « une union fédérale sous la Couronne de la Grande-Bretagne », mais n'en définit pas le terme. Ce faisant, la distinction que l'on fait dans les journaux et les pamphlets entre « fédération » et « confédération » n'est pas toujours claire. Aussi sa représentation concrète devient-elle un sujet de discorde²⁶¹. Même si, comme le souligne Gil Rémillard, le fédéralisme était à l'époque fort à la mode dans la théorie politique, et que les dictionnaires avaient commencé à donner des définitions des mots « confédération » et « fédération », il reste que, tant en français qu'en anglais, les termes sont confus et souvent même contradictoires (1979). Les journaux alimentent

²⁵⁹ Tel qu'exprimé dans la deuxième résolution : « Le meilleur système de fédération pour les provinces de l'Amérique du Nord britannique – le plus propre, dans les circonstances, à protéger les intérêts des diverses provinces et à produire l'efficacité, l'harmonie et la stabilité dans le fonctionnement de l'union – serait un gouvernement chargé du contrôle des choses communes à tout le pays, et des gouvernements locaux pour chacun des deux Canadas, et pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, lesquels seraient chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives, des dispositions étant prises pour admettre dans l'union, à des conditions équitables, Terre-Neuve, le Territoire du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et Vancouver ». Sources bibliothèque et Archives Canada, en ligne : <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-7104-f.html> [page consultée le 01/05/12].

²⁶⁰ Le pouvoir discrétionnaire est controversé, car dans le plan de 1864, il ne peut être sujet à un appel devant les tribunaux. Voir à ce sujet Ajzenstat et coll., (1999, p. 299).

²⁶¹ Voir Jean-Charles Bonenfant qui en parle abondamment dans son article « L'idée que les Canadiens français de 1864 pouvaient avoir du fédéralisme » *Culture*, n° 25, 1964.

malheureusement cette confusion, tout comme les débats qui se tiennent dans les Assemblées législatives des colonies où, parfois, les politiciens font peu de cas de la différence entre les deux termes ou les emploient comme des synonymes²⁶².

Ce flou, rappelons-le, existe également aux États-Unis, il conduit les nationalistes états-uniens à s'approprier le terme *fédéraliste* et l'idée de république *fédérale*²⁶³. Leur interprétation est contestée par les Antifédéralistes qui eux voient les choses autrement. Par conséquent, c'est tout le discours officiel du changement de régime qui devient suspicieux, car pour certains, il ne correspond pas à la réalité. En particulier, la raison principale de ce changement, soit le chaos au sein des États (factions)²⁶⁴. Le sentiment des Antifédéralistes est que le projet de réforme des Articles de la Confédération 1780 est fallacieux. Le mot revient d'ailleurs souvent dans leurs écrits pour contester le projet de leurs adversaires. Le terme « déguisé » préfigure autrement dans leurs textes. Il prend le sens de « cacher », de « transformer » (généralement volontairement) ou de présenter quelque chose d'autre. Dans cette perspective, l'idéal fédéral dans son ensemble est considéré comme une fausse panacée.

²⁶² Voir Janet Ajzenstat et coll., (1999) notamment l'intervention de Christopher Dunkin du 27 février 1865 (p. 326) et l'intervention d'A. A. Dorion, 16 février 1865 (p. 261).

²⁶³ Ralph Ketcham nous explique que « [b]y taking the popular word 'federal' to denote the new constitution, its backers gained an important 'image' victory of themselves. The word 'federal' came eventually to mean the form of government embodied in the new Constitution, just as 'confederation' came to mean the more strictly 'league of states' idea of the Articles of Confederation and eventually the 'Confederacy' of 1861-1865. The foes of ratification, moreover, were left with the negative designation, 'anti-federalists' » (Ketcham, 2003, p. 13)

²⁶⁴ Hamilton l'explique ainsi : « Les causes latentes des factions gisent ainsi dans la nature humaine, et nous les voyons partout se développer à des degrés d'activité différents, selon les différentes circonstances de la société civile. Un zèle pour des opinions différentes concernant la religion, le gouvernement et de nombreux autres points tant théoriques que pratiques; un attachement à différents dirigeants ambitieux se disputant la prééminence et le pouvoir, ou à des personnes d'autres profils dont la fortune intéresse les passions humaines, ont, à leur tour, divisé l'humanité en partis, enflammé en eux une animosité mutuelle, et les ont rendu beaucoup plus disposés à se tourmenter et à s'opprimer les uns les autres qu'à coopérer pour le bien commun [traduction] (*Publius*, 22 novembre 1787). Il propose donc une République fédérale étendue sur un vaste territoire, en opposition à ce qu'il nomme « la démocratie » car : « Les démocraties n'ont jamais été que des spectacles de turbulence et de contestation, n'ont jamais été considérées comme compatibles avec la sécurité personnelle ou les droits de propriété, et ont en général connu des existences aussi éphémères que leurs morts ont été violentes. Les théoriciens politiques qui ont encouragé cette espèce de gouvernement ont supposé à tort qu'en réduisant les hommes à une égalité parfaite dans leurs droits politiques, ils seraient, dans le même temps, dans une situation parfaite d'égalité et d'identité quant à leurs possessions, leurs opinions et leurs passions » (*ibid.*).

L'idole inventée, l'urgence du changement, le salut fédéral

Dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique, l'impression que l'union fédérale est *quelque chose d'autre que ce qu'elle prétend* existe aussi. Notamment dans les journaux en 1864 et plus explicitement dans le manifeste d'Antoine Aimé Dorion lorsqu'il écrit ceci : « Ce n'est pas une confédération qui nous est proposée, mais tout simplement une Union Législative déguisée sous le nom de confédération, parce que l'on a donné à chaque province un simulacre de gouvernement sans autre autorité que celle qu'il exercera sous le bon plaisir du gouvernement général » (7 novembre 1865). Charles Laberge de l'Institut canadien nous fournit un autre exemple, en 1865, il s'interroge sur le sens des termes confédération et union fédérale :

Qu'est-ce, en effet, qu'une confédération ou une union fédérale? Je ne prétends pas donner en ce moment une définition technique, mais je puis dire qu'une union fédérale n'est en définitive qu'une association dans laquelle toutes les parties sacrifient quelques-uns de leurs droits, pour le bien commun, tout en se réservant ce qui est nécessaire à la préservation de chacune d'elles. Je n'en connais pas d'autres, et je n'ai pas l'idée d'une confédération non pas d'états [sic] indépendants, mais d'états assujettis complètement à un seul gouvernement. Aussi ai-je eu raison de dire, il y a un instant, que c'est bien une union législative que l'on veut nous imposer (Laberge cité dans Cherrier, 1865, p. 20).

Outre la configuration tronquée du régime, les consciences réfractaires, comme le journal *The Yarmouth Tribune*, doutent des fins de l'union, du *salut fédéral* :

The last reason for a Federal Union of the Provinces, its national importance, has had much weight with many men, and visions of a national greatness and a status among the powers of the world have filled their imaginations. It is said that we are now a small province, with a small population, small revenue, small ideas, small everything; but that on the day we enter this federation, all these things will suddenly grow larger (21 décembre 1864).

Ce pessimisme quant au fédéralisme salvateur est répandu chez les Antifédéralistes états-uniens : il renvoie à l'urgence du changement et à sa justification, soit la prémisse du chaos²⁶⁵. Or, comme ces derniers cherchent à savoir ce qui se cache derrière cette promesse, ils freinent le processus d'adoption de la Constitution et reçoivent l'étiquette de

²⁶⁵ Par exemple, Mercy Otis Warren, « A Colombian Patriot » s'interroge sur : « the class who now come forth importunately urging that our political salvation depends on the adoption of a system at which freedom spurns » cité dans Wakelyn, (2004, p. 138).

gens rétrogrades ou passéistes. Pour Christopher M. Duncan, leur interrogation est une marque de prudence et non exclusivement la défense de valeurs traditionnelles et de l'ordre social établi. Autrement dit, ils invitent le public à réfléchir avant d'agir, avant d'accepter ce qui lui est offert (1995)²⁶⁶.

Dans le cas qui nous intéresse, le discours officiel du chaos et de la nécessaire union fédérale pour y remédier appartient aux Pères fondateurs de 1864. Les crises entre le Haut et le Bas-Canada depuis 1840, et plus tard la menace des *fenians* deviennent des arguments clés pour eux²⁶⁷. Le *Morning Chronicle* d'Halifax s'en méfiera par exemple en mentionnant à ses lecteurs que :

A great crisis may justify extraordinary remedies; but when the crisis and the proposed remedy are taken into account, it must be confessed that the urgency was not such as to justify a revolution, violent in the sense that it is great and sudden. There are many reasons for desiring that British America should present to the world the aspect of a united country; but when we are framing new institutions for future ages, the utmost circumspection is requisite (novembre 24, 1864).

L'empressement est suspicieux pour le *Daily Evening Globe* de Saint John également qui titre son éditorial « Caution urged concerning the question of union ». Comme il est écrit : « We cordially agree with our Halifax contemporary... that we should not be in a hurry. The proposed federation has burst upon us so suddenly that we have not yet had time to calmly to look at it » (4 août 1864). Variation sur le même thème, l'Antifédéraliste états-unien Benjamin Gale en novembre 1787 constate que le projet de fédération : « [i]s another *artful maneuver* of our own *domestic politicians* thus to hurry on matters before the people have time to understand it so as to be able to make a judicious choice » (cité dans Wakelyn, p. 74). Agir avec modération, voilà ce qu'il requiert.

La prudence pourrait être interprétée ici à la lumière de la pensée grecque romaine de l'Antiquité. Le principe renvoie à l'antinomie aristotélicienne entre *hubris* (l'excès, la

²⁶⁶ Craig T. Borowiak à ce sujet nous rappelle que : « The Anti-Federalists did, however, tend to believe that the Federalists were overstating the crisis, that the problems were contextual more than institutional, and that the Articles could in fact be reformed without having to adopt the radical solution of creating a new constitution with its drastic shift away from the confederal framework » (2007, p. 1007).

²⁶⁷ Nous avons un exemple de la rhétorique du chaos dans le *Quebec Daily News* : « The politics of the country are again in a state of chaos. Another Ministerial crisis – the fourth within two years – has taken place, and judging from the disposition and temper of the two parties into which the Legislature is so equally divided, there will likely be no end of them. [...] Everyone feels that a strong Government is wanted; that an infusion of a new element in the Councils of the Province is desirable. Let us have it as speedily as possible » (jeudi 16 juin 1864).

dém mesure) et *pronésis* (la juste mesure, la prudence)²⁶⁸. Aristote définit la prudence comme la disposition d'agir dans son intérêt propre comme dans l'intérêt général, disposition dévolue à quelques dirigeants politiques exemplaires, expérimentés et vertueux, capables utiliser les moyens les mieux accordés des fins moralement fondées (Granjon, 1999, p. 138). Toutefois, l'être humain a la possibilité de modifier son environnement par une action dont les effets immédiats sont incertains et les conséquences à long terme imprévisibles (*ibid.*). Or, dans un monde où l'avenir est indéterminé, la politique ne relève pas de la science, mais d'un savoir « opportun et efficace », qui comporte toujours des risques d'échec (*ibid.*). D'où l'intérêt de la délibération préalable à la prise de décision. Ainsi, dans un régime d'Assemblée, le dirigeant doit se soumettre à l'échange public des points de vue, à la « critique réciproque des opinions », car la prise de décision après débat public aura de meilleures chances d'être comprise et appliquée (*ibid.*). Pour Aristote, cette mesure est préférable à la décision solitaire et arbitraire du tyran, ou comme il le dit, le « dialogue incertain des hommes délibérants » (*ibid.*). Les critiques à l'endroit des conférences de Charlottetown et de Québec nous font penser à la vision aristotélicienne de la prudence. D'autant que, lorsque les résolutions seront soumises à la critique du peuple, notamment en 1865 au Nouveau-Brunswick, elles subiront un échec.

Cela étant dit, les interrogations des uns et des autres sur le fédéralisme proposé en 1864 ne se limitent pas seulement à ces considérations, elles renvoient à des préoccupations singulières sur la communauté politique.

²⁶⁸ Selon l'explication de Marie-Christine Granjon, la prudence chez Aristote, « [s]'exerce sur le terrain de l'action. Elle est un art de conjecturer sur le contingent et le possible dans une situation donnée. Pour bien comprendre ce qu'est la prudence, dit Aristote, il faut étudier d'abord le comportement des « gens prudents ». La prudence est une manière d'être et de se conduire. Ce sont des hommes de la trempe de Périclès qui permettent de définir la prudence : « Disposition accompagnée de raison juste tournée vers action et concernant ce qui est bien et mal pour l'homme ». Périclès le prudent (*phronimos*) par excellence, il conduit les affaires de la cité avec autant de compétence et d'à-propos qu'il gère ses affaires domestiques. Il fait coïncider bien privé et bien public. Homme d'action il est celui qui est capable de prendre une décision appropriée après une « délibération bien conduite ». Il doit posséder une expérience et être capable d'en tirer profit malgré des circonstances changeantes toujours particulières. Aussi les « gens d'expérience » sont-ils mieux armés que les esprits purement spéculatifs pour exercer la prudence science organisatrice de l'action. Le *phronimos* ne saurait être un aventurier sans scrupules, prêt à utiliser tous les moyens pour atteindre une fin, quelle qu'elle soit. Certes, il doit posséder une habileté, mais si le but est honnête cette habileté est digne d'éloges dans le cas contraire elle est une coquinerie. En somme, pour Aristote, il n'est pas possible d'être à proprement parler un homme de bien sans prudence, non plus que d'être prudent sans vertu morale. » (1999, p. 138).

Partie II : Les langages des opposants au fédéralisme en colonie

Le Nouveau-Brunswick

Pendant les conférences de Charlottetown et de Québec, le Nouveau-Brunswick a une population d'environ 267 000 habitants concentrés pour la plupart le long de la vallée de la rivière Saint-Jean (Waite, 1962). Les deux tiers de la population sont principalement d'origine anglaise. Elle comprend des Acadiens, des Irlandais et des Écossais (*ibid.*, p. 229)²⁶⁹. Du fait de sa proximité avec les États-Unis, le Nouveau-Brunswick possède également un nombre assez important de loyalistes qui ont fui après la Révolution américaine (Forbes et Muise, 1997).

La constitution du Nouveaux Brunswick s'inspire de celle de l'Angleterre. Ses institutions politiques sont sous la tutelle d'un gouverneur qui reçoit ses ordres du *Colonial Office*²⁷⁰. La structure du Parlement comprend un Conseil exécutif (nommé par le gouverneur) et un Conseil législatif (nommé par le gouvernement de Londres sur recommandation du gouverneur). S'ajoute à cela une Assemblée législative dont le mode de nomination reproduit celui de la Chambre des communes anglaise (Forbes et Muise, 1997). Au sein de cet ensemble, les partis sont divisés selon un clivage politique « libéral » et « conservateur », mais comme le souligne P. B. Waite « [p]arty labels were rather meaningless, for there were no questions to give them vitality. The Tilley government was nominally Liberal, but the Opposition was a heterogeneous collection of ex-Liberals and quondam Conservatives » (1962, p. 233). C'est au cours des débats portant sur la Confédération que ce clivage va se transformer en Parti confédération (*Confederation Party*) dirigé par Samuel Leonard Tilley (et Peter Mitchell) et en Parti anti-confédération (*Anti-Confederation Party*) dirigé par Albert J. Smith. Premier à voir le jour, il sera suivi de celui de la Nouvelle-Écosse en 1867 puis de Terre-Neuve en 1869.

²⁶⁹ E. R. Forbes et D. A. Muise nous précisent que « [o]ther major waves of settlers to the Maritime colonies came from Scotland and Ireland. Most, starting with the Scots who arrived at Pictou before the American Revolution in 1774, settled along the shores of the Gulf St Lawrence, including much of Prince Edward Island and Cape Breton. [...] New Brunswick received a larger proportion of the Protestant and Irish Catholics, with the latter forming substantial communities in Halifax and Saint John » (1997, p. 6).

²⁷⁰ Le *Colonial Office* est reconstitué de manière temporaire de 1854 jusqu'en 1966. Voir : « Ministère de Colonies » en ligne à l'adresse suivante : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/ministere-des-colonies> [page consultée le 08/05/12].

En octobre 1864, le Nouveau-Brunswick envoie à la Conférence de Québec une délégation dirigée par Samuel Léonard Tilley, un fervent libéral et partisan du régime fédéral²⁷¹. Présent également lors de la Conférence de Charlottetown en septembre de la même année, il est impressionné par ce que l'union confédérale peut offrir au Nouveau-Brunswick, soit une plus grande sécurité, un marché plus vaste et l'accès à ce marché grâce au chemin de fer Intercolonial (Wallace, 2000). Même s'il s'est montré plutôt favorable aux résolutions du Québec, Tilley questionne néanmoins les dispositions financières, le poids politique de la colonie et sa représentation au sein du Sénat²⁷². Il unit sa voix à celle d'Edward Chandler qui voit d'un mauvais œil les pouvoirs non précisés accordés au gouvernement central²⁷³. Tilley tente jusqu'à la fin d'augmenter la représentation du Nouveau-Brunswick au Sénat (Conseil Législatif), mais en vain, il ne réussit pas.

Dans son discours, reproduit par le *Morning Telegraph*, il reste optimiste en rappelant que, si tout va bien, il réussira à faire accepter ses modifications et très bientôt, « we should be united in one great Confederation » (24 octobre 1864). De retour au Nouveau-Brunswick, Tilley est confronté à un groupe d'opposants qui s'est créé au sein de membres de l'Assemblée. Ils sont guidés par Albert J. Smith, lequel bénéficie d'un appui important de la population. Ne pouvant soumettre les résolutions à l'Assemblée législative, Tilley est

²⁷¹ Plus précisément, la délégation comprend : Edward Baron Chandler; John Hamilton Gray; John Mercer Johnson; Peter Mitchell; William Henry Steeves et Samuel Leonard Tilley qui est premier ministre de 1861 à 1865. Tilley est délégué aux trois conférences de la confédération et fait partie du premier gouvernement de sir John A. Macdonald. Il devient ensuite lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, puis ministre des Finances dans le second gouvernement Macdonald. Voir : « Pères de la Confédération du Nouveau-Brunswick » : <http://www.gnb.ca/legis/publications/tradition/legtrad9-f.asp> [page consultée le 20/05/12].

²⁷² La première objection formulée visait le principe de représentation proportionnelle (*rep. by pop*). Sur un total de 194 sièges, le Nouveau-Brunswick devait en compter 15, plaçant sa représentation dans cette institution, bien en deçà de celle du Canada-Ouest (Ontario) et du Canada-Est (Québec). Ils remettaient en question également, sous forme de deuxième objection, la composition du Sénat. Alors que l'Ontario et le Québec recevaient un nombre égal de sénateurs, individuellement le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard en recevaient moins, même si, au *pro rata*, le nombre demeurait équivalent. Enfin, la troisième objection visait l'acquisition des terres de Rupert. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick craignait que le financement de ce projet se fasse aux frais de ses concitoyens alors qu'ils avaient un intérêt minime, tout comme pour le projet de construction de la voie maritime du Saint-Laurent et l'achat des droits miniers de Terre-Neuve. En ce sens, les délégués savaient que les aspects financiers, commerciaux et économiques allaient jouer un rôle considérable dans le résultat des premières élections sur la Confédération. La dernière objection soulevée par le premier ministre a trait au pouvoir de taxation du fédéral lequel pouvait prélever des revenus dans les provinces de manière illimitée (Migneault, 2009, pp-84-86).

²⁷³ Dans le site de Bibliothèque et Archives Canada, d'où nous tirons les principaux extraits de cette section, l'on précise qu'« Edward Chandler fait valoir que tous les pouvoirs non précisés en tant que fédéraux devraient relever des juridictions provinciales ». Voir : « Nouveau-Brunswick » Bibliothèque et Archives Canada document en ligne : <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-3050-f.html#tphp> [page consultée le 20/05/12].

contraint par le lieutenant-gouverneur Arthur Hamilton Gordon de porter la question aux élections de mars 1865. Le Parti confédération sera renversé, laissant au Parti anti-confédération d'Albert J. Smith, les clefs du pouvoir le 27 mars 1865. Celui-ci gouvernera pour un court laps de temps seulement, car une suite de problèmes politiques internes le conduira vers de nouvelles élections; élections qu'il perdra devant Tilley et les défenseurs du projet fédéraliste.

Opposition et particularité

Le commerce et la prospérité

Le caractère singulier de cette colonie est l'entrée en scène du Parti anti-confédération, mais également le fait qu'au départ, le Nouveau-Brunswick est plutôt réticent à former une union politique avec le Canada. La principale raison avancée est qu'il n'entretient pas d'échanges commerciaux avec lui et qu'il préfère une union des colonies maritimes²⁷⁴. Le *Fredericton Head Quarters* écrit par exemple que : « [t]here is no reason whatever why the lower provinces should adopt it [le plan de 1864]. The commercial relations between Nova Scotia, New Brunswick and Newfoundland and the Canadas are very slight. They are more intimate with the United States than with the upper provinces » (1^{er} juin 1864).

Avant 1864, les acteurs politiques au Nouveau-Brunswick se préoccupent peu de créer une union avec le Canada et les questions en Chambre portent davantage sur la gestion de portefeuille et les conflits de personnalités. Comme le mentionne P. B. Waite, « [t]here are no great questions dividing parties and the battles of Parliament are mainly of a personal nature, except when railway matters are introduced » (1962, p. 232). Ce qui les préoccupe ne sont pas tant les idéologies partisans que les questions de patronage et celles liées à l'expansion du chemin de fer, en particulier le développement du tronçon ouest vers

²⁷⁴ Alfred G. Bailey l'explique ainsi : « New Brunswick was attached to the economy of the Atlantic seaboard rather than to Canada's commercial empire. The proof was found in terms of irrefutable statistics. Canada's trade with the Maritime Provinces was but a small part of her total trade. Of the total imports of Canada in 1861 amounting to \$43,054,846 only \$478,130 were derived from the Maritime Provinces. Exports to the Maritime Provinces amounted to only 2.84 per cent of the Canadian total. [...] There was no trade between Canada and New Brunswick's Atlantic ports. The great volume of New Brunswick's external trade was with the United States. When the overwhelming impetus to the union of the British North American provinces did come, it was not the lower provinces which cast longing eyes upon Canada; it was the Canadian commercial giant, grown suddenly straitened by her hostile southern neighbour, which reached out towards the Maritime Provinces » (1940, p. 374).

les États-Unis. Or, la publication dans les journaux des activités menées à Charlottetown, et surtout les résolutions de Québec, viendra quelque peu changer la nature des différends politiques. Le débat sur la question du chemin de fer va se superposer à celui sur la Confédération, opposant ceux qui favorisent l'expansion vers l'est (*Intercolonial*) à ceux qui préfèrent le sud-ouest (*Western extension*) (*ibid.*, p. 246). Par conséquent,

When the electorate, on March 6, 1865, gave its decision against the Quebec Resolutions, it was undoubtedly guided in some part by the immediate commercial interest which it hoped would be promoted by *western extension*. Indeed, in his analysis of the defeat of the Tilley government, expounded to the Canadian Legislature following the election in New Brunswick, Macdonald stated that "there was the influence to be contended against of those who were in favour of the railways to the American frontier – the Coast Line or Western Extension Railway – as opposed to the Intercolonial Railway interest" (Bailey, 1940, p. 380)²⁷⁵.

Lorsque le Parti anti-confédération entre au pouvoir en mars 1865, il se compose de conservateurs et de réformistes libéraux dont les membres les plus influents sont Albert J. Smith, R. D. Wilmot, John Allen, Timothy Warren Anglin et G. L. Hatheway²⁷⁶. Albert J. Smith, comme chef de parti, critique d'abord les aspects anticonstitutionnels de la Conférence de Québec – la manière détournée de changer la constitution –, puis les coûts reliés à l'union (processus de taxation) et la faible influence politique qu'aura la colonie au sein de l'ensemble²⁷⁷. Lors des débats en Chambre en mars 1866, il réitère qu'il ne donnera

²⁷⁵ De l'avis de Bailey toujours : « Of the many factors that combined to defeat Confederation in New Brunswick in 1865, there can be little doubt that the most potent was *western extension*. Around it gathered the forces which ran strongly against union with Canada. The facts of local geography, and of the material interests deriving from them, might in time give way to the larger and contrary forces, represented by Confederation, but this could not be accomplished without doing some violence to a disposition of nature herself » (Bailey, 1940, p. 381). Philip A. Buckner, nuance un peu cette affirmation en rappelant que la défense du projet vers l'ouest (*western extension*) n'est pas exclusive aux *Antis*, quelques militants pro confédération favorisaient autrement cette option. Voir Buckner, (1990, p. 88).

²⁷⁶ Plus précisément : « [o]n March 27, 1865, the Tilley government resigned from office and an anti-Confederation government was formed by Albert J. Smith and R. D. Wilmot. Prominent among its members were Timothy Warren Anglin, Irish editor of the *Saint John Freeman*, and G. L. Hatheway who had resigned from the Tilley government before the election as a protest against the Quebec Resolutions. The new government, with a large majority in the legislature, seemed in a strong position. None of the important men of the union party possessed seats in the new Assembly, although in the Legislative Council, Mitchell and Chandler were to continue ably to uphold the unionist point of view » (Bailey, 1942, p. 383).

²⁷⁷ Alfred G. Bailey nous replonge dans le contexte : « [a]s early as the first week in December, 1864, A. J. Smith announced his objections to the Quebec scheme and foreshadowed the platform upon which his party would appeal to the electorate. The adoption of the Quebec plan could mean increased taxation; the loss to the province of political influence and status; the expenditure of vast sums on Canadian canals; the unfairness of eighty cents a head as a basis for taxation, since it would not be increased, whereas the revenue of the general

pas son appui à une union dont les conditions pourraient nuire à la prospérité de son pays²⁷⁸.

En défendant cette position, il reçoit le soutien de certains groupes de la société, notamment les banquiers de Saint-Jean²⁷⁹. Un de leurs porte-parole, J. W. Cudlip un « Anti » redoutable, est en effet de toutes les tribunes pour convaincre le plus grand nombre qu'il est plus avantageux pour la colonie de développer des liens avec les États-Unis qu'avec le Canada (Bailey, 1942). Il dénonce par ailleurs le choix du gouvernement de ne pas respecter celui du peuple qui ne désire pas changer la constitution du pays²⁸⁰. Il faut mentionner que le parti de Smith bénéficie de l'appui des catholiques du comté de York qui, différemment, craignent l'influence des protestants du Canada-Ouest (Bailey, 1940). Le *Morning Freeman*, de Saint Jean, journal catholique irlandais de Timothy W. Anglin, croit enfin qu'il est prématuré de se joindre à l'union et, comme d'autres, pense qu'il serait coûteux de mettre en place pareille structure (3 novembre et 6 janvier 1864). Un dernier groupe se joint à Smith : les commerçants. Ces derniers redoutent une concurrence accrue avec les colonies de l'Ouest (*Upper Colonies*), de nouveaux tarifs douaniers et des impôts plus élevés. En outre, ce qui ressort de ce bref parcours de l'opposition au Nouveau-Brunswick est une forte préoccupation à l'endroit des conséquences économiques de

government would be increased; and the unconstitutional behaviour of the delegates at Charlottetown and Quebec. Moreover, he asserted, the Intercolonial Railway would be "no great boon » (1942, p. 381).

²⁷⁸ En ce qui a trait aux 72 Résolutions, il partage le point de vue de Tilley, mais pose deux nouvelles conditions qui renvoient à la création d'un tribunal pour la résolution des conflits quant à l'interprétation de la loi constitutionnelle et une représentation assurée au Conseil exécutif du gouvernement fédéral (Migneault, 2009).

²⁷⁹ Alfred G. Bailey note que « [t]he testimony of John Hamilton Gray, a defeated candidate, justifies the emphasis placed upon the crucial role of the bankers in the overthrow of the government. A week after the election Gray informed Macdonald that "the banking interests united against us. They at present have a monopoly and their directors used their influence unsparingly. They dreaded the competition of Canadian banks coming here and the consequent destruction of that monopoly – and many a businessman now in their power felt it not sage to hazard an active opposition to their influences" » (cité dans 1942, p. 382). Bailey ajoute que « [t]he most influential representatives of the commercial interests, particularly in the southern part of the province, were intent upon pursuing a project of a different nature, that of fostering trade with the United States by linking New Brunswick's railway with the New England system, and this development they feared Confederation would impede » (*ibid.*, p. 395-196).

²⁸⁰ En mai 1865, il dira en chambre ceci : « La question [confédération] touche toute notre vie politique; elle s'attaque à la constitution de notre pays. Tout habitant du pays a le droit d'exprimer son opinion sur cette affaire et c'est ce que les citoyens ont fait. [...] Il n'est pas juste que cette agitation se poursuive, directement ou indirectement comme avant, après que le peuple du pays ait exprimé par vote son opposition à la confédération » (cité dans Ajzenstat et coll., 1999, p. 445-446).

l'union. La promesse de *prospérité* locale – gain futur de l'union – est remise en question²⁸¹.

En terminant, mentionnons que les Acadiens de la province ne sont pas de notre analyse, car il est difficile de trouver des textes dans lesquels ils expriment leur mécontentement. En fait, ils sont absents des discussions constitutionnelles. Seul le député acadien Amand Landry est de la conférence de Charlottetown, mais comme le souligne Gaétan Mignault, il « ne paraît pas avoir pris aucune part dans les délibérations de la chambre sur le projet d'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord » (*ibid.*, 2009, p. 90). Il ajoute plus loin que « les comptes-rendus des débats ne relatent aucune intervention de sa part aux débats sur la question » (*ibid.*, p. 181).

Pour manifester leur opposition, les Acadiens ont plutôt utilisé leur voix lors de deux élections provinciales débattues sur le projet d'union en choisissant des candidats s'étant prononcés contre (*ibid.*, p. 91). Mignault s'inspire plutôt des revendications des francophones du Nouveau-Brunswick de l'époque pour découvrir l'état d'esprit des Acadiens par rapport au projet (*ibid.*, p. 132). Il note que ces derniers étaient sensibles à la question linguistique, et qu'il est raisonnable de croire qu'ils auraient accordé une attention particulière aux droits conférés par ce qui allait devenir l'article 133 de la Constitution canadienne : « Bien que l'histoire n'ait enregistré aucune intervention laissant croire qu'une extension à leur province d'origine de l'article proposé sur la langue des travaux parlementaires, aux niveaux fédéral et québécois, aurait fait une différence quant à leur vote de 1865 et 1866, la séquence des événements ne permet pas d'en exclure la possibilité » (*ibid.*, p. 182). Mignault note qu'il est difficile aussi de connaître les raisons de leur opposition du fait « qu'ils ne possédaient aucun journal à l'époque où le débat sur la Confédération faisait rage » (*ibid.*, p. 88). Comme cette époque est celle qui nous intéresse, nous n'avons pas cru bon d'aller plus loin.

²⁸¹ Des députés en Chambre d'Assemblée reviendront sur le sujet en 1866 en s'attaquant à l'argument voulant qu'en joignant « les bourses » l'union fédérale accroisse les richesses de la colonie. Voir les interventions de Robert Thomson du 21 mars 1866 et celle d'Albert J. Smith du 14 mars 1866 reproduites dans Ajzenstat et coll., (1999, p. 144-145).

Fondements idéologiques des langages critiques

À la lumière de ces premières observations, nous constatons que les arguments de ceux qui critiquent le projet fédéral de 1864 sont divisés entre les groupes de la société. Chacun soulève des préoccupations au regard de ses intérêts, ce qui rend notre tâche d'identifier les fondements idéologiques sous-jacents plus difficile. En ce sens, le discours critique n'appartient pas seulement aux membres du Parti anti-confédération. De manière globale, nous avons identifié des considérations en lien avec la représentativité, l'urgence du changement, tout comme l'idéal de propriété et de non-domination.

La représentativité, les intérêts communs et l'urgence du changement

La presse nous fournit des exemples de critiques qui se rapprochent de celles des Antifédéralistes états-uniens²⁸². Pour reprendre quelques exemples : le *Daily Evening Globe* du 17 octobre 1864 fait un procès aux futurs représentants de cette « fédération » qui, une fois au pouvoir, ne prendront en considération que leur propre intérêt, et non ceux de la colonie. Le journal les présente comme des « pettifogging politicians whose statesmanship will consist in engineering situations for themselves and their friends, and whose patriotism will be developed in filling their own pockets at the expense of the State » (17 octobre 1864). Ils se préoccupent en fait de l'intégrité des représentants néo-brunswickois lesquels, une fois au Parlement fédéral, et loin de la colonie, mettront à exécution des mesures en fonction de leurs propres intérêts. De surcroît, leurs langages dénoncent l'absence de liens avec les Canadiens et s'interrogent sur le peu d'intérêt accordé au projet.

Nous avons identifié des arguments similaires dans le discours des Antifédéralistes états-uniens au chapitre trois, notamment en ce qui concerne l'importance accordée aux

²⁸² P. B. Waite divise les journaux de la manière suivante: « The Saint John papers were evenly divided on Confederation. *The Morning News* and the *New Brunswick Courier*, both government papers, favoured it. *The Morning Freeman* and *Evening Globe* opposed both the Government and Confederation. The influential and independent *Morning Telegraph*, a daily with a remarkable circulation of 12,000, was cautious, but its support for Confederation gradually increased, and late in January it came out in support of it. The Fredericton papers were similarly divided, the government *New Brunswick Reporter* in favour, and the *Head Quarters*, which was anti-Tilley, opposed. In the smaller centres, in Woodstock, Chatham, Sackville, for example, the newspapers were generally opposed. None of the New Brunswick papers seem to have altered their customary allegiances as a result of the Confederation question » (1962, p. 237).

représentants locaux qui, dans la logique antifédéraliste, touche à l'absence de vertu active des dirigeants qu'ils considèrent en proie à la corruption sous l'assaut des factions, des profiteurs, des ambitieux et des puissances de l'argent (Chevrier et coll., 2013). La crainte qui en découle est celle de la corruption : le représentant risque de devenir lui-même un agent corrupteur qui se subordonne parlementaires par la curée des bonnes places et des faveurs savamment distribuées (*ibid.*). Qui plus est, dans une république étendue, ce risque s'accroît, car le représentant est loin des préoccupations de ses électeurs. Le républicain concède que la représentation des citoyens par un corps d'élus est inévitable dans les grandes sociétés modernes, mais exige que le peuple ait un droit de regard permanent sur les choix publics. La vigilance de ce dernier est donc de mise (*ibid.*).

L'idéal de propriété et de non-domination

La logique de pouvoir du parti et celle liée aux intérêts économiques nous laissent perplexes quant aux fondements idéologiques sous-jacents. Il semble y avoir dans les deux camps politiques, un commun accord sur les finalités du projet de société : protéger les intérêts commerciaux de la colonie. Or, en regardant de plus près, nous nous sommes aperçus que celle du Parti anti-confédération s'apparente peut-être à des considérations républicaines de propriété et de non-domination. Avec Pocock nous savons qu'en Angleterre, l'idéal de la propriété, comme fondement de l'indépendance et de la vertu, s'est affirmé en opposition avec le renouveau du clientélisme provoqué par les politiciens de la Cour dans les années 1670 (Pocock, 1985). Il fut confronté non pas à la menace du marché, mais du système du crédit public. Comme, Pocock le souligne :

Les classes de propriétaires fonciers et surtout leurs idéologues virent dans ce processus l'expansion révolutionnaire moins d'un marché commercial et industriel que d'un système de clientélisme parlementaire. Ainsi, le type de propriété qu'ils commencèrent alors à attaquer et à dénoncer comme une nouvelle force historique, transformatrice et corruptrice de la société, n'était pas la propriété des biens échangeables (ils lui donnaient le nom de *trade* – commerce – et la considéraient comme un moyen d'acquérir indépendance et vertu), mais bien la propriété de charges, d'actions et d'espérances gouvernementales par lesquelles la Dette nationale avait hypothéqué l'avenir (1985, p. 93).

Le mouvement de l'histoire vers le crédit, le commerce et une économie de marché devient une menace, car il peut éloigner la vertu et contraindre les libertés (*ibid.*). Or, pour

les républicains du XIX^e siècle, les dirigeants de l'État doivent se soucier des questions de prospérité économique dans la mesure où elles peuvent conduire à des perspectives de domination (Petit, 1997). De même pour eux, l'État doit offrir à l'industrie et au commerce des infrastructures qui facilitent la productivité, le développement du marché et le pouvoir d'établir des liens commerciaux avec d'autres pays (*ibid.*). Ce faisant, l'idée de contrat (économique ou politique) devient inacceptable pour les républicains s'il donne à l'un des partenaires le pouvoir de domination sur l'autre. D'où la crainte des Antifédéralistes de se voir soumis à des règles de taxation directe – issue du contrat fédéral – ou à la domination du Congrès responsable de réguler le commerce (*duties of import/export*)²⁸³. Au Nouveau-Brunswick, le *Fredericton Head Quarters* nous laisse croire qu'il en est de même lorsqu'il déplore l'augmentation des taxes : « [u]nless Canada consent to economise and curtail its expenses, to a very considerable degree, which is not likely to happen, the Lower Provinces will have to raise their tariffs to that standards, as they will require a greater revenue to meet the expenses of Government under the new Confederation » (19 octobre 1864). Selon Alfred G. Bailey c'est une des raisons qui explique la défaite de Tilley : « He failed to convince his opponents, and the lukewarm among his constituents, that the general government, with its railway obligations and its provincial subsidies, could be carried on without raising the imposts on dutiable articles coming into the provinces » (1942, p. 376). Nous retrouvons ici la critique de l'*impost* des Antifédéralistes états-uniens.

C'est peut-être de cette manière qu'il faut interpréter le rejet du projet fédéral par les anti-confédérationnistes et par les commerçants et les banquiers néo-brunswickois, si tant est qu'ils défendent les intérêts financiers de leur colonie. En ce sens pour eux, l'union est synonyme de restriction, car comme le souligne Ajzenstat et coll., « [a]lors que la confédération provoquait un accroissement de la liberté de commerce du Nouveau-Brunswick avec les autres provinces du Canada, elle renforçait ses barrières commerciales avec l'extérieur du Canada. Les tarifs douaniers du dominion étaient plus élevés que ceux de la province dès le départ » (Ajzenstat et coll., 1999, p. 142). Le Nouveau-Brunswick se

²⁸³ Une fois de plus, le commentaire de Christopher M. Duncan : « Among the most frequently cited fears in Anti-Federalist discourse is the power of the new national government to pass internal taxes on the people and property of the various states. It was well known that the power to tax and spend for the general welfare was among the defining marks of a sovereign government, as well as one of the ways in which the members of particular regimess apped the resources necessary for effective citizenship from their "subjects" » (1994, p. 410).

voit également contraint dans sa liberté de faire des échanges avec les États-Unis. Mentionnons l'observation d'Alfred G. Bailey à savoir que « [b]y far the strongest single element opposed to union with Canada was the business fraternity who had been endeavouring for a decade to integrate the commerce of the province more closely with that of the United States, and thus to make the most of New Brunswick's historic position as the north-eastern extension of the Atlantic geographic province » (1942, p. 382-383)²⁸⁴.

En somme, la seule conclusion à laquelle nous pouvons arriver est que le langage critique du Parti anti-confédération au Nouveau-Brunswick met de l'avant l'argument du commerce pour protéger les intérêts de la colonie devant une alternative qui les restreint.

Le parti commence à battre de l'aile lorsque, Anglin, Wetmore et Wilmot quittent le gouvernement, ce qui remet en cause le leadership de Smith. À cet effet, Alfred G. Bailey mentionne que,

The resignation of R. D. Wilmot from the Cabinet proved to be a more serious problem for the Smith government than the jibes of the *True Humorist*. Wilmot afterwards declared that the abrogation of the Reciprocity Treaty had converted him, and denied that he had changed his opinion while on a visit to Canada in reply to the insinuation that he had been "bought." Whatever may have been the reasons for Wilmot's change of front, the Governor planned to capitalize upon it as a mean of driving Smith out of office (1942, p. 394-5).

Il s'affaiblit autrement du fait de la menace des fenians dont se servent abondamment les Canadiens et les membres du Parti en faveur de la Confédération pour reconquérir le

²⁸⁴ Une autre manière d'interpréter la réaction des dirigeants antifédéralistes Néo-Brunswickois est de la considérer comme une réplique : leur idéal de propriété répondant à celui des défenseurs du fédéralisme. Or, aux États-Unis, nous l'avons observé, les Antifédéralistes dénoncent la structure fédérale au sein de laquelle les relations entre le clientélisme et la propriété sont douteuses ou inégalitaires envers certaines colonies. Ils ont le sentiment que l'union ne profite qu'à quelques âmes qui, comme l'écrit Benjamin Workman, « were unanimous in forming a government that should raise the fortunes and respectability of the *well born few* » (cité dans Wakelyn, 2004, p. 39). Il existe des remarques à cet effet, chez les anti-confédérationnistes du Nouveau-Brunswick, notamment lorsqu'il est question des avantages liées à la fédération qu'ils attribuent aux : « [p]owerful Canadian and English backers of the Grand Trunk » (Bailey, 1942, p. 373).

Nouveau-Brunswick et le convaincre de se joindre à l'union²⁸⁵. S'ajoute à cela, le parti pris pour la fédération du lieutenant-gouverneur Gordon, qui à la suite des recommandations de Londres, fit campagne ouvertement pour l'union. Bailey ajoute que, parmi les facteurs qui expliquent le déclin du parti, il faut également prendre en considération : « [t]he appeal for the support of imperial interests urgently pressed forward, the strength of the Loyalist tradition and of the sense of "duty," the use of Canadian campaign funds and the promise of future compensations, the abrogation of reciprocity with the United States » (1940, p. 382)²⁸⁶. G. E. Wilson prétend que leur victoire est imputable aux fonds assez importants qui ont été accordés à Tilley pour renverser le gouvernement. Comme il le dit : « Elections are not won by prayers. Campaign contributions were needed and the leaders of the confederate party in New Brunswick turned to Canada » (1928, p. 23). Le 20 avril 1866, Tilley écrit à J. A. Macdonald que :

I think we can, with good management and with means, carry a majority in the province, outside of St. John, in favour of resolutions such as were passed in N. S., but St. John is a very important constituency and ought to be carried if possible, – and to be frank with you the election in this province can be made certain if the means aroused. It will remain for the friends in Canada to say how the arrangements are to be made. It must be done with great caution and in such a way as not to awaken suspicion (correspondance reproduite dans Wilson, 1928, p. 23-24)²⁸⁷.

Avec le soutien de la population, et par d'autres grands moyens, Tilley et les partisans du fédéralisme l'emportèrent²⁸⁸. À la suite de cette victoire électorale, l'Assemblée

²⁸⁵ G. E. Wilson nous replonge dans le contexte : « [t]he supporters of confederation were, also, fortunate in the events of the spring of 1866. It was the time of the threatening Fenian invasion of the province. The whole population was deeply concerned. Frontier towns like St. Andrews and St. Stephen were threatened with destruction. The militia was called out and regular troops sent from Halifax. No event could have more dramatically brought to the attention of the province its present weakness, or proved more conclusively the arguments of the colonial secretary, that the confederation of the British North American provinces was needed for their protection. Excited anti-confederates even accused the Canadians of sending the Fenians in order to further their own nefarious schemes » (1928, p. 23).

²⁸⁶ Wilson ajoute que, « [i]n 1866, it became almost a patriotic duty to vote for a measure so emphatically recommended by Her Majesty's ministers. The province founded by the Loyalists could not be lacking in loyalty » (1928, p. 22-23).

²⁸⁷ Fait intéressant souligné par Wilson : « Tilley suggested that a leading citizen of St. John, a large ship owner worth at least \$100,000, might go to Portland, and there meet Mr. Brydges or anyone else without arousing suspicion. Mr. Brydges was manager of the Grand Trunk Railway » (1928, p. 24).

²⁸⁸ Au final, « [t]he election turned out a triumph for the friends of confederation. In 1865 the vote had been 27 to 14 against confederation. In 1866 the vote was 33 to 8 in its favour. Gordon exulted in the fact that only two of his ex-ministers had been returned, while, of twenty-two members of the former Assembly who had signed an address protesting against his conduct, only six had seats in the new house? The triumph of

législative adopta une proposition prévoyant la désignation de délégués du Nouveau-Brunswick pour négocier, avec les délégués des autres colonies anglaises d'Amérique du Nord et le gouvernement impérial, l'union de ces colonies sous un régime fédéral.

La Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse, à l'époque de la Conférence de Québec, est une colonie prospère de 300 000 habitants environ, répartis le long de la côte et dans toute la vallée d'Annapolis (Waite 1962, p. 193 ; Sturgis, 1990, p. 115)²⁸⁹. La population est composée de Britanniques, d'Irlandais et d'Écossais, mais aussi d'Acadiens et d'Allemands du Rhineland qui, dès 1750, se sont rassemblés dans la ville de Lunenburg pour y développer le commerce des pêches et de la construction navale (*ibid.*, p. 115). À l'instar du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse compte une communauté importante de loyalistes qui se sont établis à Yarmouth avant la Révolution américaine. L'économie des années 1860 repose principalement sur les industries traditionnelles de la pêche, du transport maritime, de la construction navale, de l'agriculture et des ressources naturelles comme le bois d'œuvre (Waite, 1962). Elle est favorisée par la position géographique de la colonie, notamment le port d'Halifax, qui est un point de liaison entre les ports de Liverpool et de New York.

Sur le plan politique, la colonie est l'une des premières à se voir dotée d'un gouvernement responsable en 1848. La structure des institutions politiques est identique à celle du Nouveau-Brunswick et ce sont les partis conservateur et libéral qui siègent à l'Assemblée. Le lieutenant-gouverneur est Richard Graves McDonnell de 1864 –1865, il sera remplacé par William Fenwick Williams en raison de ses interventions critiques face aux tentatives de confédération (*ibid.*).

confederation was complete. The passing of resolutions in the new house, and the sending of delegates to England to confer with delegates from Canada and Nova Scotia on the bill to be laid before the Imperial parliament, followed as a matter of course » (Wilson, 1928, p. 22).

²⁸⁹ James L. Sturgis précise que la population n'est pas homogène : « [t]o speak of a people, as has been done, conjures up a picture of a cultural entity united in its religion, language and ethnicity. But the 350, 000 souls who lived within the colony belie this assumption. The most glaring of the exceptions to uniformity were the Acadians, whose homeward trek from distant exile was eternal testimony to the pull of Nova Scotia as a homeland » (1990, p. 115).

À l'époque de la Conférence de Québec, il règne en politique un climat de modération. Comme l'explique P. B. Waite, « Nova Scotia politics was sustained and controlled by a rudimentary sense of fair play » (*ibid.*, p. 196). Catholiques et protestants se côtoient sans grande animosité et leurs allégeances partisans ne sont pas aussi adverses que dans les autres provinces (*ibid.*)²⁹⁰. La publication des 72 Résolutions dans les journaux viendra quelque peu troubler cette quiétude²⁹¹.

Au sein des politiques, ceux qui appuient l'idée d'union des colonies d'Amérique du Nord et qui représentent la colonie à la Conférence de Charlottetown et de Québec sont : le premier ministre Charles Tupper, les chefs de l'opposition Adams George Archibald et Jonathan McCully ainsi qu'un membre de la Chambre haute Robert Dickey et le procureur général William Henry. Or, même si d'ordinaire le Parti libéral / réformiste d'Archibald et de McCully vote contre le gouvernement, cette fois-ci, il est forcé de l'appuyer dans sa démarche, car il n'a pas assez d'influence pour le renverser sur cette question (Waite, 1962, p. 198)²⁹². Au même titre que le Nouveau-Brunswick, ce sont les questions épineuses de la composition du Sénat et de l'égalité de représentation au sein du gouvernement qui les préoccupent lors de la Conférence de Québec²⁹³. La Nouvelle-Écosse étant la plus ancienne des colonies britanniques d'Amérique du Nord, et possédant depuis longtemps ses propres institutions, elle craint de les voir disparaître dans la future Confédération (Bonenfant, 1969, p. 16)²⁹⁴. De par son importance démographique et économique, elle se considère comme la principale colonie anglaise de l'Atlantique. Et à ce titre, elle préfère s'en tenir à

²⁹⁰ Waite souligne par exemple que « [t]he Conservative party as a whole, has successfully cultivated the Catholic vote and it did not appear to weaken the party with Protestant voters » (1962, p. 195).

²⁹¹ K. G. Pryke explique ceci : « Prior to 1864 the province had been divided politically into the Liberal and the Conservative parties. The issue of union, however, disrupted these party lines and political divisions became polarized on the issue of confederation itself. The political lines were thus drawn on the issue of whether or not Nova Scotia should enter union » (1968, p. 35).

²⁹² En outre, selon Waite, « [t]hey never abandoned Confederation, though under considerable pressure from a wing of their party to do so. Tupper needed such support; he could have never carried Confederation without it. At the same time Archibald and McCully themselves could not have carried Confederation, and they may have believed that they had not the power to do defeat it (1962, p. 198).

²⁹³ Comme au Nouveau-Brunswick, les délégués contestent la résolution 17 adoptée à Québec qui prévoit que chaque province aurait à la Chambre des communes, un nombre de députés élus selon leur poids démographique. Ils sont mécontents de la résolution 7, qui décrète que la composition du Sénat sera définie en fonction des « régions », ce qui commande au Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard de former un tout, alors que le Québec et l'Ontario sont considérés individuellement. Voir Gaëtan Migneault, (2009, p. 84).

²⁹⁴ En conséquence, selon Forbes et Muise, « [t]he possible submergence of Nova Scotia's specific provincial identity within Confederation was brought forward as another serious problem. The meeting commenced [with] a long and bitter debate over union's consequences for the region » (1997, p. 37).

une fédération des provinces de l'Atlantique de peur que dans une fédération élargie, le Canada-Uni joue un rôle prépondérant à son détriment (*ibid.*). Enfin, la question des arrangements financiers dans l'ensemble fédéral préoccupe également les délégués néo-écossais, ils doutent en effet que ces derniers ne permettent à la colonie de poursuivre ses fonctions. Comme au Nouveau-Brunswick, ceux-ci préfèrent que les revenus prélevés dans les provinces soient réservés aux objets provinciaux. Or, dans le cadre proposé, le gouvernement fédéral se garde la compétence de prélever des fonds par tous autres modes ou systèmes de taxation alors que les provinces sont limitées à la taxation directe (Migneault, 2009).

Opposition et particularité

La taxation, la fin du lien avec l'Empire

Une fois la Conférence de Québec terminée, Tupper est surpris à son retour par l'opposition qui sied au sein de la population. En particulier, celle venant des commerçants et des marchands des comtés occidentaux (Murray Beck, 1975). Leurs membres les plus influents sont : A. G. Jones, W. J. Stairs et Andrew Uniacke, des « personnes de la plus haute classe sociale locale » auxquels s'ajoutent « la plus grande partie des principaux banquiers et marchands, des fermiers les plus riches, et les hommes les plus indépendants de la province » (*ibid.*, p. 9)²⁹⁵. Ces derniers remettent en question l'argument de la prospérité économique attribuée à l'union. W. J. Stairs soutient que l'union va endetter la Nouvelle-Écosse, alors que Alfred Jones et Andrew Uniacke « reasoned that much more would be lost than gain in taxation » (Sturgis, 1990, p. 119). Sous l'effigie de l'*Anti-Confederation League* et parfois la *League of the Maritime Provinces*, ce groupe se rassemble pour dénoncer les coûts de développement du chemin de fer Intercolonial, le changement de constitution sans l'approbation de la population et la fin du lien avec l'Empire²⁹⁶. Ces

²⁹⁵ Joseph Howe en nomme d'autres ainsi : « You know Halifax well and know what weight to attach to the fact when I tell you that, along a mercantile frontage of more than two miles of Wharfs and Stores, hardly seven merchants are in favour of the Scheme. [...] You know that Mather Almon, Andrew Uniacke, Alfred Jones, T. C. Kinnear, James Moren, Wm. Prior, the Cogswell's and men of that Stamp were conservatives. They are now co-operating with the leading liberal bankers and merchants to defeat this measure ». Voir : « Lettre de Joseph Howe à John C. D. Hay, 12 novembre 1866 » reproduite dans Lawrence J. Burpee, (1917, p. 437-38).

²⁹⁶ Comme le souligne Lawrence J. Burpee, « [t]he League of the Maritime Provinces was organized at Halifax in the summer of 1866. The name is something of a misnomer, as the membership of the League was

considérations seront rassemblées dans un document intitulé « *A Letter to the Electors of Nova Scotia, being a Reply to Confederation Considered on its Merits* » (1867).

Avant même que ces réunions n'aient commencé, Tupper comprit qu'il devait mener une dure bataille, et comme le souligne Beck, « [i]l fallait un coupable et il s'était persuadé que Howe était la source de tous ses maux » (1975, p. 9)²⁹⁷. À l'époque, Joseph Howe est commissaire impérial des pêches de la Nouvelle-Écosse. Il signe de manière anonyme, une série de douze articles dans le *Morning Chronicle* d'Halifax pour dénoncer les 72 Résolutions et surtout pour renverser les mythes associés à l'union fédérale. De janvier à mars 1865, sous le titre « *Botheration Scheme* » (*Vexations*), il fait état des lacunes de l'argumentaire fédéraliste, et force ainsi Tupper à faire adopter une résolution demandant la reprise des pourparlers de l'union Législative des Maritimes²⁹⁸. Pour nous, les lettres du *Botheration Scheme* ont une grande valeur. D'une part, parce qu'elles révèlent la pensée politique de Howe à ce moment précis et d'autre part, parce que ses idées se rapprochent de celles des Antifédéralistes. En ce sens, son objection n'est peut-être pas tant un acte égocentrique comme certains historiens canadiens l'ont prétendu.

La corruption, le changement, l'antidémocratie, le mythe de la « nouvelle nationalité » et plus encore...

Dans le *Morning Chronicle* du 11 janvier 1865, Joseph Howe discute des désagréments de l'union et soulève l'improbable collaboration avec l'*Autre*, c'est-à-dire le Canada. Il affirme que la Nouvelle-Écosse n'a rien à voir avec eux et comme il l'écrit : « If they are in trouble, let them get out of it; but don't let them involve us in distractions with which we have nothing to do ». Il les croit corrompus et « [a]lways disturbed by religion feuds and secret societies ». D'autres côtés négatifs de l'union sont soulevés tels que le contrôle des

confined to Nova Scotia, and largely to Halifax. The Constitution is interesting as setting forth the grounds of opposition to Confederation » (1916, p. 411). Voir Duncan Campbell, (1873, p. 442-465).

²⁹⁷ Howe écrit à sa défense dans une de ses correspondances que : « [t]he opposition to Confederation in Nova Scotia did not originate with me. For weeks after the convention broke up at Quebec I took no part in the controversy, nor did I express any opinion, even to my personal friends, until the delegates set systematically to work to make the people of the Provinces believe that I was in favour of the scheme ». Voir : « Joseph Howe to John C. D. Hay », 12 novembre 1866, reproduite dans Burpee, (1917, p. 437).

²⁹⁸ Il écrit dans le journal qu'il dirige, *The Novascotian*, puis produit des pamphlets : *The Organization of the Empire By Joseph Howe* (Londres, 1866); *Confederation Considered in Relation to the Interest of the Empire* (Londres, 1866) et de manière anonyme, *Remarks upon the Proposed Federation of the Provinces By a Nova Scotian* (1864). En 1868, il signe avec William Annand, Jared C. Troop et Henry Smith, *Canadian Confederation: The case of Nova Scotia*.

revenus, la nomination des juges (compétence qui devrait appartenir aux provinces), la représentation à Ottawa et le patronage qui en découle et la diminution de l'autonomie de la colonie. Au final, il s'interroge sur les raisons de ce changement, puisque tout va pour le mieux en Nouvelle-Écosse :

Why should anything be done? Nova Scotia, secure of self-government, can even bear with serenity an Administration that certainly tries her patience at times, for a year or two longer. She has been blessed with a good crop, an abundant fishery, a healthy season; her mining interests are expanding; her shipyards have been busy all the year; her railroads are beginning to pay, and her treasury is overflowing. [...] We have not a question to create angry discussion with the mother country, with our neighbors in the United State, or with the Governments of the surrounding colonies. We have entirely reorganized our militia, and drilled every man liable to be called out under the law, within the year. Who says, then that something should be done? (*ibid.*)

Un rapprochement peut être fait avec les Antifédéralistes états-uniens, car comme eux, Howe remet en question les raisons qui justifient l'union, de même, il craint la corruption qui elle découle des dirigeants et de la distance des lieux de pouvoir. Le 20 janvier 1865, il compare le projet d'union avec celui de la Grande-Bretagne qui en unissant les territoires de l'Irlande et de l'Écosse, leur a fait perdre de leur influence. Comme il le stipule : « The advocates of this novel scheme of Confederation are never weary of turning our attention to the advantages which Scotland and Ireland have derived from the loss of their independence and by the acceptance of a very limited representation in the Imperial Parliament » (1865). Cette mise en garde nous fait penser à celle d'*Agrippa* qui invite les représentants états-uniens à réfléchir avant d'adopter le régime fédéral de 1787 sans quoi « [t]he empire will in a very short time sink into the same degradation and contempt with respect to the middle state as Ireland, Scotland, & Wales are, in regard to England » (1788, cité dans Wakelyn, 2004, p. 131).

Chez Howe, la comparaison avec l'Écosse lui donne l'occasion de réitérer l'argument de la corruption lorsqu'il s'interroge par exemple ainsi : « What gain was this to Scotland? None. These men [ambitious nobles] came back to Edinburgh, and, in spite of the Scottish people who steadily opposed the surrender of their Legislature, carried the measure by their votes and influence, by military intimation, and by bribery and corruption; the shameful record of which stands on the history of the country » (*Morning Chronicle*, 20 janvier

1865)²⁹⁹. Il s'en servira encore dans ses lettres du 23 et du 27 janvier 1865 pour attirer l'attention de ses lecteurs sur les leçons à tirer du passé :

Let every Scotchman in Nova Scotia, then, gravely ponder over these figures, and read in the history of his own country what will be the history of ours, when its Government and the control of its Revenue, is transferred to Ottawa, when every able and ambitious Nova Scotians goes there to seek his fortune, and when every family, having wealth and leisure, goes there to flutter round the Viceroy – to intrigue for patronage or distinction, or to mingle in the gay society of the capital, far away from the faded splendours of the crumbling city they have abandoned. The labouring class will follow the wealthy, or will seek in other lands as the Scotch and Irish now do for the employment they vainly ask for at home (*Morning Chronicle*, 23 janvier 1865)³⁰⁰.

Fait intéressant, dans le *Morning Chronicle* du 1^{er} février 1865, c'est à l'histoire romaine qu'il s'en remet pour expliquer son désarroi face aux abus de pouvoir et l'antidémocratie de la Conférence de Québec :

Let them [delegates] search, in classic story, for a Roman or a Grecian, who is not infamous, and yet did such an act as this [adoption without the people]. Let them find, in medieval history, when a free Parliament was broken down that mischief did not come of it. Let them question, not the time serving tools of tyranny, but the great lights of our own country, from we accept our principles of constitutional law, and then let them turn upon the wily politicians of Canada, who are goading them to their own ruin, and say – Are we dogs, that we should do this thing? (*ibid.*)³⁰¹.

²⁹⁹ Ce fait est également soulevé par *Agrippa VI* (James Winthrop) : «We are also to take into consideration the industry which the genius of a free government inspires. But in the British islands all these circumstances together have not prevented them from being injured by the monopolies created there. Individuals have been enriched, but the country at large has been hurt. Some valuable branches of trade being granted to companies, who transact their business in London, that city is, perhaps, the place of the greatest trade in the world. But Ireland, under such influence, suffers exceedingly, and is impoverished; and Scotland is a mere bye-word ». (14 décembre 1787, cité dans Wakelyn, 2004, p. 102).

³⁰⁰ Le 27 janvier 1865, il cite l'exemple irlandais pour dire ceci : « Was Ireland's connexion with England voluntary? No. Strongbow partially conquered the island in 1169, and by slow degree the country was overrun and mastered, till Henry the Eighth received from the Parliament the title of King of Ireland. [...] The Parliament of Ireland, like the powerless Legislatures which we are to retain, served to amuse the conquered country. So long as it was subservient to that of England it was permitted to exist. But as soon as it began to show national spirit, it was bought up, overawed, and ripped of existence, as ours will be, if it ever dares to maintain the rights of Nova Scotia, and ceases to be servile and truculent of the Grand Parliament of Ottawa » (*ibid.*).

³⁰¹ Cette référence historique à la Grèce nous le retrouvons chez l'Antifédéraliste James Warren (Helvedius Priscus) : « *Phillip* [...] set himself at the head of the Grecian States; to annihilate their constitutions, and to degrade them to the most abject submission to the will of the despotic tyrant. The application and the semblance is left for the consideration of every lover of this country » (1787, cité dans Wakelyn, (2004, p. 111).

De plus belle, le 8 février 1865, Howe fait la démonstration que l'union ne fait pas la force et répond à ses défenseurs qui autrement l'associent au progrès. Il leur rétorque d'ailleurs que la Nouvelle-Écosse n'est pas contre le progrès. Au contraire, c'est elle-même qui l'accomplit. En témoignent le développement de la province, sa prospérité, sa liberté de presse, ses collèges et académies, ses nombreux acquis et succès. L'union fédérale n'est pas pour lui synonyme de progrès, elle ne l'accentue pas non plus. Après longue démonstration qui le prouve, il conclut en disant,

Here are the lines of "progress" distinctly marked, that we may advance upon without peril or impediment; with no distant authority to control us – with no outward drain upon our public and private resources; and we say in all sincerity to our people, let us work our destiny upon these lines without running away, above tide-water, after the will-of-the-wisp at Ottawa, which will land us in a Slough of Despond [state of extreme depression] (8 février 1865).

Bref, l'État fédéral qui s'allie avec les puissances financières et sacrifie la chose publique au nom du progrès a peu de sens pour Howe. Nous sentons qu'il se détache de la position « libérale » du progrès qui s'articule par les représentants politiques de la classe marchande lesquels, naturellement, élaborent une apologie du commerce axée sur le progrès économique et les intérêts particuliers (Harvey, 2005). Comme pour les Antifédéralistes états-uniens, le discours de Howe n'est pas anti-progrès, mais contre le plaidoyer du régime fédéral (changement radical) porteur de cet idéal libéral de progrès (Duncan, 1994). Christopher M. Duncan précise à cet égard que : [f]or them "progress" was upon them, in need of nurturing and help, but not wholesale change. Thus the Anti-Federalists did not so much fail to recognize the potential inherent in America as empire, so much as they knew what price that greatness would elicit and deemed it too high » (1994, p.413).

Sur le sujet du changement précipité, ou ce que nous nommons l'urgence du changement, Howe a aussi quelque chose à dire. Il est d'avis que la jeunesse n'a pas le savoir ni l'expérience pour mener à bien une telle modification constitutionnelle, alors que les Pères fondateurs américains eux l'avaient, c'est pourquoi ils ont octroyé aux provinces les pouvoirs nécessaires. Encore ici, la prudence est de mise, elle demande une forme de savoir particulier qui réunit culture générale, expérience de terrain et une vigilance de tous les instants. Il termine ainsi : « We conclude this as we begun – with the expression of our

belief that our young fellows, with all their talents, have got a good deal to learn; and we would seriously recommend to them a course of historical investigation, before they set about the business of constitution-making again » (*Morning Chronicle*, 8 février 1865).

En définitive, en comparant les remarques de Joseph Howe à celles des Antifédéralistes, voire au discours républicain, nous constatons qu'il n'est pas « un fédéraliste impérial né à la mauvaise époque » tel que l'affirmera Donald G. Creighton ou « égotiste » comme le soutient A.R.M Lower (Beck, 1975). Certes, il changera d'avis et deviendra lui-même partisan du fédéralisme. Mais les arguments qu'il utilise pour défendre les intérêts de sa province avant l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique montrent qu'il a une manière distincte d'appréhender le changement.

Howe n'est pas seul dans son combat, le lieutenant-gouverneur MacDonnell est tout aussi réfractaire à l'idée de joindre la colonie à un ensemble fédéral. Il écrit au secrétaire aux Colonies, Edward Cardwell, qu'il ne peut laisser passer un tel acte qu'il juge teinté d'opportunisme³⁰². En 1865, dans une lettre adressée à Lord Monck, il insiste à nouveau pour dénoncer l'union, mais cette fois en soulignant les pressions déloyales exercées par les Canadiens sur les Néo-Écossais qui résistent à l'idée (Waite, 1962)³⁰³.

La presse adopte également un regard critique, notamment, le *Herald* et le *Tribune* de Yarmouth de même que le *Citizen* et le *Morning Chronicle* d'Halifax. Le *Herald* s'interroge sur l'urgence du changement comme ceci : « Are the people of Nova Scotia so discontented with their present system of Government that they are willing to change it at such cost » (*The Herald*, 8 décembre, 1864). Le *Tribune* s'en prend quant à lui à tout ce qui touche les revenus, le partage des pouvoirs et à la nation que l'on désire former au sein de la fédération. Le *Citizen* d'Halifax regrette que l'on opte pour un ensemble fédéral au détriment d'une union législative des Maritimes. Pour ce dernier, « [h]istory has now satisfactorily proved that Legislative Union is the only lasting Union. Federation is not

³⁰² Plus spécifiquement, il affirme qu'il ne peut permettre « such measure to be decided by the intrigues and influences which both Government and opposition leaders – looking for their reward to Ottawa – could bring to bear on their supporters in the present Parliament ». Voir : « MacDonnell to Cardwell », 24 novembre 1864, (Confidentielle).

³⁰³ Il est, selon Waite, un opposant à la fédération depuis longtemps : « [h]e had opposed federation from the start; and although he was a chivalrous enough adversary, he distrusted both Confederation and those who initiated it. At Quebec he remarked to Macdonald, “You shall not make a mayor of me, I can tell you”. It was for reasons of this kind that MacDonnell was unceremoniously transferred to Hong Kong in September, 1865, where he could be his own ministry, and thus avoid the conflicts that his wit, quick tongue, and critical propensities had caused in Nova Scotia » (1962, p. 218).

Union » (*Citizen*, 19 novembre 1864). Les journaux religieux tout comme ceux d'allégeances conservatrices sont en faveur de la Confédération³⁰⁴.

Toutefois, en 1864, certains catholiques comme l'Archevêque d'Halifax, Thomas J. Connolly, se disent concernés par l'alinéa 6 de la 43^e résolution parce qu'il ne s'applique qu'aux minorités religieuses du Québec et de l'Ontario. En ce sens, les privilèges des minorités catholiques et protestantes en matière d'éducation pouvaient être perdus (Migneault, 2009)³⁰⁵.

Avant l'entrée au pouvoir du parti anti-Confédération, les arguments critiques qui sont mis de l'avant au sein de la population font écho aux discours des Antifédéralistes et à ceux de Joseph Howe. Au premier chef, le changement constitutionnel prééminent qui est remis en question en fonction du contexte national. Pourquoi changer de constitution et se perdre dans un ensemble vaste si la colonie est, comme le mentionne le *Morning Chronicle*, « [o]ne of the most peaceful, happy, contented, and prosperous portions of the American continent, perhaps the world » (*Morning Chronicle*, 1^{er} janvier, 1866). D'où sort cette idée de confédération? De quels besoins est-elle née? se demande par exemple William Annand, qui considère qu'avant cette proposition « [l]e pays était alors en paix, satisfait, prospère. Personne ne pensait à changer de constitution pour s'associer de quelque façon avec le Canada » (cité dans Ajzenstat et coll., p. 399). Selon Stewart Campbell, la colonie était comblée et heureuse « jusqu'à ce que nous soyons saisis de cette malheureuse et malicieuse démarche » (*ibid.*, p. 235). Le terme « *happiness* » que nous avons traduit au chapitre trois par « *bonheur* » est mis de l'avant dans les journaux aussi : « Let us hold on our present course of happiness and prosperity, until someone can persuade us a change is necessary to preserve or increase these blessings » (*Morning Chronicle*, 5 décembre 1864)³⁰⁶. À la référence au changement *impromptu* s'ajoutent des considérations en lien avec de l'identité nationale. En ce sens, la Nouvelle-Écosse craint de perdre son identité dans ce projet d'union à plus grande échelle. Le *Monitor* de décembre 1864 se demande par exemple :

³⁰⁴ Waite soutient que ce sont les journaux religieux tels que le Baptist *Christian Messenger*, le Methodist *Provincial Wesleyan*, et le Presbyterian *Witness* qui appuient la Confédération (1962, p. 202).

³⁰⁵ Migneault précise que le problème sera résolu en 1867; le libellé sera modifié pour y inclure les groupes religieux des autres provinces. Voir Migneault, (2009, p. 116-117).

³⁰⁶ Précisons que dans la vision républicaine, la vie politique est organisée par des normes, des règles et des lois qui favorisent l'épanouissement des vertus nécessaires au bonheur de chacun comme au bien-être de tous (Granjon, 1999). Dans ce contexte-ci, il est difficile de dire si ces allusions sont d'inspiration républicaine puisque les habitants de la Nouvelle-Écosse sont en grande partie loyalistes.

What are we likely to gain, after all, by a Union of the Provinces? Are there not grave dangers to be apprehended, as well as speculative advantages to be gained? We will have to surrender a good deal. In the first place, we lose our individuality; we become a part, and a small part, instead of the whole – an outlying limb (*The Monitor*, 8 décembre 1864)³⁰⁷.

Le *Tribune* de Yarmouth l'oppose à la « nouvelle nationalité » – apanage de l'ensemble fédéral – et s'interroge sur la pertinence de la redéfinir. Car pour les Néo-Écossais : « *our nationality is the nationality of Great Britain, the sovereign, the honor of the British flag is our honor* » (*The Yarmouth Tribune*, 21 décembre 1864)³⁰⁸. Dans son raisonnement il ajoute :

The *last reason* for a Federal Union of the Provinces, its national importance, has had much weight with many men, and visions of a national greatness and a status among the powers of the world have filled their imaginations. It is said that we are now a small province, with a small population, small revenue, small ideas, small everything; but that on the day we enter this federation, all these things will suddenly grow larger. [...] But, it is argued, we ought to be ashamed to be only Nova Scotians, or as a Canadian orator declared here in Temperance Hall, to make ourselves ridiculous in the eyes of the world by hailing for such a place (*The Yarmouth Tribune*, 21 décembre, 1864).

Autrement, la « nouvelle nationalité » dont fait l'éloge D'Arcy McGee ne leur semble pas réaliste dans la mesure où le Canada-Uni ne parvient toujours pas à créer une quelconque collaboration entre ses deux peuples (*ethnic partnership*). Sur quoi repose cette nation, se demande le *Yarmouth Tribune*, s'il n'y a aucun lien entre les membres? Logiquement pour ce dernier : « [y]ou cannot make a nation unless you establish social intercourse, admixture and contact between its component parts. This can never take place in a Confederation of odd States arranged like a chaplet of heads, much less, as our present

³⁰⁷ Isaac Le Vesconte, dans un discours prononcé en chambre [la date n'est pas indiquée], s'attriste de voir « [q]ue les fils si pleins [sic] de talents de la Nouvelle-Écosse ont participé à ce pacte invraisemblable destiné à détruire notre entité politique » (cité dans Ajzenstat et coll., p. 262).

³⁰⁸ Le journal renchérit : « The Delegates talk to us of a new nationality. But do we not already belong to a great nation? The apostle knew what he meant when he claimed the privileges of Roman citizenship. It meant the protection of the greatest empire of the world. And what greater nation than *Britain* can we find on the face of the earth (*The Yarmouth Tribune*, 6 juin 1866).

case when non-homogeneous States intervene »³⁰⁹. L'union peut-elle être créée sans cohésion se demande un pamphlétaire? Si tant est que les deux peuples du Canada se repoussent comme ceux de la Belgique et de la Hollande (*A Cosmopolitan*, 1867, p. 15).

Cette absence de rapports mutuels et de cohésion sociale au sein de la fédération entraîne une interprétation de l'*Autre* semblable à celle de Howe. En particulier, en ce qui concerne les Canadiens du Haut-Canada, dont on souligne l'ignorance et le mépris. Sur ce point, le *Yarmouth Tribune* dans un article intitulé « From a Nova Scotia Correspondent » rapporte ceci :

Upper Canadians, accustomed as they are to look upon the French Canadians with their 'small horses, small dogs, small carts and small men', as a stationary people – a hindrance to their own progressive energies – seem inclined to regard Nova Scotians with equal contempt, forgetting that the latter possesses the same Anglo-Celtic element which ensures for Upper Canada so rapid and so sure progress. [...] So also the opinion they have on the material wealth of this provinces is wonderfully 'fishy'. The blue-nose is supposed to breakfast on fish, dine on fish, sup on fish – enjoying an epicurean variety in cod, mackerel and salmon- and salmon, mackerel and cod. The idea that Nova Scotia can be anything but an immense fishing ground, never occurred to them (*The Yarmouth Tribune* 15 février, 1865).

Les Haut-Canadiens, comme on les nomme en Nouvelle-Écosse, sont montrés du doigt également en raison de leurs actions. Entre autres, ils sont tenus responsables d'avoir imposé aux Canadiens français l'Union de 1840.

L'absence de liens entre les Néo-Écossais et les Canadiens est mentionnée autrement de manière plus générale dans les débats en Chambre d'Assemblée. On retrouve notamment une intervention de Stewart Campbell en 1866 à cet égard : « Nous n'avons pas de sympathie pour les Canadiens et ne partageons nullement leurs intérêts. Ils nous sont aussi étrangers que les habitants des Indes occidentales » (cité dans Ajzenstat et coll., 1999, p. 268). Leur principal défaut demeure toutefois la corruption, Avar Longley du comté d'Annapolis le rappelle ainsi : « Il suffit de regarder vers le Canada pour faire voir qu'il y a davantage de corruption chez ses hommes publics, et plus de haines invétérées, à l'heure qu'il est » (cité dans *ibid.*, p. 139). La dénonciation de la corruption économique est une caractéristique du langage des opposants néo-écossais. Dans sa variante politique, la corruption prend le sens de « détournement » du pouvoir et de « complot » contre le peuple.

³⁰⁹Le *Yarmouth Tribune* du 25 janvier 1865 développe son propos ainsi : « Upper Canada and Nova Scotia cannot communicate with each other except through Lower Canada, which is of a different race, language, religion and legislation; they can therefore never assimilate. They can be no true unity between them ».

Par exemple dans un article du *Yarmouth Tribune* de décembre 1864 intitulé « Nova Scotia Betrayed ! » le propos accusateur de l'auteur porte sur l'usurpation du pouvoir et sur le mandat antidémocratique des représentants politiques à Québec et leur idée de changer la constitution :

There is too much reasons to fear that the atrocious bartering away at our country's rights is a foregone conclusion – that the covenant of our subjection is already virtually signed, sealed, and delivered – and that under the pressure of government influence and corrupt and venal majority in our Legislature will be formed to ratify the infamous bargain (. . .) Now we deny in the most emphatic manner the right of our preset Representatives to deal with the question at all. *They were elected to work under the form of the existing Constitution – not to subvert and destroy it.* And we denounce in advance, not only as unconstitutional but as *revolutionary*, any attempt on the part of these men to legislate away the independence of Nova Scotia, without first submitting the question to the decision of her people (28 décembre, 1864)³¹⁰.

Les délégués présents à Québec sont décrits comme des traîtres lesquels, une fois l'acte commis, se récompenseront en bonne et due forme. Certains journaux dénoncent les affronts commis par les tenants de la Confédération qui lors de rencontre citoyenne usent de manigances de toutes sortes pour empêcher les *Antis* de prendre la parole ou de voter³¹¹. Ils s'en prennent particulièrement à l'empressement des délégués de conclure cette union : la vertu n'impose-t-elle pas plutôt la modération?³¹² Comme il est écrit dans le *Tribune*,

³¹⁰ Le journal, après avoir pris connaissance des 72 Résolutions, souligne aussi que : « [i]f the work can be accomplished by falsehood and trickery, the shameful surrender of the rights and liberties of our people by their miscalled Representatives is a foregone conclusion. Everything indicates this. The papers in the Federal interest are stuffed with the most palpable untruths. They abound in the vilest abuse of those who favor the retention by Nova Scotia of the inestimable privileges she at present enjoys. Fools, rogues, and madmen, are among the mildest epithets showered on the heads of those who are unable to see eye to eye with them », *The Yarmouth Tribune*, « Confederation Matters » (8 février 1865).

³¹¹ Par exemple, le *Tribune* rapporte ceci : « Fools, rogues, and madmen, are among the mildest epithets showered on the heads of those who are unable to see eye to eye with them. [...] At the public meeting held throughout the country, the most shameful manoeuvres are resorted for the purpose of preventing the people from expressing their real sentiment on the subject. [...] « Sometimes a windy orator talks against time until the majority of the audience has withdrawn ». . . « Sometimes the meeting is broken up by the noisy violence of the Unionists ». [...] « and at other times, a handful of individuals lingering in a Court room after a meeting has dissolved, go through the farce of passing resolutions, which they impudently publish in subsidized press as the *unanimous vote of the meeting!* » (*The Yarmouth Tribune*, 8 février 1865).

³¹² Cet élément de modération ressort en particulier dans la brochure intitulée « Remarks Upon the Proposed Federation of the Provinces ». En effet, dans la préface il est écrit que : « [w]hatever his ideas may be as to the feasibility of the plan, or the hasty manner in which it is feared the people of this Province may be called upon to adopt it, the writer wishes to disclaim at the outset any intention of presuming to dictate what the policy of Nova Scotia should be » (A Nova Scotian, 1864, p. 3). Nous le retrouvons dans le *Morning Chronicle* d'Halifax du 19 novembre 1864 : « [a] great crisis may justify extraordinary remedies; but when the crisis and the proposed remedy are taken into account, it must be confessed that the urgency was not such

Any man might be proud of being a Nova Scotian, and however ready he might be to enter into a partnership with others for the promotion of the interest of his country, would be *far more careful to preserve the virtue and happiness of his country people than to endanger either their character, or their prosperity, or their contentment for the idle boast of an ideal greatness. Smaller countries have produced the noble quality of patriotism* [italique du journal] (*The Yarmouth Tribune*, 28 décembre, 1864).

Au même titre que pour Howe, le changement synonyme de progrès est contesté, de même que la rhétorique des fédéralistes qui fait de l'union, un gage de prospérité économique. Par conséquent, les opposants sont présentés dans les journaux comme des *conservateurs* qui ne saisissent pas l'importance d'améliorer la constitution d'une nation, et qui dénoncent tout effort d'innovation comme étant une profanation du passé menant vers l'anarchie³¹³.

En somme, ce qui définit le mieux la position de la Nouvelle-Écosse, en 1864, est cette maxime « *Festina lente* » (pressons-nous lentement) qui est utilisée dans la presse dissidente. Si certains Néo-Écossais sont pour le changement, celui-ci ne doit pas être précipité et s'il faut une union, mieux vaut qu'elle soit entre les colonies maritimes et de préférence sans les Canadiens. Le *Morning Chronicle* du 22 septembre 1864 résume bien cette position :

as to justify a revolution, violent in the sense that it is great and sudden. There are many reasons for desiring that British America should present to the world the aspect of a united country; but when we are framing new institutions for future ages, the utmost circumspection is requisite » (*The Morning Chronicle*, 19 novembre, 1864).

³¹³ Un journaliste affirme que : « [a]gain, there are a few here, as in Canada, who are opposed to Union, on the ground that we should let 'well enough alone'...With them every innovation is anarchy; every attempt at improvement a desecration of the memories of the past; hence their zeal to render permanent what *has been*. But by an irresistible law the elements of human progress go on developing in national happiness and national greatness in spite of the fiercely 'let well enough alone' Its utterers are silenced in the din of progress, and are ultimately found swelling the ranks of progress, or sitting in sackcloth and ashes mourning over the departed spirit of the mighty past – curious fossils of the 'things that we were' Not that I believe in the policy of pulling down structure to perform architectural experiments upon ruins; but when external requirements demands improvements in a nation's constitution, and when the teachings of experience, and the plain indications of facts, are made subservient, by earnest and able men, to the discovery of the means of this improvement, I require something more to induce me to oppose every change, than shallow-pated ejaculation farce! Or the anti-progress cry, 'let well enough alone' » (*Yarmouth Tribune*, 15 février, 1865) Partant, « [they] are opposed to what they are pleased to denominate a 'Utopian Scheme'. These oppositionists, like all superficial thinkers, hastily utter their infallible oracles on the most momentous problems, and dogmatically decide on the questions which require the most careful and patient investigation of the profoundest intellects » (*The Morning Chronicle; The Yarmouth Tribune*, février 1865).

What we are prepared to advocate, however, is not union at any cost or at any terms – nothing of the kind. We want union, but such union as will secure for our Province and our people all that is valuable that we at the present enjoy, and much more that, without it, we can scarcely hope to secure. That is the union we are prepared to advocate; and just as fast as the scheme under consideration is developed, and its details made public, we shall sustain or condemn them, and endeavor to influence public opinion accordingly. [...] We may remark, however, that up to the present, we have not had any amiable weaknesses in favor of union with Canada ; our sympathies have been for a Legislative union of the Maritimes Provinces (*The Morning Chronicle*, 22 septembre, 1864).

Le dernier trait distinctif appartient au Parti anti-confédération lequel, même après 1867, tente de négocier avec Londres pour obtenir de meilleures conditions pour la province³¹⁴. En effet, un grand nombre de pétitions seront envoyées entre mars 1865 et juin 1868 pour dénoncer cette loi qui, du jour au lendemain, sans l'accord du peuple « overthrew the constitution of the colony of Nova Scotia, and destroyed a reality of independence which had existed in that colony for nearly 100 years » (House of Commons, London, 16 june, 1868, p. 1658). Aux membres de la Chambre des Communes de Londres qui ont ignoré la requête de la colonie sera reproché ceci : « you have done to the people of Nova Scotia ... one of the greatest wrongs that despotism in any form can do to any people » (*ibid.*, p. 1674). En vain, la Nouvelle-Écosse restera dans la Confédération, et, à la motion pour abroger l'Acte, les représentants londoniens répondront : Ayes 87, Noes 183. Un dernier mouvement *anti* refera surface en Nouvelle-Écosse en 1886, avec le chef libéral William Fielding. Cependant, cette renaissance sera de courte durée, puisque les conservateurs remporteront 14 des 21 sièges aux élections fédérales de 1887.

³¹⁴ Lawrence J. Burpee explique que « [t]he opponents of Confederation having captured Nova Scotia decided to agitate for a repeal of the British North America Act so far as their province was concerned. An address was adopted by the Assembly praying His Majesty to grant repeal; and at a public meeting held in Temperance Hall, Halifax, on January 13th, 1868, the following Resolutions were adopted: « And whereas, the people of Nova Scotia never did become assenting parties to the Act of Union, the Legislature which sanctioned such Act having done so in direct opposition to the well understood wishes of the People, and by assuming a power never entrusted to them. And whereas, the people of Nova Scotia never did become assenting parties to the Act of Union, the Legislature which sanctioned such Act having done so in direct opposition to the well understood wishes of the People, and by assuming a power never entrusted to them. Therefore *Resolved* That in the opinion of this meeting the Act of Union, as passed and made law by the Imperial Parliament, has no claims upon the Loyalty of the People of Nova Scotia, any obedience yielded to such Act, being a matter of coercion and not given with the free assent of a free people » (1917, p. 412).

Fondements idéologiques des langages critiques

Expérience et prudence

Les objections néo-brunswickoises ont la particularité de ressembler à celles des Antifédéralistes. Sans les énumérer une par une, disons qu'ils parlent, comme eux, de la défense des intérêts des États, de la peur de la corruption (liée à une structure étatique ou aux hommes politiques) de l'importance du passé, de la justification du changement et l'idéal de bonheur. Reconfigurer dans une logique de conversation, les langages de l'expérience et de la prudence font penser à la conception républicaine du *temps intelligible* qui comme l'explique Pocock, insiste sur la « grande tradition » et où il est reconnu que la société politique est, quand on la perçoit dans l'ordre du concret, un phénomène séculier et par conséquent inscrit dans le temps (1975, p. 9). Pocock nous renvoie à Platon qui posait la question de savoir si la cité devait être gouvernée par la loi, ou par la sagesse sans contrôle de son gouvernant-philosophe idéal. Platon avait tendance à trancher en faveur de l'autorité sans restriction de son gouvernant-philosophe. Son argument était que « [l]e philosophe possède une saisie intuitive des universaux qui lui donnait en un seul instant une saisie intuitive du caractère essentiel de chaque cas particulier » (*ibid.*, p. 21)³¹⁵.

Or, Pocock se demande quelle sorte de connaissance du particulier est possible. Par quel instrument intellectuel peut-on parvenir à accommoder l'universel et le particulier? (*ibid.*, p. 24). Il répond avec Aristote à savoir que tout homme doit user de son propre jugement sur les objets particuliers qu'il se trouve à connaître, et la seule façon d'étendre sa sphère au-delà de la simple sphère privée consiste à la combiner avec le jugement d'autres hommes sur leur connaissance particulière (*ibid.*, p. 26). Ainsi, les décisions de la « multitude du moment », et la vertu manifestée dans leur création, sont ce que Burke appellera plus tard la « prudence ». La « preuve » d'une coutume – ce n'est pas sa

³¹⁵ Comme il l'explique : « La doctrine de la République implique l'existence des Idées ou Formes de la philosophie platonicienne, ces objets intellectuels parfaits et idéaux qui constituent le seul monde réel; à chacun d'entre eux correspondent, dans le monde phénoménal de nos sens, tous les objets, qui ne sont que des copies imparfaites et dérivées. La connaissance des Formes n'est pas une connaissance sensorielle; on y parvient lorsque l'intellect est directement illuminé par la Forme elle-même ou par le monde des Formes, comme le prisonnier du mythe de la Caverne quand il s'échappe d'un lieu où il ne voit que les ombres des choses, projetées par la lumière du feu, pour émerger à la lumière du soleil où il peut voir les choses elles-mêmes. Une fois que notre intellect a été illuminé par les Formes, nous avons une connaissance complète de toutes les choses phénoménales, qui en sont dérivées, parce que la réalité dérivée est illuminée par la réalité dont elle est dérivée (Pocock, 1975, p. 21-22). » C'est ainsi que le gouvernant philosophe peut en arriver à connaître le particulier.

démonstration – c’est son ancienneté et la « prudence » se définit comme la capacité à formuler des statuts qui résisteront à l’épreuve du temps pour acquérir l’autorité et l’ancienneté dont jouissent déjà les coutumes. Mais la prudence, nous l’avons explicité, c’est également la vertu manifestée par l’individu en prenant ses décisions, car en dernière analyse elle n’est rien de moins que la capacité à faire un tel usage de son expérience et de celle des autres, qu’on peut s’attendre à ce que de bons résultats s’ensuivent (*ibid.* p. 26-27). Alors quand survient la contingence, l’expérience, la prudence permettent d’entamer un processus d’intégration. La prudence permet de combler le fossé entre l’innovation et la mémoire.

Derrière les appels à la mémoire des Néo-Brunswickois, nous sentons ce désir de prudence et le besoin de trouver des référents antérieurs pour appuyer leurs décisions et évaluations du régime politique. La seule chose qui nous garde de conclure que nous sommes en présence d’un discours républicain est le loyalisme des sujets. Car il fait partie des caractéristiques de l’identité nationale que l’on cherche à préserver du changement irréfléchi. Il pourrait s’agir ici d’un monarchisme libéral, une tendance qui comme l’explique Denis Michel, réside dans le souci « [d]e ne pas susciter la désunion, d’écarter les prétextes et les occasions de discorde dans les rangs du grand parti social qui aspire à sauvegarder l’avenir de la patrie et de la religion » (1970, p. 406). On pourrait autrement y voir un conservatisme, puisque les remarques des Néo-Écossais parlent de tradition et d’histoire elle-même vue comme une évolution créatrice (Morvan, 1988) Le temps est un enrichissement, et les institutions sont le fruit d’une maturation lente, néanmoins dynamique, d’une véritable concrétion (*ibid.*). Nous en restons là pour l’instant.

Le Canada-Uni

Sans revenir sur la structure des institutions politiques, car nous l’avons explicitée dans le chapitre précédent, rappelons que depuis un certain temps déjà, le Canada-Uni songe à une réorganisation des structures politiques des colonies britanniques de l’Amérique du Nord. Car sur le plan politique, c’est l’impasse la plus complète. Depuis 1858, aucun gouvernement n’a pu s’assurer une majorité stable à l’Assemblée législative. Cela en grande partie, en raison du régime de l’Union qui, nous l’avons expliqué, confère au

Canada-Est et au Canada-Ouest un nombre égal de représentants (principe d'égalité)³¹⁶. Avant la Confédération, le Canada-Uni est ingouvernable et les gouvernements se succèdent sans aucune stabilité. Ayant écho des discussions qui doivent avoir lieu à Charlottetown, le Parlement envoie sept délégués à la conférence, soit John A. Macdonald, George Brown et William McDougall pour le Canada-Ouest et George-Étienne Cartier, Alexander-Tilloch Galt, Hector-Louis Langevin et Thomas D'Arcy McGee pour le Canada-Est³¹⁷. Ils sont d'accord pour reprendre les discussions à Québec en octobre, après une tournée des colonies maritimes où ils prononcent des discours afin de soulever l'enthousiasme de la population à l'égard de leur projet³¹⁸.

Au Canada-Uni, le traitement réservé aux 72 Résolutions diffère quelque peu de celui du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Elles sont d'abord étudiées par les deux Chambres à l'hiver 1865, puis adoptées par la Chambre basse ensuite. L'absence de consultation populaire, tout comme le secret entourant les séances de la Conférence de Québec quelques mois auparavant sont fortement décriés³¹⁹. Le *Pays* dans un article intitulé « Confédération et Démocratie » l'exprime ainsi :

³¹⁶ Le Canada-Est comptait 42 députés à l'Assemblée législative avec une population de 650 000 habitants, soit le même nombre que pour le Canada-Ouest avec 450 000 habitants.

³¹⁷ Le ministère conservateur Taché-Macdonald est défait en Chambre en 1864. George Brown, qui détient en quelque sorte la balance du pouvoir, prétend qu'il va collaborer avec tout gouvernement, libéral ou conservateur, qui accepte de changer la constitution de la colonie. Chef des Réformistes, il propose qu'un comité parlementaire regroupant des membres provenant de tous les horizons politiques se réunisse pour essayer de dénouer l'impasse. Ce comité en vient très vite à la conclusion que la meilleure solution est une confédération de l'Amérique du Nord britannique ou l'union fédérale des deux Canadas. Brown réagit rapidement au rapport et se joint à une coalition avec les conservateurs en vue de créer cette union (annoncé au Parlement le 22 juin 1864). Cependant, tous ne voient pas la confédération de la même manière. Par exemple, pour Alexander Tilloch Galt, le projet de confédération inclut les colonies maritimes, tandis que, pour George Brown, il ne s'agit initialement que d'une modification de l'union du Canada-Est et du Canada-Ouest. Ils parviennent à s'entendre et ainsi se forme la Grande Coalition sous le leadership de Brown, de George-Étienne Cartier et surtout de John A. Macdonald. Encyclopédie Canadienne, « Grande Coalition » document en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/grande-coalition> [page consultée le 01/05/12].

³¹⁸ À la Conférence de Québec se seront, au Canada-Est, Étienne-Pascal Taché, George-Étienne Cartier, Alexander Tilloch Galt, Jean-Charles Chapais, Hector-Louis Langevin, Thomas D'Arcy McGee et, au Canada-Ouest : John A. Macdonald, George Brown, Alexander Campbell, Oliver Mowat, William McDougall et James Cockburn.

³¹⁹ Quelque temps après, le gouvernement faisait parvenir aux députés canadiens copie des résolutions de la Conférence, leur recommandant de les tenir secrètes. J. B. E. Dorion, député de Drummond et Athabaska, se révolta contre cette prétention et publia malgré tout, les résolutions dans le *Défricheur*. Voir : *La Confédération couronnement de dix années de mauvaise administration* (1865, p. 9).

Le système a été dénaturé, détourné de son institution primitive par des politiciens sans vergogne, imbus d'idées fausses, entichés de doctrine absolutiste, pleine d'admiration pour le bon vieux temps où il n'y avait pas de peuple, mais des rois et des empereurs revêtus de l'autorité suprême par un décret d'en Haut (22 octobre 1864).

En 1865, le même journal s'attaque à « la malencontreuse politique du cabinet qui veut faire adopter une mesure de cette importance sans consulter l'opinion publique » (16 février 1865). Dans le même ordre d'idées, nous retrouvons en 1864 une lettre d'Antoine Aimée Dorion intitulée « Aux électeurs du comté d'Hochelaga » dans laquelle il mentionne ceci :

L'absence de toute communication officielle des procédés de la conférence et le silence absolu des ministres Bas-Canadiens sur les détails de cette confédération projetée, semblent indiquer que l'on veut précipiter cette mesure sans consulter le public et sans même lui donner le temps d'en étudier les dispositions et d'en apprécier la tendance et la portée (7 novembre 1864).

La Minerve demande à son tour que le projet soit soumis à l'examen, car il importe de prendre les bonnes décisions, d'user de sagesse :

La polémique échevelée, furibonde, pleine de menaces et d'emportements, que nous servent maintenant, jour par jour, les organes d'une pauvre clique, contraste singulièrement avec la raison, le calme, le sens droit de ceux qui se déclarent partisans d'un bon système de confédération, mais qui se réservent la liberté d'examiner, de scruter, de disséquer soigneusement le plan qui sortira des travaux de la convention, afin de voir si nos intérêts particuliers, comme race et comme nationalité, courent risque d'être opprimés, sous l'empire du nouveau régime (28 octobre 1864).

Le *Times* d'Hamilton, journal réformiste du Canada-Ouest, se prononce sur cet enjeu et s'interroge sur le rôle du peuple dans le futur puisqu'il a été exclu du débat constitutionnel :

If their [le peuple] *direct* decision on the confederation question is unnecessary, we know of no question that has arisen in the past, we can imagine none in the future of sufficient importance to justify an appeal to them. The polling booths thereafter may as well be turned into pig-pens, and the voters' lists cut up into pipe-lighters (24 novembre 1864).

Certains réclament des élections sur le sujet (changement de constitution), mais Cartier et Macdonald s'y refusent, prétextant que la souveraineté du parlement, formé de

députés élus par le peuple, est suffisante pour prendre cette décision. Selon Ajzenstat et coll., derrière la position de Macdonald se cache la crainte que la démocratie directe se traduise en influence pour des classes et des intérêts particuliers (1999). Le raisonnement de Macdonald est qu'il vaut mieux élaborer des constitutions dans le Parlement, car cet endroit permet la remise en question des exigences des groupes d'intérêt et, par de longues délibérations, produit une « réflexion sérieuse » (*ibid.*). Cette vision s'oppose à ceux qui sont favorables à un appel direct du peuple.

En somme, comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, la décision d'unir la colonie en un système fédératif ne fait pas l'unanimité, encore moins celle d'avoir adopté, en 1865, les 72 Résolutions sans consulter le peuple. Maints journaux comme *Le Pays*, *Le Canadien*, *l'Union nationale*, *Le Républicain*, et le *Herald* de Montréal prendront sur eux de le rappeler, tout comme le *Irish Canadian*, et à l'occasion le *Toronto Leader*, le *Canadian Quarterly* et le *Daily Spectator* d'Hamilton. Plusieurs acteurs politiques réagiront contre le projet, notamment les libéraux du Bas-Canada et d'anciens « Rouges », auxquels il faut ajouter quelques conservateurs canadiens-français qui se détachent de leur parti tel que Christopher Dunkin et deux libéraux anglais du Canada-Est, Luther Hamilton Holton et Lucius Seth Huntington. Le libéral John Sandfield Macdonald du Canada-Ouest conteste pendant un court laps de temps l'idée, mais il se rallie rapidement à la demande de John A. Macdonald.

Opposition et particularité

La particularité du mouvement d'opposition au Canada-Uni est qu'il rassemble plusieurs critiques, mais aucun Parti anti-Confédération n'est officiellement élu pour le représenter durant les débats (1864 –1867). Nous observons une pluralité de discours à la fois au sein des partis politiques (Rouges, conservateurs, libéraux et réformistes), ainsi qu'au sein de la société (marchands, politiciens, fermiers et littéraires)³²⁰. Certains arguments soulevés correspondent à ceux des opposants des colonies maritimes, tels que les critiques

³²⁰ En rassemblant les journaux et pamphlets, nous avons constaté qu'il y avait aussi beaucoup de publications illustrées qui critiquaient à cette époque, l'union fédérale. Par exemple : *La Scie illustrée*, *La Sangsue*, *La Guêpe* et *La Lanterne*. Or, cela nuance le commentaire d'Arthur I. Silver voulant qu'à l'époque « the mass of ordinary people seemed indifferent to the project, or didn't understand anything about it ». (Silver, 1983, p. 26).

pragmatiques voulant que le projet soit prématuré ; que la Chambre haute ne soit pas élective, et que le partage des compétences législatives entre les deux ordres de gouvernement menace les institutions locales³²¹. D'autres sont uniques, comme celles venant des Rouges ou de l'Institut canadien qui analysent le projet en vertu du principe de liberté. Encore, il ne faudrait pas passer sous silence les journaux plus « philosophiques » qui offrent un point de vue plus recherché sur la question comme l'*Irish Canadian* (Canada-Ouest) et Le *Républicain* (Canada-Est). Nous y reviendrons.

Canada-Ouest

Au sein du Parti conservateur, l'absence de consultation populaire dérange. Bien que certains acceptent le changement de constitution qui émane du plan de 1864, ils ne sont pas sans critiquer la manière dont il celle-ci est adoptée. Comme le souligne P. B. Waite, « [t]he *Toronto Leader* and the *Hamilton Spectator*, both Conservative, thought that 'the drastic change heralded by the results of the Quebec Conference warranted an appeal to the people' » (1962, p. 121). Autrement, les « ultras » conservateurs, comme le député Matthew Crooks Cameron, doutent des vertus de l'union fédérale et craignent qu'au sein de cet ensemble, il y ait davantage de querelles. Le *Spectator* d'Hamilton reprend l'argument de Cameron, mais va plus loin. Il écrit que la fédération est « dangereuse » et que l'union législative en centralisant les pouvoirs serait un moyen plus efficace de mettre fin aux troubles actuels découlant de la structure quasi fédérale de l'union de 1840 (*Hamilton Spectator*, 13 octobre 1864). Suivant le raisonnement de ce dernier : « The sectional troubles of Canada had developed because of the federal elements which existed in the Union constitution, notably equal representation for each section of the province » (cité dans Waite, 1962, p. 123). Le *Canadian Quaterly* s'appuie sur la mauvaise presse réservée à la fédération, qu'il trouve par ailleurs trop décentralisée. À ce sujet, il écrit :

In the British form of government we have in the Sovereign and Ministry the *mind* that controls the whole nation or 'body politics', no member is allowed to have independent action that will interfere with the general welfare of the whole people or body, the same

³²¹ Par exemple, on écrit dans le *Pays* que « [l]'assemblée du comté de Rouville, dont nous publions ailleurs les procédés, est encore une condamnation éclatante du ministère et de la précipitation qu'il met à jeter le pays dans la voie de changements constitutionnels destinés à tout bouleverser et à mettre en péril notre autonomie et les institutions les plus chères au Bas-Canada français » (jeudi 16 février 1865).

as the mind of a man controls all the members of the body, and does not allow the interest of one to conflict with that of the others. This is also the principle upon which each system of all material worlds is founded, and upon which all intelligent spiritual existences are organized (*Canadian Quarterly*, avril 1865, p. 348-9).

Au même titre que les journaux conservateurs, le *Dispatch* de Saint-Thomas et le *Courrier* de Perth (réformistes) sont contre le principe fédéral, car ils ne voient pas dans la fédération un moyen de régler les différends entre les factions (*ibid.*, p. 130). Les partisans réformistes ne sont pas *tous* en faveur du projet de confédération. John Sandfield Macdonald en est un exemple, mais pour un bref instant seulement (Vipond, 1991). En 1865, il se dit préoccupé par la hâte avec laquelle une coalition bizarre réclamait, de concert avec le gouvernement britannique et les autorités du Grand Tronc, une réorganisation importante et imprécise de la constitution, en dépit du fait que le « démembrement » de l'Union n'avait pas été l'une des questions sur lesquelles s'étaient jouées les élections précédentes. Ce qui divisait le Canada, prétendait-il, ce n'était pas réellement le problème de la constitution actuelle, mais l'existence de démagogues et d'ambitieux qui cherchaient à susciter la mésentente entre les représentants du Haut et du Bas-Canada (Hodgins, 1972)³²².

Il va néanmoins changer d'opinion et se joindre à John A. Macdonald, lequel le nommera plus tard premier ministre de la nouvelle province de l'Ontario en 1867. D'autres arguments distinctifs seront soulevés au Canada-Ouest dans les journaux plus engagés comme l'*Irish Canadian*. Dans ce cas-ci, nous observons que le sentiment *anti* britannique joue dans l'interprétation de l'union fédérale proposée en 1864. Cet extrait en témoigne :

The formation of a federation of the British Provinces, so as to form an American nation simply, is quite practicable for such federation would leave to every State of which it was composed ample powers of self-government; but a federation based on the subserviency of one of its members to the will of the whole – a federation contrived for the purpose of sustaining British supremacy rather than promoting Canadian interests – such a federation as that can hardly, we think, be formed, or, if formed, can certainly not endure (*Irish Canadian*, 9 novembre, 1864).

³²² Voir : Bruce W. Hodgins, *John Sandfield Macdonald, 1812-1872*, University of Toronto Press, Toronto, 1971. Voir : Bruce W. Hodgins, « Macdonald, John Sandfield », Dictionnaire biographique du Canada, 1972, p. 462-469 en ligne : http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=5113 [page consultée le 31/05/12].

Par conséquent, pour l'auteur le projet de fonder une fédération dans un cadre monarchique « is a British absurdity » (*ibid.*). Il constate autrement que,

It is quite manifest that this plan involves the destruction of the nationality of Lower or French Canada, and we think too highly of the spirit and intelligence of the descendants of the French founders of Canada to doubt for a moment their resolute opposition to the realization of a scheme which would place them and theirs at the mercy of a truculent British majority (*The Irish Canadian*, 9 novembre, 1864).

Si l'*Irish Canadian* se préoccupe en particulier du sort de la minorité francophone au sein de la fédération, le journal ne va pas sans réfuter l'argument que « l'union fait la force ». Dans une édition de 1865, un article intitulé « Confédération » signé par un certain « Simplex » renverse cet argument sous tous ses angles. L'auteur affirme d'abord que l'union des colonies est une aberration, car « [a]s it is, the moral union, or political union, brings us not closer, gives us not another man, not another improved or inhabited acre, and not additional dollar to the revenue ! » (*Irish Canadian*, 15 février, 1865). Sur l'unité entre les peuples et la nécessaire cohésion du fédéralisme, il affirme que,

Where there is a repellant internal action, there can be no union. Look at the French, the Roman Catholic and Protestant, and the Orangeman and the Fenian! Who can prove that these opposing active elements are fit for union? These are made by bad legislation and corrupt politicians – that is, as conflicting society. Can the lion and the lamb make their bed together? Can the wolf be taken like the cat into our houses? Or, with the cow or the horse, be put into the stable? I defy any man to prove to me that these conflicting elements are the elements of union or of strength (*ibid.*).

Il reprend l'argument de la défense pour dire qu'il ne tient pas la route en raison de l'étendue du territoire que la milice aurait à couvrir et renverse l'idée des avantages financiers découlant de l'ensemble fédératif³²³. Il termine en disant que l'affirmation des fédéralistes est une ergo qui ne convainc pas ; qu'il est une fausse affirmation, voire un

³²³ Comme il l'écrit : « [h]ow is union of these slender, ever-separated existences, strength? Do they mean union of purses? Here, perhaps, they see the point; the union of two great purses makes a larger one; one may be larger than the other. [...] If you divide that united purse into parts, you weaken it for the 'whole is greater than the part'. This is good logic. But another bit of logic can spoil its application to Confederacy. For instance, if you unite the large purse of one man with the small one of another, for equal distribution, the means upon which the man of the larger purse, and his perhaps larger family depended, will be smaller, and the other will be greater. One must do away with the elegances and luxuries of life, and the other may save up, or he may increase his comforts. It is true that the purses united become larger, but the equal application of the money ruins the man with the larger purse and the larger family; while it serves the other! But is it equal? The application is equal, yet unequal; equal in dual appropriation, but unequal in proportion to the contents of each individual purse » (*The Irish Canadian*, 15 février 1865).

sophisme³²⁴. Dans cette même édition du journal, sous la plume d'un « anonyme », nous retrouvons une autre critique, mais cette fois elle est adressée aux *fédéralistes* que l'on dit aveuglés par leur utopie. Pour l'auteur,

We may notice that the arguments of the principal politicians in this country in favor of the scheme are well based on *that which is to be* – all turn on that one grand pivot. These men rival the prophets of old, they are the very seers *of the future*, but the grandeur of the distant prospect so blinds them to the inexorable *present*, that they are but as blind leaders of the blind. We say that all their ideas are of the *future* (*The Irish Canadian*, 29 mars, 1865).

Ces allusions à *ce qui sera* par rapport à *ce qui est*, ou cette référence au *passé* comparativement au futur se retrouvent ailleurs dans d'autres articles, sous ses variantes de « modernité » et de « progrès ». Au même titre qu'en Nouvelle-Écosse, ils opposent les « anciens » qui critiquent la fédération aux soi-disant « modernes » qui la défendent. Comme eux également, il se méfie de l'idole que les Pères ont inventé pour nier le réel (dans ce cas-ci, l'impossible cohésion entre les peuples).

Somme toute, le discours critique qui émane au Canada-Ouest renvoie souvent à la structure de l'union, la fédération comme telle, que l'on juge inapte à résoudre les différends entre les deux peuples. Nous retrouvons la crainte des dirigeants politiques du Haut-Canada de jadis, soit celle voulant que la fédération ne soit pas assez centralisée pour contenir, sinon assimiler l'élément français. L'union législative, en ce sens, conviendrait mieux, comme on le prétendait en 1820 et comme on le croyait en 1840 avant que cette dernière prenne un caractère quasi fédéral.

³²⁴ Comme l'auteur le stipule : « It is an argument addressed to our ignorance, called in logic *argumentum ignorantium*! The union of the truth with what is untrue, in order to blend the latter with the former, giving in the nature of the *true*, is not cohesive – it is yet disjunctive, and lacks affinity, and cannot amalgamate. It becomes a sophism or fallacy 'because a false argument puts on the face and appearance of a true one'. 'From truth, nothing can really follow, but what is true' exhibits the falsity of the arguments; and the *ergo* – ('the union of the provinces is strength') – will not do; the union is not essentially the union it should be, to make the '*ergo*' right. Perhaps imagination will make the difference. If you put on a pair of yellow goggles, and look at a plate of lard, the lard has the appearance of butter, yet it is not butter » (*ibid*).

Fondements idéologiques des langages critiques

Impérialisme et une exception républicaine

Le refus du fédéralisme au Canada-Ouest doit être interprété à la lumière du contexte quasi fédéral créé par l'Acte d'Union. Rappelons avec Jean-François Caron que l'Acte d'Union de 1840 avait établi un système de représentation égale pour le Canada-Ouest et le Canada-Est à l'intérieur de l'Assemblée législative du Canada-Uni, même si les Canadiens français étaient plus nombreux que les Canadiens anglais (2008). L'objectif non avoué de ce système consistait à empêcher les premiers d'utiliser leur majorité en vue d'imposer de façon arbitraire les normes et valeurs inhérentes à leur culture particulière à l'ensemble du Canada (*ibid.*). Lorsque ce rapport numérique se transforma en faveur des Canadiens anglais, le nombre égal de députés provenant des deux Canada permirent au Québec de disposer d'une sorte de veto implicite (*ibid.*)³²⁵. Ce faisant, les députés canadiens-français étaient en mesure de jouer un rôle de premier plan dans l'adoption de certaines décisions qu'ils jugeaient essentielles à la sauvegarde de leur spécificité culturelle (*ibid.*).

Cela explique pourquoi les ultras conservateurs craignent le fédéralisme, car ils associent ce régime à l'état actuel des choses. L'union fédérale telle que proposée est pour eux, trop décentralisée. Les réflexes de l'impérialisme culturel ne sont pas très loin. On sent en filigrane, le discours de l'universalisme, c'est-à-dire la volonté de la culture hégémonique d'imposer son moule théorique, son idéal de gouvernement. La négation de l'alternative politique ne signifie pas, une négation de l'existence et de la nécessité des luttes politiques, mais une négation d'une structure politique qui pourrait nuire aux objectifs d'une élite anglo-saxonne (Anouar, 1971). En outre, le parti ne cherche pas une extension territoriale, mais recherche une liberté d'action unilatérale. L'existence d'une pluralité d'États dans un ensemble fédéral pose un problème philosophique : la reconnaissance de l'autre. Reportons-nous à l'analyse de Paul Veyne qui affirme que dans l'impérialisme classique romain, l'Empire n'est possible que si l'État dominant est imbu d'un sentiment de supériorité et si les peuples soumis ont un sentiment de dépendance. On

³²⁵ Jean-François Caron en explique la raison ainsi : « Cet élément s'explique par la nature des alignements partisans de l'époque. En effet, compte tenu de la force de la tendance politique conservatrice au Québec, plus particulièrement les Bleus, il était possible pour les individus de cette même tendance dans le Canada-Ouest, pourtant minoritaires par rapport au courant de George Brown, de s'unir avec les députés de l'Est pour former une majorité gouvernementale » (2008, p. 303).

sait que l'histoire ultérieure de l'Empire romain verra le passage d'une hégémonie à un Empire au sens d'État multinational, à un Empire intégré, à un État un (1975). Nous pourrions interpréter le refus du fédéralisme, et le choix d'une union législative centralisée, comme le besoin d'établir une hégémonie informelle, qui vise à réduire les Canadiens français à l'impuissance. Quand Rome est la plus forte, nous dit Veyne, elle tolère, parfois pendant des siècles, l'existence de petits États qu'il lui serait facile d'absorber; l'important pour elle est qu'ils ne soient pas une menace (*ibid.*). Qu'arrive-t-il lorsqu'ils le deviennent?

L'autre aspect spécifique de la critique du fédéralisme au Canada-Ouest est son pendant anti-impérialiste qui lui est véhiculé dans les journaux irlandais. Il s'inspire de l'histoire des « Patriotes » irlandais des années 1770 et 1780 et du républicanisme des Irlandais Unis de la décennie suivante. Notamment en ce qui a trait à l'idée de république indépendante. Le fédéralisme qui conserve la monarchie est pour le journal *The Republican* une absurdité puisqu'il maintient la domination de la Grande-Bretagne. Il risque de mettre en minorité la nation canadienne-française, au même titre peut-être que l'Irlande au dix-huitième siècle pouvait être assimilée à un pays colonisé et était, par essence, une société coloniale dans laquelle une minorité dirigeante d'origine étrangère opprimait une majorité d'autochtones aigris (Dickinson, 2005).

S'ajoute autrement l'idée d'utopie fédéraliste, qui comme en Nouvelle-Écosse, est contestée sur la base de la réalité divergente. L'utopie est une illusion sur la nature de l'objet (le fédéralisme salvateur des conflits) qui en tant que telle implique la tentation désastreuse de réaliser ce qui a l'apparence du bien (Capedvila, 2000). Le discours officiel sonne faux, ceux qui le parlent ignorent le présent. La prétention utopique du fédéralisme d'instaurer une société qui réalise le bonheur une fois pour toutes n'est au fond que la justification d'une nouvelle tyrannie (*ibid.*). Du moins, c'est comme cela que nous interprétons leurs réticences.

Canada-Est

Du côté du Canada-Est, la singularité du discours critique repose à la fois sur la pensée idéologique des Rouges, laquelle insiste sur les principes de démocratie, de souveraineté du peuple, tout comme des considérations politiques de décentralisation, de représentation

politique et d'autonomie (Bernard, 1971)³²⁶. À l'évidence, tout ce qui se rattache aux préoccupations des francophones en tant que minorité au sein de l'ensemble fédéral et en tant que nation est repris dans leur argumentaire³²⁷. Mais, il y a plus. Au cours des débats sur la Confédération de 1864 à 1867, le langage des opposants fait état des idiomes de la liberté, du discrédit, et de la trahison. En reprenant certains journaux et pamphlets de l'époque, nous pouvons illustrer ces quelques éléments. Par exemple, le journal *Le Pays*, aile gauche du Parti libéral, se sert du premier pour dénoncer le droit que se donnent les représentants de changer la constitution sans appel au peuple. Dans un article intitulé « Mouvement contre la Confédération », il affirme ceci :

Que ce serait déroger à la liberté et aux droits politiques des sujets de Sa Majesté que de changer la constitution de cette province, sans avoir, au préalable, demandé l'assentiment de la population qui l'habite, et qu'en conséquence, tout changement organique dans la constitution actuelle du Canada, doit être soumis à un nouveau parlement expressément élu pour présenter ses projets en confédération » (16 février 1865).³²⁸

Le propos ressemble à celui de l'année précédente, lorsque le journal signalait ceci :

Vos pétitionnaires se bornent à signaler les objets suivants : celui de prélever l'impôt et de disposer de son produit ; celui d'organiser la milice et de régler l'administration de la justice criminelle ; comme ceux qui sont les plus importants dans l'existence politique d'un peuple et dont le contrôle, dans l'opinion du peuple anglais, a toujours été regardé comme la sauvegarde la plus sûre de ses libertés. Que d'après le système de Confédération soumis au public, les Législatures de chaque Province seront privées de tout pouvoir sur ces enjeux importants, qui seront du domaine exclusif de la Législature fédérale dans laquelle l'influence des habitants du Bas-Canada sera nulle ou, du moins presque nulle, d'après le mode de représentation adopté dans ce projet » (jeudi 16 février 1865).

³²⁶ Antoine Aimée Dorion, Alphonse Lusignan et Joseph Doutre représentent, selon Normand Séguin, le radicalisme démocrate et le journal *Le Pays* est l'outil pour véhiculer leurs idées. L'aile modérée dirigée par J. A. Plinguet utilise le journal *L'Ordre* et Meredec Lancôt, Louis-Olivier David, et Ludger Labelle se prononcent dans *L'Union Nationale*.

³²⁷ Arthur I. Silver affirme que le but primordial des Canadiens français durant les pourparlers sur le projet de la confédération consiste à créer une province autonome à caractère français ou du moins à en préserver leurs droits. Comme il le dit : « By 1864, French Canadian had long been accustomed to thinking of themselves as a nation and of Lower Canada as their country. [...] French Canada and Lower Canada were, in their eyes, equivalent terms. Consequently they sought in Confederation was to strengthen the French-Canadian nation by strengthening Lower Canada. [...] Conservative propaganda made Confederation attractive by stressing, and even exaggerating, the powers with which the provinces would have, and by minimizing those of the federal government » (1983, p. 288).

³²⁸ Le journal publie aussi des poèmes destinés à faire ressortir les lacunes de l'union tout comme les côtés négatifs des politiciens que l'on traite de « girouettes » ; d'« ambitieux », d'hypocrites avides d'argent et de « politiciens ». Voir : *Les Girouettes* poème d'A. Marsais dans *Le Pays* (13 décembre 1864).

Le Canadien quant à lui s'en sert pour faire un appel au peuple : « Les provinces devraient se liguer pour faire échouer le projet des chefs confédérés et sauver la liberté des colonies » (18 avril 1866)³²⁹. Dans les *Feuilles démocratiques*, publication de l'Institut canadien, on y écrit autrement que le peuple acceptera le régime parlementaire seulement s'il est un régime « [s]ous lequel il peut y avoir beaucoup de libertés, et qui consacre le principe fondamental de toute démocratie : la souveraineté populaire » (22 octobre 1864). Enfin, *Le Républicain* réplique en s'inspirant de la Déclaration des droits de l'homme :

Attendu que le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; que parmi ces droits sont la liberté, la prospérité, la sûreté et la résistance à l'oppression; attendu que le principe de souveraineté réside essentiellement dans le peuple; que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément; attendu que ces droits et ces principes ont été ouvertement violés par des individus qui ont usurpé le droit d'arracher au peuple canadien sa constitution politique actuelle et de lui en substituer une autre sans son autorisation; que le projet de la nouvelle constitution tend à restreindre sa liberté, à lui imposer un régime monarchique compliqué et ruineux (*Le Républicain*, 9 avril 1867).

L'idée de liberté canadienne-française n'est pas sans rappeler celle des Antifédéralistes états-uniens. Aux yeux de *Brutus* et de *Centinel*, la Constitution de 1787 ne protège pas la liberté des citoyens puisqu'elle n'accorde pas de dispositions pour tenir le gouvernement responsable (Borowiak 2007). Un ensemble fédéral centralisé menace aussi les libertés, nous explique Turner Main, car pour les Antifédéralistes, « [a] strong national government, with power transferred from the people to the state, was to create tyranny. The outcome could be loss of liberty, ending in aristocracy, monarchy, or some other form of despotism » (1961, p. 129)³³⁰. Christopher M. Duncan résume l'idée générale des Antifédéralistes ainsi :

³²⁹ L'auteur de l'article poursuit en disant que : « [d]ans la chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse, le 10 courant, le Dr. Tupper premier ministre (à qui on a évidemment forcé la main), a proposé, secondé par M. Archibald, chef de l'opposition, une résolution en faveur de la confédération, laissant les détails de la mesure à la discrétion du gouvernement impérial, les provinces devant être représentées auprès de lui par des délégués, la voici complètement démasquée et en pleine voie d'exécution la politique que nous signalions, il y a quelques jours, et qui a pour but de nous faire imposer une constitution par l'Angleterre. Cette politique machiavélique, c'est notre gouvernement qui en est l'auteur. Il se sert de l'autorité du gouvernement impérial pour exercer une pression odieuse sur les provinces maritimes et briser leur résistance à la confédération. Il se servira de la même autorité pour essayer de nous faire abdiquer notre liberté dans les mains du gouvernement métropolitain ou pour nous l'enlever » (18 avril 1866).

³³⁰ Un autre exemple est celui de James Lincoln de la Caroline du Sud qui se demande de quelle liberté parlent ses adversaires fédéralistes puisque, en fait, l'union fédérale la dissout : « Liberty? What is liberty? The power of governing yourselves. If you adopt this Conrstitution, have you this power? No. » (cité dans

Within their theoretical narrative, various lines of attack appear on the power and reach of the new government and its institutions, but in the end these partially disparate lines of argument are all representative of the same general fear, namely, the loss of effective republican citizenship through the progressive diminishment of the liberties and activities through which such citizenship is ultimately realized. Here the short list of protected rights includes: the right of communal self-determination associated with the sovereignty of the state governments, the property rights necessary to preserve republican independence, and the political and social rights that allow for meaningful action on the part of the citizen leading to the possibility of public happiness (1995, p. 410).

De ces principes légués par la Révolution, s'ajoutent les libertés de conscience, de presse, d'association de circulation et de bonheur commun. Leur vision est différente de la liberté négative des tenants du libéralisme (idéologie) qui eux la perçoivent comme un droit pur. Leur idéal de liberté assure aux individus non seulement le droit, mais la capacité de développer leurs facultés. En d'autres termes, elle est une liberté-pouvoir une liberté-participation qui enveloppe le sens de la communauté (*ibid.*). Quant aux fondements idéologiques sous-jacents, ils sont républicains, nous y reviendrons.

Outre l'idée de liberté, nous remarquons que le discrédit qui accable les Antifédéralistes existe également au Canada-Est. Dans *La Minerve*, un journal catholique, il n'est pas rare de lire des remarques péjoratives à l'endroit d'Antoine Aimé Dorion que l'on trouve « considérablement rétrogradé » (*La Minerve*, 16 novembre 1864)³³¹. En fait, les détracteurs se servent des allégeances politiques et idéologiques des opposants (en l'occurrence ici libéraux et Rouges) et ils s'appuient sur leur refus de voir en la Confédération, un acte de providence. Jean-Paul Bernard souligne qu'en 1864, pour s'assurer du succès de la Confédération « [o]n avait intérêt à présenter les libéraux comme dangereux pour toutes les institutions et les traditions du Canada français » (1971,

Wakelyn, p. 220). Dans la même veine, James Warren « A Republican Federalist » souligne comme *Le Canadien* que le processus de réforme constitutionnelle au départ est un affront aux libertés des États : « The proceedings of the federal Convention, having, as has been shewn, originated in usurpation, and being found in tyranny, cannot be ratified by the State Convention without breaking down barriers of liberty, tramping on the authority of federal and State Constitutions, and annihilating in America, governments founded in compact » cité dans Wakelyn, (2004, p. 119).

³³¹ En ce qui a trait à Christopher Dunkin, *La Minerve* écrit que le député de Brome est loin d'être « [u]n orateur politique », elle le présente comme « un avocat qui plaide sans cesse » avec le défaut de toujours s'arrêter aux petits détails de toutes les mesures qui sont présentées. Ce qui fait en sorte qu'on le surnomme « le fendeur de cheveux d'une prolixité capable de mettre en fuite les membres le plus courageux et les plus endurcis au métier » (2 mars 1865).

p. 238)³³². Le passé des anciens Rouges est un handicap pour eux : leurs adversaires s'amuse à rappeler qu'ils ne sont pas à une contradiction près. Lorsque Dorion et ses collègues du Bas-Canada étaient dans le ministère libéral de 1858, ils avaient collaboré avec George Brown et participé au comité libéral de 1859 qui s'était montré favorable au projet de fédération des colonies d'Amérique du Nord britannique (*ibid.*, p. 253).

Rouges et libéraux ne restent pas sans répliquer. Ils attaquent le clergé et les représentants conservateurs en faveur de la Confédération, qui selon eux, ne défendent pas les intérêts du peuple. Selon le *Journal de Saint-Hyacinthe*, les politiques des conservateurs favorisent les privilégiés, les capitalistes, le haut commerce et les spéculateurs « au détriment de l'immense majorité de la population représentée par les classes agricoles et ouvrières » (21 avril 1864, dans *ibid.*, p. 250)³³³. D'où le sentiment de trahison que l'on retrouve également évoqué dans la presse. En témoigne le journal *Le Canadien* :

Les organes du gouvernement cherchent à atténuer la portée et l'effet de la protestation dans laquelle nous avons dénoncé au Bas-Canada la trahison qui se prépare. [...] Ils essaient de nous décourager par la menace de l'isolement, ils nous rappellent que cette voie *n'a pas d'issue* ; pour nous, en ce sens, qu'elle ne conduit ni aux honneurs ni aux emplois que l'union des provinces réserve à tous ceux qui, de près ou de loin, auront été les complices de la trahison [italiques du journal] (20 avril 1866).

Le thème de la trahison sera repris dans plusieurs pamphlets et revues pour dénoncer les agissements de Cartier ou les représentants canadiens-français qui ont participé au

³³² Bernard ajoute qu'à l'été de 1853, dans le *Journal de Québec*, parut « une série d'articles d'un correspondant de Rimouski qui entendait démontrer qu'il y avait bel et bien des "rouges" et qu'ils représentaient un grand danger. L'auteur, il faut le souligner, désirait faire la preuve de l'erreur du *Courrier du Canada* qui avait quelque temps plus tôt recommandé d'abandonner les étiquettes Rouges et Bleus. Ces articles, réunis en brochure sous le titre *Le Rougisme en Canada; ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes*, voulaient montrer que les Rouges menaçaient à la fois la religion, l'ordre social et l'existence nationale du Canada français » (1971, p. 238). Voir à ce sujet : L. H. Huot, *Le Rougisme en Canada; ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes* (1864).

³³³ Les Rouges, par la voix des frères Dorion, Joseph Doutre, Louis-Antoine Dessaulles et Louis-Olivier David dénoncent par ailleurs, la corruption des membres du parti conservateur et leur connivence avec le clergé (1971, p. 296). Dans une série d'articles sur la Confédération, le rédacteur du *Pays*, Dessaulles, critique en particulier l'intervention du Clergé dans le débat et les pressions de ce dernier sur le peuple (*ibid.*, p. 312). Joseph Doutre dans un long discours rappela : « [L]es extravagances des dépenses locales, dans des vues de corruption parlementaire, la malheureuse spéculation du Grand Tronc. [...] Enfin la corruption des représentants du peuple et de l'opinion publique, érigée comme base et premier élément de gouvernement (Bernard, 1971, p. 165-6).

projet³³⁴. À titre d'exemple, Maurice Laframboise, député de Bagot, rappelle le passé républicain de Cartier et dénonce sa conversion à l'idéal monarchiste (Chevrier et coll., 2013). À son avis, la Couronne aurait compris l'intérêt de corrompre les hommes en vue dans les colonies afin d'affermir leur loyauté (*ibid.*). Il aurait été l'un des premiers. Or, selon Alphonse Lusignan :

Ce qui rend cette trahison plus odieuse, c'est qu'avant le vote définitif sur les constitutions locales, le procureur général Cartier, interpellé en Chambre par M. Cauchon, déclara publiquement et à plusieurs reprises que le gouvernement ne consentirait pas à ce que l'on changeât les projets de constitutions adoptés par les Chambres surtout à l'endroit de la question d'éducation sans les soumettre de nouveau au parlement. C'est quelques jours seulement après cet engagement qu'il s'entendit avec M. Galt pour faire modifier en Angleterre le projet de constitution de manière à accorder aux protestants du Bas-Canada ce qu'ils demandaient et laisser les catholiques du Haut-Canada sans protection ni garantie » (cité dans Séguin, 1968, p. 19).

Lusignan ajoute que les Pères de la Confédération ont l'intention de créer une armée permanente et que la levée de taxes, nécessaire à la mettre sur pied et l'entretenir, appauvrira les cultivateurs et stimulera l'émigration de la jeunesse vers les États-Unis (Chevrier et coll., 2013). Avant toute chose, il affirme que la création de cette armée risque de multiplier les possibilités de corruption au sein de l'appareil gouvernemental, car les armées permanentes augmentent l'endettement public, lequel introduit de la corruption (*ibid.*).

À cet égard il partage le point de vue des Antifédéralistes états-uniens, car comme le rapporte Christopher M. Duncan : « Their fears of tyranny and disenfranchisement were only heightened by the grant of power that allowed Congress to bring a standing army into existence. [...] Standing armies in times of peace had forever been the bane of republics,

³³⁴ Arthur Buies, dans son journal *La Lanterne*, soulève la trahison du peuple par Cartier du fait de ses ambitions politiques et intérêts dans le Grand Tronc. *La Lanterne*, vol. I., n. 4, 17 décembre 1868. *La Guêpe* s'en prend pareillement à Cartier en disant que : « M. donne très souvent de ces charmantes soirées, et bien assurément jamais avec la moindre idée de faire du capital, ou en ajouter à celui qu'il possède déjà » (samedi 1^{er} juin 1867, n 36). L'idée est reprise dans *Le Républicain canadien* : « Les tories au Canada ont toujours cru, croiront plus et fortement aujourd'hui qu'il leur faut faire le sacrifice de toute population française ; qu'il faut livrer la majorité à la minorité (voir le rapport de Lord Durham). L'injustice a toujours été leur partage, ils veulent s'engraisser de la sueur et du sang des Canadiens et se couvrir de leurs dépouilles » (*Le Républicain*, 9 avril 1867).

and their very existence was taken as a sign of collapse and corruption » (1994, p. 413). John Dawson de la Virginie dira par exemple que le « Government ought not to depend on an army for their support, but ought to be so formed as to have the confidence, respect and affection of the citizen – Some degree of virtue, Sir, must exist or freedom cannot live – A standing army will introduce idleness and extravagance, which will be followed by their sure concomitant vices (1788, cité dans Wakelyn, 2004, p. 291). Selon James H. Hutson, la peur de l'armée permanente tire ses origines de l'idéologie *country*. Il s'appuie sur les observations de Pocock qui l'explique ainsi :

The standing army was a bogey intended for country gentlemen, part of a hydra-headed monster called Court Influence or Ministerial Corruption, whose other heads were Placemen, Pensioners, National Debt, Excise, and High Taxation. The term linking all these was "Court," and while it may be, as Trevor-Roper has argued, that country gentlemen about 1656 saw the Protectorate as a form of court rule, to post-Restoration audiences it appeared anomalous, atypical, a usurpation representing nothing in the workings of the traditional constitution (1965, p. 563).

Les Anti-Fédéralistes craignaient qu'une armée permanente puisse être utilisée à des fins d'oppression³³⁵. Pour appuyer leur propos, nous disent Donahoe et Smelser : « [t]he history of military tyranny was reviewed and the probability of using a federalized militia to collect oppressive taxes to support an American monarchy was alleged » (1971, P. 204-205). Les Antifédéralistes préfèrent l'idée de milices temporaires communales (*militia*). James H. Hutson, considère encore ici que la milice est une alternative républicaine, si tant est que la défense de la communauté soit exercée de manière indépendante. Il cite ce passage de Pocock :

There is an ancient institution known as the militia, whereby the public defense is exercised directly by the independent proprietors appearing in arms at their own charge. If the armed force of the nation is embodied only in this form, there can be no threat to public liberty or the public purse; and the proprietor's liberty is guaranteed as

³³⁵ Bernard Donahoe et Marshall Smelser expliquent que « [t]he tradition was derived from tales of Stuart tyranny and was strengthened by the recent victorious contest with the professional soldiery of Great Britain and Germany in the War for Independence. This attitude was carried into the Constitutional Convention and the ratification controversy. Even the friends of the Constitution were doubtful of the military power it granted to the Congress and where friends of the Constitution had reservations, enemies had hostility. Opponents of the Constitution almost unanimously attacked the army clause. Some attacked the power to raise and support an army because they preferred to rely upon the state militia. Others accepted the necessity of a national force but thought of it as a dangerous tool which should be fenced about with legal limitations » (1971, p. 202).

much by his right to be the sole fighter in his own defense as by his ultimate right to cast a vote in his own government. To defend the militia against a standing army is the same thing as to defend Parliament against corruption (1965, p. 566).

Entre la Conférence de Québec et le moment où se réunit le Parlement du Canada-Est pour en discuter, le mouvement critique s'élargit et les adversaires du projet organisent des manifestations publiques dans plusieurs comtés (Bernard, 1971, p. 258). Par exemple, des assemblées sont tenues par l'Institut canadien de Montréal au cours desquelles Côme Séraphin Cherrier, E. G Clerk, Charles Laberge, Médéric Lanctôt et d'autres font connaître leurs vues sur le changement constitutionnel. Dans un pamphlet intitulé, *Discours sur la Confédération prononcé par C. S. Cherrier* (1865), nous retrouvons l'ensemble de leurs critiques. Cherrier y affirme que l'union portera atteinte à l'existence politique du Bas-Canada, que l'on décide de son sort sans le consulter et il voit dans cet ensemble une union législative déguisée (1866, p. 4-13). De même, il souligne que la jalousie entre les provinces risque de s'accroître, car : « [l']esprit de jalousie et même de défiance augmentera dans la même proportion qu'aura diminué les attributions des uns pour en revêtir l'autre » (*ibid.*, p. 10)³³⁶. Il conclut ainsi :

Disons que plusieurs dispositions du plan de confédération [*illisible*] contre les habitants du Bas-Canada un esprit de défiance que ne justifie nullement la libéralité dont tous ses procédés ont toujours été empreints dans l'enceinte parlementaire comme ailleurs et qui exclut toute idée d'intolérance ou d'antipathie nationale envers leurs co-sujets (*ibid.*, p. 12).

Charles Laberge partage cet avis, et outre les points déjà soulevés comme la participation du peuple, le partage des pouvoirs et l'autonomie provinciale, il dénonce l'union sous prétexte qu'elle est dangereuse pour les institutions civiles et religieuses (*ibid.*, P. 22). D'autres pamphlets sont mis en circulation en 1867 comme celui rédigé par Antoine

³³⁶ Cherrier prévoit des difficultés à venir en lien avec la nomination des juges : « [l]e pouvoir judiciaire est l'un des plus importants dans toute organisation politique, mais il l'est encore davantage dans celles où les idées démocratiques ont une large part comme dans celles de ce continent. Si, dans des sociétés comme la nôtre, il est appelé à l'esprit d'envahissement de corps ou d'individus portés à exagérer leurs privilèges, plus souvent il offre une digue puissante aux entraînements populaires. Aussi, est-il essentiel que l'exercice de ce pouvoir ne soit confié qu'à des hommes éclairés, impartiaux et pénétrés de la sainteté des fonctions qu'ils remplissent pour le bonheur ou le malheur de leurs concitoyens. [...] Cette influence sur leur choix et leur nomination est entièrement ravie aux gouvernements locaux dans le plan de confédération, puisque le gouvernement fédéral seul nommera tous les juges qui sont plus élevés dans l'échelle judiciaire comme ceux qui le sont moins » (1865, p. 9-10).

Lusignan et ses collègues. Sous le titre *La Confédération couronnement de dix années de mauvaise administration* », ces derniers rappellent au peuple qu'il n'est pas trop tard, « [q]u'un effort héroïque peut débarrasser le Canada français des sangsues qui boivent le meilleur de sons sang (reproduit dans Lusignan, 1892, p. 2).

Les critiques des politiciens du Canada-Est, durant la session parlementaire de 1865, sont variées. Souvent, elles correspondent à celles de leurs homologues des autres colonies. Par exemple, Christopher Dunkin s'en remet aux considérations militaires et territoriales, puis à l'absence de liens entre les colonies (27 février 1865, cité dans Ajzenstat et coll., p. 260-261). Partant pour ce dernier, la « nouvelle nationalité » est fortuite, car « nous n'avons rien d'une nationalité, divisés comme nous le sommes en plusieurs petits peuples chacune de leur côté » (*ibid.*, p. 260). Encore ici, la question de la diversité et d'homogénéité joue dans l'analyse des avantages de l'union³³⁷. Dunkin croit également que la fédération portera atteinte à loyauté des colonies envers l'Empire dans la mesure où son rôle au sein de l'ensemble est diminué. Aussi pour lui : « [c]e qu'il nous faut, dans l'intérêt de l'empire et de ses constituantes, c'est une fédéralisation véritable de tout l'empire et non pas une petite confédération à la pièce et composée de maigres parcelles du grand tout » (27 février 1865)³³⁸. À cet égard, il se démarque de ces collègues qui prônent plutôt la fin de ce lien.

Henri Joly, lors des débats en Chambre d'assemblée, défend autrement que la fédération ne garantit pas le maintien de la nationalité canadienne-française qui s'est construite par des efforts constants tant sur le plan économique que culturel. Ainsi pour Joly, l'idée de « nouvelle nationalité » contrecarre les aspirations des Canadiens français puisque « [i]l faut jeter aux orties l'œuvre d'un siècle ! Il faut renoncer à notre nationalité, en adopter une nouvelle, plus grande et plus belle, nous dit-on, que la nôtre, mais ce ne sera

³³⁷ Le propos avait d'abord été émis dans *Le Canadien* comme ceci : « L'union des provinces ne sera forte à l'extérieur que si tous les peuples qui y concourront [sic] sont libres et satisfaits. S'il y a des opprimés et des mécontents, il y aura désunion et faiblesse, malgré l'unité inscrite dans la constitution. Le danger pour elle n'est pas dans la rivalité des provinces, elle est dans l'indifférence et la désaffectation des peuples, et il n'y a que la confédération qui, en assurant la liberté à tous, puisse créer une union véritable de toutes les volontés et de toutes les forces. L'union législative, ce serait l'unité apparente dans la division réelle et dans la discorde » (19 octobre 1864).

³³⁸ Nous retrouvons là l'ancien projet de fédération impériale du XIXe siècle dont nous avons parlé dans notre premier chapitre. L'idée est directement associée à l'évolution de l'Empire britannique et à l'indépendance de ses colonies ; il faut dès lors trouver une structure qui permet de garder des liens étroits avec l'empire (Martin, 1973).

plus la nôtre ! » (cité dans Ajzenstat et coll., p. 259). L'importance des acquis antérieurs des Antifédéralistes n'est pas très loin dans l'argumentaire de Joly qui, dans sa lancée, fait appel à ses compatriotes pour qu'ils s'opposent à la Confédération « en leur rappelant qu'ils ont entre les mains un héritage précieux, sanctifié par le sang de leurs pères, et que c'est leur devoir de le transmettre intact à leurs enfants, comme ils l'ont reçu (*ibid.*, p. 259). Dans l'ensemble, lorsqu'il est question de la création de la « nouvelle nationalité », les critiques s'entendent sur le fait qu'elle ne peut être créée par fusion et qu'en cela, le fédéralisme doit respecter les collectivités distinctes et leurs conditions particulières. En outre, nous observons, comme dans les Maritimes, un discours critique du progrès et une hostilité à l'endroit de l'élite commerçante. Aussi la confédération représente-t-elle, pour L.-A. Olivier, les classes industrielles et commerciales anglaises et non les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du pays (*ibid.*, p. 153).

Le discours critique au Canada-Ouest, comme en Nouvelle-Écosse, continue après 1867 dans la presse libérale et au sein de la coalition qui se forme lors des élections provinciales de 1867. Nous en glisserons quelques mots dans le prochain chapitre.

Fondements idéologiques des langages critiques

La liberté positive et la vertu contre le commerce

Les principales remarques sur la liberté au Canada-Est nous portent à croire qu'elles s'appuient sur un idéal républicain. À des fins d'explication, rappelons qu'il y a deux manières de comprendre la liberté. Selon la première, la liberté consiste en l'absence d'obstacles extérieurs venant gêner l'individu dans ses choix. Ce dernier est libre dans ses manières d'agir et de penser et donc ne subit pas l'interférence de la puissance publique ou de la communauté (Petit, 1997). Sa liberté est davantage tournée vers la vie privée, elle est un domaine à préserver, et c'est dans cet espace, où il exprime sa personnalité et son penchant naturel à s'associer avec autrui, qu'il atteint l'excellence (Chevrier et coll., 2013). Selon la seconde, la liberté implique de posséder, et en règle générale, d'exercer les moyens qui favorisent la maîtrise et l'accomplissement de soi, notamment, l'accès aux institutions organisant la participation et le vote qui permet aux individus de s'associer dans la

formation d'une volonté commune (Petit, 1997). La première interprétation est celle du *libéral* et la seconde, celle du *républicain*.

L'interprétation libérale n'exclut pas nécessairement l'activité politique, mais elle n'est pas une condition de l'excellence humaine (Chevrier et coll., 2013). Dans cet esprit, « la liberté est à défendre contre la loi, toujours soupçonnée d'arbitraire ou de servir quelque majorité tyrannique. Pour sacraliser sa liberté, le libéral adopte le langage des droits, dont les individus sont porteurs, en vertu de la tradition ou d'une loi de nature abstraite et intemporelle » (*ibid.*, p. 11-12). Pour le républicain, la liberté ne se réduit pas à la faculté de vouloir et d'agir dans un espace privé, elle suppose la maîtrise des conditions matérielles et collectives qui rendent possible sa participation dans la vie publique de la cité (*ibid.*). Par conséquent la liberté se réalise, non contre la loi, mais grâce à elle, par laquelle il accède à la dignité de citoyen et grâce à laquelle il est arraché aux diverses dépendances qu'engendre la société où il vit. Il perd la liberté s'il tombe sous la domination d'une puissance publique ou privée qui lui enlève la faculté de s'autodéterminer conformément à la loi commune (*ibid.*).

Chez les Antifédéralistes états-uniens, la liberté est positive puisque comme le souligne Saul Cornell, « Constitutions existed to curb the threat of arbitrary power, not the actions of representative governments. [...] As long as government's actions were a product of the people's own representatives, government was entitled to limit the actions of its citizens in a manner consistent with the public good » (1999, p. 54). Elle l'est également selon Duncan, car la notion de citoyenneté est vue comme une fin ou encore une manière d'être libre. Elle présente aussi la puissance souveraine comme bien indéniable des citoyens.

La question de la souveraineté dans les colonies n'est pas sans rappeler celle soutenue par des préceptes républicains où l'idée de liberté est comprise à travers l'humanisme civique et où « l'homme n'est que ce qu'il doit être que lorsqu'il est citoyen d'une République qui le libère de l'emprise de la Fortune et qui lui permet de décider souverainement de son existence » (Raynaud et Rials, 1996, p. 328).

De là découle l'« esprit républicain » qui se résume à la recherche de la conscience du soi, se réclamant de la souveraineté du peuple (*ibid.*, p. 660). Il s'inspire à la fois du civisme de l'Antiquité caractérisé par la vertu et cette idée que « [l]a vertu politique doit

être posée tout autant comme un moyen que comme une fin afin d'assurer le bien de l'État sans lequel il n'est pas de bonheur possible » (*ibid.*, p. 843). Nous l'avons vu avec Pocock, les origines de cet esprit proviennent des penseurs politiques comme Machiavel pour qui « l'humanisme civique est une conception anthropologique qui définit l'homme comme un être essentiellement politique, dont la nature s'accomplit que dans le statut de citoyen et la participation active à la vie politique au sein d'une République vertueuse » (*ibid.*, p. 328). L'homme ne peut se réaliser pleinement que « lorsqu'il est le citoyen d'une République qui le libère de l'emprise de la Fortune et qui lui permet de décider souverainement de son existence » (*ibid.*). C'est en ce sens que *Le Canadien* dira par exemple que l'objet de son désaccord « est moins d'attaquer le projet même de confédération, que de demander qu'il soit soumis au vote préalable des populations qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été consultées, et n'ont donné à personne mandat de les représenter pour une affaire de constitution nationale » (21 décembre 1866).

Nous pensons que les langages des critiques de la Confédération au Canada-Est se rapprochent de cette vision républicaine puisqu'ils insistent sur l'importance de garder la souveraineté intérieure et l'indépendance locale de la colonie tout comme ils font état de la participation du peuple qui, dans une démocratie, doit décider de son avenir politique. Ils s'apparentent autrement à la notion de vertu. Faire preuve de vertu, c'est d'abord montrer sa préférence pour la forme politique universelle qui permet aux hommes de cesser d'être soumis tout comme de décider collectivement de leur destin. Au XIV^e siècle c'est aussi « cette volonté d'affronter collectivement la Fortune et l'instabilité du temps en lui imposant la forme rationnelle de la cité universelle ouverte à toutes les valeurs » (*ibid.*, p. 329). D'autre part, les opposants utilisent l'idiome de la corruption qui en tant que tel est son corollaire, puisque la république vertueuse est toujours menacée par la corruption. Celle-ci découle des inégalités économiques permettant aux riches de placer les pauvres sous leur dépendance, par la jouissance et le divertissement qui vient des arts et du commerce. La république est ainsi « une victoire dans l'affrontement majeur qui oppose la vertu à la fortune » (*ibid.*, p. 331). La « corruption » est perçue au Canada-Est comme un problème, les opposants sont hostiles au régime élaboré sur le crédit public, car le pouvoir de prélever l'impôt et de disposer de son produit relève du peuple et de son contrôle. La corruption renvoie aussi à l'action de politiciens, citons encore la mise en garde du journal

Le Pays « et si la conspiration réussit par la violence et la corruption, par la violence exercée par les ministres qui osent résister aux ordres donnés au nom de Sa Majesté et par la corruption au sein des parlements, ce sera sur le Canada que les provinces se vengeront plus tard du guet-apens dont elles ont été victimes » (*Le Pays*, 29 novembre 1864).

Aux États-Unis, la corruption est un thème qui traverse les discours des révolutionnaires et des Antifédéralistes, elle représente la tension entre une tradition classique qui affirme le primat de la vertu et une tradition libérale qui souhaite libérer les énergies individuelles et transformer les vices privés en biens publics³³⁹. Le paradigme libéral qui renvoie à l'époque de Hobbes et Locke, repose sur une pensée qui se résume aux propositions suivantes : 1) le gouvernement tire son origine dans la diversité des activités sociales des individus et non dans la nature politique de l'homme; 2) la finalité du gouvernement est de protéger et de créer un espace de développement légal et stable qui permet aux activités sociales de se déployer. L'approche de Hobbes et Locke n'insiste que très peu sur la nature politique de l'homme et redéfinit celui-ci comme un être producteur et marchand et citoyen; une forme de « privatisation » de l'individu. Elle se soustrait à la morale dans l'existence politique, car le rôle de l'État est de protéger les hommes les uns contre les autres sans interférer dans la conduite des activités sociales des individus poussés par l'égoïsme, ni sans chercher à se prononcer sur leur valeur éthique. L'on passe ainsi d'une conception éthique de la politique à une conception de l'État comme un arbitre.

Selon Jean-Fabien Spitz, la synthèse libérale a entraîné un mouvement de juridisation des rapports entre les hommes : le droit tirant son origine dans la possession des choses, leur administration, leur échange. C'est donc tout naturellement que la philosophie du droit s'oriente vers les rapports que nouent les hommes en tant que producteurs et en tant que marchands, délaissant par là même les rapports immédiats d'égalité et de réciprocité que l'animal *politicum* entretient avec ses pairs dans le cadre de la cité (Spitz, 1989, p. 313).

³³⁹ Saul Cornell note en particulier ceci : « Anti-Federalist sought to demonstrate that when Federalist used idea of natural aristocracy they were not discussing virtue but merely defending the interest of an identifiable class » (1990, p.1159).

Conclusion

Ce bref exposé sur la présence de langages critiques au sein des colonies fondatrices de la fédération canadienne nous mène aux considérations suivantes sur le type d'antifédéralisme qui sied au lendemain de la Conférence de Québec et suivant la publication des 72 Résolutions. D'abord, il n'y a pas qu'un langage. Nous observons que la contestation se rapporte à différents idiomes et que ces derniers varient selon les colonies. Par exemple, les colonies maritimes, qui comptent un nombre important de loyalistes, se distinguent du Canada-Est dans leur alternative de régime politique, car ils souhaitent demeurer au sein de l'Empire. Nulle part ne trouve-t-on cette aspiration dans les journaux de l'époque au Canada-Est; cette idée de fédération *impériale* ne semble appartenir qu'au député conservateur anglophone Christopher Dunkin.

Ensuite, les langages de la contestation ne sont pas tous inscrits en continuité. Les revendications qui apparaissent en 1864 au Canada-Ouest, par exemple, semblent confinées au contexte du moment (si nous excluons les premiers réformistes)³⁴⁰. Alors que celles des opposants au Canada-Est se rattachent à des préoccupations antérieures datant des contextes de changements constitutionnels de 1774 et 1791. À l'instar des États-Unis, ils parlent le langage de leurs ancêtres sur la corruption, la représentation politique et la participation civique. Plus encore, ils reproduisent le dialogue entre la vertu et le commerce caractéristiques des débats anglais au XVII^e siècle. Grâce aux recherches menées par Peter J. Smith, Gordon T. Stewart et les tenants de la thèse atlantique au Québec nous savons que le discours des patriotes et de quelques réformistes hauts-canadiens s'inspire de l'humanisme civique. Suivant nos observations, il est possible maintenant d'envisager que le discours se poursuit dans le contexte de l'adoption d'une structure fédérale. Il n'est donc pas momentané, il ne fait que resurgir, car il existe, en germe, depuis les débats sur la Chambre d'assemblée de 1763.

³⁴⁰ Robert Vipond précise toutefois ceci : « The Reformers were clearly uncomfortable with the conception of federalism because they, too, realized that it offered insufficient protection for the autonomy of local governments. The Reformers, after all, were committed by ideology and tradition to some form of decentralized government. The roots of that tradition can be traced at least as far back as 1820s, and had been given special force in the 1860s by their francophobia » (1991, p. 26). Sur le sujet de la continuité du discours réformiste voir aussi Stewart, (1986) et Smith, (1997a).

CHAPITRE 5
LA CRITIQUE DU FÉDÉRALISME APRÈS L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD
BRITANNIQUE DE 1867

Avant de conclure, nous proposons de faire un bref retour sur le cas de Terre-Neuve et celui de l’Île-du Prince-Édouard, car même si ces colonies rejettent le projet fédératif de 1864, et ne signent pas l’Acte de l’Amérique du Nord britannique en 1867, elles entrent plus tard dans la Confédération. Il nous paraît essentiel de revenir sur les critiques du fédéralisme avant et après 1867, ne serait-ce que pour mesurer la continuité des langages que nous avons identifiés dans le contexte colonial.

Partie I : L’union fédérale de 1867 et les colonies indépendantes

Terre-Neuve

Terre-Neuve participe à la Conférence de Québec d’octobre 1864. Elle est représentée par Ambrose Shea, chef de l’Opposition et Frederick B. T. Carter, orateur de la Chambre. Ces derniers sont invités en tant qu’observateurs seulement, car ils n’ont aucun mandat pour approuver quelconques mesures ni pour agir au nom de Terre-Neuve³⁴¹. Ce n’est qu’après avoir reconnu qu’il pouvait y avoir des avantages à unir les colonies d’Amérique du Nord britannique entre elles, qu’ils décidèrent ensuite de présenter les Résolutions à l’Assemblée législative. Durant les pourparlers, Shea et Carter se font néanmoins critiques sur certains points. Notamment, les questions en lien avec le prélèvement des taxes et la représentation au Sénat. Comme le souligne James K. Hiller, « [t]he Newfoundland delegates feared that even so, as a province, the colony would not be able to raise enough money in provincial taxation to meet local expenses. [...] The resolutions implied the subordination of the future Atlantic provinces to central Canada – as a result of relatively weak presence in the federal parliament, and of financial arrangements which left them without adequate resources » (1997). Les 72 Résolutions de Québec furent soumises en novembre 1865 aux électeurs terre-neuviens qui les approuvèrent (*ibid.*, p. 822)³⁴². Or, devant l’opposition

³⁴¹ Plus précisément, « [t]he Conservative government in Newfoundland, led by Hugh Hoyles decided to send two delegates to the Quebec Conference: Frederic Carter, Speaker of the House of Assembly; and Ambrose Shea, leader of the Liberal opposition. Although they did not have the power to commit the colony in any way, Carter and Shea became caught up in the spirit of the occasion. They signed the Quebec Resolutions ("as individuals"), which laid out a proposed framework for the new federation, and became enthusiastic confederates. In their official report, the Newfoundland delegates wrote that "the welfare of the colony will be promoted by entering the Union, and we cannot reject it without aggravating the injurious consequences of our present isolation" » (Hiller, 1997).

³⁴² L’économie de Terre-Neuve, à l’époque de la Confédération, repose sur l’industrie de la pêche et ses approvisionnements reposent en très grande partie sur les importations. Celles-ci constituent une source vitale

considérable qui naquît par la suite, le gouvernement fut contraint d'ajourner l'étude de la question et, par conséquent, il n'envoya pas de délégués à la Conférence de Londres de décembre 1865. Nous y reviendrons.

Shea et Carter sont confrontés à la force des sentiments anti-Confédération que Charles Fox Bennett, porte-parole des commerçants, a exacerbés³⁴³. Ce dernier dénonce les coûts reliés à l'envoi de représentants terre-neuviens au gouvernement fédéral et, dans une lettre publiée en janvier 1865, il table sur l'absence de liens commerciaux avec le Canada. À cet égard, il affirme que le commerce avec les Canadiens viendrait perturber les liens qu'il a développés avec les États-Unis et la Grande-Bretagne³⁴⁴. Il écrit maintes fois dans la presse sur la perte d'autonomie de la province; le pouvoir de taxation illimité du gouvernement fédéral et l'envoi inutile de Terre-Neuviens au front pour la défense du Canada (*The Newfoundlander* 12 janvier 1865). Il se ligue ainsi à la Chambre de commerce de Saint-Jean et les principaux commerçants qui, eux craignent une augmentation des tarifs (Waite, 1962, p. 165)³⁴⁵.

Outre les interventions de Charles Fox Bennett dans la presse, le mouvement anti-Confédération de Terre-Neuve profite aussi des interventions de quelques représentants politiques d'appartenance libérale qui siègent à la Chambre d'Assemblée tels que R. J. Parsons et John Kavanagh (comté de Saint John East) et Thomas Glen (comté de

de revenus puisque les tarifs d'importation sont la principale source de financement du gouvernement. Étant une île, la colonie se sentait moins touchée par la menace américaine ou par les avantages d'un éventuel chemin de fer. Cependant, la mauvaise saison de pêche et une récolte frappée par la rouille au début des années 1860 rendaient le projet de confédération somme toute opportun (Waite, 1962, p. 162).

³⁴³ Comme le rappelle P. B. Waite : « Bennett was a merchant and mining magnate, who owned about one million acres of land and a successful copper mine. Bennett was subsequently to play a prominent part in rallying Newfoundland against Confederation in 1869, and in many respects his performance in 1864 is comparable. [...] Bennett's main point was that Confederation would deprive Newfoundland of her right of independent legislation. It would transfer the right of taxation from the people of this Colony to the people of Canada. The Newfoundland legislature would then become "little better than a second or third rate corporation" » (1962, p. 169).

³⁴⁴ Comme il l'écrit : « For my part, I believe that it [Union with Canada] will interfere with our present intercourse with the United States and other countries, and do our commerce incalculable injury. And if we are to be supplied with Canadian manufactures free of duty, higher import dues will necessarily have to be imposed upon our imports from Great Britain and elsewhere, and a heavy tax to be levied also upon the export of our fish, oil, and other produce » reproduit dans *The Newfoundlander*, (12 janvier 1865).

³⁴⁵ James K. Hiller précise que « [a]s for the merchants, they could see no economic or financial advantage to the proposed federation. They predicted a significant increase in taxation, imposed by mainlanders for mainland purposes, which would increase the cost of doing business. In addition, they thought that a federal tariff would be designed to protect mainland industries, and that this would restrict their ability to buy and sell where they wanted. Newfoundland businesses and its economy could therefore be harmed by confederation, not helped as some claimed. There was simply no evidence that confederation would be of any real advantage to the colony » (1997).

Ferryland). Ils dénoncent sensiblement la même chose à savoir que l'union n'est pas avantageuse au plan commercial; que les taxes seront doublées et que, comme aux États-Unis, cette structure conduira aux désordres³⁴⁶. Glen affirme que « [j]oining the Confederation, on the terms proposed, will add to their distress [fishermen], by the great increase of taxation, particularly as they will derive no benefit whatever from the additional taxes imposed upon them as 'the revenue received will all be sent off to Canada » (*The Newfoundlander*, 20 mars 1865). Parsons abonde en ce sens également :

We deem it our duty, most respectfully, to protest in the most solemn manner against any attempt to alienate any portion of our fisheries or our soil to any foreign power, without the consent of the local legislature. *As our fishery and territorial rights constitute the basis of our commerce and social and political existence, as they are our birthright and legal inheritance of our children*, we cannot, under any circumstances, assent to the terms of the convention; we therefore, earnestly entreat that the Imperial Government will take no step to bring this Treaty into operation, but will permit the trifling privileges that remain to us to continue unimpaired [italiques de l'auteur], (R. J. Parsons cité dans Prowse, 2003, p. 474).

Kavanagh utilise autrement l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pour illustrer qu'une union, quelle qu'elle soit, peut miner la liberté et l'indépendance d'un pays³⁴⁷. Il s'attire alors les sympathies des catholiques romains, composés principalement de gens d'origines irlandaises. J.K. Hiller précise, en parlant des catholiques, que

They argued that Ireland's problems derived almost exclusively from its union with England. Why should the same mistake be repeated? In Newfoundland, people of Irish descent had gained home rule, state-funded separate schools and a fair share of government patronage. Why put all this at risk by uniting with Upper Canada, seen as a

³⁴⁶ Voir les discours de R. J. Parsons, The House of Assembly, 3 février 1865 reproduit dans *The Newfoundlander*, 16 février 1865. Discours de T. Glen, The House of Assembly, 22 février 1865 reproduit dans *The Newfoundlander*, 20 mars, 1865. Discours de J. Kavanagh, The House of Assembly, 28 février 1865 reproduit dans *The Newfoundlander*, 20, avril 1865.

³⁴⁷ Kavanagh interroge la Chambre ainsi : « Was Ireland benefited by the union? On the contrary, she lost everything that was dear to her people she sank far below the level of a petty province, and is now steeped in misery and want, and her hardy and industrious race deserting her every day, and leaving her green fields a barren waste. All this must be attributed to her union with England. With this fact before our eyes, let us, in the name of everything that is good, retain that great boon which the mother country bestowed on us; and let us look to a kind Providence for better times. Let the people stand firm together; and preserve the freedom and independence of their country » (20 avril 1865).

hotbed of militant anti-Catholicism? Union had meant ruin for the homeland: it could do the same for Newfoundland (1997)³⁴⁸.

Du côté des représentants conservateurs, ce sont H. T. Moore (comté d'Harbour Grace) et S. March (comté de Bonavista Bay) qui manifestent leur opposition en Chambre³⁴⁹. Par exemple, March utilise l'argument sentimentaliste des ancêtres pour rappeler que jamais ces derniers n'auraient concédé à s'unir avec les Canadiens. Il précise en fait que :

They were bound to this country by the strongest of ties. Their fathers had died to establish its liberty, and he would never consent, while a drop of British blood ran in his veins, to yield up this country, which was one day bound to be the most flourishing on the ocean, to a parcel of Johnny Crapeaus or Dutch Canadians. [...] Were we to leave the flag, be separated from the glorious Empire of Britain, and placed on a sandy, muddy, rickety foundation? (1865)

La crainte qui est commune à tous les opposants terre-neuviens, peu importe leur allégeance politique, est celle voulant que, par cette union, les Canadiens disposent de leurs libertés économiques, mais aussi politiques. De plus, au sein de cet ensemble fédéré, les Terre-Neuviens ne pourraient élire qu'un petit nombre de représentants à l'Assemblée générale et, par leur faible représentation, ils seraient assujettis à la majorité canadienne. Janet Ajzenstat et coll., ajoutent que les adversaires de Shea perçoivent aussi la Confédération comme une menace à la liberté individuelle, car ils voient la liberté des individus comme une affaire de droits communautaires autant que personnels (Ajzenstat et coll., 1999, p. 160).

Enfin, des considérations géographiques sont également soulevées lors des débats en 1865, notamment par R. J. Pinsent et Henri Renouf (comté de Saint-John West) pour souligner le caractère absurde d'une union dont les membres seront séparés par un peu plus de 1000 km d'océan. De manière distincte, Renouf n'est pas convaincu que les

³⁴⁸H. B. Mayo ajoute que « [t]he Irish section of the population was invited to compare Confederation with the union of Ireland and Britain, thus bringing to life in the new world the political hatreds of the old » (1948, p. 136).

³⁴⁹ Discours de S. March, The House of Assembly, 22 février, 1865 reproduit dans *The Newfoundlander*, 20 mars 1965. Discours de H. T. Moore, The House of Assembly, 28 février 1865; *The Newfoundlander*, 17 avril 1865.

Résolutions renferment ces éléments de réussite et de prospérité future pour le pays. à ses yeux, la Confédération « [e]st plutôt une de ces drogues de charlatan qui promet de tout soigner, y compris les tremblements de terre, mais qui après l'avoir testée, ne s'avérera qu'un moyen pour nous soutirer de l'argent » (cité dans Ajzenstat et coll., 1999, p. 168).

Malgré les critiques qui affluent suivant la publication des Résolutions, le parti pro-Confédération remporte les élections à la fin de 1865. Néanmoins, la même année, l'Assemblée décide de mettre de côté toute discussion sur les résolutions et n'autorise pas l'envoi de délégués à la Conférence de Londres. Le parti reste au pouvoir pendant une courte période après 1867 et le gouverneur Musgrave continue ses interventions à l'Assemblée pour pousser cette dernière à reconsidérer une union avec le Canada.

Au début de l'été 1869, une entente est presque ratifiée, cependant, à la dernière minute, Bennett et ses forces anti-Confédération réagissent fortement dans la presse supprimant ainsi toute chance de succès. Au cours des élections provinciales de cette même année, le gouvernement pro-Confédération est renversé et le parti des *Antis*, dirigé par Bennett entre au pouvoir avec 21 sièges contre 9 (Hiller, 1997). Durant la campagne électorale, les arguments avancés sont sensiblement les mêmes :

The Antis succeeded in convincing many voters that the Canadians would tax everything and anything, and that everyone would pay far more than at present. Another Anti-Confederate scare was that young men would be conscripted into the Canadian armed forces and forced, as Bennett put it, "to shed their blood and leave their bones to bleach in a foreign land, in defence of the Canadian line of boundary." Above all, they held that confederation was a Canadian scheme which could only damage, rather than help Newfoundland (*ibid.*)³⁵⁰.

Au final, comme le dit Waite : « Not even the pressure of the Colonial Office, the economic devastation of 1866, or two-thirds of the St. John's newspapers could persuade Newfoundland to join Confederation » (1962, P. 117). Le parti anti-Confédération reçut cette fois l'appui d'une minorité de marchands et de protestants de profession libérale qui jadis avaient donné leur appui aux conservateurs. Il fut soutenu également par les libéraux catholiques qui s'opposaient à la disparition du gouvernement responsable pour lequel ils

³⁵⁰ Voir également l'article de Charles Fox Bennett dans *The Newfoundlander*, 5 octobre 1869. Nous retrouvons plus ou moins le même argumentaire dans ses articles publiés dans *The Morning Chronicle* de St. John's, (28 septembre 1869) et dans le *The Newfoundlander*, (5 octobre 1869).

avaient lutté. Élu dans la circonscription catholique de Placentia-St Mary's, Bennett fut ensuite nommé premier ministre de Terre-Neuve, le 14 février 1870 (*ibid.*, p. 177). En 1872, la majorité de son soutien s'éroda et, malgré sa victoire aux élections de 1873, ses partisans l'abandonnèrent au profit du Parti conservateur, de sorte qu'il démissionna de son poste de premier ministre. Les conservateurs formèrent le nouveau gouvernement et renforcèrent leur position après une victoire aux élections de 1874. Terre-Neuve sera la dernière province se joindre à la Confédération en 1949.

Opposition et particularité

Ce qui distingue Terre-Neuve des autres provinces est d'abord son refus marqué de se joindre à la Confédération en 1867, mais aussi en 1869, lorsque l'invitation est relancée (Mayo, 1948). Les arguments avancés par le parti Anti-confédération ressemblent à ceux des autres provinces maritimes, avec toutefois un fort accent sur le maintien de l'indépendance de la colonie. Comme le souligne H. G. Mayo : « [t]he tradition of independence, though recent, was strong in the island, and was strengthened by the natural fear on the part of the smaller partner of being exploited by the larger » (1948, P. 142). Les débats opposent Anglais et Irlandais avec la particularité suivante :

The "racial" division into those of Irish and of English descent, the former being Anti and the latter providing most of the Confederate support, was perhaps a more fundamental division than the sectarian. Since for all practical purposes Irish was synonymous with Roman Catholic and English with Protestant, the sectarian division naturally followed. This is borne out by the fact that there was (for Newfoundland), comparatively little appeal to religious differences in the election, but much was made of the argument that Confederation would make Newfoundland the Ireland of the New World (1948, p. 138).

À ces différences ethniques et religieuses s'ajoutent des considérations politiques : « [o]n the one hand, opposing self-government, were the officials and the well-to do merchants of the "fishocracy", an often non-resident and nearly all Protestant; and on the other, were the petty tradesmen and fishermen, both Protestant and Roman Catholic, the latter mainly Irish and supplying most of the emotional drive for self-government » (*ibid.*, p. 125-126). Enfin, l'hésitation de Terre-Neuve pourrait être décrite comme un appel à la

réflexion, à ce que Ambrose Shea avait d'ores et déjà exprimé par la phrase suivante : « Don't be in a jury; let us have time to think over it, and understand it, before any action is taken that will definitely settle it » (*Newfoundlander*, 5 avril 1866).

Île-du-Prince-Édouard

En septembre 1864, l'Île-du-Prince-Édouard accueille la Conférence de Charlottetown. Le choix du lieu s'avère un peu paradoxal en ce sens que les membres de la délégation de l'Île, nous l'avons mentionné, sont presque tous opposés à la fois à une union maritime et à l'union élargie que proposent les Canadiens. Parmi eux se trouvent le premier ministre John Hamilton Gray, le procureur général Edward Palmer, le député William Henry Pope, le chef du parti réformiste à la Chambre haute Andrew Archibald Macdonald et le chef de l'opposition à la Chambre basse, George Coles. Ces derniers voient peu d'avantages à se joindre à une union des colonies de l'Amérique du Nord britannique, car ils craignent que la province perde son Assemblée ainsi que le contrôle de ses propres affaires.

Les délégués acceptent néanmoins de reprendre les discussions à Québec, où cette fois ils sont joints par deux autres représentants : T. Heath Haviland; et Edward Whelan. De ce groupe, seuls Gray et Pope finiront par appuyer le projet d'union. Ils avanceront les arguments des fédéralistes, dont celui de la menace américaine. Comme le souligne D.C. Harvey, ils jouent sur : « [t]he absolute necessity of a united front against the United States, the advisability of establishing uniform tariff, a uniform currency, a common legislature and a common judiciary, and the advantage of opening a wider career to the talent of all the colonies » (cité dans *ibid.*, 1933, p. 144).

George Coles, le chef de l'opposition officielle, dès son retour de la Conférence de Québec fait des pressions contre la Confédération et, en mai 1866, l'Assemblée législative provinciale approuve sa contre-proposition, titrée « aucune condition » ('*no terms*'), sous le leadership du nouveau premier ministre conservateur anti-Confédération, James Pope. Coles y énumère des enjeux liés au commerce, au marché et à la représentation politique de la colonie (Harvey, 1933). Ce n'est qu'en 1873, après de longues et difficiles discussions

marquées par l'intervention de la métropole londonienne, que l'île du Prince-Édouard adhérerait finalement à la fédération canadienne.

Oppositions et particularité

La spécificité du discours critique à l'Île-du-Prince-Édouard est, selon Harvey, qu'il repose sur le localisme et le loyalisme. Comme il le dit « [o]n the whole, sentimental attachment to the local legislature and confidence in the protecting power of the mother country were the feelings that animated the opponents of union in 1864 » (*ibid.*, P. 144). Des articles dans la presse abondent en ce sens et, comme dans les autres colonies, les détracteurs du projet rappellent qu'il mettra fin au lien avec la mère patrie³⁵¹. Le journal *Le Vindicator* par exemple, prétend que la « Confederation is incompatible with monarchical institutions and ideas. The system is necessary expensive. It has in it the inherent elements of discord and contention, and must eventually result in disorganization and anarchy » (28 septembre 1864). On reproche autrement aux défenseurs du projet, principalement les politiciens, leurs actions corruptrices. Le *Herald*, écrit à ce sujet que,

The Confederates, in their advocacy of their pet scheme, have always loudly disclaimed against fraud, force or artifice being employed to bring the Island into Confederacy. We always doubted these protestations of sincerity; but it was rather a difficult matter to prove the Confederates hypocrites. Of course their actions were often inconsistent with their words, and by actions we arrived at the conclusion that if the Confederates possessed the power, or if the chance presented itself to them to betray or legislate the Island into Confederation in opposition to the wishes of the people, they would not hesitate to do so (6 février 1867)

Dans son édition du 23 janvier 1867, le *Herald* insiste aussi sur le sentiment de trahison qu'il associe aux fédéralistes et à leur projet et sur leurs manigances secrètes :

Most of our readers are aware that Newfoundland, both at the polls and in the Legislature at its last sitting, almost unanimously pronounced against Confederation, and refused to send delegates to London to assist in having that scheme carried into

³⁵¹ Le *Herald* de Charlottetown en appelle à la loyauté britannique comme ceci : « [t]here is in Prince Edward Island a small minority – consisting for the most part of educated men – who have the independence to avow that 'they consider it the duty of the people of the island to assent to the Confederation desired by Her Majesty's Government, as well as by a majority of their fellow colonists'. The masses, however, are hostile to any union, whether legislative or federal, and it may be assumed that no inducement will cause them to give their assent to union with Canada (*The Herald*, 6 février, 1864).

Law. Judge of our surprise, therefore, when we learned for the first time, the other day that delegates were secretly dispatched by the Government of the Colony to co-operate with them from Canada, Nova Scotia and New Brunswick! This treacherous act has resulted altogether from the people and the Legislature tolerating in the Government a certain number of Confederate gentry whose influence at last prove paramount » (23 janvier 1867).

En reprenant cet exemple, le *Herald* en profite pour souligner que « [t]he history and experience of the human race are against ill-assorted unions. There are generally brought about by fraud and severe violence. The union of different races even in the case of Upper and Lower Canada, has culminated in a mockery upon constitutional government » (*ibid*).

La critique de l'*Autre*, qui existe aussi ailleurs, met en lumière la suspicion des Prince-Édouardiens envers les politiciens canadiens et leur gouvernement. Comme le souligne le *Herald* en 1866 : « [t]he opponents of Confederation insist that neither the character of Canadian politics and politicians, nor the condition of Canadian finance, nor the elements of discord, springing out of differences of races and religion, which are to be met in Canada, are very likely to invite the union of communities hitherto self-governed, prosperous and content » (24 octobre 1866).

Enfin, lors des débats en Chambre, les sujets litigieux sont : le nombre restreint de représentants au Sénat (George Coles et James McLean); l'indépendance et la liberté de la colonie (T. H. Haviland et G. Sinclair) et enfin, la rupture du lien britannique, l'urgence et les risque du changement (Joseph Hensley, Frederick Brecken, George Coles)³⁵².

En 1869, le nouveau Dominion tente encore une fois de convaincre l'Île de se joindre à la Confédération avec une proposition intitulée « Meilleures conditions ». Or, même s'il lui offre de prendre en charge les dettes de l'Île, le gouvernement de Robert Haythorne rejette cette offre en janvier 1870. Il l'acceptera le 1^{er} juillet 1873.

³⁵² Voir les interventions en Chambre d'Assemblée dans Ajzenstat et coll., (1999). Précisément : George Coles, le 31 mars 1865 (p. 110-111); James McLean, le 8 mars 1870 (p. 112), T. H. Haviland, le 8 mars 1870 (p. 113-114); George Sinclair, le 29 mars 1865 (p. 175-6); Joseph Hensley, le 27 mars 1865; Frederick Brecken, le 27 mars (p. 246-7) ; et George Coles, le 7 mai 1866 (p. 250).

Fondements idéologiques des langages critiques

Nous observons à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, comme dans les autres colonies, des enjeux liés au secret entourant les conférences de Charlottetown et de Québec, tout comme l'absence de mandat des représentants politiques de changer l'ordre des choses (constitution locale). L'autorité coloniale (versus l'autorité impériale) est également remise en question, et à cet égard les colonies se demandent si elles ont le pouvoir de former une nouvelle nation. L'urgence du changement soulève un doute quant aux fins de l'union. La réticence de s'unir au Canada, de même que les moyens politiques et économiques utilisés pour renverser les partis qui s'y opposent viennent ajouter à l'idée voulant que l'union fédérale ait été forcée.

Semblablement, les deux colonies ont en horreur leurs voisins canadiens, qu'elles présentent comme étant des traîtres, corrompus et malhonnêtes. De même, la « nouvelle nationalité » n'est pas souhaitée, car, au contraire, elle menace la leur. Autrement, la crainte de se voir priver de la souveraineté leur est commune, avec son pendant : le caractère centralisateur de l'union de 1864. La question de savoir si le discours critique dans ces deux colonies est soutenu par une idéologie républicaine ne s'applique pas ici puisque, ces dernières désirent demeurer au sein de l'Empire. Les considérations locales qui pourraient s'apparenter au discours des Antifédéralistes états-uniens sont plutôt d'ordre économique et politique. On y retrouve le même refus d'accorder au centre un pouvoir de taxation qui minerait leur autonomie.

Le conservatisme burkéen ?

À la lumière de ces observations, nous pensons reconnaître dans l'idéal de l'État défendu par les Terre-Neuviens et les Prince-Édouardiens, la pensée d'Edmond Burke. Le gouvernement (le régime politique de la colonie) n'est pas une institution que l'on peut démettre et reconstituer au gré des caprices de quelques-uns (Ball et coll., 2005). C'est un organisme complexe qui doit être enraciné dans les coutumes et les traditions. De même, le changement, aspect nécessaire à la vie humaine, doit être amené progressivement et avec circonspection, au moyen de réforme plutôt que d'innovation qui en revanche implique d'instaurer quelque chose de complètement « nouveau » sous prétexte que la nouveauté

sera meilleure que l'ancien (*ibid.*). En ce sens, l'innovation provoque l'abandon des anciens modes de vie et des habitudes qui ont fait leurs preuves, et déclenche des expériences radicales et risquées (*ibid.*). C'est le « *festina lente* » de la Nouvelle-Écosse finalement.

Le respect pour l'aristocratie naturelle (les commerçants locaux) et la propriété privée n'est pas sans rappeler celle de Burke également. Les individus qui ont des biens, de la terre en particulier, doivent s'attacher à leurs possessions et y lier leurs intérêts. Cela renforce leur attachement au gouvernement et à la société qui entourent et protègent ces mêmes biens. L'attachement de la terre se confond donc avec le sentiment de loyauté envers la nation (*ibid.*). À l'Île-du-Prince-Édouard, ce ne sont pas les propriétaires terriens, mais les pêcheurs qui représentent ce lien.

Enfin, chez Burke le gouvernement se doit d'être puissant, mais cette force ne doit pas être concentrée dans les mains d'une seule personne ou d'une seule institution, car le risque est grand de voir ceux qui la détiennent abuser du pouvoir (*ibid.*). Par conséquent, il insiste sur l'importance des « corps intermédiaires », des regroupements de moindres statures qui composent une société et qui se trouve entre la population et l'État. « Burke affirmait que le pouvoir devait être réparti au sein de la société tout entière, les questions locales étant réglées au niveau local plutôt qu'au niveau national » (*ibid.*, p. 271).

C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter l'accent mis sur les intérêts locaux et la préservation des pouvoirs de la colonie à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. En particulier Terre-Neuve, puisqu'à l'époque de la Confédération, la colonie vit de l'industrie de la pêche et ses revenus reposent en très grande partie sur les importations, soit la principale source de financement du gouvernement. Rappelons l'intervention de R. J. Parson à la Conférence de Québec : « As our fishery and territorial rights constitute the basis of our commerce and social and political existence, as they are our birthright and legal inheritance of our children, we cannot, under any circumstances, assent to the terms of the convention » (cité dans Ajzenstat et col. 1999).

Partie II : La critique du fédéralisme après 1867

Le Québec et l'Ontario

Le discours critique au Québec, comme en Nouvelle-Écosse, continue après 1867 dans la presse libérale et au sein de la coalition qui se forme lors des élections provinciales de 1867. Comme le souligne Normand Séguin dans sa thèse sur le mouvement anti-confédératinniste de 1867, la coalition anti-confédératinniste se compose de membres de l'opposition du ministère de George-Étienne Cartier et de ceux qui s'étaient opposés à la Confédération en 1864 (1968, p. 1-2)³⁵³. Ce mouvement rassemble plusieurs nuances politiques, lesquelles avaient toutes en commun la haine du parti responsable du nouveau régime politique (*ibid.*). Ils sont appuyés encore ici par les journaux *L'Ordre*, *Le Pays*, *l'Union nationale*, et en région le *Journal de Saint-Hyacinthe*. Séguin précise que le temps n'est plus à la critique du projet, mais à l'acceptation ou au refus du nouveau régime politique. À la fin du mois de mars 1867, il fallait plutôt définir la position de l'opposition face à la réalité inéluctable de la Confédération (*ibid.*, p. 11). Ne pas aller plus loin dans l'opposition signifiait accepter la nouvelle constitution, et d'une façon presque aussi directe, concéder une très grande victoire au parti ministériel responsable des choses. Or, l'aile plus radicale, représentée par *Le Pays*, n'entendait pas aussi facilement cesser sa lutte (*ibid.*, p. 12). Le 30 mai 1867, Antoine Aimé Dorion réunit à Montréal les divers éléments de l'opposition (radicaux en faveur de la lutte continue et modérés résignés) pour mettre sur pied une stratégie électorale³⁵⁴. Aux prochaines élections, il demandera aux électeurs un

³⁵³ Normand Séguin fait une différence entre les anti-confédératinnistes et les oppositionnistes. Il distingue : « [l]es anti-confédératinnistes, les éléments opposés à la Confédération, tandis que l'opposition, ou les oppositionnistes désigneront cette force politique qui tentait de s'approprier le pouvoir en luttant contre le ministériel » (Séguin, 1968, p. 2).

³⁵⁴ Lors de l'assemblée, la question qui préoccupe les opposants est celle-ci : [f]aut-il lutter contre la Confédération ou travailler en en tirer le meilleur parti ? Le Pays affirme que « [s]i l'on entend lutter contre la Confédération s'isoler entièrement du mouvement politique, ou organiser directement sa destruction ou son rappel, nous ne pensons pas qu'aucun ami de son pays ne méconnaisse les enseignements de l'histoire au point de se vouer à l'abstention ou consumer inutilement son énergie pour démolir tout d'une pièce un édifice de ce genre. Si par travailler à tirer le meilleur parti possible de la Confédération, l'on entend emboîter le pas derrière les traîtres qui viennent de vendre leur pays et prendre à leur [sic] steeple chase des porte-feuilles, etc... nous ne croyons pas que la démoralisation des chefs ait pénétré assez avant dans la population pour croire qu'il se trouvera beaucoup de nos compatriotes qui veuillent faire fonctionner ainsi le nouveau régime. Alors que faut-il faire ? La Confédération est un fait accompli. Ce fait met à la disposition du peuple des moyens d'action qui peuvent lui ouvrir la voie vers de meilleures destinées. Ces moyens d'action sont les mêmes que ceux dont viennent d'abuser les traîtres pour nous sacrifier à leur intérêt personnel, si une majorité

vote de confiance qui serait en quelque sorte un mandat lui permettant de censurer comme il l'endementait la nouvelle constitution (*ibid.*, p. 14). Il s'agit par conséquent de transformer l'opposition à la Confédération en une opposition organisée contre le parti ministériel (*ibid.*, p. 17). Comme le rappelle Normand Séguin, jadis,

En s'opposant à la Confédération, les forces oppositionnistes avaient voulu dénoncer une constitution qu'elles jugeaient antidémocratique et, par surcroît, préjudiciable aux intérêts des minorités francophone et catholique du pays; elles avaient voulu dénoncer un régime politique qui serait toujours considéré par les États-Unis comme une provocation perpétuelle à l'endroit de la démocratie; elles avaient voulu en fin de compte dénoncer les auteurs de la Confédération qui, selon elles, profitaient de l'instauration du nouveau régime pour se partager avec l'Angleterre les bénéfices d'un nouvel état de choses. À la veille des élections de 1867, les milieux oppositionnistes restaient convaincus que G. -E Cartier avait accordé au Haut-Canada la représentation selon la population par le moyen de la Confédération; ils maintenaient que la nouvelle constitution ne dissimulait pas autre chose sous son vocable Confédération qu'une union législative au sein de laquelle l'élément canadien-français [sic] devenait grand perdant. [...] On ne les avait pas conviés à discuter de la nouvelle constitution ni à élaborer les schémas économiques du projet (1968, p. 36).

On reprochait aussi aux auteurs de la Confédération d'avoir placé le système d'éducation du Bas-Canada sous la censure de la législature et du gouvernement central à majorité protestante et de lui donner le pouvoir de nommer les juges (*ibid.*, p. 36-38). Dans la même veine, la fonction de lieutenant-gouverneur, symbole de la sujétion du pouvoir local au pouvoir central, était présentée comme un des pires vices de la Confédération puisque cette fonction échappait complètement à tout contrôle de l'électorat, au détriment des intérêts locaux (*ibid.*, p. 40). En somme, « [p]our l'opposition, en faisant la Confédération, les conservateurs avaient placé les Canadiens français dans un état très grave d'infériorité » (*ibid.*, p. 41)³⁵⁵.

parlementaire a pu, sans mandat détruire l'union des Canadas, une majorité parlementaire investie d'un mandat pourra modifier, améliorer et même au besoin remplacer cette constitution » (*Le Pays*, 1^{er} juin 1867 reproduit dans Séguin, *ibid.*, p. 13).

³⁵⁵ L'opposition avant la Confédération n'était pas uniforme, mais elle s'accordait sur certains points, selon Séguin. En particulier, la représentation au sens où « les Canadiens français seraient noyés dans une mer anglophone. Sur treize ministres du cabinet fédéral, ils ne pourraient compter que sur cinq ministres catholiques; au Sénat, seulement une quinzaine de sénateurs sur un total de soixante-douze seraient de langue française, tandis qu'aux Communes, les Canadiens français ne dépasseraient pas la cinquantaine, soit le quart de l'Assemblée. Quant à l'usage de la langue française aux Communes, M. Cartier avait dû sous l'Union se servir de l'anglais pour être mieux compris; il paraissait donc illusoire d'espérer, étant devenu

Séguin note par ailleurs que le mouvement qui se crée après l'adoption de la Confédération ne doit pas seulement lutter contre un système et des hommes qu'ils désapprouvent, mais aussi contre une image très caractérisée d'eux-mêmes que leurs adversaires projetaient à l'intention des électeurs, et que le clergé semblait de toute évidence prendre à son compte (*ibid.*, p. 47)³⁵⁶. En cela, le discrédit continu à être une caractéristique attribuée à l'opposition. Dans le nouveau contexte de la campagne électorale, le discrédit donne une certaine unité de pensée au clergé. La reconnaissance du fait accompli (Confédération) devient l'acceptation traditionnelle de la hiérarchie catholique, de l'autorité et du pouvoir établis, alors que son refus signifie se joindre aux annexionnistes, lesquels sont prêts à sacrifier le peuple à des illusions de bonheur et de prospérité (Bonenfant, 1967; Séguin 1968)³⁵⁷.

Inversement, pour contrecarrer la propagande religieuse, les opposants présentent leurs adversaires (ministère et clergé) encore une fois comme des traîtres. Vue ainsi, la Confédération devient le résultat d'un coup monté, qui conserve le parti ministériel au pouvoir et qui, à long terme, réalisera l'œuvre d'assimilation de Lord Durham (Séguin, 1968). Les attaques sont donc dirigées à l'endroit de la Confédération, mais aussi à l'endroit du parti ministériel qui n'a pas su prendre en considération, les intérêts du peuple. Seront dénoncées les interventions cléricales; les principes erronés de la Confédération et la conduite immorale du parti adverse tout comme l'avenir politique des Canadiens français au sein de ce régime politique.

En vain, la campagne électorale de 1867 fait en sorte que le parti oppositionniste échoue; résultat de trois formes de pressions qui ont été utilisées pour inciter les électeurs à voter dans un sens bien précis : menaces faites au nom de la religion, entraves aux

numériquement plus faibles, que les Canadiens français puissent conserver un certain statut d'usage à leur langue » (Séguin, *ibid.*, p. 42). Séguin affirme que les journaux *Le Pays*, *L'Ordre*, *Le Canadien* et le *Journal de Saint-Hyacinthe* dénonçaient les coûts liés à l'union, en particulier, les frais d'administration et ceux « des grands projets destinés à soutenir la nouvelle Confédération, en l'occurrence la construction de l'Intercolonial et la formation d'une armée permanente » (*ibid.*, p. 43). Enfin, la presse oppositionniste fit son fer de lance de l'article 91 de la constitution qui concédait au pouvoir central la priorité sur les moyens de taxation (*ibid.*).

³⁵⁶ Séguin donne l'exemple du pamphlet *Le Rougisme en Canada* qui représente à ses yeux, le discrédit occasionné par la campagne électorale de 1867. Comme il le dit : « il est certain que l'œuvre était bien répandue et servait aux adversaires du parti libéral et de l'opposition de référence générale pour désigner la nature du parti libéral bas-canadien » (*ibid.*, p. 48).

³⁵⁷ Voir *Contre-poison : La Confédération c'est le salut du Bas-Canada – Il faut se défier des ennemis de la Confédération* (1867) de J. A. Mousseau et Alphonse B.

processus électoraux et corruption des électeurs (*ibid.*, p. 108)³⁵⁸. Ainsi, favorisés par une importante intervention cléricale, appuyés des mécanismes de l'État, liés à la haute finance montréalaise, les conservateurs disposaient d'atouts susceptibles de les aider de façon appréciable, à incliner de leur côté la balance de l'électorat (*ibid.*, p. 117)³⁵⁹. Le Québec restera ainsi dans la Confédération.

En Ontario et au Québec, la pratique du fédéralisme sous la coupe du premier ministre conservateur John A. Macdonald n'a pas tardé à voir émerger des revendications autonomistes, car les arrangements constitutionnels et institutionnels mis en place privilégiaient le gouvernement central³⁶⁰. Les premières revendications d'autonomie apparaissent dans les discours du premier ministre ontarien Oliver Mowat et dans ceux du premier ministre québécois Honoré Mercier (1887–1891). À titre d'exemple, lors d'un discours prononcé à l'Assemblée législative le 7 avril 1884, le premier ministre québécois rappela au Gouverneur général du Canada que la Constitution de 1867 avait consacré l'autonomie absolue des provinces et que les empiètements fréquents du Parlement fédéral

³⁵⁸ Normand Séguin donne des exemples pour chacune des catégories. Pour ce qui est des pressions religieuses, il écrit que « [c]ertains documents contenus dans les *Papiers Langevin* témoignent que l'intervention cléricale fut beaucoup plus profonde que ne le laisse voir l'action brutale de certains prêtres. Très souvent les prêtres se sont conduits comme de véritables agents électoraux responsables de la campagne électorale... » (1968, p. 109-110). En ce qui a trait aux manœuvres électorales, Séguin affirme que certaines régions, comme Québec et le Bas-Saint-Laurent, se sont vues privées frauduleusement de droits de vote : des irrégularités furent commises dans le but d'empêcher certains électeurs de voter; tandis qu'on favorisait pour d'autres l'accès aux bureaux de scrutin pour y donner leur vote, et dans d'autres cas, pour y donner plusieurs votes (*ibid.*, p. 110-111). Enfin, les pratiques de corruptions exercées directement sur la masse électorale promettaient des résultats beaucoup plus concluants « [g]énéralement un candidat qui disposait de quelques argents, s'entourait de cabaleurs à qui il versait une somme convenue pour l'aider à mener à bonne fin sa campagne électorale » (*ibid.*, p. 113).

³⁵⁹ Le Parti conservateur du Québec, dirigé par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, remporte cette élection et forme un gouvernement majoritaire. « Chauveau, nommé premier ministre du Québec à titre provisoire plus tôt dans l'année, le premier à occuper ce poste, est confirmé dans ses fonctions. Le Parti libéral du Québec, dirigé par Henri-Gustave Joly de Lotbinière, forme l'opposition officielle. En ce qui a trait à George Étienne Cartier, il se présenta dans Montréal-Est comme candidat à l'une et l'autre des deux chambres ainsi que le permettait la loi. Il fut élu à Ottawa après une lutte très chaude contre le candidat libéral ouvrier, Médéric Lanctot, et, à Québec, contre Ludger Labelle. Son parti remporta une éclatante victoire aux élections fédérales et provinciales. Sur les 65 députés du Québec élus à la chambre des Communes, il n'y avait que 12 adversaires de la Confédération. À Québec, Cartier joua officiellement un rôle plutôt effacé, se contentant d'être un simple député appuyant le gouvernement de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui, en réalité, subissait fortement l'influence du pouvoir fédéral. Aux élections générales de 1871, Cartier se fit réélire député à l'Assemblée législative du Québec contre Célestin Bergevin, mais, craignant le vote dans Montréal, il s'était présenté dans Beauharnois » (Bonenfant, 1972).

³⁶⁰ La subordination des provinces se confirme par les pouvoirs du gouvernement fédéral de désavouer les lois provinciales, par le fait qu'il est en mesure de nommer les lieutenant-gouverneurs et les juges des cours fédérales, ainsi que par son pouvoir résiduel lui permettant d'exercer tout pouvoir non expressément confié aux législatures provinciales (Rocher et Gilbert, 2013).

sur les prérogatives des provinces étaient inacceptables. Souscrivant à la doctrine nouvellement énoncée par le juge Loranger (1884)³⁶¹, il condamna également l'usage du pouvoir de désaveu. Son interprétation du pacte fédéral ne fut pas sans conséquence : le premier ministre Macdonald refusa ensuite de prendre part à la toute première conférence interprovinciale qu'il organisa en 1887.

Le respect des compétences provinciales sera maintes fois réitéré en Chambre, mais il fera place, en juillet 1917, à un nouvel enjeu : l'autodétermination de la nation canadienne-française. Plus particulièrement, lors de l'adoption de la *Loi du Service Militaire/Military Service Act* par le Parlement canadien. Réfractaires à l'idée de participer à la conscription imposée par la loi, les Canadiens français descendront dans la rue se sentant fortement marginalisés par cette tentative de forcer leur participation à un conflit impérial (Rocher et Gilbert, 2013). Dans ce contexte d'aversion du premier ministre canadien à l'endroit du Canada français, qui avait massivement voté contre son parti (Parti conservateur), le député libéral de la circonscription québécoise de Lotbinière à l'Assemblée législative du Québec, Joseph-Napoléon Francoeur, déposera le 17 janvier 1918 une motion attestant :

Que cette Chambre est d'avis que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte fédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et au développement du Canada » (cité dans Bélanger, Jones et Vallières, 1994, p. 25).

En insistant sur le fait qu'il n'y avait jamais eu de réciprocité entre les deux communautés anglaises et françaises, il rappela par ailleurs que ces dernières avaient pu vivre dans une paix relative. Les « Canadiens » (francophones) avaient assumé leur responsabilité au sein de la Confédération et ils n'avaient pas été animés par un esprit de domination. De plus, ils respectaient les droits de la minorité anglophone. Aussi étaient-ils en droit d'exiger qu'il en fût de même de la part du Canada pour les minorités francophones³⁶². La motion ne fit pas long feu, elle fût retirée par son auteur après le

³⁶¹ Thomas-Jean-Jacques Loranger (1823-1885) est un ancien ministre du cabinet Macdonald-Cartier. À l'époque, il affirmait que la Confédération était le résultat d'un pacte formé entre les provinces et le Parlement impérial; que le Parlement fédéral ne pouvait empiéter sur les pouvoirs conférés aux provinces et, partant, que celles-ci exerçaient leur pleine souveraineté dans leurs domaines de compétence. De la sorte, les provinces ne pouvaient, en aucun cas, être subordonnées au gouvernement fédéral. Le juge Loranger défendait l'idée d'égalité absolue entre les deux (Pelland, 1890, p. 397-404).

³⁶² C'est pourquoi il avait insisté au moment du dépôt de sa motion à l'Assemblée législative sur la rupture du pacte fédératif. Pour reprendre ses mots : [t]outes les luttes que nous avons faites avaient pour but la défense exclusive de ce que

discours prononcé par le premier ministre Lomer Gouin (1905–1920). Aujourd’hui, nous pouvons l’interpréter à la fois comme une représentation de l’exaspération des parlementaires québécois à l’endroit du traitement réservé au Canada français, et un symbole de l’affirmation des droits de celui-ci par rapport aux autres composantes du Canada. Elle marque également le début de la lutte pour l’autonomie provinciale qui, à partir du XX^e siècle, devient une constante de la vie politique québécoise et des rapports conflictuels entre les gouvernements provincial et fédéral³⁶³.

Fondements idéologiques

Le républicanisme

Les questions de non-ingérence et de respect de l’autonomie des provinces en 1867 sont en fait une transposition des préoccupations des républicains canadiens-français du XVIII^e siècle. Rappelons que ces derniers se méfient de la vision whig de la démocratie libérale, qui limite la voix du peuple par des contrepoids non élus, voire aristocratiques (Chevrier et coll., 2013). Repris par les Patriotes et les Rouges au XIX^e siècle, ce discours se transforme en un idéal de république, garant de l’émancipation démocratique pour une nation captive. Dans les deux cas, l’idéal moral de la république vante la liberté de l’individu, célèbre sa vocation à s’autodéterminer dans toutes les sphères de l’existence (*ibid.*). Au cœur de leurs préoccupations, cette vision du bien commun qui renvoie à la conception classique de la politique à savoir que le bien commun ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers des individus ni au produit d’un marchandage. Il est l’affaire des citoyens et des représentants du peuple. Il n’est pas non plus le fruit de la corruption. Un des dénominateurs communs depuis 1763, est donc cette idée selon laquelle la communauté

nous considérons être l’expression de la Constitution. L’histoire impartiale rendra aux Canadiens français le témoignage qu’ils sont demeurés avant tout Canadiens! En certains quartiers, l’on ne peut pas comprendre cette mentalité. Si cette lutte continue, à nous considérer comme un fléau de la Confédération, un obstacle à l’union, au progrès et au développement du pays, cela ne peut aboutir qu’à un seul résultat : la rupture du pacte fédératif » (cité dans Thérien, 2010, p. 190-191).

³⁶³ Rappelons les interventions du premier ministre libéral Lomer Gouin sur la faiblesse des transferts fédéraux et l’incapacité de la province Québec de remplir adéquatement ses obligations et, dans un même ordre d’idées, celle de son successeur, Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936) qui, lors du discours du trône du 18 janvier 1928 réitère qu’il « [c]roit que le facteur qui assurera le mieux l’unité canadienne et qui sauvegardera l’avenir du Canada, réside dans le respect de l’autonomie provinciale et dans la fidélité à l’esprit comme à la lettre du pacte fédératif » (cité dans Rocher et Gilbert, 2013).

politique a le droit de disposer librement de son avenir, c'est-à-dire de se prononcer sur tout changement de son statut politique.

Aux États-Unis, cette interprétation est celle des Antifédéralistes qui défendent les droits des États contre le projet national. La crainte de l'oppression est exprimée en permanence à l'égard de la Constitution voulue par les Fédéralistes, elle met en relief l'idée de complot de leur part contre les États qui demeurent le seul cadre de souveraineté (Massin, 2000). De manière générale, ils sont convaincus que le gouvernement pressenti va détruire les gouvernements des États et mettre en danger la liberté garantie par les Articles de la Confédération (*ibid.*). Les critiques adressées alors au pouvoir législatif sont que sa nature illimitée est vouée à donner au pouvoir exécutif toute la latitude nécessaire pour écraser la souveraineté des États et faire primer l'ordre juridique fédéral sur tout le territoire (*ibid.*). James H. Hutson affirme, rappelons-le, que cet argument est d'inspiration *country*, car

Country ideologues in Britain preached the necessity of vigilance and suspicion, comprehended by the term jealousy, as the first line of defense against the abuse of power. [...] The Antifederalists opposed the Constitution with all the familiar Country arguments: they feared the power it bestowed; they advocated rigid balances against and jealousy of that power; they opposed the "influence" it threatened to establish » (1981, p. 368).

Au regard de la Révolution de 1776, il devenait inconcevable que le parti qui avait combattu pour l'indépendance impose par la suite un gouvernement centralisateur (sorte d'imposition de l'autorité). Herbert J. Storing le résume ainsi : « The Anti-Federalists stood, then, for federalism in opposition to what they called the consolidating tendency and intention of the Constitution – the tendency to establish one complete national government, which would destroy or undermine the states » (1977, p. 10). Cette particularité de la critique antifédéraliste, les chercheurs aux États-Unis nous ont montré qu'elle est le fruit d'une longue réflexion. Il en va de même pour les discours des opposants canadiens-français. Y a-t-il pour autant, un antifédéralisme au Canada ?

CONCLUSION

En introduction nous avons évoqué l’indivisibilité des critiques du fédéralisme en histoire et en sciences politiques au Canada. Au premier chapitre, nous avons démontré que la narration du passé est tissée de préjugés, d’exclusion et d’ingratitude à leur endroit. Certains historiens de la fin des XIX^e et XX^e siècles, francophones comme anglophones, se prêtent au jeu de la propagande et leurs efforts, orientés vers la représentation d’un État-nation exemplaire, les conduisent à élaguer de leur corpus les laideurs de la controverse. Les récits des critiques existent, mais ils sont à la merci du discours officiel dominant qui, soit ne les retient pas, soit les réoriente comme récits de « vaincus ». Gravée dans la mémoire collective des historiens de cette époque donc, cet idéal d’une société sans conflits majeurs. L’histoire libérale des historiens des années 1920 réserve un traitement semblable aux opposants. Au nom de l’unité cette fois, ils sont condamnés à l’indifférenciation, ou inclus de manière accessoire dans un inaltérable monologue sur le compromis fédéral.

Un tant soit peu différents, les historiens anglophones de la génération suivante ont la curiosité de mentionner les détracteurs du fédéralisme dans leurs écrits, mais en arrière-fond, sans jamais qu’ils ne deviennent leurs objets d’étude. L’invisibilité n’est donc plus celle de l’oubli ou de la répression, mais celle d’un défaut de perception (Leblanc, 2009). Tel est le sentiment qui se dégage du moins à la lecture des historiographies qui voient le jour au Canada anglais dans les années 1960–1970. Les discours des critiques sont invisibles non en raison de leur absence, mais parce que leurs arguments ne sont pas pris au sérieux, ni retenus comme porteurs d’une vision légitime de la communauté politique.

Cela étant dit, les tracts des contestataires d’autrefois ne servent pas davantage aux historiens francophones. Déçus par l’utopie fédéraliste d’hier, ils s’en font eux-mêmes les critiques. Habités par le contexte des conférences constitutionnelles, ils s’imposent un devoir de mémoire qui fait peu de cas de l’histoire du Dominion. Pour en finir avec l’humiliation et l’inégalité des cultures, ils réinterprètent les synthèses du passé, mais pour y retrouver que les fondements de la nation québécoise. La relégation au second plan des opposants est malheureusement un contrecoup de ce *corps de souffrance* chargé qui, pour le dire à la manière d’Eckhart Tolle, garde le peuple conquis dans l’immédiat de sa condition. Ainsi donc, la singularité de la mémoire nationale contraint les historiens, du moins pour un temps, à ne décrire le passé qu’à travers le prisme du nationalisme (Boily, 2008).

Dans les années 1960 –1970, ce sont davantage les politologues qui font appel au passé, car ils cherchent à remplacer le vide créé par cet « impensé » fédéral. Était-ce un pacte entre deux nations ? L'histoire ne le dira jamais. Pour eux, comme pour leurs collègues anglophones, l'idéal du fédéralisme se divise alors entre des préoccupations fonctionnelles et organiques, et comme il n'y a pas de troisième sensibilité, ils sont forcément incorporés à l'un des deux camps. Cette immuable alternative, elle va durer des décennies avec comme effet délétère de déplacer hors du contexte les mécontents d'autrefois, car seule une vision plus holistique du fédéralisme peut les rendre visibles.

Cette vue d'ensemble n'apparaîtra qu'à la fin des années 1990. Elle saura incorporer plusieurs représentations du fédéralisme, à partir des intentions, des idées, des références, voire des emprunts idéologiques du nouveau et du vieux continent. Au rebours de l'approche dualiste de l'histoire nationale, il y a la pluralité des interprétations de l'histoire post-nationale qui s'approprie d'autres épisodes fédérateurs pour redéfinir celui du Canada (Boily, 2008). Aussi les héritiers de Louis Hartz, qui ne reconnaissaient que les fondements idéologiques du libéralisme, n'ont-ils d'autre choix que d'admettre la présence d'une alternative républicaine. Mais, étonnamment, cette « nouvelle sensibilité » ne parle jamais des discours de ceux que nous nommons plus particulièrement les *Antifédéralistes*, qu'ils soient états-uniens ou autres.

Or, pourquoi tous ces oublis posent-ils problème ? C'est qu'en laissant de côté les fondements idéologiques des critiques du fédéralisme, on en vient à oublier qu'il existe des lacunes fondamentales liées à ce type d'union qui méritent d'être exhibées au lieu d'être contournées, ridiculisées, stigmatisées.

À cet égard, les recherches menées aux États-Unis sur l'antifédéralisme nous rappellent qu'il est possible de penser la critique du fédéralisme comme une alternative ; un discours sur le vivre-ensemble qui s'inscrit en continuité. L'introduction d'un paradigme républicain à ce chapitre a su ébranler la prééminence des rhétoriques du fédéralisme que les historiens consensualistes et hartziens avaient établies sans réserve. En sortant de l'ombre, ce contre-discours a révélé une conception néo-romaine de la liberté, de la république et de la vertu qui intègre, sinon conteste, l'idéal fédéral des Pères fondateurs.

Nous nous sommes inspirés de ces premières observations pour formuler notre question de recherche et pour avancer l'hypothèse que les fondements idéologiques de l'antifédéralisme états-uniens existaient peut-être au Canada. Tout comme l'idéal fédéral canadien avait fait l'objet d'une comparaison avec le précédent états-unien, nous supposons qu'il pourrait en être de même de sa critique. Puisque le cadre d'analyse de l'École de Cambridge avait permis aux chercheurs états-uniens d'aller en périphéries des discours hégémoniques, de trouver les dissidents, et de formuler un contre-discours, il nous semblait la meilleure voie à emprunter. Force est de constater qu'elle le fut, car elle nous a permis d'aller par-delà les antagonismes portant sur le type de structure fédérale et d'y voir autrement des considérations communes liées au modèle d'organisation de la société. En filigrane donc, le débat entre la vertu et le commerce, entre le contractualisme et l'essentialisme, entre des pensées politiques libérale et républicaine.

L'origine de cette conversation, notre analyse au chapitre trois nous montre qu'elle provient de luttes transitoires qui apparaissent dans différents contextes. Elle est d'abord le fruit des requêtes pour l'obtention d'une Chambre d'assemblée. D'un côté, il y a ceux qui demandent davantage de représentation politique en colonie et qui se prononcent contre la taxation directe (Récollets, *French party*, commerçants de Québec). De l'autre côté, il y a les commerçants anglais qui, eux, souhaitent une plus grande dévolution des pouvoirs à des fins commerciales. Ces langages à peine perceptibles en 1763 deviennent de plus en plus clairs après l'Acte de Québec de 1774.

Notre cadre d'analyse pocokien nous révèle une conversation qui se divise en deux discours : l'un portant sur la vertu et l'autre sur le commerce. Mais à l'époque, pour ces gens-là, ces référents n'existent pas. Ce n'est qu'en comparant leurs interventions aux fondements idéologiques du vieux continent et en nous référant à notre matrice états-unienne que nous arrivons à cette conclusion. Partant, leur idéal du régime politique et de la participation à la gouverne ne se limite plus au contexte nord-américain. Il se situe aussi dans un espace géographique élargi aux deux côtés de l'Atlantique. En ce sens, nous partageons la thèse de Marc Chevrier, Louis Georges Harvey, Stéphane Kelly et Samuel Trudeau, à savoir qu'il y a déjà aux XVIII^e et XIX^e siècles au Canada français, une autre façon de concevoir la modernité en réaction au projet libéral de monarchie commerciale (2013).

Nous l’observons de plus belle dans les langages qui dénoncent la corruption et dans les arguments d’inspiration *country* mis de l’avant pour décrier le fonctionnement du régime de 1791, lui-même d’inspiration *court*. Dans ce cas-ci, ce sont les membres de la majorité en Chambre, les Canadiens français, qui dénoncent la distribution de faveurs et l’emprise exercée par le représentant de la Couronne. Leur indignation porte sur le libéralisme oligarchique à la base de l’État patricien britannique qui se combine au mercantilisme impérial (*ibid.*). Comme aux États-Unis, l’antifédéralisme canadien tire ses origines d’un *anti-impérialisme*.

L’Acte constitutionnel de 1791 est certes synonyme de plus de liberté civile et de participation politique, mais il instaure une Chambre d’assemblée gouvernée par une oligarchie anglaise, une « clique haineuse » selon le vocabulaire de l’époque, qui gaspille les fonds publics en fonction de ses intérêts. C’est à ce moment que le terme « corruption » apparaît très clairement dans le langage des critiques, en particulier lorsque les salaires versés et les subsides sont détournés du contrôle des parlementaires. Variation sur le même thème, les ancêtres des Antifédéralistes l’utilisaient déjà en 1776, pour dénoncer la structure constitutionnelle monarchique fondée sur la corruption. Dans les deux cas, il procède d’une remise en question des structures politiques en place.

Au Canada, le premier projet de fédération apparaît dans le sillage de ces réévaluations institutionnelles. Et, dès 1789, il devient une alternative aux conflits des colonies. Impopulaire auprès de l’Empire, il signifie la rébellion, le républicanisme et la perte de souveraineté. L’exemple états-unien n’étant pas très loin, on le dit à la remorque des exaltés qui veulent déposséder la Grande-Bretagne de ce qui lui reste de ses colonies d’Amérique. Expansion coloniale et impérialisme obligent, l’union fédérale continentale ne séduit pas les dirigeants et marchands britanniques qui, avant tout, cherchent l’assimilation *rapide* des francophones et par conséquent, la diminution de leur influence politique. Sans lendemain, c’est une autre structure politique qui verra le jour.

Or, à partir de 1820, les projets d’union fédérale ont en commun leur structure centralisée. Ils partagent la même finalité, soit celle de contrôler les factions (Canadiens français) en les noyant dans un tout homogène. Cet objectif n’est pas sans rappeler celui des fédéralistes hamiltoniens qui entendent se débarrasser des factions parce que ces

dernières étaient davantage *disposées à se tourmenter et à s'opprimer les unes les autres qu'à coopérer pour le bien commun*. Encore et toujours, Londres craint les pulsions révolutionnaires qui sont inhérentes au régime fédéral et refuse ce dernier. De même, ceux qui s'y opposent dans les colonies prétextent l'incommodité d'un régime politique étendu sur un si vaste territoire ; l'impossible représentativité et l'inévitable annexion à des colonies à la république avoisinante. Le fédéralisme loyaliste, qu'il soit sous la plume de Sewell, Strachan ou Robinson, ne fait pas le poids devant le projet d'union de 1840.

Plus enclin à répondre aux exigences du Grand Capital, qui souhaite demeurer à l'abri des assemblées coloniales, l'Acte d'union de 1840 semble aussi plus efficace en matière d'assimilation ethnique. Encadrés de gré et de force, les différents groupes de la société sont soumis aux lois d'un seul gouvernement souverain. Or, l'Acte se révèle plutôt nuisible aux représentants du Canada-Ouest qui exigent le *Rep by Pop* dès lors qu'ils se rendent compte qu'en Chambre, ils sont encore moins puissants qu'avant. Déjouant tous les pronostics, les Canadiens français et les Anglais restent désunis après la réunification.

Avant les Rébellions de 1837–1838, les revendications émises par les membres du Parti canadien, et celles de leurs successeurs du Parti patriote, attestent de la présence du paradigme républicain. Les allusions à la République américaine, la condamnation de l'oligarchie et de la corruption sont de leurs langages, tout comme les préoccupations antifédéralistes de bonheur, de participation, le devoir de mémoire et les acquis du passé. Si, en raison de ses caractéristiques jeffersoniennes, l'idéal fédéral d'Étienne Parent est *républicain*, il est aussi *antifédéraliste* de par les principes idéologiques qui l'étaient.

Cela étant dit, en ce qui a trait au fédéralisme de cette époque, les réponses de l'Empire sont au diapason de ses préoccupations qui, au lendemain de la guerre civile américaine, favorisent le développement du réseau de transports essentiels au développement du capitalisme et l'élimination de ses dépenses occasionnées par la défense des colonies. Adoptant les recommandations de Durham, ou plutôt celles de l'énigmatique Edward Ellice si l'on s'en tient à la thèse de William Ormsby, le gouvernement britannique unit le Haut et le Bas-Canada au sein d'une seule législature. Car le fédéralisme contrarie, en particulier pour les commerçants britanniques et leurs agents *Montrealers* qui souhaitent la consécration étatique de leurs privilèges.

Autre époque autre mœurs, dans les années 1860, les politiciens loyalistes, qui jadis s’y opposaient, envisagent maintenant une union des colonies britanniques du Nord. Le projet est une initiative des colonies, du moins si l’on se fie à la version officielle des historiographies sur le Canada qui en font l’éloge. Or, à la lumière des travaux de Ged Martin, nous savons que la Grande-Bretagne y est pour beaucoup, dès lors que *the British political élite agreed that a union of the provinces was the best way forward* (2008).

Andrew Smith défend une hypothèse qui se rapproche de celle de Martin. Selon ce dernier, l’Acte de l’Amérique du Nord britannique serait le résultat d’une campagne menée par le British North American Association (ironiquement BNAA) de concert avec l’élite financière de Londres. Créée en 1862, après l’affaire Trent, cette association aurait orienté le destin des colonies : la décision appartenant entre autres aux dirigeants de l’*Ocean Steamship Company*, de la *Findlay Hodgson and Company*, bailleurs de fonds du Grand Tronc, et l’*International Financial Society* (IFS), détenteur depuis 1863 de la Compagnie de la Baie d’Hudson. En 1864, ils auraient avancé l’idée d’une union fédérale, car leurs principaux investissements étaient menacés. Edward Watkin – directeur de chemin de fer, membre du BNAA et ami personnel du duc de Newcastle, le Secrétaire des colonies de 1859 à 1864 – est à l’époque leur courroie de transmission. Selon Andrew Smith, Watkin est l’instigateur des conférences de Charlottetown et de Québec et c’est lui qui fait pression à Londres pour que le projet se concrétise.

Ainsi, les financiers britanniques auraient défendu ce régime, parce qu’il maintenait le lien colonial avec l’Empire, et par la même occasion, assurait leurs investissements. Pour leur part, les Pères de la Confédération l’auraient défendu parce que plusieurs d’entre eux dépendaient de ces mêmes investissements. Étonnement les défenseurs de projets fédéraux tels que sir Edmond Head, gouverneur général du Canada, Earl Grey, Lord Carnarvon et plus tard Alexander Galt, John A. Macdonald et George-Étienne Cartier, ont tous été membres du BNAA.

L’argument de Smith est pertinent puisque, rappelons-le, Alexander Galt et George-Étienne Cartier proposent à cette même époque l’expansion du Grand Tronc pour résoudre les difficultés financières qui l’accablent. Or, les intérêts internationaux, comme la *Baring Brothers Bank* (eux aussi membres du BNAA) décident de financer une plus grande expansion ferroviaire qu’à la condition d’une union entre les colonies de l’Amérique du

Nord britannique. L'historien Alfred Dubuc avait vu juste lorsqu'il disait en 1960 que le projet avait été élaboré *autant au bureau d'administration de la Compagnie du Grand Tronc que dans les cabinets des ministres du Gouvernement ; ce qui était relativement facile puisque, parmi les Pères de la Confédération, l'on retrouve des individus qui siègent aux deux endroits.*

Force est de constater que le régime fédéral de 1867 n'est pas né de grands principes, sinon ceux du commerce. Le passage suivant tiré du livre de Smith mérite d'être cité :

The British investors and bankers connected to Canada saw eye to eye with the Fathers of Confederation on many issues. For instance, they shared the belief the British North American colonies should remain British. The British investors and the Fathers also agreed that colonial democracy needed to be tempered by a stiff dose of aristocracy and monarchy. Yankee democracy, with its white manhood suffrage, elected judges, and debt repudiation, was terrible evil that needed to be avoided. Most of the Fathers shared the investors' belief that the new federation should have a strong central government and weak provinces (2008, p. 130-131).

Lorsque nous examinons les justifications des tenants du fédéralisme, telles que la menace des fenians, l'instabilité politique du Canada, la nouvelle nationalité et les promesses de prospérités, nous comprenons mieux les suspicions des acteurs qui le critiquent.

Au Nouveau-Brunswick, dès 1864, les opposants se méfient de la corruption et du complot secret qui plane sur la démocratie (si tant est qu'on la considère comme telle). Le désir de transparence qui surgit des conférences est en fait une critique du cabinet des Princes – selon l'analogie proposée par Pocock – cette forme de dissimulation orchestrée pour exercer un pouvoir sur d'autres. Comme le secret implique l'*exclusion* d'un tiers, parfois radicale et inexplicée, il nécessite souvent une justification. Or, celles avancées par les tenants du fédéralisme au Nouveau-Brunswick produisent l'effet contraire et, comme pour les Antifédéralistes états-uniens, ce langage devient synonyme de mensonge. Pour eux, la théorie du chaos, l'urgence du changement et la promesse de prospérité sont liés à des intérêts privés, non à la réalité telle qu'ils la perçoivent.

Défendant un autre idéal de prospérité et de non-domination, l'élite commerciale du Nouveau-Brunswick et les membres du Parti-anti-confédération rejettent eux aussi le projet

d'union fédérale. Ce cas de figure nous laisse perplexe, car il ne reproduit aucun des langages identifiés dans des contextes antérieurs. Il est, en ce sens, une exception. Or, avec Saul Cornell nous savons qu'il peut y avoir des différences entre l'antifédéralisme de la classe populaire et celui de l'élite aux États-Unis. Par exemple, le langage des élites fait appel à la prudence et la précaution devant l'urgence du changement. Leur opposition à la Constitution est motivée par la conviction que le nouveau gouvernement va compromettre leur influence. Ils craignent que le contrôle de l'économie soit soumis aux dangers de la subversion aristocratique et de la *mobocracy* (Cornell, 1999). La critique de l'aristocratie, régulièrement invoquée par les Antifédéralistes, a une résonance particulière chez les élites : ce n'est pas l'idéal de l'aristocratie naturelle qu'ils craignent, mais plutôt les dangers de l'oligarchie. Ils redoutent la corruption, soit la possibilité que des groupes se servent de l'État fédéral pour défendre leurs propres intérêts au détriment du bien commun. Lorsque le *Weekly Telegraph* demande aux Néo-Brunswickois *Do you wish the whole revenue of this country to be handed over the dishonest Statesmen of Canada?* Nous pensons à cette référence états-unienne, mais l'élément loyaliste nous empêche de conclure à une réaction républicaine.

La Nouvelle-Écosse présente un antifédéralisme pluriel. Les multiples langages critiques ne sont pas tous pragmatiques, ils sont aussi moraux. Entre autres Joseph Howe qui fut, un des premiers à flairer le côté trompeur de l'idéal fédéral. Dans ses articles, il prend la posture d'un républicain; il condamne la corruption, l'antidémocratie, la négation de la nation, le changement dans l'excès et la démesure. Mais l'est-il vraiment ? S'il le républicain existe, c'est peut-être à son insu.

Howe a le soutien d'une partie de la population qui s'exprime aussi par ce langage. L'idée de bonheur est omniprésente : il faut pouvoir participer à la vie politique sans contrainte. L'union pour eux se fait strictement entre les colonies des maritimes, elle les garde de la corruption de l'*Autre*, le Canadien ce *baron voleur de basse civilisation*. Les Néo-Brunswickois n'acceptent pas plus la consécration d'une « nouvelle nation », si tant est qu'elle mène à la déconstruction de leur héritage culturel. Dans cet ensemble fédéré, les colonies ne seront plus des voix singulières.

Or, si tous ces langages critiques sont bien audibles, nous percevons moins clairement leurs fondements idéologiques. Au point de vue politique, l'originalité de cette

tendance semble en effet résider dans le souci « de ne pas susciter la désunion » avec l'Empire. Le langage des opposants néo-écossais à cet égard n'est pas républicain, encore que, il ne refuse pas de saluer épisodiquement leurs principes, dont le pari *que les anciens ont toujours quelque chose à nous apprendre*.

Au regard de l'antifédéralisme états-unien, le discours des Néo-Écossais est plus près des *middling sort*, c'est-à-dire des auteurs de *Federal Farmer*, *Centinel* et *Aristocrotis* qui dénoncent l'ingérence du gouvernement dans l'économie et défendent les droits fondamentaux de l'État. Par fédéralisme, ils entendent un petit ensemble dans lequel les États conservent la majeure partie de leur autorité. Mais, nous insistons, leur solution fédérale demeure toujours républicaine, jamais monarchique.

Au Canada-Ouest, le fédéralisme n'emballa pas les ultras conservateurs, car le quasi-fédéralisme de l'Union de 1840 leur a fait perdre du terrain. Nous sentons un impérialisme culturel derrière leur résistance, mais il pourrait s'agir uniquement d'un réflexe partisan puisqu'ils craignent l'alliance des Réformistes. Mais leurs mépris des francophones et le désir constant d'assimilation nous font croire qu'ils s'accrochent à l'Acte d'union, car ils croient encore pouvoir atteindre leurs fins. Ils rejettent le fédéralisme décentralisé qui risque d'amoindrir leur pouvoir. L'exception, celle-là, vient des Canadiens d'origine irlandaise qui, eux, s'inspirent de l'histoire de l'Irlande et de l'Écosse pour se prononcer dans les journaux sur l'union fédérale de 1864. De toute évidence, l'idée est absurde puisque le fédéralisme demeure sous l'emprise du conquérant. Synonyme de liberté et d'indépendance aux États-Unis, le fédéralisme monarchique procède d'un sophisme, *an argument addressed to our ignorance*.

Au Canada-Est, les langages de la corruption se maintiennent. Le processus secret des conférences de Charlottetown et de Québec est décrié, mais non suffisamment pour empêcher les 72 Résolutions d'être adoptées en Chambre. Le lynchage des opposants dans les journaux y est peut-être pour quelque chose. Cela étant dit, depuis 1763, les Canadiens français sont cohérents dans leurs revendications, ils cherchent la liberté, la participation aux affaires de l'État et dénoncent les abus de pouvoir politiques. Pour ces derniers, la fédération est un acte de trahison, un acte de violence de la part de ceux qui encore cherchent à s'arroger tous les droits. Dans le meilleur des cas, ils savent que la colonie ne pourra jouer qu'un rôle de deuxième ordre et ils le disent. Ainsi, la pensée critique que l'on

croyait jadis sans enracinement a pourtant un dénominateur commun : la vertu. Il se poursuivra même après 1867.

Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard résistent un certain temps, car ils tiennent les cordons de leur bourse. Les réticences des politiciens sont économiques et contextuelles, elles tombent lorsque les deniers se feront de plus en plus rares. Évidemment, pour eux, les arguments de prospérités liés au fédéralisme ne tiennent pas la route, ni par ailleurs ceux des conflits *fenians* ou canadiens. La propagande ne fonctionne pas. Qui plus est, ils ne sont pas enchantés par l'idée d'une union avec des colonies éloignées, ils ne veulent pas non plus assumer les frais engendrés par l'extension du chemin de fer. Enfin, la faible représentation de la colonie au sein de l'ensemble leur apparaît comme un non-sens.

En définitive, à la question de départ qui cherchait à savoir *s'il existe un antifédéralisme au Canada qui s'enracine dans des contextes politiques antérieurs et qui, en se reproduisant au fil du temps sous diverses formes (langages), constitue un courant de pensée alternatif qu'une analyse contextualiste nous permettra de mettre en lumière*, nous répondons par l'affirmative, mais avec quelques réserves.

En premier lieu, il faut dire que les langages critiques des francophones et anglophones n'ont pas les mêmes composantes. Le discours des Canadiens français de 1763 à 1864 au Bas-Canada s'inspire de valeurs républicaines et s'inscrit en continuité, alors que celui des anglophones est un effet du moment, davantage perceptible en 1864, parfois rattaché à des préoccupations républicaines, mais en essence loyaliste.

À la question de savoir si l'antifédéralisme bas-canadien est un courant de pensée alternatif, nous répondons oui puisque les principes républicains qu'il met de l'avant ne correspondent en rien au libéralisme qui sied à cette époque. L'approche dialectique de Pocock nous permet de voir qu'il est en fait une réaction au projet de société proposé, une contestation. Il apparaît dans des contextes d'impasses et de réformes constitutionnelles, et comme aux États-Unis, dans ses multiples formes, il renvoie presque toujours au langage de la vertu contre le commerce.

Les préoccupations des ancêtres des Antifédéralistes états-uniens avant l'indépendance se rapprochent de celles des patriotes de l'Amérique du Nord britannique au

XVIII^e siècle. À leurs yeux, la monarchie et sa structure de gouverne sont synonymes de corruption. Dans le même ordre d'idées, la vision fédérale et le modèle de communauté politique des Antifédéralistes de 1787 se rapprochent de celle des Rouges bas-canadiens et de leurs successeurs. Le fédéralisme est républicain dans sa structure (union d'États indépendants) et dans ses visées, soit le maintien de son autonomie.

Rappelons que notre travail de recherche a laissé de côté bien des aspects qu'il aurait été pertinent d'approfondir. Au premier chef, la continuité du discours des critiques en Ontario après 1867. Nous avons mentionné les quelques remarques d'Olivier Mowat, mais il y a tout un mouvement de contestation qui voit le jour dans cette province (Vipond, 1991). Il faudrait voir s'il s'inscrit en continuité avec les interventions des réformistes du Haut-Canada en 1840. De même, nous avons délaissé les plans fédéraux qui apparaissent à l'aube de 1864, notamment ceux d'Earl Grey, Lord Carnarvon, Edmund Walker Head et Richard J. Uniacke. Ils sont également contestés par Londres, il faudrait voir sous quels principes.

Les revendications des opposants de l'Ouest, notamment celles des Métis de la rivière Rouge, mériteraient d'être explorées aussi, car l'annexion de la province du Manitoba dans la Confédération menace, à l'époque, leurs droits nouvellement acquis (territoriales, administratifs, commerciaux, etc.) et leur culture. Durant les années 1869 et 1871, Louis Riel, à la tête d'un gouvernement intérimaire, a tenté de négocier pour eux les conditions de l'inclusion de la province dans le Dominion du Canada; il serait intéressant d'analyser les fondements idéologiques de son opposition à l'aide de notre cadre d'analyse pocokien afin de voir s'ils ressemblent à ceux des autres langages anti-fédéralistes³⁶⁴. Nous n'avons pas retenu ce cas, essentiellement parce que la province n'a pas participé aux discussions ayant mené à l'adoption de la Constitution de 1867. Quelques mots enfin sur les Autochtones du pays. Force est de constater qu'ils sont les grands absents des débats sur la fondation du Canada, des historiographies, voire des ouvrages en sciences politiques sur les origines du fédéralisme. Cette *invisibilité* mériterait d'être analysée, car l'ouverture de la recherche aux territoires inexplorés, parfois honteux, nous permet de voir que chacun éprouve ou observe

³⁶⁴ Daren O'Toole dans sa thèse « The Red River Resistance of 1869-1870: The Machiavellian Moment of the Métis of Manitoba » analyse les conflits qui ont suivi l'annexion unilatérale des territoires autochtones du Manitoba en empruntant comme nous le cadre théorique de l'École de Cambridge. Le document est en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ruor.uottawa.ca/handle/10393/19681> [page consultée le 02/02/2015].

un événement à sa manière et qu'en ce sens, le récit qu'il crée n'en est pas moins valable pour tous et pour la suite des choses.

Les fondements idéologiques du fédéralisme n'ont pas été explorés en profondeur, nous avons plutôt insisté sur la critique en partant du principe que les projets mettaient de l'avant un idéal à la fois monarchiste et capitaliste. Il se peut qu'il en ait été autrement, que le fédéralisme soit né dans un esprit de libéralisme menant vers davantage de justice, de droits et de libertés. Nous aurions pu également insister sur l'origine européenne de la critique du fédéralisme, mais nous avons choisi de mettre l'accent sur l'exemple états-unien, en soulevant de manière secondaire, les influences *country* ou *whig* du vieux continent.

Mentionnons finalement que notre vaste corpus a peut-être nui à notre intention de départ qui était de conceptualiser les langages des opposants en *un* antifédéralisme canadien. À cet égard, chaque province aurait pu faire l'objet d'une thèse. Enfin, le seul cas du Québec mériterait un second regard, ne serait-ce que pour poursuivre l'analyse dans des contextes de refondation, comme celui de 1982 et plus tard, après les échecs de Meech et Charlottetown.

En somme, nous espérons avoir contribué à la réflexion sur le fédéralisme, en présentant sa critique non pas comme une absurdité, mais comme un contre-discours légitime dont l'histoire était jusqu'ici inconnue. Il est en ce sens un peu moins *invisible*.

BIBLIOGRAPHIE

- AJZENSTAT, Janet (1988). *The Political Thought of Lord Durham*, Montréal, McGill/Queen's University Press, Kingston, 160p.
- AJZENSTAT, Janet et Peter J. Smith (1997). *Canada's Origins: Liberal, Tory, or Republican?* Ottawa, Carleton University Press, 288p.
- AJZENSTAT, Janet, Paul ROMNEY, Ian GENTLES et William D. GAIRDNER (1999). *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 554p.
- ALLEN W. B., et Gordon LLOYD (2002). *The Essential Antifederalist*, New York, Rowman & Littlefield Publishers, 340p.
- AMBLER, Charles Henry (1910). *Sectionalism in Virginia from 1776 to 1861*, Chicago, University of Chicago Press, 407p.
- ANDERSON, William James (1870). *The Life of Edward, Duke of Kent His Correspondence with the Salaberry Family*, Hunter Ross and co., Ottawa, 241p.
- ANONYME, *Mémoire*, 2 avril 1823, dans K.L.P. Martin (1924). « Notes and Documents — The Union Bill of 1822 », *Canadian Historical Review*, vol. 5 n°4, p. 42–54.
- ANOUAR, Abdel-Malek (1971). « Pour une sociologie de l'impérialisme », *L'Homme et la société*, n° 20, *Lukács Hegel histoire et sociologie*, p. 37-53.
- ARÈS, Richard (1967). *Dossier sur le pacte confédératif de 1867 : La confédération pacte ou loi?* Montréal, Éditions Bellarmin, 266p.
- BAILEY, Alfred G. (1940). « Railways and the Confederation issue in New Brunswick, 1863-1865 », *The Canadian Historical Review*, vol., 21, n° 4, p. 367-383
- BAILEY, Alfred G. (1942). « The Basis and Persistence of Opposition to Confederation in New Brunswick », *The Canadian Historical Review*, Volume 23, n. 4, p. 374-397.
- BAILYN, Bernard (1967). *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Massachusetts, The Belknap Press of Harvard University Press, 396p.
- BAKVIS, Herman et Grace SKOGSTAD (2008). *Canadian Federalism: Performance, Effectiveness and Legitimacy*, Don Mills, Oxford University Press, 384p.
- BAKER, William M. (1977). *Timothy Warren Anglin 1822-96: Irish Catholic Canadian*, University of Toronto Press, Toronto.

BALL, Terence, Richard, DAGGER et Jean DES LAURIERS (2005). *Idéal démocratique et régimes politiques*, Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique inc. /Addison-Wesley Publishers Inc., 536p.

BAQUIAST, Paul et Emmanuel DUPUY (2007). *L'idée républicaine dans le monde XVIII^e/XXI^e siècles*, vol. 2, Paris L'Harmattan, 196p.

BARANGER, Denis (1998). « Avant-propos », dans John G. A. POCOCK, *Vertu, commerce et histoire. Essais sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^e siècle* (trad. Hélène Aji), Paris, Presses Universitaires de France, p. 1-14 [première édition, 1985].

BARTHES, Roland (1984). *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*, Paris, Éditions du Seuil, 448p.

BARTHES, Roland (1964). « Éléments de sémiologie », *Communications*, vol. 4, p. 91-135.

BEARD, Charles A. (1913). *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, New York Macmillan, 336p.

BEAUCHEMIN, Jacques (2002). *L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB, 210p.

BEAULIEU, André, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER (1969). *Guide d'histoire du Canada*, Québec, Presse de l'Université Laval, 540p.

BECK, Murray J. (1975). *Joseph Howe anti-confédéré*, Ottawa, Société Historique du Canada, 24p.

BECK, Murray J. (1982). *Joseph Howe, Conservative reformer 1804 –1848*, vol. I, Montréal, Queen's University Press, 390p.

BECK, Murray J. (1983). *Joseph Howe, The Briton Becomes Canadian, 1848 –1873*, vol. II, Montréal, Queen's University Press, 344p.

BÉDARD, Éric (2005). « De la difficulté à penser le conservatisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol XLVI, n° 3, p. 453-471.

BÉDARD Éric et Julien GOYETTE (2006). *Paroles d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire du Québec*, Presse de l'Université de Montréal, 492p.

BÉDARD, Éric (2009). *Les réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 412p.

BERGER, Carl (1970). *The Sense of Power; Studies in the Ideas of Canadian Imperialism 1867–1914*, Toronto, University of Toronto Press, 270p.

BERGER, Carl (1986). *The Writing of Canadian History: Aspect of Canadian Historical Writings since 1900*, Toronto, University of Toronto Press, 364p.

BERGERON, Gérard (1994). *Lire Étienne Parent, 1802–1874 : notre premier intellectuel*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 300p.

BERNARD, Jean-Paul (1971). *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 395p.

BICKERTON, James et Alain-G., GAGNON (2004). *Canadian Politics*, 4^e édition, Toronto, University of Toronto Press, 585p.

BISONNETTE, Bernard (1963). *Essai sur la constitution du Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 199p.

BOILY, Frédéric (2008). « De l'histoire nationale à l'histoire post-nationale : défis théoriques », dans F. CHARBONNEAU, *L'histoire à l'épreuve de la diversité culturelle*, Bruxelles, Belgique, P.I.E. Peter Lang, p. 39-59.

BONENFANT, Jean-Charles (1954). *Les institutions politiques canadiennes*, Québec, presses de l'Université Laval, 204p.

BONENFANT, Jean-Charles (1962). « Les études politiques », dans Fernand DUMONT et Yves MARTIN (dirs.), *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 75-82.

BONENFANT, Jean-Charles (1963). « L'esprit de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 17, n° 1, juin, p. 19-38.

BONENFANT, Jean-Charles (1964). « La Confédération telle qu'on la voyait en 1864 chez les Canadiens français », dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Vol. 2, 4^e série, p. 21-25.

BONENFANT, Jean-Charles (1964). « Les projets théoriques du fédéralisme canadien », *Cahiers des dix*, n° 29 p. 71-89.

BONENFANT, Jean-Charles (1967). « Le Canada et les hommes politiques de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3, p. 571-596.

BONENFANT, Jean-Charles (1969). « Les idées politiques de George-Étienne Cartier », dans Marcel HAMELIN, *Les idées politiques des premiers ministres du Canada*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 11-50.

BONENFANT, Jean-Charles (1976). *La Constitution*, Montréal, La Presse, 29p.

BONSAINT, Michel (2012). *La procédure parlementaire du Québec*, 3^e édition, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1018p.

BOROWIAK, Craig T. (2007). « Accountability Debates: The Federalists, The Anti-Federalists, and Democratic Deficits », *The Journal of Politics*, vol. 69, n^o 4 (novembre), p. 998-1014.

BOUCHARD, Gérard (1998). « La réécriture de l'histoire nationale au Québec. Quelle histoire? Quelle nation? », dans Robert COMEAU et Bernard DIONNE (dirs.), *À propos de l'histoire nationale*, Québec, Septentrion, p. 116-142.

BOUCHARD, Gérard (2003). « Une crise de la conscience historique. Anciens et nouveaux mythes fondateurs dans l'imaginaire québécois », dans Stéphane KELLY, dir., *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-51.

BOUCHARD, Gérard (2005). « L'imaginaire de la grande noirceur et de la Révolution tranquille : fictions identitaires et jeux de mémoire au Québec », *Recherches Sociographiques*, vol. 46, n^o 3, p. 411-436.

BOUDREAU, Philippe et Claude PERRON (1988). *Trois cent cinquante mots clés de science politique*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 205p.

BOURINOT, John G. (1900), *Canada under British Rule 1760-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 348p.

BROUILLET, Eugénie (2005). *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Cahiers des Amériques, Septentrion, Sillery, Québec, 478p.

BRUN, Henri (1969). « La Constitution de 1791 », *Recherches Sociographiques*, vol. 19, n^o1, p. 37-45.

BRUN, Henri (1970). *La formation des institutions parlementaires québécoises 1791–1838*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 281p.

BRUNET, Michel (1969). *Histoire du Canada par les textes*, Tome II (1855–1960), Montréal, Fides, 281p.

BRUNET, Michel (1954) *Canadians et Canadiens : études sur l'histoire de la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides, 173p.

BUCKNER, Philip A. (1990). « The Maritimes and Confederation: A Reassessment » dans Ged MARTIN, *The Case against Confederation*, Acadiensis Press, p. 86-113.

BURGESS, M. (2006). *Comparative Federalism. Theory and Practice*, Abington, Routledge, 357p.

- BURPEE, Lawrence J. (1917). *Joseph Howe and the Anti-Confederation League*, Ottawa Royal Society of Canada, Ottawa, 543p.
- BURT, A.L. (1968a). *The Old Province of Quebec*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, vol. I, 267p.
- BURT, A.L. (1968b). *The Old Province of Quebec*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, vol. II, 267p.
- CAMPBELL, Duncan (1873). *Nova Scotia in its historical, mercantile and industrial relations*, John Lovell & Co., Montréal, 562p.
- CAPDEVILA, Nestor (2000). « Utopie ou idéologie? » *L'Homme et la société*, nos 136-137, Figures de l'« auto-émancipation » sociale (II), p. 77-93.
- CARDIN, Jean-François, Claude COUTURE et Gratien ALLAIRE (1997). *Histoire du Canada – Espace et différences*, Sainte-Foy, Presse de l'Université Laval, 398p.
- CARDINAL, Linda (2008). *Le fédéralisme asymétrique et les minorités nationales et linguistiques*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 456p.
- CARDINAL, Linda (2009). « Le Québec et le monde atlantique », Bulletin d'histoire politique, numéro spécial sur le thème *L'idée de république au Québec* sous la direction de Marc Chevrier, vol. 17, n° 3, p. 17-28.
- CARELESS, J. M. S. (1964). « Frontierism, Metropolitanism, and Canadian History », *The Canadian Historical Review*, vol. 35, n° 1, mars, p. 1-21.
- CARELESS, J. M. S. (1967). *The Union of Canadas. The Growth of Canadian Institutions, 1841 –1857*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 256p.
- CARELESS, J. M. S. (1989). *Brown of the Globe*, vol. I et II, Toronto, Macmillan Canada, 354p.
- CARON, Jean-François (2008). « Aux sources de l'esprit fédéral canadien : George Brown, le fédéralisme canadien et le principe d'autodétermination », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16 n° 2, p. 303-315.
- CASGRAIN, Henri-Raymond (1882-1883). « Notre passé littéraire et nos historiens », *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. 1, 1^{re} section, p. 79-88.
- CAUCHON, Joseph (1865). *Discours sur la Confédération prononcés par C.S. Cherrier, Charles Laberge et G. E. Clerck*, Montréal, Lanctot & Bouthillier & Thompson, 23p.

CAUCHON, Joseph (1867). *Réponses aux censeurs de la Confédération*, St. Hyacinthe, Imprimerie du Courrier de St. Hyacinthe, 100p.

CHAPAIS, Thomas (1934). *Cours d'histoire du Canada*, vol. VIII (1861–1867), Québec, Librairie Garneau Limitée, 333p.

CERRIER, M.C.S. (1865). *Discours sur la Confédération prononcé par MM. C.S. Cherrier*, Montréal, Lanctôt, Boutillier & Thomson, 21p.

CHEVRIER, Marc (2006). « La genèse de l'idée fédérale chez les pères fondateurs américains et canadiens », dans Alain-G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements traditions, histoires*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 19-61.

CHEVRIER, Marc (2007). « L'idée républicaine au Québec et au Canada français - les avatars d'une tradition cachée », dans Paul BASQUIAST et Emmanuel DUPUY (dirs), *L'idée républicaine dans le monde XVIII^e/XXI^e siècles*, vol. 2, Paris, L'Harmattan, p. 31-64.

CHEVRIER, Marc (2012). *La République québécoise. Hommage à une idée suspecte*, Montréal, Boréal, 454p.

CHEVRIER, Marc, Louis-Georges HARVEY, Stéphane KELLY et Samuel TRUDEAU (2013). *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec, 1703-1967*, Québec Septentrion, 535p.

CLÉRO Jean-Pierre (2006). « Bentham ou le paradoxe de la transparence », *Cités*, p. 101-114.

COLE, Douglas (1971). « The Problem of 'Imperialism' and 'Nationalism' in British Settlement Colonies », *The Journal of British Studies*, vol. 10, n° 2, mai, p. 160-182.

COOK, Ramsay (1966). *Canada and the French-Canadian Question*, Toronto, Copp Clark Pitman, 219 p.

CORNELL, Saul (1990). « Aristocracy Assailed: The Ideology of Backcountry Anti-Federalism », *The Journal of American History*, vol. 76, n° 4, mars, p. 1148-1172.

CORNELL, Saul (1999). *The Other Founders: Anti-Federalism and the Dissenting Tradition in America, 1788–1828*, Williamsburg, The University of North Carolina Press, 352p.

CREIGHTON, Donald G. (1956). *The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1850*, Toronto, New Haven/Ryerson Press, 441p.

CREIGHTON, Donald G. (1944). *Dominion of the North: a History of Canada*, 1944, Toronto, The Macmillan Company, 619p.

- CREIGHTON, Donald G. (1964). *The Road to Confederation, the Emergence of Canada, 1863–1867*, Don Mills, Oxford University Press, 489p.
- CREIGHTON, Donald G. (1972). *Towards the Discovery of Canada, Selected Essays*, Toronto, Macmillan, 317p.
- CROS, Laurence (2000). *La représentation du Canada dans les écrits des historiens anglophones canadiens, de la confédération à nos jours*, Paris, Centre d'études canadiennes de Paris III/Sorbonne Nouvelle, 507p.
- DAVID, Laurent-Olivier (1909). *Histoire du Canada depuis la confédération 1867-1887*, Montréal, Librairie Beauchemin, 255p [première édition 1894]
- DAVID, Laurent-Olivier (1884), *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal E. Senécal & fils, 297p.
- DEFERT, Jean-Jacques et Claude COUTURE (2009). *Récits du XIX^e siècle. Structure et contenu du discours historiographique au Canada au XIX^e siècle : Garneau, Kingsford, Rameau de Saint Père, Smith, Sainte-Foy*, Presses de l'Université Laval, 148p.
- DENQUIN, Jean-Marie (1997). *Vocabulaire politique*, Paris, Presses universitaires de France, 124p.
- DENT, John Charles (1880). *The Canadian Portrait Gallery*, vol. II, Toronto, John B. Magurn, 221p.
- DENT, John Charles (1881). *The Last Forty Years: Canada since the Union of 1841*, Toronto, George Virtue, vol. 2, 650p.
- DICKINSON, Harry T. (2005). « L'Irlande à l'époque de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 342, p. 159-183.
- DION, Léon (1957). « Le nationalisme pessimiste, sa source, sa signification, sa validité » *Cité Libre*, Montréal, novembre, p. 3-17.
- DIONNE René (1978). *Anthologie de la littérature québécoise*, vol. II, « La patrie littéraire », Montréal, Éditions La Presse, 528p.
- DOGANIS, Carine (2006). « Secret et transparence dans la démocratie athénienne », *Cités*, n°. 26, p. 69-83.
- DOUGHTY Arthur G. et Duncan A. MACARTHUR (1915). *Documents Relating to the Constitutional History of Canada*, Vol. II (1791–1818), Ottawa, 593p.

DORION, A. A. et Alphonse LUSIGNANT (1867). *La Confédération, couronnement de dix années de mauvaise administration*, Montréal, Les Presses du journal « Le Pays », 47p.

DUBUC, Alfred (1966). « Une interprétation économique de la constitution ». *Socialisme* 66, Montréal, janvier 1966, no 7, p. 3 à 21.

DU CALVET, Pierre (1784). *Appel à la justice de l'État ou Recueil de lettres au roi, au prince de Galles et aux ministres*, Londres, extrait reproduit dans Marc CHEVRIER, Louis-Georges HARVEY, Stéphane KELLY et Samuel TRUDEAU (2013). *De la république en Amérique française. Anthologie pédagogique des discours républicains au Québec, 1703–1967*, Québec Septentrion, p. 402-414.

DUNCAN, Christopher M. (1994). « Men of Different Faith: The Anti-Federalists Ideal in Early American Political Thought », *Polity*, vol. XXVI, n° 3, printemps, p. 338-388.

DUNCAN, Christopher M. (1995). *The Anti-Federalists and Early American Political Thought*, Illinois, Northern Illinois University Press, 228p.

DUNN, John W. (1969). *The Political Thought of John Locke: An Historical Account of the Argument of the 'Two Treatises of Government'*, Cambridge, Cambridge University Press, 291p.

EDOUARD, Richard et John G. MARSHALL (1867). *A Letter to the Electors of Nova Scotia: being a Reply to confederation considered on its merits*, Halifax, R.T. Muise, p. 9-11.

FAFARD, Patrick et François ROCHER (2008). « The Evolution of Federalism Studies in Canada: From Dependent to Independent Variable », Annual Meeting of the Canadian Political Science Association, 37p.

FOLHEN, Claude, Jean HEFFER et François WEIL (1965). *Canada et États-Unis depuis 1770*, 3^e édition, Paris, PUF, 490p.

FONTAINE, Marie-Blanche (1965). *Une femme face à la Confédération*, Montréal, Éditions de l'Homme, 162p.

FORBES, Duncan (1975). *Hume's Philosophical Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 356p.

FORBES, E. R. et D. A. MUISE (dirs.) (1997). *The Atlantic Provinces in Confederation*, Acadiensis Press, Fredericton/Toronto, 640p.

GAGNON, Alain-G., et James, TULLY (2001). *Multinational Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 411p.

GAGNON, Alain-G., et Guy LAFOREST (2012). « The Moral Foundations of Asymmetrical Federalism: Normative Considerations », dans Ferran REQUEJO et Miguel CAMINAL (dirs.), *Federalism, Plurinationality and Democratic Constitutionalism: Theory and Cases*, Londres, Routledge, p. 85-107.

GAGNON, Serge (1969). « Historiographie canadienne ou les fondements de la conscience nationale », dans André BEAULIEU, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER (dirs.), *Guide d'histoire du Canada*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 1-59.

GAGNON, Serge (1973). « La nature et le rôle de l'historiographie : postulats pour une sociologie de la connaissance historique », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n 4, p. 479-531.

GAGNON, Serge (1978). *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, PUL, 474 p.

GARNEAU, François-Xavier (1845). *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 1re édition, Québec, Napoléon Aubin, 307p.

GAUDREAULT-DESBIENS, Jean-François et Fabien GÉLINAS (2005). *Le fédéralisme dans tous ses états. Gouvernance, identité et méthodologie*, Bruxelles & Cowansville, Éditions Bruylant & Éditions Yvon Blais, 474 p.

GÉLINAS, Xavier (2007). *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, PUL, 504p.

GOURLAY, Robert Fleming (1826). *An Appeal to the Common Sense, Mind and Manhood over the British Nation*, London, Ingram-Court, 196p.

GOUVERNEMENT DU CANADA (1865). *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* (compilés par M. A. Lapin) Hunter Ross, Lemieux, Imprimeurs parlementaires, 300p.

GOYETTE, Julien (2006). « Saisir l'historiographie dans sa dynamique historique » dans Éric BÉDARD et Julien GOYETTE (dirs.), *Paroles d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire du Québec*, Presse de l'Université de Montréal, 492p.

GRAEFE, Peter, Julie M. SIMMONS et Linda A. WHITE (2013). *Overpromising and Underperforming: Understanding and Evaluating New Intergovernmental Accountability Regimes*, Toronto, University of Toronto Press, 336p.

GRANJON, Marie-Christine (1999). « La prudence d'Aristote : histoire et pérégrinations d'un concept », *Revue française de science politique*, 49^e année, n°1, p. 137-146.

GRANT, George M. (1892), *Canada and the Canadian Question: a Review*, Toronto, C. Blackett Robinson, 37p.

GRANT, George M. (1890). *Imperial Federation. A Lecture*, Victoria Hall, Winnipeg 13 September, Manitoba Free Press Print, 15 p.

GRANT, George M. (1891). *Advantages of imperial federation: a lecture delivered at a public meeting held in Toronto on January 30th, 1891, under the auspices of the Toronto branch of the Imperial Federation League*, Toronto, C. Blackett Robinson, 26p.

GRANT, Ian (1972). « Erastus Wiman: A Continentalist Replies to Canadian Imperialism », *The Canadian Historical Review*, vol. LIII, n° 1, mars, p. 1-20.

GROULX, Lionel (1918). *La Confédération canadienne. Ses origines*, Conférences prononcées à l'Université Laval, Montréal, 265p.

GROULX, Lionel (1967). « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, p. 677-694.

GUILHAUMOU, Jacques (2000). « De l'histoire des concepts à l'histoire linguistique des usages conceptuels », *Genèses*, no 38, mars, p. 105-118.

GUILHAUMOU, Jacques (2001). « L'histoire des concepts : le contexte historique en débat », *Annales HSS*, mai-juin, n° 3, p. 685-698.

GUILHAUMOU, Jacques (2005). « Entrée : Cambridge (École de) », dans : *Dictionnaire des idées*. Paris, Encyclopaedia Universalis, p. 130-132.

GUSTAFSON, Thomas (1992). *Representative Words: Politics, Literature, and the American Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 488p.

HAMELIN, Marcel (1969). *Les idées politiques des premiers ministres du Canada*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 179p.

HAMILTON GRAY, John (1872). *Confederation; or the Political and Parliamentary History of Canada, from the Conference at Quebec, in October 1864, to the Admission of British Columbia, in July 1871*, vol. I et II, Toronto, Copp, Clark & Co., 432p.

HAMPSHER-MONK, Ian (2010). « Democracy and Federation in the Federalist Papers » dans M. BURGESS et A.-G. GAGNON (dirs.) *Federal Democracies*, Abingdon, Routledge, p. 29-45.

HANKINS, James (2000). « Introduction » dans James HANKINS (dir.) *Renaissance Civic Humanism. Reappraisals and Reflections*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-13.

HARDY, René (1971). « Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec : éléments de définitions », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 2, p. 247-251.

HARE, John (1993). *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791–1793. Étude et documents*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 310p.

HARTZ, Louis (1955). *The Liberal Tradition in America*, New York, Harcourt, Brace, and World, Inc., 255p.

HARVEY, D. C. (1933). « Confederation in Prince Edward Island », *The Canadian Historical Review*, vol. 14, n° 2, p. 143-160.

HARVEY, D. C. (1927). « The Maritime Provinces and Confederation », *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association/Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 6, n° 1, p. 39-45.

HARVEY, Louis-Georges (2005). *Le Printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805–1837*, Montréal, Boréal, 297p.

HARVEY, Louis-Georges (2009). « Les patriotes, le républicanisme et la constitution québécoise » dans Marc CHEVRIER, « Dossier thématique : L'idée de république au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, n° 3, printemps/été, p. 59-79.

HEAD, Francis B. (1846/1852). *The Emigrant*, 4^e édition, London, John Murray Albermarle Street, 441p.

HERLA, Anne (2010). « Histoire de la pensée politique et théories du langage : Skinner, Pocock, Johnston lecteurs de Hobbes » *Dissensus, Revue de philosophie politique de l'ULG*, n° 3, février, p. 164-175.

HENDERSON, J.L.H. (1969). *John Strachan: Documents and Opinions*, Toronto, McClelland and Stewart, 290p.

HONNETH, Axel (2008). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, Éditions La Découverte, 350 p.

HOUSE OF COMMONS (1868). *Anti-Confederation Petition from Nova Scotia*, Londres, Hansard, 16 juin v. 192, p. 1658-1696.

HOWE, Joseph (1866). *Confederation Considered in Relation to the Interest of the Empire*, Londres, E. Stanford, 37p.

HOWE, Joseph (1866). *The Organization of the Empire By Joseph Howe*, Londres, E. Stanford, 33p.

HUTSON, James H. (1981). « Country, Court and Constitution: Antifederalism and The Historians », *William and Mary Quarterly*, series 38, n° 3, p. 337-368.

INNIS, Harold Adams (1930). *The Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, UTP, 463p.

ION, Christina (2006). « L'envers du pouvoir. Le secret politique chez Machiavel », *Cités*, no 26, p. 85-99.

JOLY H. G. (1865). « Discours de Mr. G. Joly sur la confédération Prononcé (*sic*) à la Chambre le 20 Février 1865 », Québec, C. Darveau.

KARMIS, Dimtrios (2006). « Les multiples voix de la tradition fédérale et la tourmente du fédéralisme canadien », dans A.-G. GAGNON (dir.) *Le fédéralisme canadien : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, p. 63-86.

KARMIS, Dimtrios et François ROCHER (2013). *La Dynamique confiance-méfiance dans les démocraties multinationales*, Québec, Presse de l'Université Laval, 390p.

KELLY, James B. (2001). « Reconciling Rights and Federalism during Review of the Charter of Rights and Freedoms: The Supreme Court of Canada and the Centralization Thesis, 1982 to 1999 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 34, n° 2, p. 321-355.

KELLY, Stéphane (2003). *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presse de l'Université Laval, 222p.

KENDLE, John (1997). *Federal Britain: A History*, London, Routledge, 204p.

KENYON, Cecelia M. (1955). « Men of Little Faith: The Antifederalists on the Nature of Representative Government », *William and Mary Quarterly*, vol. 12, n°1, p. 3-43.

KERSHAW, Ian (1997). « Les historiens et le problème de l'explication du nazisme » dans Ian KERSHAW, *Qu'est-ce que le nazisme?* Paris, Gallimard, p. 28-94.

KETCHAM, Ralph (2003). *The Anti-Federalist Papers and The Constitutional Convention Debates*, New York, New American Library, 407p.

KINGSFORD, William (1887). *The History of Canada*, vol. I à X, Londres, Rowsell & Hutchison,

KOSELLECK, Reinhart (1979). *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlich Zeiten*. Frankfurt am Main, Suhrkamp : (en français : *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990).

KYMLICKA, Will (2001). *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Éditions du Boréal, 360p.

LABARREE, Leonard W., Ralph L. KETCHAM, Helen C. BOATFIELD et Helen H. FINEMAM (2003). *The Autobiography of Benjamin Franklin*, 2^e édition, New Haven, Yale University Press, 352p.

LACORNE, Denis (1988). « La révolution américaine et les infortunes de la vertu », *Revue française de science politique*, vol. 38, no 6, p. 869 – 886.

LAFOREST, Guy et Roger GIBBINS (1998). *Sortir de l'impasse : vers la réconciliation*, Institute for Research on Public Policy, McGill/Queens' University Press, 484p.

LAFOREST, Guy (2003) « Sait-on jamais? One never knows ... » texte inédit présenté au colloque *Le Québec et le Canada au 21^e siècle : Nouvelles dynamiques, nouvelles perspectives*, Institut des relations intergouvernementales, octobre, 25p.

LAFOREST, Guy et Stéphane KELLY (2004). « Aux sources d'une tradition politique. Les travaux en langue française » Appendice D, dans Janet AJZENSTAT, Paul ROMNEY, Ian GENTLES et William D. GAIRDNER (dirs.), *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 527-547.

LAMARRE, Jean (1993). *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944 –1969*, Québec, Septentrion, 562p.

LAMBERT, James H. (1994). « Quebec Lower Canada », dans M. BROOK TAYLOR (dir.), *Canadian's History A Reader's Guide : Beginnings to Confederation*, vol. 1, University of Toronto Press, p.112-184.

LAMBTON John George (1969). *Le Rapport Durham*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 156p [traduction Denis BERTRAND et Albert DESBIENS].

LAMONDE, Yvan (1991). « Le discours révolutionnaire et le libéralisme au Canada français », dans Sylvain SIMARD (dir.) *La Révolution française au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 177-180.

LAMONDE, Yvan (1995). *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 285p.

LAMONTAGNE, Maurice (1954). *Le Fédéralisme canadien : évolution et problèmes*, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 298p.

LAPIERRE, Laurier, L. (1966). *French-Canadian Thinkers of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Montréal, McGill University Press, 117p.

LASELVA, Samuel V. (1996). *The Moral Foundations of Canadian Federalism Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montréal, McGill/Queen's University Press, 264p.

LE BANC, Guillaume (2009). *L'invisibilité sociale*, Paris PUF, 198p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT (1989). *Histoire du Québec contemporain*, tome 1 « De la Confédération à la crise (1867-1929) », Montréal, Boréal Express, 660 p.

LORANGER, Thomas Jean Jacques (1883). *Lettres sur l'interprétation de la Constitution fédérale : dite l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*, Québec, A. Côté, 126p.

LOWER, Arthur R. M. (1946). *Colony to Nation*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 600p [5^e édition 1977].

LOWER, Arthur R. M. (1958). *Canadians in the Making, a Social History of Canada*, Toronto, Longmans, Green and Company, 476p.

LUSIGNAN, Alphonse (1867). *La Confédération : le couronnement de dix années de mauvaise administration*, Montréal, Éditions du Journal Le Pays, 48p.

MAILHOT, Laurent (2003). *La littérature québécoise depuis ses origines*, Montréal, TYPO, 450p.

MANNING, Helen T. (1952). « The Colonial Policy of the Whig Minister 1830-37 » *The Canadian historical Review*, vol. 33, n^o. 4, p. 341-368.

MARTIN, Chester Bailey (1929). *Empire and Commonwealth*, Oxford, The Clarendon Press, 385p.

MARTIN, Chester Bailey (1955). *Foundations of Canadian Nationhood*, Toronto, University of Toronto Press, 555p.

MARTIN, Ged (1973). *The Durham Report and British Policy. A critical Essay*, Cambridge, Cambridge University Press, 136p.

MARTIN, Ged (1982). « Confederation rejected: The British Debate on Canada 1837-1840 » dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 11, n^o 1, p. 33-57.

MARTIN, Ged (1993). « The Opponents of Confederation » dans J. M. BUMSTED (dir.), *Interpreting Canada's Past*, vol. 1 (Pre-Confederation), Toronto, Oxford University Press, p. 655-690.

MARTIN, Ged (1995). *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, Vancouver, UBC Press, 400p.

MARTIN, Ged (2008). « The Idea of British North American Union 1854-64 », dans *Journal of Irish and Scottish Studies*, vol. 1, n^o 2, p. 309-333.

MARTIN, K. L. P. (1924). « Notes and Documents: The Union bill of 1822 », *The Canadian Historical Review*, vol. 5, n° 4, p. 42-52.

MARZANO, Michela (2006). « Présentation. Opacité du réel et traces de vérité : les enjeux du secret » *Cités*, no 26, p. 9-14.

MASERES, Francis (1766). *Considérations sur la nécessité de faire voter un acte par le Parlement pour régler les difficultés survenues dans la province de Québec (par le Baron Maseres) Londres, publiées en l'an MDCCCLXVI*, dans Adam SHORTT et Arthur G. DOUGHTY (1911), *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759–1791*, Ottawa, C.H. Parmelee Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, p. 152-160.

MASSIN, Guillaume (2000). « La contribution des antifédéralistes des origines à la théorie constitutionnelle américaine », Mémoire de recherche présentée à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université du Droit et de la Santé, Lille II, 190p.

MAYO, H.B. (1948). « Newfoundland and Confederation in the eighteenth-sixties », *The Canadian Historical Review*, vol. XXIX, n° 2, juin, p. 125-142.

MCDONALD, Forrest (1963). « The Anti-Federalists, 1781-1789 », *Wisconsin Magazine of History*, Vol. 46, n° 3, printemps, p. 206-214.

MCROBERTS, Kenneth (1991). « English Canada and Quebec: Avoiding the Issue », Sixth Annual Robarts Lecture, Toronto, York University, mars, p. 1-41.

MCROBERTS, Kenneth (1999). *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 484p.

MERCIECA Jennifer R. et James Arnt AUNE (2005). « A Vernacular Republican Rhetoric: William Manning's Key of Liberty », *Quarterly Journal of Speech*, vol. 91, n° 2, mai, p. 119-143.

MIGNEAULT Gaëtan, *Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Confédération*, Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2009.

MILNE, David (2005). *Asymmetry in Canada, Past and Present*, Asymmetry Series, IIGR, School of Policy Studies, Queen's University, 8p.

MOFFETT, Samuel (1907). *The Americanization of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 124p.

MOLINO, Jean (1985). « Pour une histoire de l'interprétation : les étapes de l'herméneutique », *Philosophiques*, vol. 12, n° 1, p. 73-103.

MONIÈRE, Denis (1977). *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 382p.

- MORTON, W. L. (1964). *The Critical Years, The Union of British North America, 1857–1873*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 322p.
- MORGAN, Edmund S. (1964). *Benjamin Franklin*, Yale University Press; [édition 2003] 352 p.
- MOUSSEAU, Joseph-Alfred (1867). *Contre-poison. La Confédération, c'est le salut du Bas-Canada. Il faut se méfier des ennemis de la Confédération*, Montréal, Senécal, 71p.
- NADEAU, Christian (2005). « L'histoire comme construction sociale politique : une lecture croisée de Reinhart Koselleck et Quentin Skinner » *Cahiers d'épistémologie*, Cahier n° 330 p.1-23.
- NEALE, R. S. (1971). « Roebuck's constitution and the Durham proposals », *Historical Studies*, vol. 14, n° 56, p. 579-590.
- NEATBY, Hilda (1947). « Chief Justice William Smith : An Eighteenth-Century Whig Imperialist », *Canadian Historical Review*, vol. 27, no 1, p. 44-67.
- NELSON, W. H. (1951). « The Last Hopes of the American Loyalists », *Canadian Historical Review*, vol. 22, n°1, p. 22-42.
- NEWBIGIN, Marion I. (1927). *Canada, the Great River, the Lands and the Men*, New York, Harcourt Harcourt, Brace, 308p.
- NOURRY, Louis (1973). « L'idée de fédération chez Étienne Parent, 1831-1852 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 4, p. 533-557.
- ORMSBY, William (1969). *The Emergence of the Federal Concept in Canada, 1839-1845*, Toronto, The University of Toronto Press, 151p.
- ORMSBY, William (1958). « The Problem of Canadian Union 1822-1828 », *The Canadian Historical Review*, vol. 39, n° 4, p. 277-295.
- O'TOOLE, Daren (2010). « The Red River Resistance of 1869-1870: The Machiavellian Moment of the Métis of Manitoba » thèse de doctorat, Université d'Ottawa, en ligne à l'adresse suivante: <http://www.ruor.uottawa.ca/handle/10393/19681> [page consultée le 02/02/2015].
- OUELLET, Fernand (1962). « Les fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec », *Liberté*, vol. 4, n° 21, p. 90-112.
- OUELLET, Fernand (1966). *Histoire économique et sociale 1760-1850. Structures et conjoncture*, Montréal, Fides, 639p.

OUELLET, Fernand (1969). Recension : Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec : genèse et historique*, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 4, p. 637-643.

OUELLET, Fernand (1970). *Papineau. Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet*, 2^e édition, Les Presses Universitaires Laval, 104 p.

OUELLET, Fernand (1976). *Le Bas-Canada 1791-1840 : changements structuraux et crise*. -- Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa, 541 p.

OUELLET, Fernand (1985). « La modernisation de l'historiographie et l'émergence de l'histoire sociale », *Recherches sociographiques*, vol. 26, n^{os} 1-2, p. 11-83.

OUELLET, Fernand (1996). « Idéologies et sociétés au Québec au XVIII^e siècle » dans *Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle*, vol. 15, p. 161-183.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT (1971). « Le Bas-Canada au début du XIX^e siècle : une hypothèse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 1, p. 39-61.

PAQUIN, Stéphane (1999). *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, VLB Éditeur, Montréal, 173p.

PARKIN, George R. (1882). « The Reorganisation of the British Empire », *The Century Magazine*, décembre, p. 187-192.

PARRINGTON, Vernon Louis (1927). *Main Currents in American Thought, Vol. I, The Colonial Mind, 1620-1800*, Norman, University of Oklahoma Press, 446p.

PELLAND, J. O. (1890), *Biographie, discours, conférences, etc. de l'Hon. Honoré Mercier*, Montréal, s.n.

PELLETIER, Benoît (1996). *La modification constitutionnelle au Canada*, Toronto/Montréal, Carswell, 520 p.

PELLETIER, Benoît (2004). « Fédéralisme asymétrique - l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne » allocution prononcée dans le cadre du symposium de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes de l'Université du Québec à Montréal (CRECQ).

PELLETIER, Réjean (2008). « L'asymétrie dans une fédération multinationale : le cas canadien », dans Linda CARDINAL (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 33-50.

PELLETIER, Réjean (2009). « Constitution et fédéralisme », dans R. PELLETIER et M. TREMBLAY (dirs.), *Le parlementarisme canadien*, 4^e édition, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 41-87.

PELLETIER, Réjean (2013). « Le parlementarisme québécois : une copie (trop?) Fidèle au modèle de Westminster », dans Éric MONTIGNY et François GÉLINEAU, *Parlementarisme et Francophonie*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 33-47.

PERRAULT, Joseph-François (1832). *Abrégé de l'histoire du Canada en quatre parties*, Québec, P&W Ruthven, 160p.

PETIT, Philip (1997). *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris Gallimard, 444p.

PFERSMANN, Otto (2006). « Norme de secret, normes secrètes et État moderne », *Cités*, n° 26, p. 115-126.

PHARO, Patrick (2006). « Expression de la vérité et fins légitimes : la condition civile essentielle », *Cités*, n° 26, p. 45-54.

POCOCK, J. G. A. (1997). *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique* (trad. Luc Borot), Paris, Presses Universitaires de France, 584p. Version anglaise (première édition). *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton University Press, 1975.

POCOCK, John G. A. (1998). *Vertu, commerce et histoire. Essais sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^e siècle* (trad. Hélène Aji), Paris, Presses de Universitaires de France (première édition, 1985) 366p.

POCOCK John G. A. (2009). *Political Thought and History. Essays on Theory and Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 278p.

PROWSE, D. W. (2003). *A History of Newfoundland*, English Colonial and Foreign Records, Londres/New York, MacMillan and Co., (première edition 1895).

PRYKE, Kenneth, G. (1968). « The Making of a Province : Nova Scotia and Confederation », *Historical Papers/Communications historiques*, vol. 3, n° 1, p. 35-48.

PRYKE, Kenneth, G. (1979). *Nova Scotia and Confederation 1864-1874*, Toronto, University of Toronto Press, 240p.

RAYNAUD Philippe et Stéphane RIALS (dirs.) (1996). *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris PUF, 892p.

RÉMILLARD, Gil (1979). « Les intentions des Pères de la Confédération », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 4, p. 797-832.

RÉMILLARD, Gil (1980). *Le fédéralisme canadien*, Vol. 1, Montréal, Québec/Amérique, 734p.

RESNICK, Philip (1991). *Toward a Canada-Quebec Union*, Montréal McGill/Queen's University Press, 119 p.

ROBINSON, Charles Walker (1904). *Life of Sir John Beverley Robinson*, Edinburg, William Blackwood and Sons, 490p.

ROBINSON, John Beverley (1825). « Letter to the Right Hon. Earl Bathurst, K.G. on the Policy of Uniting the British North-American Colonies », Pamphlet n° 2, dans Jonathan SEWELL, ROBINSON John B. et James STUART (1967). *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas, 1822-1825*, Toronto, Canadiana House, 150p.

ROBINSON, John B. et Jonathan Sewell (1825). « Plan for a General Legislative Union of the British Provinces in North America, Pamphlet n° 1, dans Jonathan SEWELL, John BEVERLEY ROBINSON et James STUART (1967). *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas, 1822-1825*, Toronto, Canadiana House, 150p.

ROCHER, François et M.-C. GILBERT (2013). *Le Parlement du Québec : la quête d'autogouvernement, d'autonomie et d'autodétermination*, conférence présentée dans le cadre du colloque sur le parlementarisme de Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions et Groupe de recherche sur les communautés plurinationales (GRSP), Assemblée nationale, Québec, 31 janvier, 49p.

ROCHER, François (2006). « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral » dans Alain G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, Traditions Institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 93-146.

ROCHER, François (2013). « La construction du Canada en perspective historique; de la méfiance comme élément consubstantiel des débats constitutionnels », dans Dimtrios KARMIS et François ROCHER, *La Dynamique confiance-méfiance dans les démocraties multinationales*, Québec, Les Presses de l'université Laval, p. 137-164.

ROY, Fernande (1993). *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 127p.

ROYAL, Joseph (1909). *Histoire du Canada, 1841–1867, période comprise entre l'Union législative des provinces du Haut et du Bas-Canada et la Confédération des provinces continentales de l'Amérique britannique du Nord*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 525p.

RUMILLY, Robert (1940). *Histoire de la province de Québec, tome I, Georges-Étienne Cartier*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 365p.

RUSSELL, Peter (1983). « Bold Statement, Questionable Jurisprudence » dans Keith BANTING et Richard SIMÉON (dirs.), *And No One Cheered: Federalism, Democracy and the Constitution Act*, Toronto, Methuen, p. 216-221.

RYERSON, Stanley B. (1960). *The Founding of Canada, Beginning to 1815*, Toronto Progress Books, 358p.

RYERSON, Stanley B. (1968). *Unequal Union, Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815 –1873*, Toronto, Progress Books, 479p. En français : *Le Capitalisme et la Confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec 1760-1873* (1972).

SAUSSURE, Ferdinand (1916). *Cours de linguistique générale*, France, Payot, 521p.

SAVARD, Jean-François (2011). « Les relations intergouvernementales entre fonctionnaires » dans Jean-François SAVARD, Alexandre BRASSARD et Louis CÔTÉ (dirs.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé?* Montréal, Presses de l'Université du Québec, 324p.

SAVARD, Pierre (1974). « Un quart de siècle d'historiographie québécoise, 1947-1972 », *Recherches sociographiques*, vol. 15, p. 77-96.

SAVARD, Pierre (1967). *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis 1851-1905*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 506p.

SAVARD, Pierre (1980). *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 196p.

SÉGUIN, Normand (1968). *L'opposition canadienne-française aux élections de 1867 dans la grande région de Montréal*, thèse présentée au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 140p.

SÉGUIN Maurice (1965). *Les Normes* reproduit dans Pierre TOUSIGNANT et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT (1999). *Les normes de Maurice Séguin. Le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, p.102-240.

SEYMOUR, MICHEL (2002). *Le Pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Québec, Les Éditions de l'Hexagone, 2001, 306p.

SEYMOUR, Michel et Alain-G. GAGNON (dirs.) (2012). *Multinational Federalism: Problems and Prospects*, Basingstoke, Palgrave Macmillan 267p.

SHORTT, Adam et Arthur G. DOUGHTY (1911). *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, C.H. Parmelee imprimeur de sa très excellente majesté le roi, vol. 1, 703p.

SHORTT, Adam et Arthur G. DOUGHTY (1921). *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, C.H. Parmelee imprimeur de sa très excellente majesté le roi, vol. 2 (partie 1 et 2). 1064p.

SHORTT Adam et Norah STORY (1935). *Documents Relating to the Constitutional History of Canada*, vol. I, (1819–1828), Ottawa, J.O., Patenaude printer to the King, 538p.

SILVER, Arthur Isaac (1997). *The French-Canadian Idea of Confederation – 1864-1900*, Second Edition with New Epilogue, Toronto: University of Toronto Press, 288p (première édition 1983).

SIMEON, Richard (1972). *Federal-Provincial Diplomacy; the Making of Recent Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 324p.

SIMEON, Richard et Ian ROBINSON (1990). *State, Society, and the Development of Canadian Federalism*, Toronto, University of Toronto Press, 381p.

SKINNER, Quentin (1978). *The Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 336p.

SKINNER, Quentin (1988). « Meaning and Understanding in the History of Ideas », dans J. TULLY (dir.) *Meaning and Context: Quentin Skinner and his Critics*, Princeton, Princeton University Press, p. 3-53.

SKINNER, Quentin (2000). *La liberté avant le libéralisme* (trad. Muriel ZAGHA), Paris, Éditions du Seuil, février (titre original : *Liberty before Liberalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998).

SMILEY, Donald, V. (1962). « The Rowell-Sirois Report, Provincial Autonomy and Post-War Canadian Federalism », *Revue canadienne d'Economie et de Science politique* vol. 28, no 1, p. 54-69.

SMILEY, Donald, V. (1980). *Canada in Question : Federalism in the Eighties*, McGraw-Hill Ryerson Series in Canadian Politics, Toronto; New York, McGraw-Hill Ryerson, 347p.

SMILEY, Donald V. (1987). *The Federal Condition in Canada*, Toronto, McGraw/Hill Ryerson Limited, 202p.

SMITH, Andrew (2008). *British Businessmen and Canadian Confederation. Constitution Making in an Era of Anglo-Globalization*, McGill-Queen's University Press, 230p.

SMITH, Goldwin (1891). *Canada and the Canadian Question*, Toronto, UTP, 236 p.

SMITH, Jennifer (2005). *The Case of Asymmetry in Canadian Federalism*, Asymmetry Series, IIGR, School of Policy Studies, Queen's University, 6p.

SMITH, Peter, J. (1987). « The Ideological Origins of Canadian Confederation », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 20, n° 1, mars p. 3-30.

SMITH, Peter J. (1997a). « The Ideological Origins of Canadian Confederation » dans Janet AJZENSTAT et Peter J. SMITH (dirs.) *Canada's Origins : Liberal Tory or Republican?* Ottawa, Carleton University Press, p. 47-78.

SMITH, Peter J. (1997b). « Civic Humanism Versus Liberalism: Fitting the Loyalists in » dans Janet AJZENSTAT et Peter J. SMITH (dirs.) *Canada's Origins : Liberal Tory or Republican?* Ottawa, Carleton University Press, p. 109-136.

SMITH, Peter J. (2001). « Le désaveu postmoderne du républicanisme », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, 2001, p. 69-95.

SMITH, William (1829). *The History of the Late Province of New-York, from its Discovery to the Appointment of Governor Colden in 1762*, New York, New York Historical Society, 415p.

SOULARD, Jean-Claude (1976). « Esquisse biographique et Pensée politique d'un adversaire de la confédération : Antoine-Aimé Dorion, chef du parti rouge (1818-1891) », thèse de MAITRISE, UNIVERSITE LAVAL, 361p.

SPITZ, Jean-Fabien (1989). « Comment lire les textes politiques du passé? Le programme méthodologique de Quentin Skinner », *Droits*, vol. 10, p. 133-145.

SPITZ, Jean-Fabien (1994). « Locke et praeterea nihil? », *Cahiers de Philosophie de l'Université de Lille III*, p. 213-243.

SPITZ, Jean-Fabien (1997). « préface » dans John G. A. POCKOCK, *Le moment machiavélien* (trad. Luc BOROT), Paris, Presses universitaires de France, Léviathan, p. v-XLV.

STEVENSON, Garth (1993). *Ex Uno Plures : Federal-Provincial Relations in Canada 1867-1896*, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 416p.

STEWART, Gordon T. (1986). *The Origins of Canadian Politics. A Comparative Approach*, Vancouver, University of British Columbia Press, 129p.

STORING, Herbert J. (1981*). *What the Anti-Federalists Were For. The political thought of the opponents of the Constitution*, Chicago, The University of Chicago Press, 112p.
*publié après sa mort en 1977.

STORING, Herbert J. (1985). *The Anti-Federalist. Writings by the Opponents of the Constitution*, Chicago, University of Chicago Press, 374p.

STRACHAN, John (1824). « Observations on a "Bill for uniting the legislative councils and assemblies of the provinces of Lower Canada and Upper Canada in one legislature: and to make further provisions for the government of the said provinces », dans J. L. H. Henderson, (1969). *John Strachan: Documents and Opinions*, Toronto, McClelland and Stewart, p. 142-170.

STUART, James (1825). « Remarks on a plan, entitled " A plan for a general legislative union of the British provinces in North America' » Pamphlet n° 3, dans Jonathan SEWELL, John BEVERLEY ROBINSON et James STUART, *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas, 1822-1825*, Toronto, Canadiana House, (1967).

STUART, James (1825). « Letter to His Majesty's Under Secretary of State Respecting a Plan for A General Union of the British Provinces and on the Subject of the Proposed Union of the Canadas » Pamphlet n° 4, dans Jonathan SEWELL, John BEVERLEY ROBINSON et James STUART, *Four Early Pamphlets on the Subject of Confederation and Union of the Canadas, 1822-1825*, Toronto Canadiana Houses, (1967).

STURGIS, James L. (1990). « The Opposition to Confederation in Nova Scotia, 1864-1868 », dans Ged MARTIN, *The Causes of Canadian Confederation*, Fredericton, Acadiensis Press, p. 114-130.

SULTE, Benjamin (1884). *Histoire des Canadiens-français 1608-1880 origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestiques, sociale et politique, développement, avenir*, tome XVIII, Montréal, société des publications historiques du Canada, 161p.

SYLVAIN, Philippe (1967a). « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 3, p. 275-297.

SYLVAIN, Philipe (1967b). « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada Français » dans Jean-Paul Bernard, *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*, p. 127-149, Montréal, Les éditions du boréal express, 151 p.

TACHÉ, Joseph-Charles (1858). *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, Québec, J. T. Brousseau, 237p.

THOMPSON, Edward P. (1963). *The Making of the English Working Class*, London, Victor Gollancz, 864p.

TOLLE, Ekhart, (2005). *Nouvelle Terre. L'Avènement de la conscience humaine*, New York, Penguin Group, 266p.

TOUSIGNANT Pierre et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT (1999). *Les normes de Maurice Séguin. Le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, 270p.

TROTTER, Reginald G. [s.d]. *Charters of our Freedom*, Toronto, Ginn and Company, 139p.

TROTTER, Reginald G. (1924). *Canadian Federation: its Origins and Achievement. A Study in Nation Building*, Toronto, J. M. Dent & Sons Limited, 350p.

TROTTER, Reginald G. (1925). « An early proposal for the federation of British North America », *Canadian Historical Review*, vol. 6, p. 142-154.

TRUDEAU, Pierre Elliot (1967). *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise, 230p.

TRUDEL, Marcel (1945). *L'influence de Voltaire au Canada*, Fides, Montréal, vol. 2, 315p.

TURCOTTE, Louis-Philippe (1882). *Le Canada sous l'union, 1841-1867*, Québec, De l'imprimerie de L.J. Demers & frère, 617p.

TURNER MAIN, Jackson (1961). *The Anti-Federalists. Critics of the Constitution, 1781-1788*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 308p.

TURNER, Frederick J. (1893). *The Significance of the Frontier in American History*, conférence présentée à l'American Historical Association de Chicago, 12 juillet.

UNDERHILL, Frank H. (1964). *The Image of Confederation*, Toronto, CBC Publications, 84p.

UNDERHILL, Frank H. (1956). *Canadian Political Parties*, Ottawa, Canadian Historical Association, 24p.

UPTON, L.F.S. (1963). *The diary and selected papers of Chief Justice William Smith, 1784-1793*, vol. 1, Toronto, Champlain Society, 295p.

UPTON, L.F.S. (1968). « The Idea of Confederation 1754-1858 », dans W.L. MORTON (dir.), *The Shield of Achilles - Aspects of Canada in the Victorian Age*, Toronto, McClelland and Stuart, p. 184-208.

VAUGEOIS, Denis (1962). *L'union des deux Canadas - Nouvelle conquête?*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public/Éditions du Soc, 241 p.

VEYNE, Paul (1975). « Y a-t-il eu un impérialisme romain? », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 87, n° 2. p. 793-855.

VERGNIOLLE DE CHANTAL, François (2005). *Fédéralisme et antifédéralisme*, Paris, PUF, 124p.

VIPOND, Robert C. (1991). *Liberty and Community: Canadian Federalism and the Failure of the Constitution*, Albany, State University of New York Press, 249p.

VINCENT, Julien (2003). « Concepts et contextes de l'histoire intellectuelle britannique : l'«École de Cambridge» à l'épreuve », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 50 n° 2, avril-juin, p. 187-207.

VON HOLST, Herman (1876). *The Constitutional and Political History of the United States*, vol. 1, Chicago, Callaghan and Company, 462p.

WAITE, P. B. (1962). *The Life and Time of Confederation 1864–1867. Politics Newspapers, and the Union of British North America*, Toronto, UTP, 379p.

WAKELYN, Jon L., (2004a). *Birth of the Bill of Rights, Encyclopedia of the Antifederalists*, vol. I « Biographies », Westport, Greenwood Press, 263p.

WAKELYN, Jon L. (2004b). *Birth of The Bill of Rights, Encyclopedia of the Antifederalists*, vol. II « Major Writings », Westport, Greenwood Press, 421p.

WALLACE, Carl (1963). « Albert Smith, Confederation, and Reaction in New Brunswick: 1852-1882 », *The Canadian Historical Review*, vol. XLIV, n° 4, p. 285-312.

WALLOT, Jean-Pierre (1973). *Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express[édition 1983], 348p.

WARD, John M. (1957). « The Third Earl Grey and Federalism, 1846-1852 », *The Australian Journal of Politics and History*, vol. 3, p. 18–32.

WATT, Ronald L. (2002). *Comparaison des régimes fédéraux*, 2^e édition, Kingston Institut des relations intergouvernementales, 143p.

WEBER, Jeremy (1994). *Reimagining Canada: Language, Culture, Community and the Canadian Constitution*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 384p.

WHITEHEAD, John C. (1993). *The Debate on the Constitution. Federalist and Antifederalist Speeches, Articles, and Letters during the Struggle over Ratification*, New York, The Library of America, 1229p.

WILSON, G. E. (1928). « New Brunswick entrance into Confederation » *The Canadian Historical Review*, vol. 9, p. 4-24.

WIMAN, Erastus (1887). *Commercial Union Between The United States and Canada*, allocution prononcée à Lake Dufferin, Ontario, 1^{er} juillet, p. 1-20.

WIMAN, Erastus (1891a). « Union Between the United States and Canada: Political or Commercial – Which is Desirable and Which is Presently Possible? », allocution présentée devant The Brooklyn Standard-Union, 10 décembre, p. 1-42;

WIMAN, Erastus (1891b). « The Struggle in Canada », *The North American Review*, Boston, (mars), p. 339-348.

WIMAN, Erastus (1891c). « Impossibility of Canadian Annexation », *The Brooklyn Eagle*, New York, 26 septembre, p. 1-10.

WISE, S.F. (1974). « Liberal Consensus or Ideological Battleground: Some Reflections on the Hartz Thesis' », *Canadian Historical Association Historical Papers*, vol. 9, n° 1, p. 1-14.

WOOD, Gordon S. (1969). *The Creation of the American Republic, 1776-1787*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 653p.

WRIGHT, Donald (1964). « Introduction », dans Donald G. CREIGHTON, *The Road to Confederation Emergence of Canada, 1863–1867*, p. v-xvii.

WRONG, George M. (1917). « The Creation of the Federal System in Canada », dans G. M. WRONG (dir.) *The Federation of Canada 1867-1917*, Toronto, Oxford University Press, p. 1-39.

YOUNG, Brian (1981). *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, Montréal, McGill-Queen's Press, 181p.

ZARKA, Yves Charles (2006). « Ce secret qui nous retient », *Cités*, n° 26, p. 3-6.

ZEICHNER, Oscar (1942). « Documents : William Smith 'Observations on America' », *New York History*, vol. 23, n° 3, p.328-340.

Documents consultés/Internet

« Acte de Québec 1774 », document en ligne :

http://www.salicslmc.ca/showpage.asp?file=histoire_ling/amerique_brit/acte_quebec&language=fr&updatemenu=true [page consultée le 28/01/2012]

« Acte de Québec », Encyclopédie canadienne, document en ligne :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=f1ARTf0006592>

[page consultée le 2/02/2012].

ARCHIVES /19th Century British Library Newspapers, Gale Cengage Learning, document en ligne : **<http://find.galegroup.com.proxy.bib.uottawa.ca/bncn/>**

[page consultée le 10/02/2012].

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, « Pères de la confédération du Nouveau-Brunswick », document en ligne :

<http://www.gnb.ca/legis/publications/tradition/legtrad9-f.asp>

[page consultée le 20/05/12].

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « James Stuart », document en ligne :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/stuart-james-5423/biographie.html>

[page consultée le 02/03/2012].

AUSTRALIAN DICTIONARY OF BIOGRAPHY, « Horton, Sir Robert Wilmot », document en ligne :

<http://adb.anu.edu.au/biography/horton-sir-robert-wilmot-2199>

[page consultée le 03/03/2012].

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, « Confédération » document en ligne :

<http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-3120-f.html#e>

[page consultée le 01/05/12].

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, « 72 Résolutions » document en ligne :

<http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-7104-f.html>

[page consultée le 01/05/12].

BONENFANT, J.-C. (1972). « CARTIER, sir GEORGE-ÉTIENNE », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval, document en ligne :

http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=4884 [page consultée le 08/05/12].

BURROUGHS, Peter (1972). « Roebuck, John Arthur » *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, document en ligne :

http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=5237

[page consultée le 09/12/2012].

CRAIG, G.M. (1977). « Strachan, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9,

document en ligne : **<http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?BioId=38851>**

[page consultée le 01/03/2012]

ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, « continentaliste », document en ligne disponible à

l'adresse Internet suivante : **<http://www.thecanadianencyclopedia.com>** [page consultée le 08/12/13].

ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, « Ministère de Colonies » document en ligne :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/ministere-des-colonies>

[page consultée le 08/05/12].

ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, « Grande Coalition », document en ligne :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/grande-coalition>

[page consultée le 01/05/12].

EVANS, Margaret A. (1982). « Cameron, sir Matthew Crooks », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, document en ligne : <http://www.biographi.ca/009004119.01.php?BioId=39536&PHPSESSID=itfuqkul1k9ltqf2agr8n11gf0> [page consultée le 31/05/12].

GOYETTE, Julien (2014). *Qui était Lionel Groulx?* document en ligne : <http://www.fondationlionelgroulx.org/Qui-etait-Lionel-Groulx,42.html> [14/12/13].

HALDIMAND, Frederick, « Journal intime du Gen. Haldimand / Private diary of Gen. Haldimand », document en ligne : <http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.91836/19?r=0&s=1> [page consultée le 31/01/12].

HALPENNY, Frances G. (1988). « Jonathan Sewell », *Dictionary of Canadian Biography*, 1836-1850, vol. 7, p. 782-791, document reproduit en ligne : <http://www.robertsewell.ca/joncandicbio.html#fn1> [page consultée le 06/03/1012]

HILLER, James K. (1997). « The Debate: Confederation Rejected, 1864-1867 », Memorial University of Newfoundland, document en ligne : <http://www.heritage.nf.ca/law/debate.html> [page consultée le 01/05/12].

HILLER, James K. (1997). « The Quebec Conference », Memorial University of Newfoundland, document en ligne : <http://www.heritage.nf.ca/law/quebec.html> [page consultée le 01/05/12].

HILLER, James K. (1997). « Bennett, Charles James Fox », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Document en ligne : <http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?BioId=39490> [page consultée le 01/05/12].

HODGINS, Bruce W. (1972). « Macdonald, John Sandfield », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, en ligne : http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=5113 [page consultée le 31/05/12].

HOUSE OF LORDS JOURNAL, vol. 39, novembre 1790/*Journal of the House of Lords*, 1790-1793 (1767-1830), p. 5-13. Document en ligne : <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=116885> [page consultée le 01/03/2012].

HOUSE OF LORDS JOURNAL, vol. 39, février 1791,/*Journal of the House of Lords*, 1790-1793 (1767-1830), p. 21-30 et p. 51-60. Document en ligne : <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=116892> [page consultée le 01/03/2012].

HUOT, L. H. (1864). *Le Rougisme en Canada ; ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes*, A. Côté et Cie., document en ligne : http://archive.org/details/cihm_39131 [page consultée le 05/05/2012].

Lettre « Joseph Howe à John C.D. Hay, 12 novembre 1866 » reproduite dans Lawrence J. BURPEE (1917). *Joseph Howe and the Anti-Confederation League*, Ottawa Royal Society of Canada, Ottawa, p. 437-38 document en ligne : <https://archive.org/details/josephhoweantico00burpuoft> [page consultée le 8/11/13].

Lettre « Joseph Howe à Elliot, 17 août 1866 », reproduite dans Lawrence J. BURPEE (1917). *Joseph Howe and the Anti-Confederation League*, Ottawa Royal Society of Canada, Ottawa, p. 430-31, document en ligne : <https://archive.org/details/josephhoweantico00burpuoft> [page consultée le 8/11/13].

Lettre de « Joseph à J. Stairs, 8 novembre 1866 » reproduite dans Lawrence J. BURPEE (1917). *Joseph Howe and the Anti-Confederation League*, Ottawa Royal Society of Canada, Ottawa, pp. 435-6, document en ligne : <https://archive.org/details/josephhoweantico00burpuoft> [page consultée le 8/11/13].

MADISON James, Alexander HAMILTON et John JAY, *The Federalist Paper*, archives of Project Gutenberg, document en ligne : <http://thomas.loc.gov/home/histdox/fedpaper.txt> [page consultée le 12/10/2013].

« Petition from the Constitutional Committee of Quebec City against Union November 15, 1822 » document en ligne : <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/docs/union/union7.htm> [page consultée le 14/02/2012].

« Petition from Wentworth, Upper Canada, against Union, 1822 » document en ligne : <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/docs/union/union7.htm> [page consultée le 14/02/2012].

WALLOT, Jean-Pierre (1983). « Craig, sir James Henry », Dictionnaire biographique du Canada, document en ligne <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?BioId=36468> [page consultée le 03/03/2012]

« William Wyndham Grenville », Encyclopédie Britannica, document en ligne : <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/245836/William-Wyndham-Grenville-Baron-Grenville?anchor=ref89537> [page consultée le 01/03/2012]

WISE, S.F. (1977). « Gourlay, Robert Flemming » *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, document en ligne : http://www.biographi.ca/fr/bio.php?id_nbr=4465 [page consultée le 03/03/2012]

Lois et actes

Acte constitutionnel de 1791, 31 Georges III, c. 31 (R.-U.) (reproduit dans L.R.C. (1985), app. II, no 3)
Acte de Québec de 1774, 14 Georges III, c. 83 (reproduit dans L.R.C. (1985), app. II, no 2)
Acte d'Union de 1840, 3 & 4 Victoria, c. 35 (reproduit dans L.R.C. (1985), app. II, no 4)
Acte de l'Amérique du Nord britannique (devenue la Loi constitutionnelle de 1867), 30 & 31 Victoria, c. 3 (R.-U.) (reproduite dans L.R.C. (1985), app. II, no 5)
Proclamation royale de 1763 (reproduite dans L.R.C. (1985), app. II, no 1)

Journaux

Canada-Est

Le Canadien « Confederation », 9 avril 1866.
Le Canadien, « Éditorial », 19 octobre 1864.
Le Canadien, « Au peuple du Canada » 4 mai 1866.
La Minerve, « Correspondance parlementaire » 2 mars 1865.
La Minerve, « A.A. Dorion » 16 novembre 1864.
La Minerve, « confédération », 12 novembre 1864.
La Minerve, « Lettre du 7 novembre 1864 » par A.A Dorion », 10 novembre 1864.
La Minerve, « La délégation », 28 octobre, 1864.
La Minerve, « Le Canada et la Confédération des provinces/correspondance du *Times* de Londres », 5 octobre 1864.
Le Pays, « Mouvement contre la Confédération », 16 février 1865.
Le Pays, « Requête : À l'honorable Assemblée Législative de la Province du Canada », 16 février 1865.
Le Pays, « L'année 1864 » 31 décembre 1864.

Le Pays, « Les Girouettes » poème d'A. Marsais, 13 décembre 1864.
Le Pays, « On commence à ouvrir les yeux », 6 décembre 1864.
Le Pays, « La nouvelle constitution », 29 novembre 1864.
Le Pays, « Un nouveau complot : Découverte importante » 29 novembre 1864.
Le Pays, « Quelques inconvénients de la Confédération » 5 novembre 1864.
Le Pays, « Confédération et Démocratie » 22 octobre 1864.
Le Républicain canadien, « La future Confédération » 9 avril 1867.

Canada-Ouest

The Irish Canadian, « Confederation », 29 mars 1865.
The Irish Canadian, « Confederation – A letter from simplex », 15 février 1865.
The Irish Canadian, « A British American Nation », 9 novembre 1864.

Ile-du-Prince-Édouard (Charlottetown)

The Herald, « The Last Ditch », 6 février 1867.
The Herald, « A little plain truth », 23 janvier 1867.

The Herald, « Confederation », 5 décembre 1866.
The Herald, « Confederation in England », 21 novembre 1866.
The Herald, « The union », 21 novembre 1866.
The Herald, (Extract from the London Standard, Oct. 13), 18 novembre 1866.
The Herald, (Extrait from the London Star, Sept. 21), 24 octobre 1866.
The Monitor, « from le Courrier du Canada », 8 décembre 1864.
The Monitor, « The Canadas » 27 octobre 1864.
The Vindicator, « Union – Consistency », 5 octobre 1864.
The Vindicator, « The Convention – Union of the Colonies », 28 septembre 1864.
The Vindicator, « Editorial », 28 septembre 1864.
The Vindicator, « The Convention – Union of the Colonies » 28 septembre 1864.
The Vindicator, « Confederation », 21 septembre 1864.

Nouveau-Brunswick

Frederickton Head Quarters, « Confederation Scheme », 26 octobre 1864.
Frederickton Head Quarters, « The Great Confederation », 19 octobre 1864.
Frederickton Head Quarters, « The meeting at Charlottetown », 14 septembre 1864.
Frederickton Head Quarters, « Confederation », 6 septembre 1864.
Frederickton Head Quarters, « Union of the Provinces », 1er juin 1864.
Morning Chronicle, « No Confederation » 28 septembre 1869.
Morning Chronicle, « Letter to the Editor, C. F Bennett », 7 décembre 1868.
Morning Chronicle, « Federation question in New Brunswick », 24 janvier 1865.

Nouvelle-Écosse (Halifax, Yarmouth)

The Morning Chronicle, « Union or not n.1 », 4 janvier 1865.
The Morning Chronicle, « Remarks upon the proposed federation of the Provinces, by a Nova Scotians » 1^{er} décembre 1864.

The Morning Chronicle, « Federation », 19 novembre 1864.
The Morning Chronicle, « Union of the Provinces » 24 novembre 1864.
The Morning Chronicle, « The Political Difficulties in Canada », 26 août 1864.
The Yarmouth Tribune, « Anti-Confederation meeting in Shelburne », 6 juin 1866.
The Yarmouth Tribune, « a Nova Scotian Correspondent » 15 février 1865.
The Yarmouth Tribune, « Confederation and Geographical Impossibility: From the Montreal Witness », 25 janvier 1865.
The Yarmouth Tribune, « Nova Scotia Betrayed! », 28 décembre 1864.
The Yarmouth Tribune, « The English Press on Confederation », 28 décembre 1864.
The Yarmouth Tribune, « Remarks upon the proposed Federation of the Provinces », 21 décembre 1864.
The Yarmouth Tribune, « Confederation », 16 novembre 1864.
The Yarmouth Tribune, « The Proposed Colonial Confederation », 9 novembre 1864.

Terre-Neuve

The Newfoundlander, « Confederation in Newfoundland », 5 octobre 1869.
The Newfoundlander, « Letter from C.F. Bennett, 12 janvier 1865.
The Newfoundlander, “Letter from C.F Bennett”, 5 décembre 1864.
The Newfoundlander, “Lettre de C.F. Bennett”, 3, 5 et 10 décembre 1864.
The Newfoundlander, 17 avril 1865, “Discours de H.T. Moore, The House of Assembly”,
28 février 1865.
The Newfoundlander, « Discours de J. Kavanagh, The House of Assembly, 1865 » 20 avril
1865.